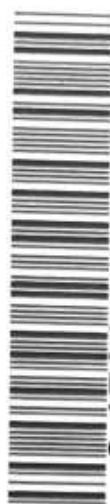


Ali Coubba



3 1761 09733328 0



Mahmoud Harbi (1921-1960)

*Un nationaliste
djiboutien ?*

L'Harmattan

Mahmoud Harbi (1921-1960)

Un nationaliste djiboutien ?

Du même auteur

Djibouti , une nation en otage, L'Harmattan, 1993.

Le mal djiboutien. Rivalités ethniques et enjeux politiques, L'Harmattan, 1995.

L'Aleph-Ba-Ta : Récits de Tadjoura, L'Harmattan- Collection Encres Noires (Roman), 1998.

Ahmed Dini, la vie politique à Djibouti, L'Harmattan, 1998.

Les Afar, de la préhistoire à la fin du XV^e siècle, L'Harmattan, 2004.

Ali Coubba

MAHMOUD HARBI (1921-1960)

Un nationaliste djiboutien ?

L'Harmattan

Je dédie ce livre à tous les hommes et femmes, de l'Éthiopie
à l'Érythrée, en passant par Djibouti, qui ont contribué et
contribuent dans des conditions politiques très difficiles
à la diffusion de la langue et de la littérature afar :

-Gifta Abdoukader Reedo,

Gifta Didier Morin

Gifti Enid Parker

Gifti Hawthorn

Gifti R.J. Hayward



Illustration de couverture : Mahmoud Harbi, Archives de l'Assemblée territoriale
djiboutienne, 1957-1958

© L'Harmattan, 2014

5-7, rue de l'École-Polytechnique, 75005 Paris

<http://www.harmattan.fr>
diffusion.harmattan@wanadoo.fr
harmattan1@wanadoo.fr

ISBN : 978-2-343-01364-0
EAN : 9782343013640

PRÉFACE

« *Il y a une scène...* » de Cassim Ahmed Dini¹

Il y a dans ce livre une scène, admirablement restituée par Ali Coubba : celle où le jeune Mahmoud Harbi monte sur une table et harangue l'assemblée dont il sollicite le vote pour accéder à la présidence du Club de la Jeunesse Somalie et Dankalie. Il n'est pas excessif de penser que notre destin s'est en partie joué là. Le natif d'Ali-Sabieh à la coupe de cheveux distinctive a précipité la somnolente colonie dans une nouvelle dimension historique, celle dans laquelle l'émancipation est du domaine du possible.

Il y a aussi une troublante analogie entre cette scène, digne du « serment du jeu de Paume » et cet ouvrage consacré à Mahmoud Harbi : l'oubli. Dans le premier cas, nul ne se souvient de la date exacte de cette réunion, pas même les rares survivants et il n'existe aucune archive se rapportant aux activités de cette association qui a pourtant joué un rôle capital dans la socialisation des élites indigènes. Dans le second, il aura fallu attendre plus d'un demi-siècle avant qu'un compatriote daigne enfin s'intéresser au premier citoyen qui défia le colonialisme français. En un sens, cet acte d'exhumation procède d'une pensée tout aussi subversive que celle de son objet. Le lecteur se rendra à cette consternante évidence : ce livre n'aura pas beaucoup de compagnie sur l'étagère réservée à l'histoire politique de Djibouti. Encore plus consternant de voir que c'est en France que l'homme du « non » à la France est arraché à l'indifférence des siens : raccourci impitoyable de ce qu'est devenue

¹ Politologue.

l'Indépendance usurpée par ceux qui ont le moins contribué à son avènement ! Enfin, aucun Djiboutien n'ignore que l'auteur est lui-même réfugié politique en France, l'ancienne puissance coloniale offrant asile aux victimes de l'intolérance des régimes néocoloniaux qui lui ont succédé, comme si notre Liberté s'en était allée en même temps que notre oppresseur.

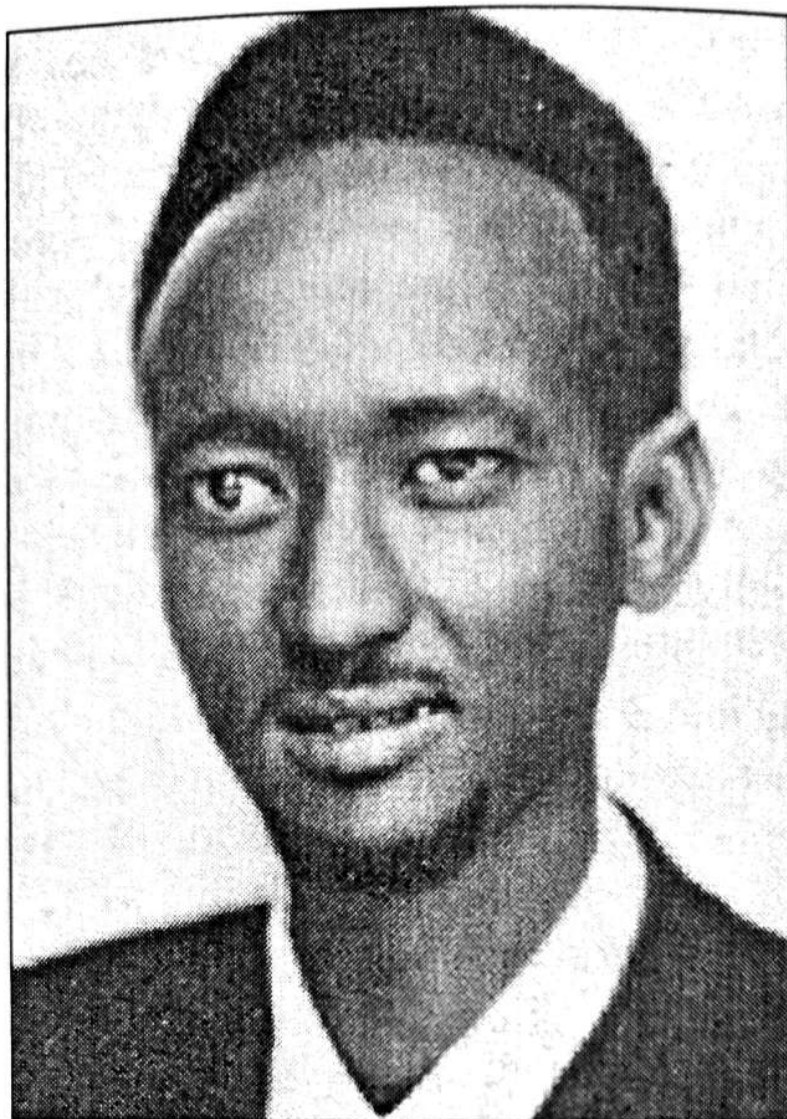
Comme en relief, en contraste, la parution de ce livre jette un éclairage encore plus aveuglant sur l'obscurantisme qui règne à Djibouti en matière d'historiographie et, plus généralement, dans la production du savoir. Une seule évidence, triste, suffit à montrer l'ampleur de la régression intellectuelle qui frappe cette société. Il existait, du temps de la colonisation, une excellente revue d'études, *Pount*², consacrée à notre région et traitant de domaines aussi variés que l'anthropologie, l'ethnologie ou l'archéologie. De nos jours, toute liberté de recherche a disparu, en même temps que celle de l'expression. Sous toutes les latitudes, les sciences sociales ont toujours dérangé les tyrannies, celle qui règne à Djibouti depuis l'Indépendance n'échappe pas à la règle. En ce sens, cet ouvrage fait œuvre utile d'un double point de vue historiographique et politique : rappeler que cette terre a autrefois enfanté de grands hommes (et femmes), c'est inciter les vivants à mieux honorer les morts en se montrant dignes de leurs sacrifices.

Remercions l'auteur qui n'en est pas à son coup d'essai : après un ouvrage d'entretiens consacré à Ahmed Dini poursuit un travail qui obéit à cette logique de réappropriation de notre Histoire collective. Ce qui peut sembler relever de l'action subversive car il combat à sa manière l'oubli de l'Histoire qui est un des fondements de l'usurpation politique. Plus grave (pour les tenants de l'amnésie bien sûr) est que, ce faisant, Ali Coubba réhabilite deux héros nationaux, d'origine ethnique différente et à l'envergure internationalement reconnue dans les milieux nationalistes et indépendantistes, africains et asiatiques des années 50-70.

² Revue fondée en 1966 ayant eu 17 numéros entre 1966 et 1986. En 2007, il est réapparu sous le sous-titre « Cahier d'Etudes sur la corne de l'Afrique et de l'Arabie du Sud - (Djibouti, Erythrée, Éthiopie, Oman, Somalie, Yémen) ».

Il appartient aux intellectuels conscients d'imposer un espace intellectuel et de produire un véritable Savoir.

Paris (France), le 28 avril 2013.



*Photo 1 : Mahmoud Harbi (vers les débuts des années 50),
conseiller à l'Assemblée territoriale.*

INTRODUCTION

« Tant qu'un homme n'a pas découvert quelque chose pour lequel il serait prêt à mourir, il n'est pas à même de vivre. »

Révérend Martin Luther King (1929-1968)³

Ce modeste ouvrage tente de placer dans la lumière l'engagement politique et les idées d'un homme qui fut, à beaucoup d'égard, un politicien exceptionnel. Premier autochtone élu député du territoire en métropole (1957-1959). Premier à briguer le poste de vice-président du Conseil de gouvernement en CFS (1957-1958). Premier à professer la libération nationale. Ailleurs, un seul de ses exploits aurait suffi pour forger des légendes autour d'une telle personnalité, mais, à Djibouti, le consensus n'existe toujours pas sur l'identité des peuples autochtones et les emblèmes nationaux (drapeau, hymne, armée) rejetés par la moitié de ses citoyens. Fauché trop tôt par la mort, à la fin du mois de septembre 1960, à l'âge de 39 ans, Harbi n'a pas eu le temps de parachever son œuvre de libération nationale, ni le temps de clarifier l'ensemble de ses idées.

Qui est en réalité Mahmoud Harbi Farah ?

Le syndicaliste infatigable de la lutte ouvrière en Côte française des Somalis (CFS) qui, de 1950 à 1957, participe à tous les mouvements sociaux ; le député du territoire qui refuse de s'identifier à sa tribu en clamant *« je ne suis pas un Issa, je suis un*

³ Martin Luther King, Jr., pasteur baptiste Afro-Américain, a lutté contre la ségrégation raciale aux États-Unis. Il est assassiné le 4 avril 1968 à Memphis, (Tennessee).

Somali »⁴ ; le vice-président du Conseil de gouvernement qui dit non au référendum proposé par le général de Gaulle et fraie la voie à l'indépendance de Djibouti... en vue de son rattachement à la future et improbable « Grande Somalie ». Certains saluent en lui le premier nationaliste djiboutien moderne en ce qu'il prône en 1958 la fin de la domination coloniale, tandis que d'autres voient en lui un traître à la patrie, un aventurier apôtre d'un pansomalisme voué à l'échec.

Au référendum du 28 septembre 1958, Harbi souhaite l'indépendance « immédiate » de son pays aux côtés... de la France. Or ce choix nuancé est écarté par l'ombrageux général, parvenu nouvellement aux commandes de l'Etat dans un contexte de crise nationale. Plus déroutant : la soudaineté de la revendication d'un homme qui semblait acquis à la France et le mariage forcé qu'elle implique, notamment avec la Somalia anciennement italienne et le Somaliland britannique dont l'indépendance est annoncée pour 1960, déconcertent la population pluriethnique de la colonie. Quels que soient les buts qu'il s'assigne en disant non au référendum de 1958, en exigeant la fin de la colonisation française, Mahmoud Harbi pose pour la postérité les fondements du nationalisme djiboutien.

Le moins que l'on puisse dire est que les conditions dans lesquelles s'annonce le référendum de septembre 1958 ne semblent pas toutes favorables à Harbi. En dépit de son exiguïté territoriale, environ 23 200km² de superficie et la modestie de sa population estimée entre 60 000 et 80 000 habitants en 1956, cette colonie française présente une réelle complexité sociologique⁵. Les Somalis au nom desquels il bouscule l'histoire sont divisés en tribus et clans rivaux. Au cœur de cette complexité qui brouille les cartes, il y a un contexte politique qui mélange fiction et réalité. Aussi étrange que cela puisse paraître, la Côte française des Somalis n'est pas vraiment un pays somali (fiction coloniale) ; elle est habitée majoritairement par les Afars (réalité humaine), une

⁴ Philippe Oberlé et Pierre Hugot, *L'histoire de Djibouti des origines à la République*, 1986, Présence Africaine, 339 pages.

⁵ Dès 1950, en l'absence de recensement, il est probable que la population totale avoisinait déjà 100.000 habitants.

ethnie appelée d'une manière impropre Danakils⁶. De plus, le peuple afar en occupe 87% de sa superficie, soit 20 200 km², les 3000 km² restantes s'étendent sur l'ancien territoire de nomadisation des Issas. Comment le député du territoire envisage-t-il de surmonter cette flagrante contradiction consistant à militer pour le rattachement d'un pays « afar » à l'ensemble somali dont l'unité reste encore à bâtir ?

Dans la corne de l'Afrique des années 50, tandis que la politique régionale de l'empire éthiopien, très sensible à son environnement immédiat, prône le *statu quo*, l'Égypte de Nasser, chantre du nationalisme arabo-musulman, est prête à apporter son soutien à tous les mouvements révolutionnaires qui luttent contre les pouvoirs coloniaux. Dans la colonie française, les Djiboutiens, à plus forte raison les Arabes yéménites, s'approprient les mots d'ordre de ce vaste courant idéologique. Sa force de séduction réside en partie dans le fait qu'elle oppose en filigrane le monde musulman à l'occident chrétien. La thématique religieuse au service de la lutte anticoloniale, chère à Harbi, fournira un supplément de légitimité à son discours de résistance.

Le lecteur ne trouvera pas dans les lignes qui suivent une biographie classique de l'indépendantiste⁷. La raison de cette lacune procède de deux obstacles que nous avons rencontrés : les archives coloniales sont anormalement muettes sur une bonne partie de la vie de Harbi et sa famille proche n'a pas souhaité apporter ses témoignages par peur de représailles de la part du régime. Afin de combler ce vide, nous avons exploité les événements historiques qui ont compté dans sa carrière de l'homme, sinon dans la maturation de ses idées. Il est vrai qu'avec ce dirigeant politique, l'histoire individuelle a parfois tutoyé l'histoire collective.

⁶ Dénomination officielle et péjorative, imposée par le pouvoir colonial, pour désigner les Afars entre 1862 et 1967. Ce terme était inconnu dans les sultanats afar du Sud (Rahayta, Tadjoura et Gooba 'ad) et les confédérations anciennement d'allégeance ad'ali.

⁷ Nous n'aborderons pas dans le cadre de ce travail la question de la mort « commanditée » de Mahmoud Harbi. Victime malheureuse de la guerre froide, des services du renseignement français et de ses choix politiques qui contrariaient la diplomatie régionale et internationale du général de Gaulle.

Les premiers pas de Harbi dans la vie associative et syndicale, au milieu d'une société en mutations politiques et institutionnelles, participent à sa formation intellectuelle. A la veille du référendum de septembre 1958, des événements endogènes et exogènes le poussent à opter pour l'indépendance immédiate de la CFS. Dans la brève et tragique période d'exil de l'intéressé en Somalia (1959-1960), ses idées s'émancipent de toute entrave. Dès lors, il dénonce plus crûment les acteurs régionaux (Ethiopie) et internationaux (Grande-Bretagne et France, en particulier) qui freinent l'autodétermination et l'union du peuple somali.

CHAPITRE I

Natif d'Ali-Sabieh (né en 1921 ?)

*« Lorsque nous prîmes possession de la Colonie,
trois sultanats s'en partageaient le territoire...*

Rahayto, ...Tadjoura...Gobaad »

Courrier du gouverneur du 24 novembre 1943.

D'après la version officielle, communément admise, Mahmoud⁸ Harbi serait né en 1921 à Ali-Sabieh, chef-lieu du cercle Sud-Ouest de la CFS. Des sources critiques, à notre avis plus proches de la vérité, affirment qu'il a pu voir le jour dans l'arrière-pays ou de l'autre côté de la frontière, dans un campement familial en Ethiopie. Il est vrai que son clan paternel, les Fowlaba nomadisent dans la région-Sud de Diré-Dawa en Ethiopie. Le même doute existe sur la date exacte de l'année de sa naissance. Est-il né plus tôt ou plus tard que l'année de sa naissance validée ? Bien que dans l'ascension de l'homme politique, la question de clans et sous-clans n'ait pas joué un rôle central, il importe de signaler ses origines. Du côté paternel, Mahmoud Harbi est Somali, de la tribu Issa, du clan « Fowlaba Amahadleh Abbokor » et de la sous-fraction « Reer Aden » connue sous le surnom de « Ali Kabir ». Du côté maternel, il est également Somali, de la tribu Issa et du clan « Eleyeh, Saad Moussa ».

⁸ En parlant de « Harbi » au lieu de Mahmoud ou de Mahamoud à la manière des populations locales, nous cédonc à l'usage popularisé par l'administration française qui s'est progressivement imposé dans tous les milieux. Ses contemporains l'appellent aussi « Ina Harbi » (en somali) et « Harbi-b-Baxa » (en afar), signifiant tout simplement « fils de Harbi ».

1) Date et lieu de naissance de Mahmoud Harbi ?

Mahmoud, cinquième enfant de Harbi Farah, a grandi au sein d'une fratrie nombreuse⁹ répartie entre Ali-Sabieh et Dikhil. Son père s'est marié à trois reprises, des relations matrimoniales nouées toujours au sein de la tribu issa. En premier lieu, avec la mère de Mahmoud, puis une femme Ourweiné et enfin une Odahgob¹⁰. Loin d'appartenir à des « *notabilités établies de longue date dans la région* »¹¹, la famille a obtenu le droit de cité grâce à la ténacité et à l'acharnement besogneux du père, Harbi Farah. Un homme entreprenant qui épouse vers 1925 la cause de la France en conflit avec le sultanat de Gooba'ad et les populations afar transfrontalières, les *Assahyamara* (les Rouges), lesquelles tentent de se soustraire à la pression des deux premiers protagonistes. Tirant profit de cette alliance conjoncturelle, l'homme s'établit à Dikhil en mettant ses pas dans ceux l'administration française et parvient même à se hisser au statut de notable. Nommé « *okal général* »¹² de sa communauté, il joue le rôle d'intermédiaire officiel entre l'administration et les ressortissants issa. A ses enfants, il donne une bonne assise sociale, voire à certains d'entre eux la possibilité de faire des études. Ahmed, de même père et de même mère que Mahmoud, fut chef de village de Dikhil jusqu'à sa disparition (date non précisée)¹³. Du moins, si tous ses enfants n'ont pas bénéficié d'une remarquable scolarité, l'un d'entre eux, Idriss¹⁴ achèvera ses études universitaires en URSS. Un autre de ses frères, Ibrahim, occupera une fonction politique importante, ministre de la Santé dans un des gouvernements du président Hassan Gouled Aptidon (1977-1999).

A la fin des années 20, le futur notable Harbi Farah fait partie des supplétifs qui accompagnent Alphonse Lippmann, le contro-

⁹ Information fournie par Taher M. Daoud.

¹⁰ Informations fournies par l'historien Daoud Aboubaker Alwan.

¹¹ « Mahmoud Harbi : un héros de la lutte Pour l'indépendance », *La Nation*, (date non indiquée), 30^{ème} anniversaire de l'indépendance de Djibouti.

¹² *Idem.*

¹³ *Idem.*

¹⁴ Diplômé de Sciences économiques et sociales à l'université Patrice Lumumba de Moscou. Né à Dikhil en 1937, il est élu député en 1982 et ministre de la Santé publique et des affaires sociales. Il est décédé en 2010 à Djibouti. (cf. *La Nation* n° 64 du 19 avril 2010).

versé chef de district du cercle d'Ali-Sabieh, supervisant le projet d'installation d'une garnison française à Dikhil. Notoirement connu pour ses penchants pro-Issas qui semblent correspondre à l'orientation dictée par la métropole, il assure l'intérim du gouverneur Lauret (1918-24). Strapontin à partir duquel il développe une vision tranchée sur ce que doit être la gestion des pouvoirs traditionnels qui seraient récalcitrants à obéir aux consignes officielles. A cette époque, les Afars de l'intérieur forment la principale source de frayeur et d'inquiétude dans la colonie : une frayeur chronique provoquée par la révolte des *Assahyamara* côté français et côté éthiopien. Il s'agit des contribuables et sujets du sultanat d'Awsa, qui ont maille à accepter la colonisation française. Longtemps circonscrite à l'archipel de Djibouti, celle-ci s'appuie sur ses alliés et partisans régionaux. En s'immisçant dans la bonne grâce des Français, à l'instar des autres notables du district d'Ali-Sabieh et des dignitaires du sultanat de Gooba'ad, le père de Mahmoud gagne la reconnaissance et la confiance de l'administration. Lorsque Chapon-Baissac, gouverneur de la CFS de 1924 à 1934¹⁵, prend l'initiative d'occuper l'arrière-pays de la colonie, il ne manquera pas d'alliés politiques autochtones. A cette fin, deux objectifs non avoués sont menés de concert, à la hussarde, par un gouverneur plein d'entrain. Premièrement, de gré ou de force, il faut assurer la « pacification » du sultanat de Gooba'ad. Deuxièmement, il est impératif de créer une zone tampon entre les turbulents nomades afar et la voie ferrée. L'enjeu vaut son pesant d'or. Car la prospérité commerciale de toute la colonie, limitée à cette époque au chef-lieu, exige le bon fonctionnement et la sécurité du chemin de fer franco-éthiopien¹⁶ ! Pas moins que cela. Neutraliser les *Rouges*¹⁷, pacifier les *Blancs*, sécuriser les bordures du

¹⁵ Voir les paragraphes intitulés « *Le danger afar* ».

¹⁶ Reliant Djibouti à Addis-Abeba, longue de 784km, la ligne a été construite entre 1897 et 1917.

¹⁷ Les Afars se divisent en deux confédérations générales qui chapotent les sultanats et chefferies : les « Rouges » (*Qasah-yamara*) et les « Blancs » (*Qadoh-yamara*). Nous proposons ici une explication qui en vaut d'autres déjà avancées par Edouard Chédeville et Cassim Ahmed Dini. « Les Rouges » renvoient aux populations tributaires des rois (*amoyta*) Aydaahisso, tandis que « les Blancs » désignent les populations sous autorité ou anciennement sujets des sultans Ad'ali.

réseau ferroviaire qui constitue le nerf de la prospérité du comptoir français. Réduire l'autorité politique du sultan de Gooba'ad, puis la dissolution du sultanat, permettra de transplanter, à partir de 1930, des familles somali-issa à Dikhil. La création d'une vaste zone pacifiée a abouti sécuriser le chemin de fer et à faire reculer artificiellement les frontières du sultanat.

La station ferroviaire d'Ali-Sabieh

La station ferroviaire d'Ali-Sabieh, sortie du néant lors de la pose des premiers rails de la construction du chemin de fer franco-éthiopien vers 1896, devient chef-lieu du cercle administratif du même nom en 1939. Les environs de l'agglomération offrent un paysage désertique, dépourvu de ressources naturelles apparentes. Cependant, la nudité du paysage est trompeuse, le climat y est clément, frais en toutes saisons. Les seules activités susceptibles de fournir du travail s'articulent autour du commerce lié à la voie ferrée. A l'époque de la naissance de Mahmoud Harbi, vers 1921, la population pérenne de l'agglomération n'excède pas 500 habitants. Le nombre de résidents européens varie entre 10 et 15 personnes suivant les saisons – tous agents de l'Etat français ou du territoire. Etant la première agglomération d'importance dans le pays issa, fondée sur l'initiative d'un allié européen, elle incite un nombre de plus en plus conséquent de nomades à se sédentariser¹⁸, non sans réticences il est vrai.

L'autorité coloniale ? On l'évite autant qu'on le peut. La population, quelque peu farouche, garde de la distance par rapport aux étrangers. Les prétentions de domination et la suffisance des colons suscitent des attitudes hostiles aussi bien de la part des adultes que de jeunes enfants¹⁹. Quelques bâtiments administratifs en dur, blanchis à la chaux, une milice armée, une voie ferrée, soulignent les maigres traces de la « civilisation » occidentale. La

Cette identité est indélébile où que vous résidiez et quelle que soit votre lieu de résidence. L'écrasante majorité des sujets français se compose de « Blancs », avec une minorité des « Rouges » dans les sultanats de Gooba'ad et de Tadjoura.

¹⁸ « Les nomades perçoivent la présence française non pas comme une simple colonisation mais comme une opportunité de se mettre sous la protection d'une puissance bienfaitrice dans un contexte de conquête et de ruée coloniale... » *Op. cit.* « Ali-Sabieh, dernier bastion nomade », Daoud A. Alwan et Frédéric Dallo.

¹⁹ Témoignages d'Aden Robleh Awaleh (*Gros Plan*, RTD, 2003).

station ferroviaire ne paie pas de mine. Censé assurer indûment la prospérité économique et commerciale du territoire, le chemin de fer ne provoque pas le miracle économique escompté par ses fondateurs. Les secteurs commerciaux de nature à enrichir un peu les indigènes ne décollent pas. Les signes du développement tardent à se faire sentir au niveau de la société locale. Et pour cause : Djibouti, chef-lieu de la colonie, engloutit la majorité des capitaux publics et privés investis dans le Territoire. En observant le faible progrès économique et social de ce district, on peut se faire une opinion sur les améliorations apportées par la France aux populations africaines de la colonie. Les résultats sont paradoxaux. Alors que les liens avec les Afars sont marqués par la suspicion (dès 1888) et les tensions latentes ou conflits ouverts (1928-1935, 1940-1945), les autochtones issa entretiennent avec les Français, à partir de 1889, des relations plutôt pacifiques. La preuve de cette confiance mutuelle : le gros du commerce ferroviaire transite par le cercle d'Ali-Sabieh. Cependant, peu nombreux sur le plan démographique et faiblement intégrés à la vie économique de la colonie, les indigènes continuent à vivre dans la pauvreté. Comme dans le passé, les populations tirent du nomadisme ancestral les moyens de leurs subsistances. Cette vie précaire est constamment menacée par les aléas climatiques.

Le petit Mahmoud grandit au sein de cette société en transition, dans un environnement social oscillant entre la tyrannie du nomadisme et les promesses d'une société sédentaire, synonyme d'abondance. Les récits traditionnels des héros somali (ou issa) bercent certainement sa prime enfance. Il apprend par cœur, comme tout enfant de son âge, les poèmes anciens et nouveaux, en mémorisant en même temps l'arbre généalogique de ses ancêtres. Un vrai Somali se doit de remonter jusqu'à l'ancêtre éponyme de son clan. Les exploits militaires de 'Abdullé Hassan²⁰ (*Mad Mullah*) contre les Britanniques, les Italiens et les Abyssins ont dû enflammer sa juvénile imagination. Naturellement, il hérite les traits de caractère des Issas d'Ali-Sabieh. Un caractère bien trempé de ceux qui affrontent les difficultés de la vie sans sourciller, qui ont la susceptibilité sourcilleuse, la rancune tenace et le sens d'une

²⁰ Nicole Lécuyer-Samantar, *Mohamed Abdulle Hassan - Poète et guerrier de la Corne de l'Afrique*, Paris, ABC, 1979, 205 p.

formidable solidarité entre eux. « *L'unité des Fowlaba (clan majoritaire à Ali-Sabieh) n'est qu'apparente ; elle dissimule de terribles rivalités entre leurs innombrables sous-clans (jilib). Des querelles injustifiées auxquelles un étranger ne comprendrait rien ont pour effet de fragmenter un groupe déjà limité par son nombre.* » (Cf. Mme Hibo, native d'Ali-Sabieh).

Ayant grandi à Dikhil²¹, au contact des familles afar et arabes, Mahmoud a assimilé très tôt les vertus de la paix civile. Quoique décrit comme susceptible, il a appris à faire preuve de tolérance et à refréner ses accès de colère. Dans ce milieu quasi citadin, la diversité ethnique, inconnue dans le milieu tribal, adoucit les mœurs. Les traits de caractère de ses compagnons de jeux de son âge, si différents de lui par la culture, l'imprègnent d'une manière indélébile. Outre l'héritage familial, son père faisant office de juge dans les différends opposant les Issas entre eux, son savoir en matière de négociation et d'arbitrage de conflits a dû se forger dès sa prime enfance. Plus tard, au milieu d'inextricables crises politiques et sociales, il saura faire preuve d'un sang froid hors du commun. Rejetant la violence physique, privilégiant les voies de la négociation, et sûr, en toute circonstance, de ses capacités à surmonter les difficultés, il ne se départira jamais des règles et lois régissant l'art de régler les conflits par la discussion.

Vivre dans l'insécurité dès l'enfance, même si l'on n'y est pas confronté soi-même, aiguise le caractère, pousse à la prise d'initiatives et favorise l'esprit d'aventure. En effet, à la naissance de Mahmoud vers 1921, la Côte française des Somalis a une superficie de 30 700 km², elle n'est pas encore amputée de l'enclave d'Afambo et de ses 7 500 km². Sa région de naissance fait l'objet d'incursions des cavaliers afar de l'intérieur, en conflit avec le sultanat de Gooba'ad. Les nomades issa se retrouvent, pour leur part, aux prises avec les deux camps politiques adverses afar et la France. Le moment est peut-être mal choisi mais les héritiers de Lo'oyta le Grand jouent la dernière partition des ambitions territoriales contrariées que leur ancêtre avait imaginé vers 1860, face aux puissants *amoyta* (rois) d'Awsa, en particulier Mohamed Hanfaré dit « Illalta ». Stigmatisés par les poètes et devins de leur cour, les maîtres d'Awsa tentent de stopper l'irrésistible avancée

²¹ Sans doute, une brève période son enfance.

des Européens et des Issas dans le pays afar²². Stopper les Issas à la hauteur du chemin de fer franco-éthiopien participe au plan d'endiguement arrêté par le sultan d'Ali-Mirah et son vizir Yayyo Hammadou. Jusqu'en 1935, que ce soit à l'instigation des «Blancs» du sultanat de Gooba'ad ou des « Rouges» alliés d'Awsa, l'insécurité dans cette partie de la CFS procède des agissements des cavaliers afar.

Incertitude sur le lieu de naissance ?

L'hypothèse de la naissance de Mahmoud dans l'arrière-pays, soit dans un campement situé dans la colonie française, soit quelque part aux alentours du village d'Aïcha'a, en territoire éthiopien, est défendue par plusieurs personnes que nous avons interrogées. Les élus politiques somali-issa nés la plupart du temps à l'étranger prennent l'habitude de dissimuler leur pays d'origine afin de se faire passer pour des autochtones. Pour une raison très simple : à peine 10% d'entre eux peuvent légitimement se proclamer natifs de la Côte française. Lorsque le premier gouverneur de la colonie (1884-1895), Léonce Lagarde, signe le premier traité d'amitié avec les chefs somali, leur nombre est estimé à moins de 2 500 bergers²³ dans toute la région Sud-Ouest de la colonie. Toutefois, la pérégrination des pasteurs et le pouvoir discrétionnaire de la métropole, pouvant manipuler les données à sa guise, rend dérisoire ces spéculations chiffrées. En 1855-1856, la cité portuaire de Tadjoura, à elle seule, abrite plus de 3 000 habitants²⁴. De toute manière, les Français, manquant cruellement de la main-d'œuvre pour les entreprises de construction, ne seront pas regardants sur l'identité des journaliers et des manœuvres en quête d'emploi. Etabli en 1935, l'état civil aura toujours un caractère approximatif en CFS parce que l'administration coloniale,

²² Aramis Houmed Soulé, *Deux vies dans l'histoire de la corne de l'Afrique : Mahamad Hafaré (1861-1902) et Ali Mirah Hanfaré (1944-...), sultans afars* - préface de Gérard Prunier, Centre Français des Etudes Ethiopiennes n°2, Addis-Abeba 2005, 137 pages.

²³ Ce chiffre varie selon les saisons : fraîche ou chaude.

²⁴ Addawa Hassan Ali, *Evolution de la côte française d'Obock de 1862 à 1945* », thèse du doctorat, 2003-2004. « Henri Lambert venu à trois reprises à Tadjourah entre 1855-1856 estime [sa] population ... à 3 000 habitants. »

portée à la simplification, ne prenait pas la peine de transcrire les noms jugés exotiques ni les dates de naissance livrées d'après le calendrier islamique.

En dehors de cette désinvolture bureaucratique, il faut mentionner, à la décharge de l'administration, les réticences et superstitions des familles afar et issa à livrer des renseignements. Durant des décennies, elles répugnent quelque peu à s'approcher des Européens, à les fréquenter d'une manière ou d'une autre ou à déclarer la naissance de leurs enfants auprès des services d'état civil ; se demandant avec anxiété, si livrer des secrets si intimes aux chrétiens est de bon augure ! D'après la tradition afar – non éloignée sur de nombreux points des croyances somali – le nom d'un individu et, plus encore, celui de sa mère, constituent un puissant vecteur de sorcellerie et de magie, une arme redoutable pour ceux qui tenteraient de lui nuire.

2) La scolarité française ?

Comme sur son enfance, sur les années de scolarité et l'adolescence de Mahmoud Harbi, nous disposons pour l'instant d'une documentation très parcellaire.

Le petit garçon passe « *les premières années de sa vie à Ali-Sabieh et à Dikhil, fondé à cette époque* »²⁵. Il y débute peut-être l'apprentissage laborieux des sourates du livre sacré, le Coran. Une initiation sommaire qui consiste à réciter par cœur des versets et sourates sans en comprendre le sens. Cet exercice développe la mémoire mais ne contribue pas à acquérir des compétences à l'écrit et à la lecture de la langue arabe. Son éducation est complétée, nous dit-on, par l'alphabétisation en français. Aucune précision n'est fournie sur le nombre d'années qu'il est resté sur les bancs de l'école primaire. Or, avant 1922, « *il n'existe pas à la CFS de l'instruction publique. L'enseignement n'a jamais été officiellement distribué* »²⁶. En effet, la première école ouvre ses

²⁵ *Op. cit.*, « Mahmoud Harbi : un héros de la lutte... ».

²⁶ Jean-Dominique Pénel, *Documents pour une histoire de l'école à Djibouti*, Première période 1885-1922, p.77. Porto, Paris, Limoges – Documentation Universitaire Fernando Pessoa, 1998, (93 pages). La citation est tirée d'un rapport de M. Dimpault, inspecteur adjoint de la CFS, 29 mars 1921.

portes au mois d'octobre 1922²⁷, précédée dans le chef-lieu, par un enseignement privé laïc dont l'historique haché et l'existence précaire sont rapportés par J.-D. Pénel. Ailleurs, dans les autres agglomérations de l'intérieur (Ali-Sabieh, Dikhil, Obock, Tadjoura), l'enseignement public sera implanté beaucoup plus tard. Par conséquent, si les familles africaines ne se bousculaient pas pour inscrire leurs enfants à l'école française, l'instruction a pris des retards considérables dans tous les domaines, en premier lieu à cause de l'indécision du pouvoir local. De ce fait, Mahmoud a dû fréquenter l'école primaire à un âge avancé, vers douze ou treize ans. Sa formation scolaire, semble-t-il, a été des plus médiocres en arabe comme en français. Mais la politique qui conduit les ambitieux aux sommets de l'Etat ne s'apprend pas à l'école ni dans des livres. D'autres ressorts, comme le désir de réussir, l'habileté de s'attacher les gens et la capacité de rebondir après les échecs, contribuent au succès. Des sources concordantes affirment que le futur député du Territoire a fréquenté la médersa²⁸ de Djibouti, appelée l'école franco-islamique fondée en 1931 par Ali Coubèche (J.-D. Pénel)²⁹. Information que nous n'avons pas pu recouper. Quoique au début de 1950, on l'ait décrit comme un « *quasi illettré* »³⁰ en français, nous sommes conduits à penser qu'un Dikhilois d'adoption comprenait l'afar, parlait assez bien l'arabe yéménite, langue véhiculaire du territoire jusqu'en 1977. Il se débrouillait en français sinon comment aurait-il pu exercer le métier de serveur dans un bar fréquenté par des clients européens, vers l'âge de dix-sept ans ? Par ailleurs, dans une cité cosmopolite comme Djibouti, les occasions de se perfectionner dans les différents idiomes du territoire ne devaient pas manquer.

Une source invérifiable, citée par Thompson & Adloff, rapporte que grâce à la protection d'un dignitaire du Rassemblement du

²⁷ *Idem.*, p. 21. Avant cette date, l'école existe, fonctionnant cahin-caha. Elle bénéficie d'une assistance financière du territoire. « *Les enseignants de l'école de garçons sont des anciens Frères de Saint Gabriel sécularisés* » (p.17).

²⁸ Source recueillie par M. Daoud Aboubaker Alwan, co-auteur de *Historical Dictionary of Djibouti*, Editeur Rowman & Littlefield Pub Inc., 2001 (Yohanis Mebrathu – auteur).

²⁹ J.-D. Pénel, *op.cit.*, p.8. C'est le père de Saïd Ali Coubèche.

³⁰ Thompson et Adloff, *op. cit.* p. 110.

peuple français (RPF), section de Djibouti, Harbi aurait effectué un séjour linguistique en France. Cette information ne doit pas être écartée même si, par la suite, ce perfectionnement a pu se faire dans le territoire. En 1955, le chef du territoire, René Petitbon, propose à Ahmed Dini un stage linguistique en métropole. De nombreux éléments promoteurs y étaient invités, à condition qu'ils optent pour des études pratiques de courte durée, destinées à des professions manuelles et sanitaires. En principe, l'administration n'encourage pas l'instruction en CFS. Prédéterminé d'avance, le rôle du colonisé se réduit à celui d'un simple exécutant. Comprendre les consignes et seconder les Européens en remplissant les tâches routinières et ingrates suffisent à son intelligence forcément limitée ! Inutile donc de lui farcir l'esprit avec des connaissances universitaires. « *A la mort de son père le 22 novembre 1938, Mahamoud Harbi partit pour Djibouti. Pour gagner sa vie, il fut embauché comme serveur au Palmier en Zinc où il travailla pendant 2 ans* »³¹.

Pour ce qui concerne la vie courante, Mahmoud a suivi le cursus habituel d'un jeune de la campagne montant à la capitale. Aux yeux de citadins, à cette époque, un natif d'Ali-Sabieh n'est pas plus futé et dégourdi qu'un nomade crotté, sentant le beurre rance et le pipi de chèvre. Que l'on vienne du fin fond de Wé'ima, d'une agglomération de l'intérieur, le schéma d'intégration ne varie point dans la forme. Pendant la phase d'acclimatation aux règles de la vie urbaine, des cousins proches forment le premier appui sur lequel peut compter le nouveau citadin. Les membres influents du clan lui offrent le gîte et le couvert, le recommandent parfois auprès d'un employeur. Tout le monde n'a pas la chance d'avoir des proches connaissant des entrepreneurs européens ou des commerçants arabes, qui ont le monopole de la demande sur le marché du travail non-qualifié. La solidarité clanique aplanit les premières difficultés auxquelles est confronté le jeune homme.

³¹ *Op. cit.*, « Mahmoud Harbi : un héros de la lutte... ».

3) Djibouti, une ville cosmopolite

Question de tempérament sans doute, car le jeune Mahmoud Harbi, alliant audace et aventure, emprunte un chemin original qui l'entraîne dans les remous de la Seconde Guerre mondiale. Vers l'âge de dix-sept ou dix-huit ans, Mahmoud se rend dans la capitale de la colonie. « Qui désire faire fortune monte à la capitale », assure non sans raison l'adage populaire. C'est là que réside la population qui « compte ». C'est là que se forment la mentalité djiboutienne, une culture commune et un espace social partagé. C'est là que de formidables opportunités existent pour des hommes et des femmes de caractère. Et le natif d'Ali-Sabieh n'en manque pas. En outre l'inégalité de traitement entre le chef-lieu de la colonie et sa modeste agglomération a dû sans doute le troubler. Sur le plan de l'emploi, le marché est déjà saturé pour les personnes sans qualification. Les bonnes places étant déjà prises par les populations étrangères, arabes et Somalis allogènes, qui se sont installées très tôt dans la cité. Or la nécessité faisant loi, Mahmoud prend le premier emploi qui se présente à lui : serveur dans un bar.

Djibouti : une cité dominée par des "étrangers"

En 1955, le gouverneur de la CFS, René Petitbon, a une piètre opinion de ses administrés et de la colonie : « *La Côte française des Somalis est un port avec un arrière pays désertique, où nomadisent trente mille Danakil et Issas, aux mœurs primitives que contrôle une Milice payée par le Territoire, charge écrasante et anormale* »³². A l'origine, l'archipel de Djibouti est une zone inhabitée, désertique, madréporique, parsemée de tertres et d'éminences qu'on appelle *gabood* en afar, par référence à leur forme rappelant un panier en vannerie. L'étymologie de « Djibouti » dérive de l'afar qui, à la fin du XIX^e siècle, a évolué vers « Gaboutil », « Gabouti » et, enfin, Djibouti³³. Les sources

³² AMAE, « Extrait du rapport confidentiel n°26/CF en date du 13 janvier 1955, M. LE Gouverneur de la Côte Française des Somalis ». L'Etat français devrait payer ces charges.

³³ Cf. Didier Morin, *Dictionnaire afar de 1288-1982*, p.155. La confusion est semée certains historiens français qui, sous prétexte de confronter toutes les

anciennes, émanant des géographes et en particulier des scientifiques ayant recueilli des informations sur la région, permettent de l'attester. « *Les Danakils [Afars] ont occupé tout le territoire de la côte jusqu'à Zeyla* », écrit C. Mondon-Vidailhet³⁴. La quasi-totalité des termes géographiques de cette zone, antérieurs à l'occupation française, n'est intelligible qu'en langue afar³⁵. Cette rade abritait le seul point d'eau, un puits, où des voiliers afar et arabes pouvaient mouiller et se ravitailler entre les ports de Tadjoura, Zeyla' et Ta'iz (Yémen). Judicieusement choisi sur un archipel isolé et inculte, l'emplacement de la capitale ne suscita l'intérêt ni des pasteurs nomades de Gooba'ad³⁶ (Afars) ni des bergers issa. Dès lors le comptoir français y prit corps, car aucun groupe ethnique ne prétendit avoir une préséance historique exclusive sur la presqu'île.

Cette situation fit l'affaire des Français et facilita les manœuvres d'approche du premier gouverneur de la CFS, Léonce Lagarde, avec les pouvoirs politiques en place. L'implantation sur un bout de territoire inculte d'un allié européen, avec lequel ils avaient signé des traités d'amitié, ne fut contestée que mollement par les sultans afar³⁷. Dès lors le chef-lieu s'est développé rapidement dans une sorte d'autarcie, coupé de son hinterland naturel et connecté en priorité à l'Éthiopie. *La chance souriant aux audacieux*, Somalilandais, Yéménites, Éthiopiens, Italiens, Grecs, Juifs, Soudanais et Hindous s'installèrent dans ce nouvel Eldorado qu'était devenu le comptoir français. Ces populations seront les premières à bénéficier du progrès et de la citoyenneté française, fruits récoltés grâce à leur esprit d'aventure et leurs capacités à prendre des risques.

sources, y compris les plus extravagantes, légitiment des versions somali et arabes fabriquées *a posteriori*.

³⁴ « Populations indigènes de la Côte française des Somalis et régions voisines », par Emile Chauffard, Hugues Le Roux, C. Mondon-Vidailhet, René Maunier, *Etude de sociologie coloniale*, Paris Ve, 1906.

³⁵ Ces lieux-dits (Gabode, Ambouli, Doralé, Artà, Wéa, Loyada (Lé'ado), Da'asbiyyo, etc.) sont tous d'origine afar.

³⁶ Au début du XX^e siècle, les Afars exercent une autorité de fait sur les environs de Djibouti en raison de leur force militaire. En 1905, ils menacent le chef-lieu.

³⁷ Les Issas entrent en conflit avec les Français lors de la construction du chemin de fer franco-éthiopien (1897-1917).

C'est une ville dynamique, prospère et « étrangère » que découvre le jeune Mahmoud en 1938. La vie n'y est pas facile pour les natifs du territoire. Entre 1885 et 1950, être un autochtone issa s'avère un lourd handicap, aggravé d'une manière singulière par le manque d'instruction³⁸. Les ressortissants afar y endurent une discrimination encore pire et multiforme, à cause de leur statut de belligérants que les années de « pacification » de la colonie, de 1924 à 1945, ont exacerbé. Il faut admettre que l'allure belliqueuse du nomade n'arrange rien. Portant toujours un bâton à la main ou en bandoulière, un couteau à double tranchant à la taille, bref, rien qui témoigne d'un caractère doux et pacifique que doit afficher normalement une population vaincue. Surveillés sur le plan administratif par le biais des laissez-passer, contrôlés dans l'arrière-pays par la Milice³⁹, les autochtones subissent de multiples vexations sur le marché de l'emploi. Les Issas d'allégeance française (à ne pas confondre avec les sujets britanniques et éthiopiens) souffrent de leur faible poids démographique qui ne permet pas de combler les besoins de la main-d'œuvre réclamés par les entreprises de la places tenues par des Européens.

³⁸ Généralement prêté à Bourhan Bey, fils d'Aboubaker Pacha (ancien gouverneur de Zeyla'a) et chef de Djibouti-ville vers 1895, cet adage (en arabe) dit : « *La ville de Djibouti protège les étrangers et rejette ses enfants* ». Les Gadaboursis attribuent ce dicton au cheik Hadji Diidé. Les deux versions sont vraisemblables dans la mesure où l'original nous vient d'Egypte, illustrant l'âpreté de la vie au Caire.

³⁹ « Le statut colonial comportait, entre autres inconvénients, des barrières juridiques qui entravaient la libre circulation des nomades, freinant par là l'économie pastorale. Il fallait en effet à la population concernée des passeports et des visas pour circuler, impliquant actes de naissance, cartes d'identité, recensement, bref une armada dissuasive de paperasses. Le non respect de la loi était bien sur un délit : on tombait sous le compte du sans-papier à domicile, quand on n'était pas pris en flagrant délit de contrebande. » Cf. Ismail Ibrahim Houmed, *Indépendance, démocratisation enjeux stratégiques*, p.13, L'Harmattan, 2002, 296 pages.

4) Ancien combattant des Forces françaises libres (1940-1945) ?

En 1940, fouetté par le désir de réussir sa vie, sentant l'impérieuse force qui guide les audacieux, Mahmoud tente fortune à l'étranger. Il se rend au Yémen, sur l'autre rive de la mer Rouge. Etre serveur, planton ou manœuvre, ou vivre de l'assistanat d'un oncle généreux ne sied pas à son caractère. Les humiliations jalonnent aussi la vie d'un jeune homme fier et susceptible, tentent de se trouver une place dans une société coloniale. Parfois, agissant comme un stimulant supplémentaire, les vexations forgent le tempérament, sinon un destin au feu des épreuves. « *La seconde guerre mondiale éclatant quelques mois plutôt, Mahamoud Harbi s'engagea dans la marine française pour combattre aux côtés des alliés. Les forces allemandes coulèrent le navire au bord duquel il se trouvait en mer méditerranée. Faisant partie des quelques rescapés du naufrage, il arriva en France où il connut la disette et les tickets de rationnement. En même temps, à Djibouti, toute sa famille, suite à sa disparition, en conclut son décès.* »⁴⁰ Disons, d'emblée, qu'il est curieux que le statut d'ancien combattant de Harbi ne soit mentionné ni dans les archives en notre possession, ni dans les ouvrages de référence sur Djibouti. Admettons l'hypothèse de son enrôlement dans la marine (française ou marchande). Cette période a dû constituer une école de la vie pour lui. Dans un tel milieu, l'apprentissage s'opère sur le tas, sous le poids de la nécessité et de l'urgence. Lorsqu'il s'engage dans les Forces françaises libres (FFL), Mahmoud a vingt ans. Il exerce le métier d'aide-cuisinier sur Jeanne d'Arc⁴¹ (ou sur un navire marchand). Plusieurs sources orales insistent sur son enrôlement dans la marine et évoquent sa présence au Liban, son séjour à Marseille et son retour inespéré dans son pays vers 1946. Il subsiste néanmoins de nombreuses contradictions sur la datation et la véracité de ces faits. « *Vers 1940, Mahmoud Harbi est arrêté et envoyé au Liban où il s'engage dans la marine française. Il embarque sur le navire de guerre Jeanne D'Arc. Il y séjournera durant six ans (?), pendant toute la Seconde Guerre mondiale. Son*

⁴⁰ Op. cit., « Mahmoud Harbi : un héros... ».

⁴¹ Témoignage de Jean-Paul Noël Abdi, 5 janvier 2011, Djibouti.

père Harbi Farah est décédé durant son absence, persuadé que son fils a été exécuté. En 1946, il revient à Djibouti. En 1947, il milite dans le Club Somali-Dankali, Hassan Gouled le rejoint en 1948. ».⁴² Les informations ci-dessus ne concordent pas sur ce qui est communément admis. Outre les doutes exprimés sur son statut d'ancien combattant, l'enrôlement dans la marine française est tantôt daté de 1940, tantôt de la libération de la CFS par les forces britanniques, survenue le 28 décembre 1942. A-t-il pris part aux campagnes du Liban après le naufrage de son bateau ? Sa présence sur le croiseur Jeanne d'Arc⁴³ paraît peu probable, ce navire étant immobilisé dans les Antilles jusqu'en 1943. « Son père Harbi Farah est décédé durant son absence persuadé que son fils a été exécuté » par les autorités françaises. La première partie de l'assertion est infirmée. En revanche, les différentes sources se joignent sur le fait que sa famille soit restée quatre ou cinq ans sans avoir de ses nouvelles. Son séjour en France avant de rentrer en CFS vers 1946, est également signalé, sans autre précision. Après son retour au pays, il regagne sa ville natale, Ali-Sabieh, et s'essaie au métier de « propriétaire d'un restaurant près de la gare, sur la place Marchand »⁴⁴, mais le rôle de cuistot appris dans la marine n'a pas dû le passionner outre mesure. Car, fin 1947, Harbi a acquis la réputation de meneur d'hommes dans le milieu associatif afar et somali. Dans cette cité, « grande » comme un pays, une personne qui ne ménage ni son temps ni ses efforts peut sortir du lot et faire fortune. A condition qu'elle ait un peu de talent et d'ambition, elle est en mesure de se forger un « destin national ».

⁴² Témoignages de Jean-Paul Noël Abdi, député et président de la Ligue djiboutienne des droits humains – décédé le 15 avril 2012 à l'hôpital de Marseille (France).

⁴³ Le croiseur Jeanne d'Arc, désarmé, reste immobilisé aux Antilles, à Fort de France, du 25 juin 1940 jusqu'au mois de juin 1943. Après un stationnement à Alger, il rejoint Cherbourg le 28 août 1944.

⁴⁴ Cf. Daoud A. Alwan et F. Dallo.

La « Côte française des Somalis » (CFS)

La CFS correspond à un résultat hasardeux, né de l'agrégation des trois sultanats afar (20 200km² de superficie) et d'une zone de nomadisation somali-issa (3 000km²)⁴⁵. En 1897, lorsque la puissance de tutelle rebaptise le « Territoire d'Obock et Dépendances » « Côte française des Somalis », elle rêve de conquête territoriale vers le sud et l'ouest. L'appellation « Côte française des Somalis » anticipe la perspective d'une expansion du côté des pays issa et gadaboursi. L'hostilité du propriétaire de la rade d'Obock, le sultan de Rahayta, et les nombreux avantages de l'archipel de Djibouti pousse alors le gouverneur Léonce Lagarde à transférer sans à-coups le chef-lieu d'Obock dans la presqu'île proche du plateau éthiopien.

Au début des années 30, Henry de Monfreid ironise sur la « Côte des Somalis, ainsi appelée parce qu'il ne s'y trouve pas de Somalis »⁴⁶. Motivée par des considérations géopolitiques, ce patronyme impropre, sans réalité humaine sur le terrain, sera maintenu par Paris car il établit une parfaite symétrie nominale avec les possessions voisines de ses rivales. La Grande-Bretagne possède son « Somaliland », l'Italie sa « Somalia », la logique exigeait que la France ait sa « Somalie ». Comme une autorité coloniale a de la suite dans les idées, agrandir sa colonie de Djibouti demeurera son obsession non avouée jusqu'à la fin des années 50. Cet agrandissement, cela va sans dire, devrait se faire au détriment de l'empire éthiopien, en vertu de la thèse défendue par un homme d'État français, Jules Ferry, qui justifiait en 1885 la colonisation des populations sous-développées en ces termes lapidaires : « ... les races supérieures ont un droit vis-à-vis des races inférieures »⁴⁷.

⁴⁵ Cf. Carte ethnique de la Côte française des Somalis, p. 201.

⁴⁶ Robert Saint-Véran, *À Djibouti, avec les Afars et les Issas*, p. 9, Editions R. Tholomier, Parc Saint-Véran, Gagnes sur Mer.

⁴⁷ Jules Ferry jette le 25 juillet 1885, à la Chambre des Députés, les bases de ce qu'on pourrait appeler « les valeurs » et « objectifs » de la colonisation française.

CHAPITRE II

Les premiers galons de leader (1946-1949)

Sans accéder à des fonctions politiques marquantes, Mahmoud Harbi gagne en deux étapes ses premiers galons de leader à la fin des années 40. Premièrement, il s'empare de la présidence du « *Club de la jeunesse somalie et dankalie* » (CJSD), qui lui offre d'emblée une large notoriété auprès des citoyens. Deuxièmement, en participant aux événements tragiques de 1949, il consolide son image de leader au sein de sa communauté, les Issas. La captation de cet électorat naturel est essentielle s'il veut embrasser le métier de politicien. Lors du renouvellement du Conseil représentatif en 1950, il devient conseiller du 2^e collège, le 1^{er} collège comprenant des élus européens.

Le Conseil représentatif (1945-1957)

Les premiers jalons de l'égalité entre les citoyens de l'Union française, encore fort modeste, sont proclamés par le Conseil représentatif en 1945. La liberté accordée aux associations et clubs libère des énergies nouvelles, accélère l'évolution des mentalités et ouvre la voie aux premières revendications. Malgré la lenteur du développement économique, il souffle sur le territoire un vent de liberté politique. Pour la première fois, toutes les populations africaines ou non se rencontrent véritablement en 1945 par le truchement de leurs élus politiques, portés aux nues par le Conseil représentatif (CR). Accordant de plus en plus de place et d'autonomie aux colonisés, les institutions représentatives œuvrent au rapprochement des individus... et non des collectivités. Institué en Côte française des Somalis par décret du 9 novembre 1945, le

CR divise le corps électoral en deux collèges : collège indigène et collège européen. Le premier comprenant seulement 12 conseillers est élu par une population indigène estimée à quarante-huit mille personnes (afar, arabe et somali), tandis que le collège des citoyens de statut français réunit 12 membres représentant quelque deux mille Européens et assimilés de la colonie. C'est la première institution représentative qui voit le jour dans le territoire en y organisant les premières élections auxquelles les autochtones prennent part. Néanmoins, limite de l'égalité déjà mentionnée : la dualité entre colons et colonisés continue à structurer les relations sociales. Un mot résume cependant les années écoulées sous le CR : revendications. Toutes les communautés (afar, issa et arabe) s'y mettent. Le fer de lance de ces réclamations est incarné par la fraction urbanisée de la population africaine⁴⁸.

1) Président du Club de la jeunesse somali et dankali (CJSD) en 1946

Dès son retour au pays, vers fin 1945 ou début 1946, Mahmoud Harbi se lance dans l'activisme associatif. Les revendications politiques n'étant pas encore entrées dans les mœurs, les associations sportives et les clubs d'entraide tiennent le rôle de partis politiques. Par leur rôle d'animation, elles répondent aux besoins de discussion et de débats d'une jeunesse avide de prendre part à la gestion de leur territoire. Elles émettent les premières revendications sociales unitaires. Et les premières doléances organisées à l'échelle de toute la population autochtone sont lancées sous l'initiative du club afar et somali.

Nous sommes en 1947 ou 1948⁴⁹ à Djibouti. Harbi, âgé de 27 ans, dépose sa candidature afin de présider à la destinée du CJSD. Ali Aref Bourhan, futur homme fort de la colonie, présent à cette séance, nous en donne une description brève mais instructive. Le président en exercice, Abdi Dembil, est candidat en lice pour la reconduction de son mandat. Son challenger n'est autre que Mahmoud Harbi. Lors de la délibération, le jeune homme monte

⁴⁸ AMAE, *op. cit.*, « Notes sur la situation de Djibouti » du 22 mai 1956. Les grèves et manifestations ponctuent la vie syndicale entre 1945 et 1957.

⁴⁹ La date où s'est tenue cette assemblée n'est pas précisée.

sur une table pour expliquer les raisons de sa candidature. Parmi l'auditoire, ce geste audacieux a dû surprendre plus d'un. Bien sûr, la bravade de cette entrée en scène inhabituelle a été moins déterminante que son éloquence. Le tableau ne manque pas de piquant. Un villageois vient administrer des leçons aux citadins, portés à regarder de haut ceux qui viennent de la « brousse ». D'une manière inconsciente sans doute, Ali Aref lui-même croit utile de préciser que Harbi est un « *jeune* » homme qui vient « *d'Ali-Sabieh* » ! S'il est jeune, cela sous-entend qu'il est inexpérimenté et forcément crédule. S'il vient d'un village de l'intérieur, cela signifie qu'il est inconnu au bataillon et ignore tout des manœuvres politiques. Son allure d'adolescent ne plaidant pas en sa faveur, le natif d'Ali-Sabieh prend le devant. « Ne vous focalisez pas sur mon apparence », lance-t-il en vue de balayer tout préjugé lié à son physique. Ali Aref Bourhan commente la scène : « *A un moment donné, après son discours, je l'ai écouté et il a dit textuellement en somali ! 'Inan yaro taalo le ni la hadleya, ha odhanina, bal i dhageysta'. 'Ne dites pas que c'est un jeune homme portant la coupe « taalo » qui vous parle, mais écoutez-moi'. J'ai touché ma tête, j'avais à peu près la même coupe de cheveux que lui. Et c'est à partir de là que j'ai été admirateur de cet homme.* »⁵⁰

En homme moderne et imprégné des réflexes urbains, Mahmoud Harbi arbore une coiffure à la mode des années 50. Une marque de fabrique de toute une génération de jeunes loups politiques en devenir. A l'issue du vote, le choix des adhérents se porte sur lui. Ce succès, il le doit à son tempérament bagarreur et à la maîtrise de la langue somali. Un instrument voire une arme de dissuasion qui lui sera bien utile dans l'avenir. Très tôt, le « fils de Harbi Farah » fait montre d'un penchant naturel pour le combat collectif et la négociation. C'est un pragmatique privilégiant l'action concrète sinon l'activisme permanent qui contribuera à son succès dans le domaine syndical, puis politique. Lorsque le rapport des forces n'est pas à son avantage, il sait prendre son temps, temporiser, pour se sortir d'une situation difficile. Quand on observe sa lente ascension sociale et politique, deux qualités semblent avoir guidé sa vie : la patience et l'opiniâtreté. Celles des hommes qui croient

⁵⁰ Radio Télévision Djibouti (RTD) : Emission télévisée « Gros Plan », animée par Salah Ismail : Invité Ali Aref Bourhan.

autant en leur étoile qu'en leurs propres talents. Ses autres qualités ? « *La perspicacité, l'éloquence et la prédiction des idées de l'avenir* »⁵¹, ajoute Ali Aref, qui affirme que le nouveau président du CJSD a été « *son mentor* ».

Des revendications sociales

Pendant cette période, l'administration française ne semble pas avoir eu des préventions exagérées contre la création des clubs ou des associations dans le territoire⁵². Ce relâchement est à mettre au compte du CR et de sa nouveauté. Chaque fois, à l'heure des réformes, comme sous la Loi-cadre en 1957, une avancée institutionnelle s'accompagnera d'une période de tolérance, libérant énergies et initiatives sociales. Si peu que ce soit, la liberté conquiert un nouvel espace où s'épanouir. En revanche, la demande de création d'une association indienne (hindou) forte de 500 hindouistes et musulmans n'obtient pas l'autorisation administrative sous prétexte qu'ils forment « *une communauté fermée, imperméable à toute influence française et qui refuse à faire apprendre le français à ses enfants. [Ils sont] sensibles aux consignes qu'ils reçoivent des colonies indiennes d'Addis-Abeba et d'Aden qui sont nombreuses, puissantes et hostiles à l'Européen* »⁵³.

L'« ancien combattant » des Forces françaises libres assume la direction du Club sur une durée indéterminée. En l'absence de documentation, personne n'a été en mesure de nous renseigner dans quelle circonstance et en quelle année cette association a disparu de la scène publique. Si sur l'année de sa création, 1945, plusieurs sources se recoupent, il n'en est pas de même sur l'identité des fondateurs⁵⁴. D'après Saïd A. Coubèche, le CJSD fut dès l'origine instrumentalisé par l'administration et les Gaullistes. En tout cas, sous la fêrule ou non du gouverneur, le Club se donne pour principale mission de défendre les intérêts sociaux de deux

⁵¹ *Idem.*

⁵² Cf. Les documents de « Renseignements » sur la Somali Youth League (SYL) de 1947 à 1952, en Français : *Ligue de la Jeunesse Somali*).

⁵³ Document non daté et signé par René Petitbon, vers février 1957.

⁵⁴ Le témoignage d'Ali Aref Bourhan laisse penser que le Club de la Jeunesse Somali et Dankali a été créé avant que Harbi ne s'y intéresse.

groupes autochtones du territoire. Dès lors, les appellations d'« Afars » et de « Somalis » acquièrent une relative popularité auprès de la jeune génération. Les revendications suivent la même tendance quoique, dans certains milieux, la défense des intérêts issa supplante d'autres finalités. Diriger ce Club implique d'avoir de réels talents de meneur d'hommes. Arbitrer des conflits qui agitent des hommes aussi différents que peuvent l'être les Afars et les Somalis vers la moitié des années 40 n'est pas à la portée du premier venu. Souffrant de manque de reconnaissance de la part de la France, ces communautés ont une sensibilité à fleur de peau. A tout moment, l'unité des originaires du territoire risque de se fissurer au bénéfice de l'administration. Fût-elle de nature apolitique, la collusion entre les deux principales ethnies du territoire ne peut pas être totalement du goût du pouvoir local. Car elle porte en germe des contestations dangereuses par l'unité des colonisés qu'elle implique⁵⁵.

En priorité, les doléances adressées au gouverneur portent sur le chômage anormalement élevé des autochtones. On demande à l'Etat de faire des efforts supplémentaires pour endiguer ce fléau endémique. Concrètement, le club réclame : « *Le travail pour les autochtones* » ; « *La terre aux Issas et aux Danakils* » ; « *Les postes politiques doivent revenir aux Afars et aux Issas* ». Les mots d'ordre, on le voit, n'ont rien de belliqueux. D'une manière insidieuse, on note que les revendications sociales se mêlent aux aspirations politiques. Pour l'instant, celles-ci demeurent trop théoriques pour inquiéter l'administration locale. Cependant, une forte dissonance commence à s'insinuer entre le nom unitaire du Club et le contenu des slogans de plus en plus partisans. On ne sait comment mais le terme « Issas » finit par se substituer au patronyme officiel de « Somalis ». Ce glissement de requêtes qui

⁵⁵ D'après, Oberlé et Hugot, le CJSD a été encouragé lors de sa création par l'administration pour damer le pion au Club de la jeunesse arabe. Said Ali Coubèche présente sa propre version : « C'est à partir de ces élections [celles de 1946] qu'on a cherché à susciter une opposition au Club arabe. On est allé chercher Mahmoud Harbi à Ali-Sabieh, pour l'inciter à ouvrir le Club de la jeunesse somalie et dankalie ». Le parti gaulliste, avec Magendie en tête, en serait l'instigateur (Cf. Dubois et Pénel, *op. cit.*, p. 266). Cette idée ne doit pas être prise pour argent comptant. On peut admettre un rapprochement intentionnel entre Afars et Issas mais difficilement celui de deux ethnies, Somalis et Afars.

dérage des intérêts ethniques vers les intérêts tribaux, du moins dans le milieu somali, est accueilli avec indulgence par les autorités territoriales. Fin 1948, ne mentionnant plus la fraction allogène parmi ses membres, le Club agit comme une association destinée à défendre exclusivement les intérêts de l'*ethnie* afar et de la tribu *issa*.

2) Campagne de sensibilisation de l'*ogaas* Houssein (1932) et de l'*ogaas* Hassan Hersi (1945-1946)

Les premières revendications sociales, émises par la communauté *issa*, datent de 1932. L'*ogaas* Houssein, en provenance d'Éthiopie où se situe son siège, se plaint auprès de Chapon-Baissac, gouverneur de la CFS de 1924 à 1934, du peu de place accordée à ses sujets sur le marché du travail. Le moment semble propice pour ce type de doléances. Après la dissolution du sultanat de Gooba'ad, en 1930, l'accalmie entre la confédération des Debnés et les Issas soulage l'administration centrale. Depuis que le sultan Lo'oyta le Petit et son vizir Hadji Ali purgent leur peine dans un bague de prison à Madagascar, l'insécurité n'est menacée que des populations transfrontalières dispersées, sans autorité centrale. En effet, les *Assahyamara* refusent toute allégeance aux Français et fourbissent leurs armes. Un an plus tard, Chapon-Baissac voulant aller plus loin et se prévalant de « *relations anciennes et confiantes avec [des] Somalis* »⁵⁶, propose au gouvernement de Paris d'organiser les Issas en vue de répondre à un revers d'alliance pouvant survenir avec l'Éthiopie⁵⁷. Le ministre des Colonies rejette ce projet jugé inopérant. Il n'empêche que les années 30 s'annoncent sous de bons auspices pour la communauté *issa*, avant que les troupes italiennes de Mussolini ne chamboulent les enjeux sous-régionaux en s'emparant de l'empire éthiopien (1935-1941).

A priori, l'*ogaas* Houssein tombe à point nommé en 1932. Ses principales critiques portent sur la politique d'immigration à tout

⁵⁶ Ministère des Colonies, Dépêche télégraphique chiffrée, Djibouti le 27 mars 1933 – Colonies Paris, p.2.

⁵⁷ *Idem*, p. 3. « ... pratiquer politique de regroupement des Issas... formation amitiés qui, en cas conflit, pourrait se révéler des alliances » : télégramme.

vent que pratique la France. Par-dessus tout, c'est la réussite sociale des Yéménites qui attire sa colère. Il stigmatise la voracité commerciale sans bornes des Arabes qui « *viennent dans la colonie sans un sou dans leurs poches, ils font le commerce avec beaucoup de concurrence et ne laissent pas aux Issas le plus petit métier. Si tous les pauvres du Yémen viennent chercher fortune chez nous, dans dix ans ils seront plus nombreux que les véritables gens du pays.* »⁵⁸

Ces reproches tombent dans l'oreille d'un pouvoir feignant la surdité et, sans doute, les prémices de la Seconde Guerre mondiale empêchent le gouvernement de Paris de donner suite aux doléances de l'*ogaas*. Après 1945, la colonie renoue avec sa politique traditionnelle : protéger et promouvoir les communautés arabe et somali allogènes au détriment des autochtones. Sous le premier Conseil représentatif élu, de 1945 à 1950, déjà solide dans le domaine économique et social, la prééminence des étrangers se propage à la sphère politique. Quel que soit le niveau de leurs frustrations, les populations autochtones devront patienter, avec plus ou moins de philosophie jusqu'en 1952 pour voir un des leurs, un certain Hassan Gouled⁵⁹, élu en métropole. Fin décembre 1945 et début janvier 1946, le nouveau chef traditionnel issa, *ogaas* Hassan Hersi, se déplace à Djibouti armé des mêmes doléances que son prédécesseur.

Les revendications de l'ogaas Hassan en 1945-1946

Ogaas Hassan Hersi reçut, en décembre 1945, un accueil des plus froids de la part du gouverneur de la CFS Chalvet (1944-1946) et de ses collaborateurs. Cette fois, la négociation s'annonce sous de mauvais auspices pour d'autres raisons. Dans la sous-région, la question de pansomalisme mise en vedette par les Britanniques sème la suspicion⁶⁰. En tant que sujet de l'empire

⁵⁸ Oberlé et Hugot, *op. cit.*, p. 122.

⁵⁹ Bien qu'il soit d'origine étrangère (Somaliland), la nouveauté résidait dans le fait qu'il était un Issa dont une petite fraction est autochtone.

⁶⁰ Lancée en 1944 par Ernest Bevin, le ministre des affaires étrangères (Foreign office) britannique, l'idée de rassemblement de tous les Somalis au sein d'une seule entité politique menace directement la CFS. La méfiance des Français vis-à-

éthiopien, percevant une rétribution mensuelle de 300 thalers, on soupçonne l'*ogaas* Hassan d'être un agent dépêché par les Britanniques qui, depuis la défaite italienne dans la corne de l'Afrique, administre la Somalia, le Somaliland et l'Erythrée. Entre mai 1941 et 1952, excusez du peu, le gouvernement de Londres exerce également un protectorat qui ne dit pas son nom sur l'Ethiopie de l'empereur Haïlé Sélassié. Addis-Abeba supporte de moins en moins cette présence envahissante. En même temps l'hégémonisme exercé dans la région par Londres, place la France dans une position délicate. Dans ce contexte, quelle que soit sa bonne intention, le messenger pose autant de problème que son message.

Le motif du voyage paraît on ne peut plus prosaïque. Le chef des Issas ne se rend pas à Djibouti en connivence avec les gouvernements étrangers)⁶¹ mais sur invitation des personnalités de sa communauté⁶². Sa préoccupation principale se focalise « *sur la situation politique du peuple issa et aux craintes qu'il avait au sujet* »⁶³ des menées de deux puissances européennes, à savoir la Grande-Bretagne et les autorités françaises, dans la région. A la différence de son prédécesseur, plaçant la barre très haut, l'*ogaas* propose que dans la colonie, tous les emplois publics soient réservés aux Issas. La France devrait fermer les frontières aux étrangers qui sont trop nombreux et s'enrichissent au détriment des populations natives du pays. A l'instar de son devancier, Hassan Hersi demande l'expulsion des Arabes de Djibouti. Le système représentatif instauré en 1945 fait l'objet d'une critique sévère de sa part, parce qu'il promeut de manière ostentatoire des candidats d'origine étrangère, intervenant plus qu'ils ne devraient dans la

vis de l'*ogaas* paraît largement justifiée, amplifiée par la suprématie anglaise dans la sous-région.

⁶¹ CAOM, Lettre du 08-01-1946 - (Renseignements).

⁶² Cf. Lettre manuscrite du 18-12-1945: « Renseignements donnés par l'okal Guédi Amarré », L'*ogaas* serait « venu à Djibouti sur la demande des nommés : Djama Iltiré, Ali Bogoré, Farah Dabar, Wabéri Waskar [Askar], Ayad Noor, Nour Awar. » Ces hommes se plaignent entre autres de la place trop importante prise par les Arabes dans la société..

⁶³ Lettre du 21 février 1946. L'empereur Haïlé Sélassié : « *les relations ... confiantes et excellentes avec la France* », cordiales avec les Anglais.

politique locale. Le gouverneur Chalvet qualifie de « *prétentions exorbitantes* » les revendications de l'ogaas.

Le rédacteur du courrier ajoute aux doléances de l'ogaas quelques assertions de son cru. Les Arabes et Juifs « *sont généralement des individus expulsés de leur pays...* », écrit-il en attribuant ses propres pensées à l'ogaas, ils « *ont profité de la mansuétude bien connue de la France, pour venir s'établir sur son territoire, y commercer plus ou moins honnêtement, se livrer à toute sorte de trafics destinés à exploiter et à spolier la plupart du temps les Somalis qui ont à faire à eux* »⁶⁴. Ce faisant, il nous offre, malgré lui, un échantillon de fonctionnaires au poste à Djibouti vers 1940-1949. Dans la description faite des Arabes et des Juifs de Djibouti, les propos de l'agent rappellent étrangement la rhétorique d'entre-deux guerres appréciée par une frange de la population française antisémite.

Hassan Hersi propose avec une certaine clairvoyance que la CFS soit « *représentée par un candidat originaire du Pays, par originaire, j'entends un homme né dans le pays, ayant vécu et grandi, en un mot ayant une connaissance approfondie des mœurs et coutumes, capables de défendre aux mieux ses intérêts. [...]* » « *Nous suggérons la solution suivante :*

« *Présentation comme candidats aux élections de quatre ou cinq membres choisis parmi les sujets les plus évolués capables de nous représenter convenablement.*

« *Je vais plus loin. Dans l'ordre chronologique du choix des candidats, nous donnons la préférence aux Issas, aux Danakils et autres Somalis, enfin aux Français* »⁶⁵

En dernier lieu, précise-t-il, les Français pourraient être mandatés « *à condition qu'ils soient de purs aryens établis dans le pays depuis de longue date* »⁶⁶. Cette dernière mention prête à rire.

⁶⁴ « Compte-rendu relatif à un entretien que le représentant de la DGER (Direction générale des Etudes et Recherches) en CFS a eu avec l'Hougas des Issas », Djibouti, 27 décembre 1945. La DGER est un organe du renseignement créé en 1944.

⁶⁵ *Idem.* La définition de « responsable politique » développée par l'ogaas des Issas frappe par sa modernité, elle nous renseigne sur les idées en vogue dans le milieu somali le plus progressiste de cette époque.

⁶⁶ Le rédacteur du document se donne à cœur joie !

Habitué à voir les notables autochtones solliciter des faveurs personnelles à l'administration, la démarche de l'ogaas issa désintéressée, focalisée exclusivement sur des sujets politiques, étonne les services de renseignements. Selon eux, cette générosité ne peut être que suspecte. Elle est de nature à cacher un plan « *mûrement réfléchi et établi* »⁶⁷, visant à nuire aux intérêts de la France ! Pourtant, à l'issue de ces contacts répétés, il ressort une vérité : l'ogaas n'a « *jamais demandé quoi que ce soit pour lui et a parlé au nom et pour le compte de la tribu des Issa* »⁶⁸. Cette fois encore, sa campagne de sensibilisation ne rencontre pas plus de succès que celle entreprise en 1932 par son prédécesseur. Son message est néanmoins entendu par d'autres oreilles sensibles à cette musique. Mieux avertis que dans le passé sur la marche du monde moderne, les notables, chefs de clan et dirigeants politiques issa vont relayer avec efficacité les doléances de l'ogaas.

3) Les événements de 1949 : guerre civile entre Issas et Gadaboursis⁶⁹

Pour comprendre les frustrations des Issas, ressenties encore plus cruellement par ses leaders en voie de s'affirmer sur la scène politique et syndicale, à commencer par Harbi, il faut mentionner un faisceau de causes et de conséquences qui rendent leur situation intenable. Les réformes institutionnelles engagées dans le territoire participent à l'éveil de la population ; éveil matiné de colère et de ressentiment dans le milieu somali-issa.

Une discrimination multiforme des Issas autochtones

L'urbanisation n'ayant pas amalgamé les populations issues de l'exode rural et les immigrants⁷⁰, le mariage mixte demeure une

⁶⁷ *Idem.*

⁶⁸ *Idem.*

⁶⁹ Sur cet affrontement, les renseignements les plus riches sont donnés par C. Dubois, *Djibouti 1888-1967, op. cit.* 247-260. Elle évoque les causes politiques, économiques, sociales et sociologiques.

⁷⁰ Thompson et Adloff, *op. cit.*, p. 57. Said Ali Coubèche affirme qu'avant la Seconde guerre mondiale, les Djiboutiens vivaient en bonne harmonie.

pratique assez rare. La principale matrice qui forge la citoyenneté est la cité portuaire de Djibouti qui se dilate sous l'assaut d'un flux migratoire continu, non contrôlé, diluant les progrès sociaux au point de les annuler. Au début du siècle, le processus du peuplement tiré vers le haut par les flux migratoires accentue les tendances habituelles. Sur 7 000 citoyens, les Issaks et les Gadaboursis forment le gros de la population africaine, « *il n'y a qu'un nombre infime d'Issas* »⁷¹. Les Arabes, l'autre groupe immigré majoritaire, occupent « *le premier rang entre toutes les races par la qualité de ses membres* »⁷². Intermédiaires du pouvoir colonial, ces communautés profitent des avantages offerts par la vie citadine. Dans ce contexte, les privilèges supposés se transforment aux yeux des retardataires autochtones en un facteur supplémentaire de discrimination qui nourrit leur rancœur collective.

Les notables « évolués » qui savent lire et écrire le français⁷³ appartiennent à un nouveau corps d'indigènes créé par une loi de 1945⁷⁴. Son article 3 mérite d'être mentionné : « *Nul ne peut être notable évolué s'il n'appartient à une des races autochtones ou à un groupement ethnique définitivement fixé dans le pays. L'impétrant devra, par ailleurs, être âgé de 25 ans révolus, savoir lire et écrire le français, ...* »⁷⁵. Pour mémoire, il faut savoir qu'en 1931, il n'y avait pas, en dehors des Arabes, un seul autochtone remplissant les conditions énumérées ci-dessus. Pour être membre du Conseil administratif de la CFS, il importait de se prévaloir d'un minimum de compétences en langue française. Outre les avantages matériels, les « évolués » représentent sur le plan politique et social la « *partie la plus active* »⁷⁶ de la population indigène. Compte tenu de la pratique des suffrages restreints à quelques centaines de personnes

⁷¹ « Rapport ethnographique sur les populations de la Côte française des Somalis », p.206, *Revue coloniale*, 2^{ème} série, 1901-1902, (pp. 206-235).

⁷² *Idem*, p. 207.

⁷³ Article 40 de la Loi du 5 octobre 1940 cité par C. Dubois et JD Pénel, in Saïd Ali Coubèche...)

⁷⁴ *Journal officiel de la CFS*, septembre 1945, p.181. Arrêté n°1078 du 14 septembre 1947 portant institution en CFS d'un corps de notables évolués, (cité par C. Colette Dubois, J.D. Pénel, Saïd Ali Coubèche, p.58)

⁷⁵ *Idem*, note de bas de page, n°3.

⁷⁶ John Stuart Mill, *De la liberté*, P.65.

dans la colonie, la volonté populaire se résume donc au vote de cette petite minorité d'origine étrangère.

Nul ne peut nier que les nomades éprouvent une réticence à l'égard de la ville, en particulier d'une ville appréhendée comme « étrangère ». Mais le retard abyssal des autochtones dans tous les domaines – faible insertion dans la vie économique de la cité, taux de scolarisation et d'urbanisation très bas et impatience des Issas, familiers de la réalité coloniale depuis l'implantation des Français dans l'archipel de Djibouti (1885-1896) – s'explique par la discrimination dont ils sont victimes. De plus, leur circulation se heurte à de contraintes administratives⁷⁷.

D'autres facteurs généraux aggravent la marginalisation de la tribu de Mahmoud Harbi, tout en exacerbant les mécontentements des plus démunis. Alors qu'une cité moderne a surgi à la porte de leur territoire de pacage et nomadisation, les Issas forment la minorité citadine la plus pauvre (avec les Afars). Analphabètes et chômeurs dans leur grande majorité, ils peinent à se faire une place dans ce vivier d'opportunités qu'est Djibouti. Tandis que, ayant franchi dès 1888 en masse les 18 kilomètres qui les séparaient d'une cité en pleine expansion, les sujets britanniques, se sont emparés de petits emplois disponibles. En 1949, « *les Issas constituent le quart (25,38%) de la population totale de la CFS, soit 12 605 personnes mais seulement 10% du corps électoral* »⁷⁸. Les Somalis allogènes formant 3 073 personnes, soit 11,62% de la population, pèsent 18% du corps électoral⁷⁹. En 1954, les allogènes forment la population la plus importante et la main d'œuvre salariale la plus nombreuse de Djibouti-ville. Parmi les Somalis résidant dans le chef-lieu, il est probable qu'en 1949 la proportion des Issas autochtones du territoire ne dépasse pas 10%. Même en y ajoutant leurs ressortissants d'origine étrangère, venus d'Éthiopie et du

⁷⁷ Il faut savoir qu'avant les années 1930, en dehors de la bande littorale allant d'Obock à Ras-Doumeïra, les sultanats afar n'appartiennent que nominalement à la CFS. Entre 1928 et 1945, les relations entre Afars et Français deviennent très tendues, marquées parfois par des conflits ouverts. Les mesures restreignant la circulation des autochtones tombent en désuétude à partir de la fin de la Seconde Guerre mondiale, les sultans ne seront plus obligés de demander une autorisation pour se rendre dans le chef-lieu.

⁷⁸ Dubois et Pénel, *op. cit.*, p. 64.

⁷⁹ *Idem.*

Somaliland, ils atteignent difficilement le chiffre de 20%. Par conséquent l'urbanisation constitue un autre point faible de cette communauté.

Répercussions de la sécheresse et de l'exode rural

Au cours des années 40-50, le chef-lieu commence à attirer les autochtones par petites vagues. L'exode affecte en premier lieu les nomades des environs d'Ali-Sabieh qui fuient la sécheresse. Mahmoud Harbi monte au chef-lieu à ce moment-là. Puis, affluent des Issas du Somaliland et d'Ethiopie, au rythme des aléas climatiques, sans que leur nombre ne parvienne à concurrencer les étrangers. Ces familles, à la recherche de la sécurité alimentaire, se réfugient pour la plupart dans la cité portuaire. Tout au long de l'année 1949, le marché de l'emploi subit une relative pression due à deux phénomènes cumulatifs : la présence d'une main-d'œuvre pléthorique bon marché et une conjoncture économique négative. Les conséquences sociales de cette double pression se font rapidement sentir.

Les conditions de vie des nomades empirent dans les zones rurales. Plusieurs mois durant, le territoire issa « *a souffert cette année [1948-1949] d'une sécheresse exceptionnelle Les 2/3 du cheptel ont péri* »⁸⁰. Le manque d'eau et de pâturage harcèle les éleveurs et provoque l'exode forcé de ceux qui, habituellement, nomadisent au-delà de la frontière de la CFS. En arrivant en ville, ces hommes et femmes ne peuvent réprimer un sentiment de frustrations, de jalousies et d'impuissance qui remonte à la surface. Les habitants du chef-lieu, eux, ne subissent ni les aléas de la sécheresse ni autres privations que l'on endure dans l'arrière-pays. Le cercle d'Ali-Sabieh est une étendue sans ombre meurtrie par le soleil. Comparés aux nomades, les familles vivant à Djibouti semblent baigner dans un confort insolent. Et les nouveaux migrants de s'interroger : « *Ceux qui vivent dans le luxe et qui sont à majorité allogène, ne le font-ils pas au détriment de la population issa ?* »

⁸⁰ Maïté Ezelin, « La station catholique d'Ali Sabieh (1946-1959). Une mission immergée en pays issa musulman (Rép. de Djibouti) », *RAHIA (Recherche en anthropologie et en histoire de l'Afrique)*, Collection « Clio en Afrique », n° 21, hiver 2006, 124 p. Centre d'Etudes des Mondes Africains (cemaf) MMSH – Aix en Provence.

Leur révolte sourde vient alimenter celle de leurs frères et sœurs au chômage dans la cité. L'accusation a d'autant plus de raison de convaincre qu'elle est étayée dans les faits.

La marginalisation économique et sociale dans le chef-lieu

Les entreprises de la place discriminent ouvertement la main d'œuvre issa (et afar), parce qu'elles la jugent peu productive, paresseuse et revendicative. « Ces populations frustes ne supportent pas un travail d'endurance », ont décrété les employeurs. Pour s'en rendre compte, n'aurait-il pas fallu d'abord leur fournir l'autorisation de se rendre librement dans le chef-lieu ?⁸¹ Complice malgré elle, car impuissante à raisonner les opérateurs économiques de la place, l'administration locale ferme les yeux sur ces pratiques illégales et injustes. La cité portuaire de Djibouti apparaît comme une excroissance ayant surgi sur le littoral d'un territoire « sans propriétaire ». Entre 1884-1950, les autochtones ne recèlent aucun intérêt pour la puissance coloniale.

Sur le plan politique, des élections libres dont les résultats sont censés être aléatoires, aiguïssent l'esprit de compétition entre les communautés fortement implantées dans le chef-lieu, et les individus, encore peu informés sur les tenants et aboutissants des réformes en cours. En outre, une disposition juridique favorise à ce moment-là des élus sachant lire et écrire le français. En ce sens, le système représentatif et électoral semble offrir des chances supplémentaires d'émancipation aux habitants du territoire, en particulier aux personnes instruites. L'élection de Djama Ali Moussa dit Djama' « Zeyla'i », un Gadaboursi, à la fonction de Conseiller de la république en 1948, illustre cette tendance progressiste. Or, réveillant toutes les frustrations accumulées, la victoire d'un « étranger » au scrutin révèle aux Issas l'étendue de leurs retards dans lesquels... le sénateur et les Gadaboursis n'y sont pour rien. C'est un nouveau motif d'en vouloir aux « étrangers » qui profitent outrageusement de la largesse de la France, qui volent le travail de « vrais enfants du pays » et arrachent le pain de la bouche des Issas.

⁸¹ Les préjugés nourris à l'encontre des autochtones (paresse, refus de travail) sont dénués de tout fondement.

La guerre civile entre Issas et Gadaboursis

En effet, c'est l'élection de Djama « Zeyla'i » – un Gadaboursi originaire de la cité portuaire de Zeyla' – au poste de conseiller de la République qui met le feu aux poudres. L'ancien marin est élu d'abord au Conseil représentatif de la CFS. Puis, le 22 décembre 1946, il devient sénateur ou conseiller de la République. Le 19 décembre 1948, il est réélu en battant le candidat présenté par les Issas, Mohamed Doualé. Le corps électoral restreint assure aisément le succès d'une personnalité ayant pignon sur rue. Le lendemain de ce scrutin, des manifestants issa s'insurgent contre sa réélection, en se demandant : « Pourquoi un Etranger nous représente-t-il en métropole ? » D'après eux, l'élu gadaboursi, d'origine étrangère, n'est pas habilité à parler en leur nom. Il devrait donc démissionner ou obtenir, avant de se rendre en métropole, leur aval⁸².

Le 18 janvier 1949, le sénateur est agressé dans la rue de Djibouti. Le surlendemain, dans un climat de tension électrique, les Issas et les Gadaboursis en arrivent aux mains. Ce premier affrontement entraîne « *six morts chez les Gadaboursis* »⁸³ et plusieurs blessés (19 Gadaboursis et 8 Issas) dans les rangs les deux protagonistes. Rapidement, la tension entre les deux communautés se propage aux régions limitrophes, la cité de Zeyla' étant la première agglomération étrangère touchée par cette violence, partie de Djibouti. Plus largement, en Somaliland et en Ethiopie, des affrontements spontanés font des nouvelles victimes issa et gadaboursi. Cette campagne opposant des civils entre eux, se demande-t-on, n'est-elle pas télécommandée de l'extérieur par des puissances étrangères ? Cette cabale n'est-elle pas l'œuvre d'une poignée de leaders issa, parmi lesquels on cite Harbi, taraudés par l'ambition et avides de pouvoir ?

Arguant que Djama Ali est né à Zeyla' et non à Djibouti, les Issas exigent l'invalidation pure et simple de son élection. Si l'on tenait compte du lieu de naissance d'élus locaux, il va de soi que Hassan Gouled, né en Somaliland, n'aurait jamais pu avoir la carrière

⁸² L'aval de qui ? De la communauté issa et/ou afar ou seulement des élus issa ? Les doléances ne sont pas claires.

⁸³ *Idem*, p. 248.

politique qu'il a eue par la suite⁸⁴. La situation va de mal en pis. Les antagonismes ancestraux constituent un terreau propice à toutes formes de démente collective. Ces deux tribus somali, Issas et Gadaboursis, semblent se vouer une haine profonde, tenace, prompte à s'enflammer pour des motifs futiles et incompréhensibles⁸⁵. De part et d'autre, avant l'affrontement, les protagonistes amassent des armes à feu, armes blanches et grenades – des stocks de l'armée italienne en débandade.

Le 23 août 1949, un second affrontement éclate avec une violence et une sauvagerie difficiles à imaginer. Toute la vie politique et administrative sortira bouleversée de cette guerre civile. Le nombre exact de victimes n'a jamais été établi avec exactitude car il est de coutume, dans les conflits intertribaux, de minorer systématiquement les pertes dans ses rangs. Tandis que Djama Ali évoque 80 victimes, l'administration a retenu les chiffres bas « *de 38 morts et seulement 100 blessés* »⁸⁶.

Fin octobre, un attentat dirigé contre Saïd Ali Coubèche⁸⁷, coûte la vie à l'un de ses oncles (Abdalla). La richesse amassée par les Arabes est jugée d'autant plus insolente que, 1949 étant l'année de l'indépendance d'Israël, de nombreux commerçants et familles d'origine juive bradent leurs biens immobiliers avant de rejoindre leur nouvelle patrie⁸⁸. A qui les ont-ils vendus ? A ceux qui en avaient les moyens. A l'exception des Européens, qui disposent d'assez de fortune pour s'acheter des maisons en dur à Djibouti-ville ? Des commerçants arabes de la place. Cet enrichissement jugé indû alimente le ressentiment car, en vue de s'accaparer des biens vendus à la hâte à bon marché, les commerçants yéménites n'ont pas

⁸⁴ Maurice Botbol et Absieh Omar Wabsieh, *Djibouti. Institutions politiques et militaires*, 1986, La Lettre de l'océan Indien (LOI).

⁸⁵ Depuis l'indépendance du pays (juin 1977), la minorité gadaboursi essuie des persécutions régulières de la part du régime dominé par les Issas. Ne constituant ni une menace politique, ni un danger économique pour le pouvoir, les motifs de cette répression paraissent irrationnels si l'on se cantonne dans les limites de la frontière djiboutienne.

⁸⁶ Colette Dubois, *op. cit.*, p. 248.

⁸⁷ C. Dubois et Jean-Dominique Pénel, *op. cit.*, juin 2007, Karthala.

⁸⁸ Cet épisode a eu des échos à Tadjoura. Dans ma famille, on en parlait comme une affaire commerciale juteuse que mon oncle, Houmed Ba-Kako, aurait raté à cause de son esprit obtus. Cf. Ali Coubba, *L'Alep-Ba-Ta. Récits de Tadjoura*, L'Harmattan, p. 49, 1998.

hésité à faire circuler en ville la rumeur selon laquelle « *acquérir les biens ayant appartenu à des Juifs* » serait un péché mortel pour des musulmans (Cf. Thompson et Adloff).

Ces violences sociales, nous l'avons vu, ont des origines politiques, économiques et sociales. La question de rivalités entre Somalis allogènes et Arabes, populations étrangères à la colonie dont la prospérité irrite les Issas, devient le principal abcès de fixation. A l'encontre de ces immigrés, les critiques les plus virulentes émanent des manœuvres et des journaliers issa fraîchement arrivés dans la colonie. Victimes malheureuses de la sécheresse qui dépeuple l'arrière-pays, ces chômeurs sans qualification souffrent de la raréfaction du travail journalier. En 1949, les effectifs salariés de la CFS se composent à plus de 80% du personnel étranger. En 1954, sur la base de données chiffrées, le « *pourcentage de travailleurs étrangers [varie] entre 65 à 85% des actifs du territoire* »⁸⁹. Quelques sociétés de construction, pour ne pas dire la majorité, utilisent sans crainte de sanctions administratives une main-d'œuvre composée à 100% d'éléments étrangers.

Pour quelle raison, les Issas s'en sont-ils pris aux Gadaboursis plutôt qu'à l'autorité locale gouvernant la cité et le territoire ? Sous le premier Conseil représentatif élu (1945-1950), la vie politique est largement dominée par les métropolitains. Curieusement, les mécontents n'expriment aucun grief à l'égard du monopole exercé par ces derniers. Autre paradoxe : les Issas n'en veulent pas non plus à la communauté allogène la plus massivement favorisée dans la colonie, à savoir les Issaks. Cette brusque violence entre deux communautés « frères » met en exergue le caractère atavique, passionnel et irrationnel d'une agression due à la conjoncture. Le résultat électoral a exacerbé, en portant à leur paroxysme, les rivalités traditionnelles entre les anciens « ennemis ». Dans un climat de tensions extrêmes, il est bien connu que le moindre incident entre « *ennemis ancestraux* » conduit toujours à des actes disproportionnés. De surcroît, les leaders politiques s'y sont mêlés en jetant de l'huile sur le feu.

⁸⁹ Colette Dubois, *op. cit.*, p.296.

C'est la faute de Conseil représentatif et du gouverneur

La responsabilité de l'affrontement entre Issas et Gadaboursis est rejetée sur le système représentatif et l'administration centrale. A en croire la rumeur générale, le Conseil Représentatif aurait donné du grain à moudre aux tensions interethniques (Somalis et Arabes) et intertribales (Issas et Gadaboursis), en facilitant la promotion d'élus indigènes sans tenir compte de leurs origines. Les étrangers, mis à la première place par les Français, en ont profité au détriment des autochtones. Il faut noter que la communauté afar n'est pas impliquée dans cette crise. « *De trois groupes [ethniques], les Afar étaient les moins engagés dans les conflits car, non seulement ils étaient natifs de la Côte Somalie française mais ils formaient le groupe majoritaire du territoire, tout en étant minoritaire dans la capitale* »⁹⁰.

Le gouverneur Siriex⁹¹ a-t-il laissé la situation pourrir par indifférence ? Des hommes comme Said Ali Coubèche et Ahmed Dini⁹² pointent du doigt le laxisme supposé du gouverneur. Critiqué sévèrement par les élus locaux et ayant, apparemment, un incroyable talent pour se faire des ennemis, Siriex répugne cependant à user de la langue de bois et reproche aux autorités de la métropole son laxisme. D'après lui, le gouvernement de Paris ne s'est jamais préoccupé de « *[réparer] certaines injustices flagrantes* »⁹³ faites aux autochtones et continue à perpétuer un « *système politique* » qui « *ne joue qu'en faveur des minorités immigrées, mais évoluées* »⁹⁴. Dans son ouvrage, *Souvenirs en vérité, 1930-1980*, il laisse entendre qu'on l'a traité comme un chien galeux à cause de l'inimitié que lui vouait Michel-Côte, l'inamovible et influent président de la Compagnie du chemin de fer franco-éthiopien.

Les propagandes distillées par les Britanniques et les Ethiopiens, forcément antifrANÇAISES, ont-elles alimenté le malaise général que

⁹⁰ Thompson et Adloff, *op. cit.*, p. 66.

⁹¹ Cf. Paul-Henri Siriex, *Souvenirs en vérité, 1930-1980*, Paris, Éditions des Écrivains, 1998.

⁹² Ali Coubba, *Ahmed Dini...*, p. 138, C. Dubois et J.D. Pénel, *Said Ali Coubèche...*, (p.91), *op. cit.*

⁹³ CAOM. CFS A. Fonds des gouverneurs, gouverneur Siriex, carton 1. Lettre du gouverneur Siriex à M. l'Inspecteur des Finances Cottier, Djibouti, 21 octobre 1949 (cité in C. Dubois et J.-D. Pénel, p.95)

⁹⁴ *Idem.*

l'on ressentait à Djibouti ? Par son inaction, l'administration centrale a peut-être facilité les heurts entre les civils ? En revanche, l'accuser d'avoir incité les populations autochtones à la violence serait un non-sens. L'opinion partagée, selon laquelle « les Somalis allogènes et les Arabes entravent la réussite sociale des autochtones », n'avait pas besoin de propagandes émanant du pouvoir central pour faire des émules dans le milieu issa. Du fait que la dissension se niche au sein de deux communautés somali, traditionnellement rivales, traduit le caractère irrationnel de cette explosion de violence. Désireuses avant tout de calmer les esprits, les autorités locales demandent à Djama de démissionner en proposant le poste à un Issa, Mohamed Doualé, le candidat battu.

Interrogé par la Commission sénatoriale sur les événements de 1949, le conseiller ne s'oppose pas à l'idée d'abandonner son mandat métropolitain à la fin de son terme, en 1952. L'un des arguments qu'il développe mérite d'être cité : « *J'ai dit à Siriex si vous avez des engagements avec les Issas et ses engagements sont raisonnables, je puis vous aider. J'accepte si vous le demandez de démissionner et qu'un Issa prenne ma place, si le calme doit revenir dans cette région. M. Siriex estime que les Issas sont chez eux. Je réponds qu'ils ne le sont pas. C'est un territoire français et non un territoire issa* »⁹⁵.

Au cours de cette crise, le gouverneur défend une conception restrictive de la citoyenneté française dont les conséquences seront désastreuses dans la vie politique de Djibouti. Il insinue que les Gadaboursis, les Arabes et les Issaks ne seraient pas « *tout à fait Djiboutiens* » ! Ce revirement est motivé par les menaces du pansomalisme dans la région, dictant des pratiques peu démocratiques en rupture avec le passé. En tout cas, de ces affrontements, on peut tirer plusieurs leçons. La première violence entre groupes sociaux a opposé les populations civiles somali entre elles. L'origine de cette violence renvoie à une querelle politique, mais en vérité ce sont des frustrations longtemps réprimées qui ont tenu le rôle de catalyseur dans ce bref et sanglant affrontement. Dans une société urbaine travaillée par une immigration incontrôlée, de ce fait instable sur ses assises, les préjugés ancestraux, toujours vivaces, ont favorisé la cristallisation des tensions *a priori* bénignes. Dans le

⁹⁵ Colette Dubois, *op.cit.*, p. 248.

futur, pour parer à d'éventuelles violences de cette nature, Gouled et Harbi « réclament un réel contrôle de l'immigration, le territoire ne pouvant être terre d'accueil pour tous les migrants de la sous-région »⁹⁶, mais cette question sensible n'obtiendra jamais de solution de la part du pouvoir.

Mahmoud Harbi a-t-il pris part à la guerre civile ?

Selon des sources concordantes, Hassan Gouled a été l'un des meneurs de cette chasse à l'homme contre les Gadaboursis. Harbi est également cité à plusieurs reprises, sans que l'on parvienne à déterminer son rôle et sa part de responsabilités dans cet affrontement fratricide brutal. Les Gadaboursi que nous avons interrogés sont unanimes à considérer Harbi comme étant partie prenante, voire l'un des organisateurs haineux de la « chasse à l'homme » organisée dans la ville de Djibouti. Saïd Ali Coubèche, conseiller à l'assemblée de l'Union française depuis le 9 juin 1947, abonde dans le même sens, du moins dans la tentative d'assassinat qui a pris pour cible sa famille. Les commanditaires de ce tragique événement ayant provoqué la mort de son oncle, seraient, d'après lui, « *Mahmoud Harbi et des proches de la jeunesse issa et afar* »⁹⁷. Il explique également le motif qui les aurait poussés à s'en prendre à lui⁹⁸. Dès lors, il faut croire que la responsabilité de l'homme dans ces événements a été aussi grande que celle que l'opinion publique attribue, d'une manière quasi unanime, à Gouled. A la fin de ces affrontements, Harbi fait d'ailleurs l'objet d'un bref emprisonnement en relation avec la crise⁹⁹. Sans nier sa contribution, d'autres sources

⁹⁶ *Idem.* p. 92.

⁹⁷ C. Dubois et J.-D. Pénel, *Saïd Ali Coubèche...*, op. cit., p.94.

⁹⁸ *Idem.* « J'ai donc essayé au mois de septembre de voir avec les notables, comment réconcilier les Somalis. (...). J'étais le gêneur pour ceux qui avaient provoqué ce climat de tension. Ils ne s'en cachaient pas. Ils ont fait entrer dans la tête de Mahmoud Harbi et de ses amis l'idée suivante : « Si vous ne vous débarrassez pas de Coubèche, vous ne pourrez pas régler les problèmes politiques. Il est gênant pour vous, il démobilise les gens en parlant de l'islam, de réconciliation », p. 262.

⁹⁹ Cf. Dubois et J.-D. Pénel, op. cit., p.262.

sont moins catégoriques : si participation il y a eu, elles ignorent la forme prise par celle-ci dans la tuerie¹⁰⁰.

A l'issue de ce dramatique événement, une démarche politique à chaud est entreprise, auprès des autorités métropolitaines à Paris, par deux émissaires issa, Hassan Gouled et Mahmoud Harbi¹⁰¹. La présence du second, aux côtés d'un homme notoirement connu pour être l'un des organisateurs de la violence sociale, relance le débat sur son implication supposée dans la guerre civile de 1949. Alors qu'il se trouve à Paris, dans un courrier de bienvenue adressé au nouveau gouverneur de la CFS, Numa Sadoul (1950-1954), en remplacement du controversé P.H. Siriex, il déplore la tragédie de 1949 en ces termes : « *Monsieur le Gouverneur, je vous supplie d'éviter aux populations de la CFS de nouvelles calamités. J'ai été un moment tenu responsable des troubles de 1949. je veux tout faire pour éviter le retour de ces troubles regrettables qui ont coûté la vie à une centaine de mes frères de race* »¹⁰². Cette dernière expression n'est peut être pas une figure de style et on est définitivement renseigné sur les rumeurs, vrais ou fausses, ayant couru à son sujet.

4) La Loi électorale du 19 août 1950 et ses conséquences

« Le malheur des uns fait le bonheur des autres », dit un adage. Dès 1950, au lendemain de la guerre civile qu'ils ont provoqué, les Issas voient leur situation politique et économique s'améliorer dans tous les domaines. Un cortège de mesures administratives facilite leur intégration au marché du travail. Une réforme électorale avantageuse les propulse à la place qu'ils convoitent depuis 1932. Là où la diplomatie de deux *ogaas* avait échoué, une guerre civile suivie de mort d'hommes vient faire comprendre raison à la France sur le niveau de frustrations des Issas. Pour autant ces concessions sont loin d'être gratuites car elles visent autant à calmer les exigences d'une population révoltée qu'à contrer les idées subversives que diffuse le nationalisme à partir de Mogadiscio et de Hargeisa. Plus

¹⁰⁰ D'autres sources affirment qu'il a été le seul dirigeant à avoir cherché à raisonner sa communauté déchaînée. Thompson et Adloff minimisent sa participation.

¹⁰¹ La présence de ce duo en France prouverait, selon certaines sources, que Harbi a joué un rôle notable dans les affrontements de 1949.

¹⁰² C. Dubois et J.-D. Pénel, *op. cit.*, p. 96.

insidieux encore : les avantages octroyés sont censés détourner la classe politique somali dans son ensemble de toute chimère indépendantiste, en forgeant une identité issa irréductible au destin des autres groupes somali.

La loi électorale de 1950 : la prédominance politique somali

Deux leaders les plus en vue de cette communauté, Hassan Gouled et Mahmoud Harbi, se rendent donc en France en décembre 1949, « pour protester contre l'injustice qui frappe leur communauté »¹⁰³. Le voyage en métropole, financé par deux hommes d'affaires, dont un certain Hadji Ali, est conçu par Harbi. Un homme plein d'entrain et d'initiatives courageuses qui le défenseur attitré des intérêts de sa tribu. Cette entreprise, pacifique, s'avère propice à cette date. Outre la discrimination économique et sociale, leur reproche porte sur le déséquilibre politique dont est victime la communauté issa. « Alors que les élections se font sur des bases ethniques et tribales, les Issas ne sont présents dans aucune des chambres des représentants imaginée par la France. Les trois élus de Djibouti sont un Gadaboursi (Djamma Zeyla'i), un Arabe (Ali Coubèche) et un Blanc appelé Jean Martin, je crois »¹⁰⁴. Pendant leur séjour en France, les deux personnalités se rendent à Marseille où « Mahamoud Harbi tient son premier meeting dans un restaurant somalien du 2ème arrondissement de Marseille, 72 bld des Dames, près du port »¹⁰⁵. Aussi surprenant que cela puisse être, à cette réunion, le syndicaliste invite son auditoire à « se préparer pour l'indépendance... »¹⁰⁶. Et nous ne sommes qu'à la fin des années 40 ! Ce n'est pas dans une perspective à long terme qu'il annonce la rupture avec le colonialisme, c'est maintenant. Harbi semble cultiver très tôt des idéaux indépendantistes. Ce sermon précoce, nous le verrons, n'a rien de spontané ou de circonstanciel.

¹⁰³ Houssein Meraneh Mahamoud, *Dardaaran, Testament d'un nomade revenu des mers*, Editions Menaibuc, 2005 (traduit et transcrit par Ali Moussa Iyé), 185 pages, p.83. Leurs doléances tombent à point nommé. L'Assemblée de l'Union française consacre plusieurs séances à discuter de la composition du Conseil représentatif.

¹⁰⁴ *Idem*, 83.

¹⁰⁵ *Idem*, p.83.

¹⁰⁶ *Idem*, p.84.

De nouvelles fractures politiques et sociales

Les Issas obtiennent, grâce à une nouvelle loi électorale votée le 19 août 1950 par l'Assemblée nationale, une augmentation notable du nombre de leurs conseillers (députés). Cette loi perpétue le double collège. Le collège européen élit 12 conseillers, tandis que les Indigènes 13. La répartition d'élus entre communautés djiboutiennes s'établit, parmi les indigènes, de la manière suivante : 4 Issas, 4 Afars, 2 Issaks, 1 Gadaboursi et 2 Arabes. Le marché de l'emploi cesse dès lors toute discrimination (visible) à leur rencontre. Les journaliers, les ouvriers et les plantons issa deviennent prioritaires, comme le seront à partir de 1963, les demandeurs d'emplois d'origine afar. Une juste répartition des responsabilités politiques et du travail entre les différentes communautés de la CFS n'est pas encore à l'ordre du jour. Entre autres, l'inégalité de traitement réside en amont dans la procédure définissant l'accès à la citoyenneté française (statut personnel) et les listes électorales à la discrétion du pouvoir colonial (*Document n°1*). Tout en essayant de contenir à un niveau acceptable la tension entre les populations autochtones et allogènes, le gouvernement local cultive à partir de 1950, méthodiquement, les différences entre les populations indigènes en ne les traitant pas d'une manière égalitaire (*Document n°2*). La mode politique est à l'affirmation de ses spécificités, de ses différences et de ses revendications égoïstes. Prenant le contrepied de ce processus général, Harbi commence à se désolidariser des discours et pratiques communautaires qui l'ont porté à la fonction de conseiller territorial.

Document n° 1 : Liste des électeurs (Citoyen statut personnel) – Djibouti 1949.

ELECTEURS	NOMBRE
Arabes	139
Danakils [Afars]	85
Divers	4
Issas	183
Somalis divers	336
Soudanais	
Total	831

Document n°2 : Les élus du Conseil représentatif du territoire après la loi de 1950 : Afars et Somalis.

DEPUTES	1946	1950
Afars (ethnie)	4	4
Issas (tribu somali)	1	4
Issaks (tribu somali)	2	3
Gadaboursis (tribu somali)		

Nouveaux enjeux, nouvelles forces politiques

C. Dubois et J.D. Pénel déduisent de la nouvelle répartition du Conseil représentatif deux conclusions (de nature à faire baisser la tension sociale) : réduction de représentants des « *citoyens d'origine étrangère, Arabes et Somalis* [allogènes] » et augmentation du nombre d'élus Issas. Cependant, une analyse plus détaillée est nécessaire pour saisir la complexité des choix opérés par les services compétents en matière de gestion du territoire d'outre-mer. Les premiers à en profiter sont les membres de la tribu issa dont les élus passent de 1 à 4. Sur le plan ethnique et par rapport au passé, les Somalis se voient offrir 4 sièges supplémentaires, portant à 7 le nombre total de leurs élus. Les Afars, ethnie non divisée en groupes tribaux, pourtant beaucoup plus nombreux que les Somalis, se contentent de 4 conseillers, comme en 1946. Au sein du 2^e collège, suivant les groupes considérés, on observe plusieurs majorités en cercles concentriques : la majorité somali comprend 7 élus, la majorité formée par les autochtones s'élève à 8 conseillers (4 Afars et 4 Issas). Ces calculs, on le voit aisément, constituent des garde-fous permettant d'opposer en cas de nécessité les Afars aux Somalis, les autochtones aux allogènes, les Somalis entre eux.

Précisons en passant que Harbi et Gouled, élus sur la liste du RPF, siègent pour la première fois au Conseil Représentatif. La classe laborieuse et les petits commis de l'administration territoriale, quelle que fût leur origine, tirent leur épingle du jeu¹⁰⁷. Les mesures institutionnelles, administratives et électorales, favorisant la communauté révoltée, induisent la baisse immédiate des tensions.

¹⁰⁷ Les réformes introduites dans la société n'ont oublié personne sauf... les Afars. Dans la mesure où ces concessions résultent des événements de 1949, parler de la « *victoire des Issas* » ne paraît pas déplacé.

Sans doute décrétées avec la meilleure volonté du monde, la loi électorale du 19 août 1950 pose des bombes à retardement dans la société¹⁰⁸. Dans la gestion des affaires publiques, le territoire a besoin d'« évolués », issus la plupart du temps des populations non autochtones. Aussi, les Arabes, Issaks et Gadaboursis conservent-ils leur prépondérance socio-économique dans une cité relativement préservée de violences politiques à répétition. Par conséquent, la thèse avancée par Omar Osman Rabeh selon laquelle « *un principe constant de l'Administration coloniale sera de limiter systématiquement avec toute la rigueur possible le nombre et l'influence politique des Somalis sur la vie du Territoire* »¹⁰⁹ n'est pas corroborée dans la réalité des années 50, encore moins dans le passé.

Les effets réels de la loi électorale du 19 août 1950

Ecartelé par les ambitions partisans de ses membres, le « Club de la jeunesse somalie et dankalie » disparaît sans laisser de trace. Toujours est-il qu'à partir de 1950, les notables et la plupart des élus issa réclament des intérêts spécifiques non solubles dans ceux des autres allogènes somali et ne souhaitent plus qu'on les confonde avec ces derniers. Cette attitude n'est pas généralisée mais elle rencontre l'aval de l'administration française qui a initiée la politique de « diviser pour régner », en visant les lignes de fractures (tribus et clans) de la société somali. Par ailleurs, en vertu du traité du 26 mars 1885, les chefs issa ayant placé la totalité de leur territoire sous la protection de la France, celle-ci « *[estime] de son devoir de continuer néanmoins à accorder sa protection à tous les Issas qui la sollicitaient* »¹¹⁰.

¹⁰⁸ Vivant en bonne intelligence avec tout le monde, les Afars ont le sentiment de subir une marginalisation encore plus grande que par le passé. Le marché de l'emploi continue à les discriminer. Leur représentativité est assimilée, à tort, à celle d'une tribu !

¹⁰⁹ Omar Osman Rabeh, *Djibouti, roue de secours d'... Ethiopie*, Ateliers Silex, 1986. Les Afars sont promus à partir de 1960-1963.

¹¹⁰ Oberlé et Hugot, *op.cit.*, 192. Tout en n'étant pas dupe de l'origine étrangère de nombreux Issas, l'administration ferme les yeux sur leur provenance.

A partir de 1950, la classe politique afar ne nourrit plus qu'une seule et unique obsession : obtenir les mêmes privilèges¹¹¹ que ceux octroyés aux élus somali. En voulant résoudre des tensions entre les groupes sociaux par la facilité, l'administration ouvre en réalité la boîte de Pandore. Le recours à des solutions institutionnelles, afin d'apporter des réponses à des questions économiques, souvent au moment le plus inapproprié, ne fait que différer l'éclatement de la crise. Les pratiques clientélistes se font de plus belles. Sur ce terrain, les conseillers élus relaient efficacement les chefs traditionnels (okals), familiers du système avant 1945. On démarché l'administration civile et militaire pour trouver du travail à ses proches. « *Maintenant les Ministres et les Conseillers ont pris la relève des Chefs de Tribus pour le soutien des candidatures* »¹¹². Les « *pressions exercées sur les autorités militaires* »¹¹³ deviennent monnaie courante.

A l'échelle de la société djiboutienne, on en arrive à un épilogue en contradiction avec les principes énoncés par les institutions républicaines de l'Etat français, censées assurer la promotion de la démocratie et du progrès en CFS. La politique pro-somali, faisant la part belle aux élus illettrés, donne un coup de frein au développement de l'ensemble du territoire. Car, en écartant des centres de décision la fraction la plus éduquée et la plus urbanisée de la population africaine (Somalis allogènes et Arabes), le pouvoir freine le processus vertueux de l'accumulation du savoir technique et intellectuel. Le groupe social le moins habilité à diriger le pays, à cause de ses retards aussi bien dans le processus d'urbanisation que dans l'accumulation du savoir et du capital, se voit investis de vastes prérogatives politiques¹¹⁴.

¹¹¹ Des doléances sont exprimées au nom des Afars dans un manifeste remis au gouverneur Siriex, en février 1949, par Hanfaré Hassan, membre du Conseil Représentatif. Il est jeté en prison avec quatre autres membres de l'association « Club de la jeunesse somalie et dankalie », pour atteinte à la sécurité nationale. La réussite des Arabes suscite bien entendu la jalousie des Afars mais ces derniers n'en arrivent pas à des réactions extrêmes.

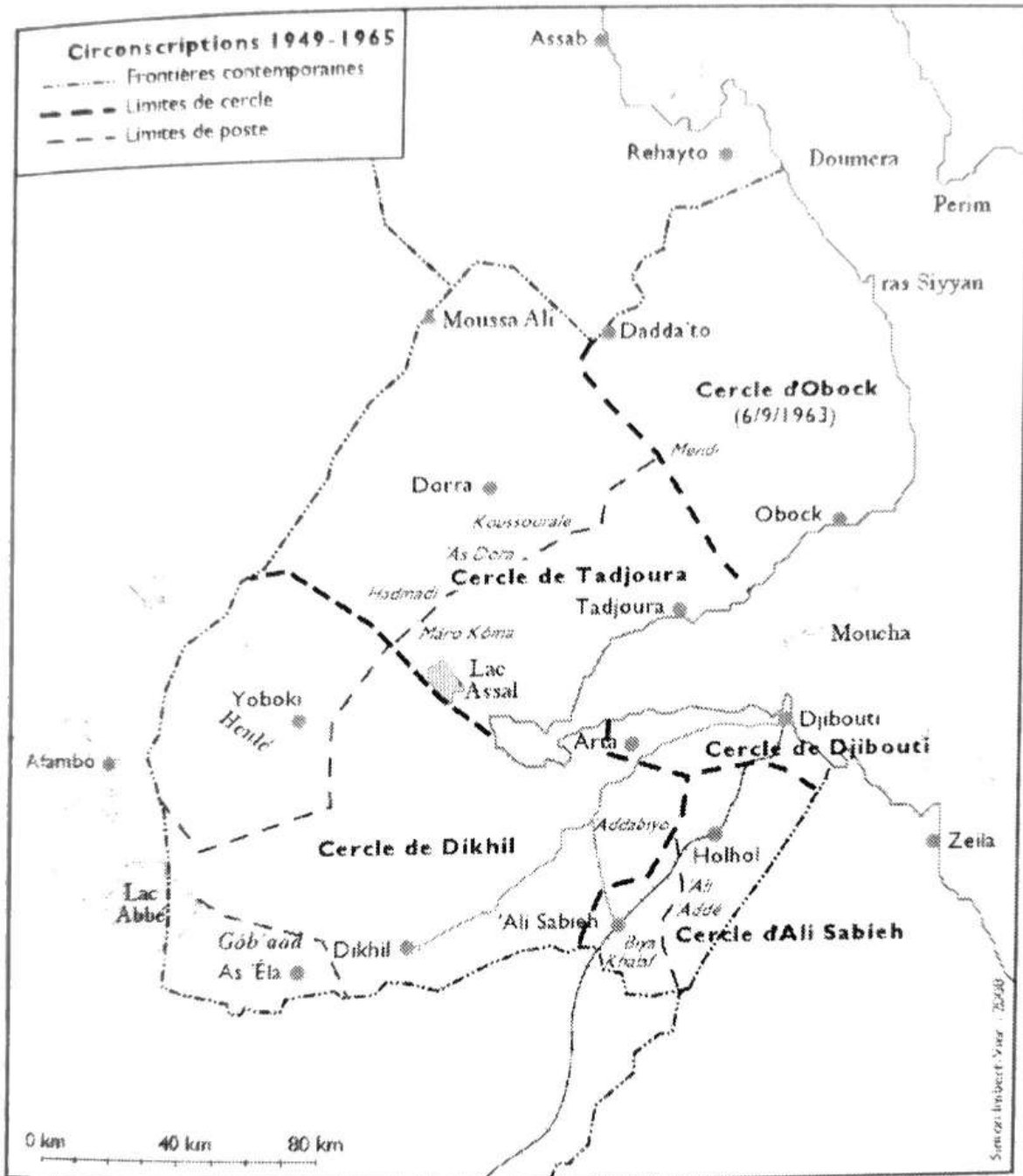
¹¹² AMAE, « Synthèse périodique des renseignements sur la Côte Française des Somalis », février 1958 (colonel Bastian), p.3.

¹¹³ *Idem*.

¹¹⁴ En 1963, c'est la communauté la plus durablement marginalisée, de 1884 à 1960, de ce fait la moins instruite, c'est-à-dire les Afars, qui sera appelée à assurer la direction politique de la CFS.

Handicapé par sa faible instruction, Mahmoud Harbi semble avoir la partie ardue mais il saura combler ses lacunes. Plus que toute autre action associative, syndicale ou politique qui va jalonner sa carrière, c'est l'engagement dans la Ligue de la jeunesse somali (Somali Youth League) qui parachève sa formation intellectuelle.

Carte de la Côte française des Somalis et ses cercles administratifs



(Source : Thèse de M. Imbert-Vier Simon)

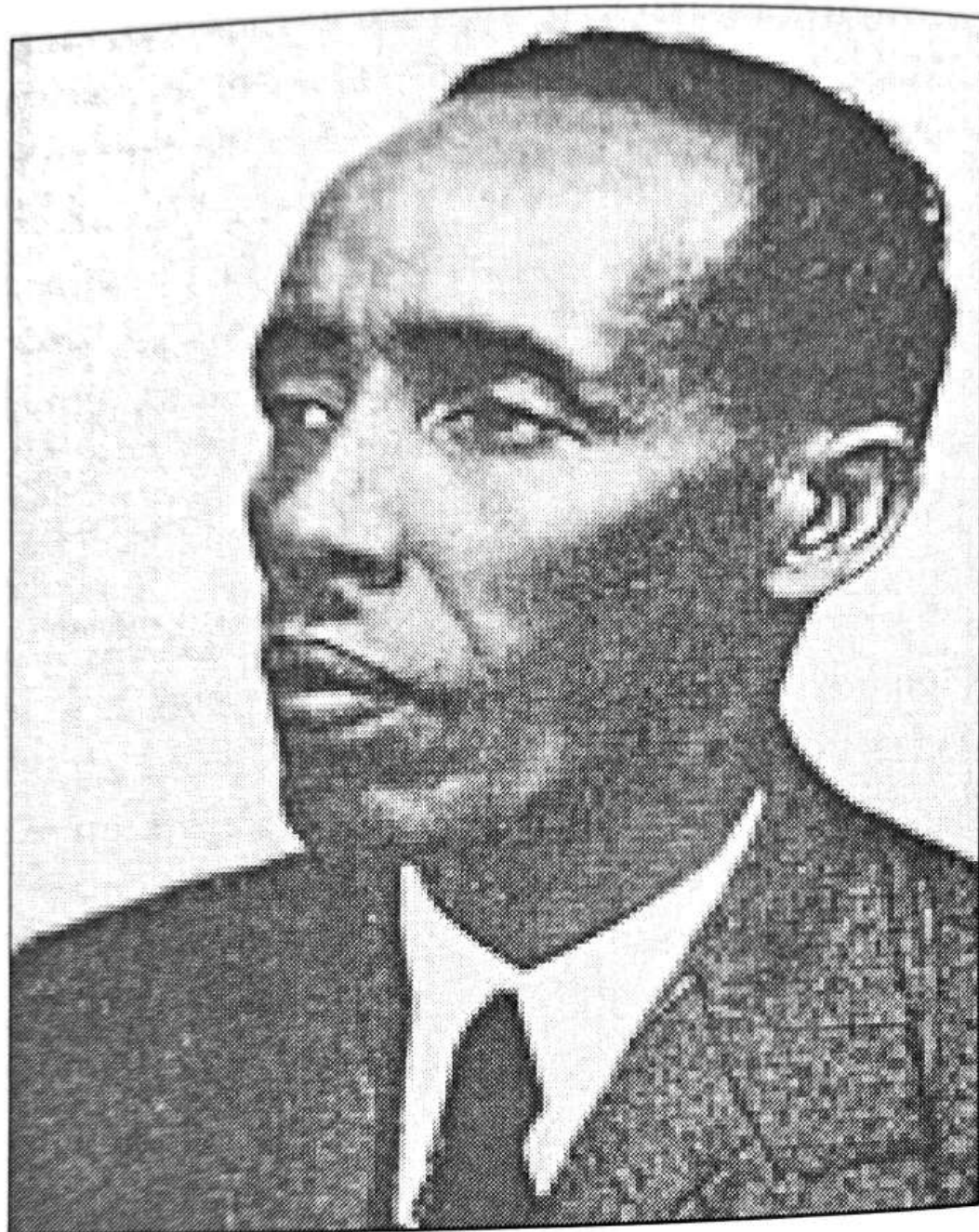


Photo 2 : M. Djama Ali « Zeyla'i », sénateur de la CFS – (1946-1952) :
« M. Siriex estime que les Issas sont chez eux. Je réponds qu'ils ne le sont pas. C'est un territoire français et non un territoire issa. »

CHAPITRE III

Président de la Somali Youth League (SYL)

Très tôt, peut-être vers 1947, Mahmoud Harbi noue des liens étroits avec la Somali Youth League (SYL)¹¹⁵ – Ligue de la jeunesse somali – qui effectue ses premiers pas à l'extérieur de sa terre de prédilection que sont la Somalia et le Somaliland. Par conséquent, son activisme politique est plus précoce que ne le croient en général les Djiboutiens, plus critique que ne l'estiment les services de renseignement français qui guettent les agissements du conseiller territorial. L'opinion publique n'a conservé de lui que le souvenir du rôle notable assumé vers la dernière moitié des années 40 au sein du club de la jeunesse afar et somali, et dans la lutte syndicale. Mais le dépouillement des archives coloniales révèle une autre vérité cachée : le pansomalisme a pris racine en Côte française et contribué à la formation intellectuelle de et de ses compagnons de lutte. De même que le succès de ce courant nationaliste explique, en partie, la politique de promotion des Somalis mise en vigueur à Djibouti à partir de 1950.

1) Programme de la « Somali Youth League »

Lorsque Mahmoud Harbi s'intéresse aux idéaux et au programme politique de la Somali Youth League, ce parti politique fondé en 1943 à Mogadiscio¹¹⁶ exerce déjà le pouvoir en Somalia. Sous tutelle des Nations-Unies, cette entité est confiée à

¹¹⁵ CAOM, Lettre du 6 août 1947.

¹¹⁶ Jean de La Riche, « Problèmes de la Corne de l'Afrique », *Politique étrangère*, année 1958, p. 646, vol.23, N°6, pp. 642-652.

l'administration de l'Italie, ancienne puissance coloniale, l'Italie, à compter du 27 janvier 1950¹¹⁷. D'une durée de 10 ans, assimilable à une large autonomie interne, la tutelle se veut un laboratoire, un « terrain d'essai », pour assurer une transition pacifique à d'éventuels territoires qui bénéficieraient du même statut. Dans la corne de l'Afrique, ce mouvement acquiert une immense audience dans tous les territoires où résident des Somalis¹¹⁸. Ses mots d'ordre, particulièrement axés sur l'unité et l'union du peuple somali, emballent des centaines de milliers de militants. De loin, la plus structurée parmi les organisations réclamant la création de la « Grande Somalie »¹¹⁹, elle n'en demeure pas moins moribonde en 1958 à Djibouti.

Rayonnant surtout à partir de la Somalia, ce territoire jouissant alors des libertés politiques les plus larges au sein des populations somali en lutte, ce mouvement transfrontalier devient assez actif en Côte française à partir de 1951. Des renseignements abondent sur ses activités dans la sous-région, des réunions clandestines ou non sont organisées un peu partout, parfois avec la bénédiction des pouvoirs en place. On le surnomme *Hanolato*, référence à son credo « *Somali Hanolato* » (Vive la Somalie). Concrètement, en dehors de ses territoires de prédilection, les campagnes prosélytes de la SYL touchent la Côte française des Somalis et l'Éthiopie, en particulier les régions de Jig-Djiga et l'agglomération de Diré-Dawa.

Ce mouvement a pris de l'ampleur à partir de 1947, lorsque les Somalis apprennent qu'une commission des Nations-Unies allait se rendre à Mogadiscio et mener une enquête sur l'avenir de l'ancienne colonie italienne. La propagation de sa doctrine au

¹¹⁷ Robert Socini et Georges Ficher « La tutelle italienne sur la Somalie », *Annuaire français du droit international*, année 1956, vol. 2, n°2, pp.571-581.

¹¹⁸ Des « évolués » afar éprouvent de la sympathie envers ce courant.

¹¹⁹ En 1959, le Somaliland abrite « trois formations politiques » qui se rejoignent sur le principe de rassemblement des territoires somali et la lutte pour l'indépendance. La Somali Youth League « ...a des sections dans le Protectorat comme en Côte Française des Somalies, en Éthiopie et dans le Nord du Kenya ». La Ligue Nationale des Somalis (SNL), ayant vu le jour en 1935, plus ancienne que la SYL, « d'essence musulmane... a des attaches en Égypte et à Aden ». Le Front National Uni (FNU), fondé en 1955, limite son activité modérée au Protectorat. (Cf. *La Documentation française*, 2 avril 1959, « La Somalie britannique », JC n°8897 (3), SOB-5-5).

Kenya, en Ogaden et en Somaliland, est favorisée par la présence de la Grande-Bretagne, nouvelle autorité administrative dans la région après la défaite des troupes de Mussolini en 1941. Les premières doléances des intéressées ne sont pas focalisées alors sur l'indépendance immédiate. Pragmatiques, les premiers leaders de la Ligue demandent « *la création de la Grande Somalie et, ce, sous l'égide de la Grande Bretagne. Tous sont d'accord sur ce point. Il leur paraît indispensable d'avoir l'appui d'une nation européenne pour leur permettre de faire leurs premiers pas, quitte ensuite à la rejeter* »¹²⁰. Les autorités françaises notent l'absence d'allusion immédiate à l'indépendance et manifesteront une attitude plus ou moins avenante¹²¹. Une autre source¹²², émanant des élus somali, préconise que la gestion de la « Grande Somalie » soit confiée sur une durée de dix ans aux « *Quatre Grands* » (Etats-Unis, Grande-Bretagne, la France et Italie) ; cette proposition ne verra pas le jour. En novembre 1949, les Nations-Unies prennent la décision de confier la tutelle de la Somalia à l'ancienne puissance coloniale qui l'administrait, l'Italie. La gestion effective commence le 1^{er} avril 1950.

Le programme de la Somali Youth League (SYL)

Le « programme » de la Somali Youth League, résumé ici en quatre point, se décline ainsi : « 1) l'entraide entre Somalis - 2) le développement de l'instruction - 3) l'émancipation de jeunes Somalis du cadre traditionnel de la tribu - 4) le regroupement de tous les Somalis sous une même administration. » On est loin de l'idéologie et des revendications agressives dont le nationalisme somalien se parera à partir de 1960. Les grands sujets de nature à diviser le peuple et les intellectuels sont abordés à partir des préoccupations internes à la société. La transcription de la langue somali, jusqu'ici orale, est posée sans pouvoir être tranchée. Cette question sensible provoque de vives controverses entre les tenants

¹²⁰ CAOM, « Note sur le nationalisme somali » (Suite à la note du 31 juillet 1947) » - Consulat de France, Dire-Dawa (Ethiopie), (p.4).

¹²¹ CAOM, « La politique de la SYL » - : document non daté de 10 pages : « La réalisation de l'Etat somali constitue l'objectif lointain du programme ».

¹²² CAOM, Document non daté, 1948 ? Le programme de SYL a un volet économique et regrouperait cinq régions.

de l'alphabet arabe et les partisans des lettres latines : *osmania*¹²³. La non moins brûlante question de « tribalisme », facteur récurrent de la tragédie de ce peuple, achoppe sur la réalité sociale. Loin de l'esquiver, la classe politique semble consciente des dangers que renferme, dans le projet de construction d'un Etat national, le fonctionnement en vase clos des lignages aux réflexes archaïques. Alors que le principe de départ plaide pour une approche suspicieuse et quelque peu radicale à l'encontre des responsables claniques, qui consiste à les maintenir en dehors de la sphère politique, le réalisme finit par l'emporter sur le progressisme. « *La mise en application du troisième point du programme SYL rencontre les plus grandes difficultés surtout chez les Somalis nomades, toute l'organisation sociale étant fondée sur la tribu. Un compromis a été souvent trouvé en nommant dignitaires du parti les chefs traditionnels* »¹²⁴. Est-ce un bon compromis ? L'immense capacité de résistance des coutumes et des usages, d'une société conservatrice et peu instruite, freine une évolution rapide des mentalités souhaitée par les leaders de la Ligue. En contrariant constamment les chefs de clans, Harbi présente de frappantes similitudes avec des personnalités de premier plan qui officient à Mogadiscio et à Hargeisa.

2) Membres et activités de la Ligue à Djibouti

En février 1951, Harbi se rend à Hargeisa où il noue en personne des contacts avec les dirigeants somalilandais de la Ligue. Le 21 août, il reçoit à Djibouti une nouvelle délégation venue du protectorat anglais, après celle du juillet¹²⁵. Jusqu'en 1953, plusieurs documents attestent que la présidence de l'antenne locale de la Ligue est assumée par le conseiller du territoire. A la fin de cette année-là, dimanche 16 décembre, une manifestation est improvisée sur l'Avenue 13 : une poignée de Somalis chante des propagandes en faveur de la « Grande Somalie »¹²⁶. Le 13 juillet

¹²³ Le gouvernement de Siad Barré tranchera ce débat en faveur des lettres latines.

¹²⁴ CAOM, « La politique de la SYL », *op.cit.*, (p.1).

¹²⁵ *Idem.*

¹²⁶ CAOM, Lettre du 19 décembre 1951, CFS, « Renseignements SYL-Manifestations ».

1951, plusieurs personnes avaient été arrêtées pour avoir organisé une manifestation nationaliste¹²⁷.

Forte d'une vingtaine d'adhérents dont les plus atifs sont MM. Abdourahman « Gabode » (ex-adjutant, chef de l'aviation), Farah Issa (planton au gouvernement), William Siad (photographe de métier)¹²⁸, la Ligue multiplie contacts et réunions internes à Djibouti. Non seulement elle est assez bien structurée, elle ne ménage pas non plus ses efforts pour recruter de nouveaux membres. William Siad, bras droit de Harbi, « *reçoit les adhésions, encaisse les cotisations et fait les causeries sur les buts de l'organisation* »¹²⁹. Lui revient la charge d'assurer l'envoi des cotisations récoltées à Djibouti vers Mogadiscio, au siège central de la Somali Youth League. Par précaution, les lieux de réunion font l'objet de changements réguliers. Les adhérents les plus actifs et les plus nombreux semblent être des Darods et Issaks, originaires du protectorat anglais. La politique de recrutement de la Ligue cible prioritairement les Darods, tout en essayant de gagner à sa cause les « *anciens militaires et fonctionnaires autochtones* »¹³⁰. Prête à assimiler les idées de progrès, cette catégorie de personnes est à même de comprendre les valeurs de la Ligue et de relayer efficacement son message. Elle est apparemment très disputée puisque l'administration qui la nomme d'un vocable général d'« évolués » rêve d'en faire également une alliée précieuse dans la gestion des affaires de la colonie.

Dès 1952, l'administration britannique est sceptique sur la viabilité de la « Grande Somalie » en raison des forces centripètes en œuvre au sein de cette société. Les tiraillements internes et les allégeances contradictoires finiront, d'après elle, par paralyser la dynamique unitaire pour laquelle Londres souhaiterait œuvrer. Parmi d'autres obstacles, le lignage forme la réalité sociale imprescriptible autour de laquelle se nouent les relations de

¹²⁷ Idriss Houssein Dirié dit « Cheval », Abdoulkader Wabéri, Abdillahi Ali, Houssein Idré Awaleh, Issa Ali Fanah, Ali Farah, Abdillahi Mohamed, Houssein Osman, Hadji Ali Ismail. (Manifestation du 13 juillet 1951, doc. Non daté.

¹²⁸ Pour l'intellectuel (William Siad) et le politicien (Mahamoud Harbi), nés en CFS, « l'épicentre du *pays somal* » est tantôt Djibouti, tantôt la Somalie, Cf. W. Souny, p. 223).

¹²⁹ CAOM, « Fiche de renseignement » non datée. « Mouvement SYL ».

¹³⁰ *Idem*.

solidarité au détriment de toute autre relation de niveau supérieur. Ensuite sévit le clan, entité exclusive, rétive et jalouse quant à la nécessité de partager les biens et services avec d'autres. Quel qu'il soit, un élu local est placé d'emblée au milieu d'un réseau de pressions et de contraintes sociales difficiles à transcender. Harbi s'en émancipe à partir de 1950 par le biais des structures collectives plus modernes, parti politique ou syndicat, qui apparaissent en phase avec ses valeurs politiques et répondent mieux à ses nouvelles aspirations.

Les mouvements pansomali de Djibouti

Des cellules de la SYL, avons-nous dit, essaient non seulement en Somaliland britannique, notamment dans les villes de Zeyla, Berbera, Borama et Hargeisa, mais également à Djibouti-ville¹³¹. Fin 1953, au moins trois cellules clandestines se réclament ouvertement de la Ligue.

En janvier 1952, Youssouf Mourid, président de la SYL de Borama, entreprend de créer une section du mouvement à Djibouti. Or il existe déjà une antenne clandestine autre que celle dirigée par Mahmoud Harbi, en tout cas identifiée par les services du renseignement français sous cette couleur. Deux autres personnalités du territoire, MM. Hassan Chiré Moumin et Hadji Mohamed Chiré, en assurent le fonctionnement. Le premier œuvre en tant que comptable, le second en tant que « *propagandiste actif* »¹³². S'estimant « *être les seuls représentants habilités* »¹³³ à représenter la Ligue de la jeunesse somali en CFS, les sus-dénommés¹³⁴ s'opposent à ce projet. Lequel, d'ailleurs, ne semble pas avoir obtenu des suites de la part de l'administration territoriale. Il va de soi que, dans le contexte de l'époque, les partisans de la libération et l'unification des territoires somali pouvaient susciter de légitimes suspicions. Le plus surprenant

¹³¹ A Djibouti, toutes les grandes figures de la communauté somali passent en 1951 pour être des sympathisants de SYL.

¹³² CAOM, « Renseignements « SYL – Djibouti », Lettre du 5 février 1952.

¹³³ CAOM, « Notes sur le nationalisme somali » du 19 décembre 1947 – Consulat de France (Dire-Dawa).

¹³⁴ CAOM, *op. cit.*, Lettre du 8 février 1952.

réside cependant dans l'attitude avenante, sinon une défiance non excessive, que manifeste le gouverneur Sadoul.

Sur ordre du conseiller Harbi, deux délégués djiboutiens (Abdillahi Doubad, Ali Hassan) se rendent à Mogadiscio, au siège central du mouvement pansomali. La requête dont ils sont porteurs surprend par sa précocité : « *saisir les nations unies en vue de l'indépendance de la CFS* »¹³⁵. Au début de l'année 1950, à Marseille, n'avait-il pas appelé son auditoire à se préparer pour l'indépendance du pays ? Ces références historiques, il y en a d'autres, fragilisent le portrait négatif et celui d'homme pressé que l'on a bien voulu donner de lui en 1958. A la fin de l'année 1953, d'après le rapport du renseignement français, le mouvement pansomali semble s'essouffler. Ses militants ne dépassent pas « *une vingtaine de personnes dont deux métis de la Mission catholique* »¹³⁶, il s'agit sans doute des frères William. Lorsqu'on observe la popularité des idées véhiculées par la Ligue, ce chiffre ne paraît pas réaliste. La sous-estimation de ses membres ne procède-t-elle pas de la difficulté de les identifier ? De nombreuses cellules fondées sur l'appartenance tribale (gadaboursi, issak, darod, issa) existaient peut-être en CFS. La surveillance policière étant devenue plus vive, les sanctions administratives encourues peuvent inciter les nationalistes à faire profil bas. Parmi les associations « *non déclarées* »¹³⁷ – une litote pour dire « clandestines » – figure pourtant en 1958 une section de la SYL. Appartenait-elle à la mouvance proche de Harbi ou à celle des Gadaboursis ou des Issaks ? La « *Section locale n'a qu'une soixantaine d'adhérents. Ses réunions ne sont pas régulières et ont rarement plus d'une dizaine de participants. Elle tente de diffuser les mots d'ordre transmis par la Portion Centrale de Somalia. Mais n'ayant pas de chef dynamique, elle n'a actuellement qu'une audience très restreinte* »¹³⁸. En raison de sa prédilection pour les

¹³⁵ CAOM, « Note de renseignements » : document non daté qui affirme que le comité local du SYL a à sa tête Mahmoud Harbi et pour secrétaire, Abdourahman Gabode.

¹³⁶ CAOM, Document non daté, (juillet 1952 ? août 1952 ?) Titre « Fiche de renseignements – SY ». Les sympathisants se compteraient par centaines selon un autre document qui établit une liste détaillée.

¹³⁷ *Idem*, (p.5).

¹³⁸ CAOM, Lettre du 26 février 1958, « Clubs et mouvements de jeunesse », p.5.

débats, de fortes présomptions nous poussent à affirmer que le conseiller Harbi a continué à participer à des réunions informelles au cours desquelles on discutait de l'évolution du mouvement pansomali dans la région.

3) Raisons de l'insuccès de la Ligue à Djibouti

Sur la progression du nationalisme somali, le gouverneur Sadoul (1950-1954) dresse en septembre 1950 un état de lieux intéressant à tous les égards. Les arguments politiques et économiques qu'il développe, concernant les réflexes communautaires des Issas et les raisons qui les inciteraient à s'attacher à la France, forment un argumentaire pertinent. Celui-ci sera repris en l'état et ressassé, sans apport original, par tous ses successeurs à la tête de la colonie. D'après lui, au sujet de l'attitude à adopter par rapport à la SYL, la meilleure serait de demeurer dans l'expectative et de s'en tenir à une surveillance à distance de ce mouvement. Certes, la Ligue tente d'« *étendre son champ d'activité aux Issa et si possible aux Danakil* »¹³⁹, un prosélytisme contre lequel il ne faut pas rester ni sans réaction ni répondre de façon brutale. Toutefois, loin de choisir la clandestinité, ses responsables en provenance du Somaliland et de la Somalia jouent franc jeu. Afin d'obtenir l'autorisation administrative, ils vont jusqu'à prendre contact avec les services du renseignement français. Quoique la légalisation d'une annexe de ce « club » lui paraisse prématurée, il ne l'estime pas impossible en 1951. Rappelons qu'il s'agit en réalité d'un parti politique aux aspirations indépendantistes et non une association de bienfaisance. En attendant, le gouverneur déconseille toute mesure officielle visant à sanctionner les propagandistes qui ont pignon sur rue à Djibouti. Les agissements de ce mouvement sont, écrit-il, sans graves conséquences dans le territoire parce que « *les Issa sont trop attachés à leur unité tribale, ne sont pas mûrs pour entrer dans la*

¹³⁹ Note du 25 août 1952. (Cette délégation est composée de Farah Egal Ali (Président), Youssouf Mohamed (vice-président) et Isman Ahmed (membre du club) en Somaliland. Un certain Aralé Abdi, « ancien élève des missionnaires, parlant couramment le français et l'italien » est présent au même moment. Il a rang de « secrétaire du comité directeur du SYL à Mogadiscio ».

*Ligue et en adopter les doctrines, leur esprit d'indépendance les en a toujours tenu éloigné. Ils ne considèrent leur adhésion comme un moyen de lutte politique purement local, contre les Arabes et, peut-être aussi, un peu contre nous »*¹⁴⁰. Aucun document ne confirme la légalisation de ce mouvement. Les autorités françaises n'afficheront plus, par la suite, une telle tolérance vis-à-vis d'une organisation militant pour leur départ. En 1952, « *une grande attention est de mise* »¹⁴¹ en vue de restreindre les activités clandestines de ce club.

Très tôt, les motifs d'insuccès du pansomalisme à Djibouti sont pointés du doigt par les autorités publiques du territoire. Pourquoi, ce courant qui souffle en ouragan dans toutes les autres régions somali ne soulève-t-il pas la population en Côte française ? La principale explication, fournie par le gouverneur Sadoul, résiderait dans les particularismes manifestés par les Issas par rapport aux autres tribus somali. L'absence de leur engouement nationaliste viendrait de leur double singularité. D'une part, « *les Issa se considèrent comme une tribu à part des autres Somalis* »¹⁴². Cette assertion vaut en réalité pour toutes les composantes de cette nationalité, chacune étant jalouse de ses supposées et irréductibles spécificités par rapport aux autres. Ailleurs, par exemple dans la province de l'empire éthiopien, en Ogaden somali et dans le milieu issa, la dynamique de ce mouvement transfrontalier a été couronnée de succès, sans se départir de ses particularismes¹⁴³. Outre l'éducation, l'urbanisation favorise la prise de conscience. A Djibouti, les Issas seraient récalcitrants à adhérer en masse à la Ligue parce qu'ils « *bénéficient d'avantages sociaux, politiques et culturels inconnus des autres Somalis* »¹⁴⁴. Cet argument, repris en l'état en 1958, justifierait la constante indifférence des autochtones et des élus locaux par rapport au mouvement « Grande Somalie ». Paradoxalement, les événements historiques ultérieurs ne contredi-

¹⁴⁰ *Idem.*

¹⁴¹ 26 août 1952- Affaires administratives - Le ministre de la France d'outre-mer, Direction des affaires politiques, 27 rue Oudinot, Paris VII.

¹⁴² *Idem.*

¹⁴³ Les Issaks déclarent « ne pas vouloir être commandés par des Darots [Darods] et ne pas vouloir être citoyens d'un pays dont la capitale serait Mogadiscio », 1947.

¹⁴⁴ *Idem.*

ront pas cette thèse dans ses grandes lignes. L'exception étant représentée par une petite poignée de Djiboutiens, d'origine issa de surcroît, à la tête desquels va officier Mahmoud Harbi.

Une autre particularité, mesurable, n'explique-t-elle pas, avec plus de force, le peu d'engouement des Issas de Djibouti pour le pansomalisme ? N'ayant ni bachelier ni universitaire dans leurs rangs, ils sont à la traîne des autres confédérations qui les regardent avec condescendance à cause de leurs retards importants en matière d'instruction et de sédentarisation. En effet, les autres lignages somali les considèrent comme un groupe marginal, asocial et un peu « sauvage ». C'est bien connu : on est toujours des « sauvages » ou des « barbares » pour ses voisins ! Parmi la partie sédentarisée de cette population, seule la fraction « évoluée », en nombre trop infime pour faire tache d'huile, adopte (pas toujours d'une manière systématique) les idées en provenance de Mogadiscio et de Hargeisa. Cependant, la déclaration de foi de leader de la SYL, Abdullahi Issa, « *cette plus Grande Somalie, nous l'aurons, nous la ferons par des moyens pacifiques* »¹⁴⁵, suscitera en 1958 le consensus de tout le peuple somali de la corne de l'Afrique : des nomades jusqu'aux diplômés formés à la hussarde par les Italiens et les Britanniques¹⁴⁶ dans les territoires sous leur protection. Au grand dam des autorités françaises, le gouvernement de Londres se veut le parrain des Somalis dans le but de les préserver du communisme !

« Je ne suis pas un Issa, je suis un Somali »

En 1952, de plus en plus conscient des enjeux dont sa tribu est devenue l'objet à Djibouti, Mahmoud Harbi lance un mot d'ordre qui fait des vagues dans la société locale. « *Je ne suis pas un Issa, je suis un Somali* », clame-t-il à ceux qui tentent de l'enfermer dans la fonction de leader de sa communauté d'origine. Ayant bien assimilé les idées progressistes de la SYL, il fait partie des hommes qui sont convaincus de la nécessité de rompre avec le tribalisme et les arrangements politiques d'un autre âge. Il est persuadé que le

¹⁴⁵ *La Documentation française, op. cit.*, p.2.

¹⁴⁶ A l'approche de l'indépendance, vers 1959, les Britanniques investiront davantage dans la formation et l'instruction de leurs sujets.

combat pour l'unité et le progrès collectif nécessite un nouveau type d'organisation, sinon un nouvel homme. Non seulement, il faut changer la mentalité mais prendre à bras le corps le destin national, mais il faut aussi assurer demain la relève des Européens. L'évolution intellectuelle de l'ancien président du club afar-somali est remarquable, puisque, selon certaines sources, il aurait pris part en 1949 au massacre des Gadaboursis de Djibouti, une tribu somali frère. Cette déclaration de foi agace l'administration locale qui table particulièrement sur les Issas et leurs prétendus « *particularismes* », en vue de contrer les idées subversives du mouvement pansomali. Elle n'a pas non plus l'heur de plaire aux notables issa, soucieux d'éviter que leur communauté ne soit confondue avec des Gadaboursis et Issaks, des Somalis non natifs du territoire. Proclamer son appartenance au peuple somali, c'est émettre une critique voilée de la politique de division initiée par la France depuis la loi électorale du 19 août 1950¹⁴⁷.

Grâce aux leçons tirées de la fréquentation des membres actifs de la SYL, Harbi sait comment se conduire pour mobiliser la population. A son niveau, avec une inébranlable rigueur, il adopte les consignes et règles de conduite recommandées par la Ligue, en particulier le principe évoqué dans le troisième point : « *Les jeunes Somalis doivent s'émanciper du cadre tribal et traditionnel* ». Alors il se méfie des arrangements tribaux et des conseils prodigués par les autorités traditionnelles. S'inscrivant dans le vaste débat opposant les « modernes », voulant faire table rase des réflexes claniques dans la vie politique, aux « traditionalistes », soucieux de ménager les autorités lignagères, Harbi prône un progressisme sans concession. Mais, pour urgent et noble qu'il soit, ce progressisme à tous crins est-il tenable dans un territoire comme Djibouti ? Cet engagement passionné ne risque-t-il pas de lui aliéner sa communauté qui, dans sa grande majorité, demeure encore illettrée et analphabète ? Pour des raisons qu'il n'explicitera jamais, Harbi commence à bouder la section locale de la SYL. S'est-il querellé avec les animateurs qui sont, pour la plupart,

¹⁴⁷ Cette prise de position est à rebours des idées en vogue dans le milieu de la communauté issa qui savoure les avantages matériels arrachés récemment à la puissance de tutelle.

originaires du Somaliland ? A partir de 1953, en parallèle avec ses activités politiques, le conseiller s'investit de plus en plus dans la défense des intérêts des ouvriers et salariés autochtones malmenés par les entreprises locales. Et l'indéniable succès obtenu dans le syndicalisme lui apportera une notoriété autrement plus profitable que le militantisme clandestin.

Document n°3 : Somali Youth League en CFS

S.Y.L. en COTE FRANCAISE DES SOMALIS

Un comité provisoire s'est constitué le 26 juin 1952.

Président : MAHMOUD HARBI-Issa Fourlaba

Secrétaire : WILLIMAN SIAD – Darot* –

Photographe

Trésorier : ABDOURAHMAN AHMED dit GABODE
– Darot – T.P.

Propagandiste : FARAH ISSA – Issa

: FARAH HERRE** – Issa

Sympathisants : CHIRE HOUSSEIN – Darot

Quartier 2

ALI ABACHIR Darot Dolbahanté

Chauffeur de taxi, quartier 3

BOUH ROBLEH – Issa – Chef
de Quartier 6

* Darot ** Surnom "Farah Chrichire"

Document n°4 : Note de renseignements généraux

NOTE DE RENSEIGNEMENTS

-----x0x-----

Il existe à Djibouti un comité local de Hanolato dont le président est Mahmoud Harbi et le secrétaire Abdourahman Gabode (T.P). Les réunions de ce comité se réunissent au quartier 2 ; le chef de quartier Hassan Kayad très lié avec les membres feindrait ignorer l'existence de ce club et s'est gardé de le signaler.

Le comité entretient des relations suivies avec le centre d'action principal de Mogadiscio. Le nommé FARAH HERRE (Darot Dolbahanté majartaine) fait une fois par mois le trajet Mogadiscio-

Djibouti et vice-versa pour assurer la liaison.

Il y a une vingtaine de jours ABDILLAH I DOUBAD (Gadaboursi) et ALI HASSAN (Issa Horrone) ont été dépêché à Mogadiscio porteurs d'un message de MAHMOUD HARBI dont le but est d'inviter le président du Groupement à saisir les Nations unies en vue de l'indépendance de la CFS, il se propose de contacter les hommes politiques égyptiens pour agiter la même question.

CHAPITRE IV

Harbi, le syndicaliste (1951-1956)

L'impression première est que, à partir de 1952, le combat syndical semble accaparer Mahmoud Harbi en éclipsant ses activités politiques. Il n'en est rien, comme nous l'avons vu précédemment avec le « Club de la jeunesse somalie et dankalie ». L'engagement politique du conseiller territorial, bien enraciné dans les idées de la Somali Youth League, se poursuit cette fois dans la clandestinité la plus totale. Les pétitions collectives du genre « *La terre aux Issas et aux Danakils* » se sont tues, voire disparues, sous l'assaut de revendications égoïstes de différentes communautés indigènes. L'absence d'hommes publics chevronnés et d'un discours consensuel, aussi bien du côté somali que du côté afar, prive la société autochtone d'une tribune à partir de laquelle elle pourrait se faire entendre du gouvernement de la métropole.

1) Le syndicalisme en CFS

Dans ce vide apparent laissé par les activités du Club de la jeunesse afar et somali, le syndicalisme se substitue à l'action politique en cours de maturation. Curieusement, c'est dans le combat mené pour défendre les intérêts des salariés, alors qu'il siège depuis 1950 à l'Assemblée territoriale, que Mahmoud Harbi remporte les succès les plus concrets, acquiert la notoriété la plus forte auprès du grand public et suscite de la considération de la part de l'administration locale.

Le syndicalisme a eu un parrain très actif en CFS, Jean Martine (1909-1972). Chef électricien à la Compagnie du chemin de fer franco-éthiopien, il est le maître d'œuvre d'une tradition de la lutte syndicale, axée sur le dialogue. La méthode marque durablement les relations entre les syndicats et le gouvernement local. Guidé par la volonté de servir, l'homme pétri des valeurs communistes, nourrit de grands idéaux de justice et d'égalité. Cheminot et responsable syndical, Jean Martine brigue de 1946 à 1951 le mandat de député du territoire. « *Parlementaire très actif* » à Paris, il s'inscrit sur la liste des Indépendants d'outre-mer à l'Assemblée nationale. Pour ses successeurs à qui il trace la voie, il laisse un héritage et un mode d'actions qui a fait ses preuves : « le syndicalisme mène à la politique ». En bons disciples de Martine, les dirigeants de la CFS mettront leurs pas dans les siens. Aussi, de nombreux élus¹⁴⁸ se frottèrent-ils au syndicalisme avant de descendre dans l'arène politique. Pour encadrer des salariés illettrés, défendre leurs droits auprès des employeurs imbus de leur autorité, l'empathie ne suffisait pas, il fallait que le message soit porté par des responsables africains à même de comprendre parfaitement leurs attentes.

Entre 1950 à 1956, d'une manière cyclique, Djibouti est en proie à des mouvements sociaux plus ou moins violents¹⁴⁹. Harbi est de toutes les luttes syndicales, sans négliger d'autres activités associatives d'envergure – il convient de le préciser. Les notables font appel à ses compétences parce qu'il a l'art d'arbitrer avec impartialité les différends qu'on lui soumet. Le public anonyme apprécie les bons mots du conseiller qui ne boude aucun milieu social, les nantis et les pauvres, les citadins et les nomades. Les associations de jeunes (Club de la jeunesse afar, Club de la jeunesse issa, clubs sportifs des quartiers, etc.) se multiplient à cette époque, pour être moins combatifs que dans le passé, elles n'en sont pas moins actives. A cause du chômage chronique¹⁵⁰ et de la récession, le monde ouvrier traverse à partir de 1955 une zone

¹⁴⁸ Harbi, Kamil, Gabode, Dini, Abdourahman 'Andholé, etc.

¹⁴⁹ « Problèmes sociaux à Djibouti », Addis-Abeba, 29 septembre 1953.

¹⁵⁰ JORF, Assemblée de l'Union française, séance du 8 novembre 1956.
« Répercussion des événements d'Egypte - Aide financière et matérielle ».

de turbulences particulièrement agitée. Evoluant dans le milieu politique et syndical, Harbi se plaît à une forme d'ubiquité qui n'est pas du goût de tout le monde. Le premier à s'en inquiéter est le milieu des affaires de la place, en butte aux revendications syndicales qu'il estime toujours malvenues ou injustifiées. Puis, les services du renseignement, soupçonneux, sont aux aguets, mais depuis son entrée à l'Assemblée territoriale, l'activiste se fait très discret sur les questions liées au nationalisme. Rien n'y fait. Derrière la bonhomie du Conseiller, ses adversaires croient déceler la ruse d'un homme passé maître dans l'art de dissimuler ses vrais desseins – desseins antifrçais à coup sûr ! Lorsque le syndicaliste s'absente du territoire, soit pour des vacances estivales, soit pour un pèlerinage à La Mecque, on s'en félicite dans les allées du pouvoir. Car la vie sociale jouit (enfin !) d'un moment d'accalmie inespérée. Bon gré mal gré, Harbi devient l'interlocuteur avec lequel les représentants du syndicat patronal et le gouvernement local doivent traiter pour résoudre les conflits sociaux. Ses relations de bonne intelligence avec quelques hommes d'affaires du territoire, comme André Marill, facilitent la résolution de certains conflits sociaux.

Syndicalisme : antichambre de la politique

A la sortie de la Seconde Guerre mondiale, si l'on veut se former et s'instruire, le cadre associatif d'une part et le syndicalisme d'autre part constituent les voies obligées. Les hommes venant des districts de l'intérieur se sentent seuls dans le milieu urbain que le poète-compositeur Ahmed *Laqde* a très bien décrit dans sa pièce de théâtre hallucinante, « *Trois folies au départ* »¹⁵¹, où les principaux personnages écartelés entre la frénésie citadine et le poids de la tradition cherchent en vain un remède à leur mal-être. En ville, la solidarité traditionnelle rencontre des limites et impose de nouvelles règles sociales.

Résultat criant des retards qu'enregistre la colonie sur le plan de l'instruction : sans être interdits, les partis politiques ne sont pas encore entrés dans les mœurs au début des années 50. Grâce à ses

¹⁵¹ Didier Morin, *Poésie traditionnelle des Afars*, « Chapitre 11 - Théâtre, pp.169-211 », en afar : *Soxaay, cabuuy, sàbar, forta*.

structures et les objectifs légaux qu'il se donne, le syndicat organise des espaces de rencontres, de débats et de discussions sur des sujets sensibles, sans éveiller les foudres des autorités locales. Les *mabraze*¹⁵², autres lieux de rencontre palliant les solidarités traditionnelles, autorisent des réunions publiques ou clandestines. En effet, la consommation du *khat*¹⁵³ dans ces locaux improvisés, aménagés parfois à dessein dans des logements d'habitation, est une pratique sociale tolérée par l'administration. Au moins un membre de la famille, parmi les indigènes, s'adonne alors à ce rituel social du masticage de *khat*. De ce fait, il est impossible d'assurer un contrôle efficace de tous les « brouteurs » de cette drogue. Cependant il convient de ne pas exagérer l'influence de ces cellules dites clandestines, elles brassent la plupart du temps des idées politiques, nationalistes et, peut-être même révolutionnaires, mais sans lendemain. En 1958, on compte officiellement une douzaine d'associations¹⁵⁴ dans le chef-lieu. A les entendre, ces clubs et associations sportifs ou d'entraïdes poursuivent tous des objectifs apolitiques¹⁵⁵.

2) Un grand leader syndicaliste (1950-1956)

Après Jean Martine, grâce à son dyanmisme, Mahmoud Harbi exerce une influence considérable sur le syndicalisme en Côte française des Somalis. Figure de proue d'« *une décennie de luttes sociales et politiques* »¹⁵⁶, ce négociateur hors paire assure en 1951 le rassemblement des organisations salariales qui ne menaient pas large face au puissant syndicat de commerçants, entrepreneurs et capitalistes européens. De même que « *L'adhésion à la CGT-FO de*

¹⁵² Local aménagé au cœur d'une maison où l'on consomme du *khat*, souvent en groupes, il favorise des réunions clandestines.

¹⁵³ Drogue locale. Harbi consomme alors régulièrement le *khat*.

¹⁵⁴ « Djibouti compte une douzaine de clubs, ce qui est beaucoup pour une ville d'environ 30.000 habitants » (cf. Documentation succincte sur les Eléments de la situation politique en Côte Française des Somalis », Commandement supérieur des Forces armées en Côte Française des Somalis, Djibouti, le 26 février 1958 (p.5).

¹⁵⁵ AMAE, « *Documentation succincte sur les éléments de la situation politique en CFS* », Djibouti, le 26 février 1958, p. 5.

¹⁵⁶ C. Dubois, op. cit. , p. 292-296.

l'Union territoriale qui était autonome auparavant, s'est faite également par ses soins »¹⁵⁷. En 1956, l'«Union des Syndicats Indépendants Autonomes» (USIA) réunit toute la classe ouvrière de la CFS.

Luttes sociales et succès syndicaux

Les premiers démêlés de Harbi avec le gouverneur du territoire au sujet des questions salariales remontent au début de 1948. Avant de se faire un nom dans la défense de salariés autochtones, il essuie quelques échecs dans sa syndicale. Sa première initiative de créer une coopérative de travailleurs autochtones achoppe car l'Etat refuse de lui donner un agrément administratif. De même, sa tentative de médiation entre salariés et employeurs n'aboutit pas. Habitues à mener leur petit monde à la baguette, les chefs d'entreprises européens font la sourde oreille. Par simple courtoisie, certains interlocuteurs et élus l'écoutent sans prêter attention à ses doléances. Depuis toujours, en Côte française des Somalis, les hommes d'affaires de la place fixent librement les revenus des manœuvres autochtones et n'entendent pas changer de méthode sous la pression du premier venu.

Alors choisissant la manière forte, le syndicaliste décrète en son nom une grève générale des dockers en 1950. Par esprit de corps – le conseiller Harbi avait travaillé vers 1941 sur un bateau marchand ou sur un navire de guerre – les marins qui l'ont sollicité suivent son mot d'ordre de bloquer les activités portuaires et celles du chemin de fer. Cette fois, sans disposer de la moindre structure syndicale, mobilisant tout simplement les salariés à la force de ses convictions, il obtient gain de cause. Sur le plan politique, il usera des recettes similaires : mener des actions et prendre des décisions auxquelles ses adversaires ne s'attendent pas. Dans la cité en ébullition qu'est le chef-lieu de Djibouti, on ne compte pas le nombre de négociations salariales ou de disputes à la suite des altercations entre les membres de sa tribu, dans lesquelles il est sollicité en tant qu'arbitre. Partout son esprit de conciliation et de jugement éclairé fait merveille. Et sa notoriété sociale croît en conséquence.

¹⁵⁷ AMAE, « Documentation », *op.cit.*, p. 3.

Après la guerre civile de 1949, avant son départ pour Paris en compagnie de Hassan Gouled, une crise couve au port de Djibouti entre les marins autochtones (afar et somali), systématiquement discriminés par les Arabes exerçant le monopole dans le recrutement de la main d'œuvre¹⁵⁸. Ils opèrent « grâce à un système de rémunération caché des chefs d'embarquement »¹⁵⁹ dont sont exclus les autochtones. En tant qu'ancien marin et précédé d'une forte popularité, Harbi dénoue le différend en arguant qu'il faut une juste répartition des postes disponibles entre les marins¹⁶⁰.

Les salariés djiboutiens font systématiquement appel au président du syndicat « Union territoriale ». C'est le cas en juin 1952. Protestant contre la mécanisation de l'extraction du sel, les ouvriers des Salines de Djibouti déclenchent un arrêt de travail. Appelée à la rescousse, Harbi soutient ce mouvement social qui se trouvait dans l'impasse. Eternel combat de l'homme contre la machine qui sème le chômage et prive les pauvres salariés de leur travail ! Combat souvent perdu d'avance. Le syndicaliste est là « pour galvaniser » les sauniers, écrit Colette Dubois. L'entreprise « accorde aux grévistes une indemnité pour changement de leurs conditions d'emploi »¹⁶¹. C'est un franc succès à mettre au compte de Harbi. Cette réussite, parmi d'autres, lui assure une publicité gratuite ; elle accroît sa notoriété et fait parler de lui en bien.

Un an plus tard, au mois de juin 1953, il est l'initiateur de la grève qui paralyse le port de Djibouti pendant quatre jours. L'administrateur et les armateurs n'ont pas le choix que de composer avec le syndicaliste. Le 23 août de la même année, les gens de maison – boys et boyesses – descendent dans la rue à la suite d'un appel à la grève lancée par le syndicat autochtone. Cette grève porte sur la réclamation des 40 heures de travail par semaine. De la part de la presse en métropole, cette démonstration de force

¹⁵⁸ Houssein Méraneh Mahamoud, *op.cit.*, p. 84-85.

¹⁵⁹ *Idem.*, p. 84-85.

¹⁶⁰ A dire vrai, mettre en avant les droits des autochtones et le juste partage du travail n'a pas suffi à faire prendre raison aux intéressés. En 1949, les Arabes gardent les souvenirs encore frais des violences sociales dirigées contre eux et font profil bas.

¹⁶¹ Rapport remis à l'ONU en 1952, cité par C. Dubois, *L'or blanc de Djibouti*, p. 189.

donne lieu à des commentaires alarmistes. Les journaux parlent du danger communiste qui menacerait la CFS, tandis que l'influence de la Ligue arabe gagnerait du terrain parmi les autochtones. Il est vrai qu'un mouvement social, mobilisant des salariés autochtones, comprenant des femmes de ménage (« *une catégorie sociale peu souvent à l'avant garde du combat revendicatif* »)¹⁶² avait de quoi surprendre une administration habituée à voir en général des contestataires masculins.

Adoption du code du travail en 1953-1954

Le code du travail est adopté à Djibouti en 1954. Par arrêté du 31 août, le salaire minimum interprofessionnel garanti passe de 18 à 22 francs djibouti. Dans le territoire, l'autorité administrative locale, nous l'avons déjà précisé, ne fuit pas ses responsabilités. Pratiquant, dès 1947, tant bien que mal les négociations collectives avant la lettre. Entre la pression syndicale des ouvriers africains et le pouvoir du patronat composé à 98% d'Européens, son impartialité est souvent mise à rude épreuve¹⁶³. Les entreprises de la place font la loi en matière de l'emploi et du niveau de salaire. Pour obtenir gain de cause, les salariés djiboutiens ont recours à des grèves et arrêts de travail intempestifs, à l'issue parfois fâcheuse. Même après avoir appris l'habitude d'exprimer leurs doléances dans un cadre légal, parce que les négociations paritaires se sont institutionnalisées, les ouvriers ont recours à des démonstrations de force. Du côté du pouvoir, certains gouverneurs estiment que la stabilité sociale vaut bien quelques sacrifices financiers, censément consentis par les employeurs privés.

Durant ces années de lutte pour asseoir les droits des salariés indigènes, plusieurs délégués syndicaux s'illustrent ou font leur entrée dans la scène publique. On a Abdourahman Djama « *Qanxole* »¹⁶⁴, Ahmed Dini Ahmed, Hassan Houssein « *Soudanais* », Ibrahim Awdaher, etc. Deux autres syndicalistes se

¹⁶² *Idem.*

¹⁶³ En arbitrant les conflits sociaux, le gouverneur Petitbon donne parfois aux représentants syndicaux du monde ouvrier.

¹⁶⁴ Mort sous la torture des agents de renseignements français en 1966. « *C'était un syndicaliste très actif qui s'était fait « grillé » auprès du pouvoir en allant en Chine et à Cuba...* » (A.Coubba, op. Cit., p.141).

feront connaître par la suite grâce à leur activisme, Mohamed Ali Chirdon (Secrétaire général de l'Union) et Othman Youssouf (Secrétaire du syndicat des industries chimiques et alimentaires¹⁶⁵).

En marge de ses activités syndicales, au cours de l'année 1953, Harbi tente de soigner sa notoriété d'une manière singulière. Dans ce domaine, se faire connaître et aimer du public relève de petites victoires qui valent autant que les grandes, du moment que de telles actions ne nuisent à personne.

3) Le(s) lionceau(x) de Mahmoud Harbi

Plusieurs témoins et ouvrages rapportent une histoire qui mérite d'être racontée : une histoire qui fait le rapprochement entre dynamisme syndical et souci de notoriété de la part de Mahmoud Harbi. A un moment donné, sa maison est l'objet d'une grande curiosité de la part des familles djiboutiennes et de leurs bambins. On ne sait comment il était entré en possession de deux lionceaux. On venait voir le ou les lions de Mahmoud Harbi¹⁶⁶ – les avis divergent sur le nombre de félins dont il était propriétaire. Un tel événement a dû contribuer à le faire connaître de la fraction de la population urbaine qui était indifférente aux agitations syndicales ou politiques.

Thompson et Adloff confirment l'anecdote des lionceaux dans la cour du foyer du syndicaliste. Sous leur plume, l'histoire perd son côté charmant et bon enfant. Ils mettent en exergue calculs politiques et ruse qu'aurait imaginés Harbi pour s'attacher l'intérêt des monarques de la mer Rouge. Etant en quête de protecteurs, celui-ci aurait offert l'un de ces lions à l'imam du Yémen et l'autre au roi d'Arabie Saoudite qui, « *en retour de ses dons et selon la coutume orientale, lui [fournissent] des subsides* »¹⁶⁷. Ainsi, après son retour de l'Arabie Saoudite, le conseiller Harbi aurait organisé en juin 1953 une grève générale dont nous avons parlé précédemment. A la suite d'un contentieux avec la Société des pétroles, son syndicat « *[paralyse] le porte de Djibouti pendant*

¹⁶⁵ Rapport du gouverneur.

¹⁶⁶ Idem. : « Je me souviens que dans la maison de Mahmoud Harbi, il y avait un petit lion qui lui avait été offert par des gens de la brousse », (P. 95).

¹⁶⁷ Thompson et Adloff, *op. cit.*, P.105.

*quatre jours »*¹⁶⁸. D'après les deux auteurs, la mobilisation de tous les salariés n'a été possible que grâce à l'aide financière fournie par des centrales syndicales d'Aden. En l'absence de documents, on ne peut ni confirmer ni infirmer la collusion entre Mahmoud Harbi et les autorités yéménites. En revanche sur la véracité des subsides en provenance de l'Arabie Saoudite ou de tout autre Etat étranger, le scepticisme est de rigueur.

Pendant les années 50, le port d'Aden recèle des raisons objectives d'attirer un responsable syndical. Parmi tous les ports de la mer Rouge, celui du Yémen se prévaut de la compétence reconnue de ses organisations ouvrières, les plus anciennes et les plus expérimentées de la région. Rompus au travail de la mer, ses marins se prévalent d'un savoir-faire vieux de plusieurs siècles. De ses homologues, le président du syndicat djiboutien peut espérer recevoir conseils et appuis professionnels précieux.

Que faut-il penser des papiers des renseignements français mentionnant les séjours clandestins de Harbi au Yémen ? Disons que la suspicion à son égard est si grande qu'un seul voyage inopiné suffit à prendre l'allure d'une conspiration dans une ville comme Djibouti où tout se sait. En outre, dans le milieu yéménite, il peut compter sur de solides appuis de la part des hommes d'affaires et de la Jeunesse arabe, pour la plupart originaires de la partie Sud du Yémen. En 1940, avant d'être pris dans les remous de la Seconde Guerre mondiale, pour chercher fortune, le jeune Mahmoud ne s'était-il pas rendu au Yémen ? Ensuite, le caractère mystérieux de ses voyages se dissipe si l'on ajoute qu'à la fin des années 50, les grandes figures et agitateurs nationalistes, originaires du Somaliland, résident à Aden. Il est vrai que, sur ce point, le service des intelligences françaises a des raisons de s'inquiéter au sujet des escapades clandestines du conseiller Harbi.

¹⁶⁸ *Idem*, p.105.

4) Les « évènements » du 14 mai 1956¹⁶⁹

Au cours de l'année 1956, le Territoire est en proie à des manifestations sociales de plus en plus violentes. Plusieurs secteurs économiques (bâtiment, salines, chemin de fer, activités portuaires, etc.) étant en récession, le marché de l'emploi se trouve saturé par le nombre croissant de chômeurs. A deux mois avant la fermeture du canal de Suez que le président égyptien Gamal Abdel-Nasser nationalise en juillet 1956, le chômage qui sévit dans la colonie a un caractère structurel. Pour les nombreux observateurs et acteurs de la vie publique, c'est la pauvreté en « *ressources naturelles* » du territoire qui explique cette situation. Plus sûrement encore, l'absence d'un véritable secteur industriel lèse le secteur productif, source essentielle de la richesse économique d'un pays, freine le décollage de l'économie locale. « *En temps normal, Djibouti, sur une population de 30.000 habitants, compte une masse de chômeurs oscillant de 2 à 4.000 mille hommes* »¹⁷⁰. Bon an, mal an, seulement 9000 personnes, dont 2 500 dans le secteur Public et 6500 dans le public, bénéficient d'un emploi salarial pour une population estimée à 63 000 habitants. Les cercles de l'intérieur (Ali-Sabieh, Dikhil, Obock et Tadjoura), ne produisant pas de richesses notables, vivent de maigres subsides reçus de la part de leurs proches travaillant dans le chef-lieu. En dehors du cercle de Djibouti, à peine 10 agents de l'Etat œuvrent, estimation généreuse, dans les quatre cercles de l'intérieur du territoire. La récession aggrave les difficultés économiques et sociales. Déjà fort réduit en temps normal, le travail salarié s'est raréfié à partir de 1956 dans les secteurs public et privé. Les ouvriers et manœuvres, sans ouvrage journalier, harcèlent les chefs d'entreprises qui sont plus enclins à licencier qu'à embaucher. Dans un tel climat, le moindre incident social peut se transformer en un feu de brousse. C'est dans ce contexte que surviennent les évènements du 14 mai 1956. Le rôle de médiateur assumé par Harbi, lors de ces incidents, mérite d'être commenté en détail parce qu'il nous renseigne sur

¹⁶⁹ AMAE : « Note sur la situation de Djibouti » du 22 mai 1956. D'après ce courrier confidentiel, les manifestations du 16 mai « ont attiré l'attention sur la Côte française des Somalis ».

¹⁷⁰ JORF, Assemblée de l'Union française – séance du 8 novembre 1956, p. 972-974.

l'image de l'homme aux yeux de l'administration locale et les clivages qui règnent entre les services publics et, enfin, la suspicion qui a cours entre les officiels métropolitains. La note¹⁷¹ rédigée par un agent du renseignement français dresse en même temps un tableau des plus inattendus sur le climat social qui règne en CFS.

Le chef du territoire est occupé

Cette émeute, ce n'est pas la première du genre, provoque un grand émoi dans le territoire, tout en suscitant des réactions politiques en métropole¹⁷². L'origine de la manifestation, comme nous allons le constater, est due à une fâcheuse coïncidence. Dans le territoire, afin de désamorcer un conflit social avant qu'il s'embrace, les organisations syndicales ont l'habitude d'envoyer une délégation auprès du gouverneur, en général attentif à toute sollicitation de cette nature. Il ne déroge jamais à la règle d'écouter leurs doléances. Ainsi, malgré leur caractère récurrent, les conflits ne prennent jamais un tour trop violent. Ce jour-là, le hasard fait qu'une mission métropolitaine, composée de sénateurs Cerneau, Gonjout, Debu-Bridel et Lachèvre¹⁷³, séjourne à Djibouti. Devant rédiger un rapport sur l'état économique et social de la CFS, ces élus requièrent toute l'attention du gouverneur Petitbon. La délégation ouvrière se voit opposer un refus poli, le gouverneur, occupé, ne peut pas la recevoir. Contrariés par cette fin de non recevoir qui contrevient aux règles ordinaires, les salariés forment un attroupement spontané. Puis la foule grossit avant de se diriger vers la place Ménélik. Puis la situation se dégrade en quelques heures.

Les insurgés « manifestent de plus en plus violemment en poussant des cris antifrçais et antieuropéens ce qui provoque un malaise et les cafés et magasins ferment leurs devantures »¹⁷⁴. Au lieu de les calmer, l'arrestation de trois manifestants redouble la colère des protestataires dont le nombre grandit. Ils bombardent de pierre le commissariat, les gendarmes ripostent en tirant sur la

¹⁷¹ AMAE, *op. cit.*, « Notes sur la situation de Djibouti » du 22 mai 1956. Dans ce chapitre, les citations sont tirées de ce document.

¹⁷² *Idem.*

¹⁷³ Les noms des conseillers de la république cités par C. Dubois, *op.cit.*, p. 262.

¹⁷⁴ *Idem.* « Notes sur la situation de Djibouti ».

foule. Le bilan se solde aussitôt par « deux morts, un blessé grave et une vingtaine de blessés légers principalement aux jambes »¹⁷⁵. Les manifestants en colère se répandent dans la ville, pillent quelques magasins et brûlent des automobiles. Agissant en responsable prudent, ne voulant pas envenimer davantage les choses, le gouverneur avait fait « appel à la troupe mais avec des consignes précises de n'intervenir en aucun cas »¹⁷⁶. Son ordre de ne pas tirer sur la foule n'a pas été appliqué à la lettre. Fâché, critiquant le manque de sang froid du commandant de la gendarmerie, Petitbon l'apostrophe violemment : « Où sont vos morts ? » Pris entre deux feux et ne pouvant être à la fois au four et au moulin – des sénateurs à informer et des manifestants à apaiser – il sollicite en définitive l'intervention de Harbi. Celui-ci est devenu entre temps député du territoire en métropole. L'ancien président du syndicat indigène, au fait du monde ouvrier, apparaît comme l'homme de la situation. Pour rendre compte de la démarche entreprise auprès du député par le gouverneur, le rédacteur du rapport use des termes peu réglementaires. D'après lui, le gouverneur n'a pas demandé mais « supplié » le député hospitalisé et « sous morphine » de venir d'urgence. « Ce dernier arrive au gouvernement vers 16 heures et sur la demande du Gouverneur d'intervenir pour ramener le calme, il pose froidement ses conditions (Retrait immédiat de la troupe, des gendarmes et de la police locale). Mise en place de la milice personnelle de Mahmoud Harbi qui sera munie de brassards rouges par les soins de l'Administration. Le gouverneur accepte et à 17 heures le dispositif Harbi est en place. Pour 100 brassards distribués il en éclôt plus du triple et ces soi-disant commissaires arrêtent et fouillent toutes les voitures particulières des Européens et font des vérifications d'identité sur tous les Européens obligés de se trouver ou de se rendre dans la partie de la villa comprise entre le marché, la mosquée, le Bd du Bender, le Bd de Gaulle et la route de l'Arta c'est-à-dire pratiquement les deux tiers de la ville. (...) Cet état de choses a duré jusqu'au lendemain 15 Mai à midi. »¹⁷⁷ Accusant le gouverneur d'avoir « commis une très lourde faute », sinon « la

¹⁷⁵ Idem.

¹⁷⁶ Idem.

¹⁷⁷ Idem.

faute la plus grave », en se dessaisissant de ses prérogatives au profit du député Harbi et de ses partisans qui sont loin d'être de simples chômeurs ou travailleurs en colère. On aurait affaire à des « factieux » cultivant des « tendances séparatistes et anti-françaises ». Et ils auraient des liens avec la Ligue arabe et le Colonial Office – services secrets britanniques.

*Quelles sont les raisons de ces émeutes ?*¹⁷⁸

La réponse avancée pour expliquer les émeutes n'est pas orthodoxe non plus, elle contredit celle qu'on est habitué à entendre dans un territoire où toute la population se plaint du chômage chronique. Pour le rédacteur du courrier, les « incidents » du 14 mai 1956 ont des origines principalement politiques. « *Les causes de ces incidents sont certainement multiples. Il y a d'abord la ligue arabe qui cherche à créer tous les incidents possibles et qui a subventionné Mahmoud Harbi depuis au moins 3 ans et ensuite le Colonial Office qui le soutient également dans le but de créer la Grande Somalie sous contrôle britannique. (...) Je dois ajouter que la population européenne se rend compte de tout cela et que le gouverneur est sévèrement critiqué aussi bien parmi les civils que parmi les militaires.* »¹⁷⁹ Le rapport fournit de précieux renseignements sur les relations et les conflits existants entre les différents services publics. Les brouilles entre l'autorité de la métropole, le représentant de l'Etat dans la colonie, les services d'ordre et le milieu d'affaires, ne sont pas rares. « *Il paraît alors de plus en plus étrange que la politique personnelle du gouverneur le conduise non seulement à un abandon d'autorité inadmissible mais également de s'appuyer sur un individu extrêmement dangereux en lui redonnant une position de premier plan alors qu'il était déjà en perte de vitesse. (...)* » Quoique le Rassemblement du peuple français (RPF) semble avoir le monopole de la vie politique locale, les métropolitains se subdivisent en multiples réseaux qui, paradoxalement, se positionnent par rapport aux sentiments éprouvés à l'égard du gouverneur du territoire. « Le soutenir » ou

¹⁷⁸ D'après le document des services du renseignement français.

¹⁷⁹ *Idem.*

« ne pas le soutenir » est la grande affaire de la petite colonie européenne installée en CFS.

Mahmoud Harbi, un allié de confiance du gouverneur ?

Pourquoi le gouverneur fait-il appel à un individu « extrêmement dangereux... en perte de vitesse » pour calmer des chômeurs révoltés ? Qui mieux qu'un ancien leader syndicaliste est capable de calmer ou de raisonner des chômeurs déchaînés ? Le gouverneur Petitbon est en poste depuis deux ans, son affectation datant de 1954. Temps que l'on peut estimer suffisant afin de se forger une opinion sur le pays, les leaders syndicaux, les élus locaux et les arcanes de l'administration. Ce n'est pas tant la confiance accordée à l'ancien syndicaliste que les circonstances qui, le plaçant dos au mur, l'obligent à recourir aux services du député du territoire.

En vérité, qui est cet indigène à qui le chef de la colonie n'hésite pas à confier « les rênes du pouvoir » durant presque une journée entière (du 14 mai à 16h au 15 mai vers midi) ? En mai 1956, Edmond Magendie ne sollicitant pas le renouvellement de son mandat, Harbi est élu député du territoire en battant une personnalité française du RPF, Michel Habib-Deloncle. A la surprise de tout le monde, le candidat africain a battu le gaulliste européen parachuté en CFS. Pourtant, comme en témoigne l'agent du renseignement, le portrait dressé du député n'est pas des plus sympathiques, sa loyauté envers la France suscite encore du scepticisme dans le milieu européen.

En premier lieu, le député du territoire traité de « *factieux* », « *séparatiste* », « *anti-Français* », passe pour un partisan de la « Grande Somalie ». Qui plus est un allié avéré de la Ligue arabe et du *Colonial Office*. S'il en était besoin, la preuve de sa duplicité résiderait dans les voyages clandestins¹⁸⁰ qu'il tente de dissimuler maladroitement à l'administration française. Cela ne fait-il pas beaucoup pour un seul homme ? Dans la tradition coloniale française, il n'y a pas pire insulte que d'être traité d'allié

¹⁸⁰ « Mahmoud Harbi est parti clandestinement pour le Yémen ... via Aden alors qu'il y a tous les samedis un avion yéménite assurant directement le trajet Djibouti-Taez », accuse le rapport.

des Britanniques ! En deuxième lieu, accusation moins grave il est vrai, vient sa complicité supposée avec la Ligue arabe. Rappelons-le : la Ligue arabe évolue à la fin des années 50 à visage découvert, sous l'égide d'un adversaire bien concret qui s'appelle l'Égypte de Nasser. Radio « Le Caire » diffuse, sans se cacher derrière un paravent, des propagandes et critiques anticolonialistes qui font des émules dans le vaste milieu arabophone de Djibouti. En troisième lieu, s'essayant au pronostic sur la carrière de Harbi, l'auteur du rapport prophétise le déclin de l'étoile du député, mais se trompe sur toute la ligne. Car, un an plus tard, le conseiller territorial deviendra le premier vice-président du Conseil de gouvernement de la Côte française des Somalis.

5) Les raisons de l'émeute (mai et juillet 1956)

Selon Habib-Deloncle, membre de l'Assemblée de l'Union française, cette manifestation violente est « *l'indice dans ce territoire, d'une situation sociale traduisant une certaine instabilité* »¹⁸¹. Concrètement, si la grève de mai 1956 est motivée par des raisons économiques, son accès est dû à une simple contrariété : la non-disponibilité du gouverneur pour un entretien avec la délégation des ouvriers. N'est-il pas excessif d'imputer au député, à un seul homme en l'occurrence, une crise structurelle qui entraîne le renchérissement considérable des produits de première nécessité importés de l'étranger ? « *...le doura, un des éléments essentiels de l'alimentation locale, est monté de 18 francs à 31 francs Djibouti le kilogramme, hausse qui n'est évidemment pas supportable pour des budgets déjà extrêmement serrés* »¹⁸². Les émeutiers du 14 mai 1956 expriment l'angoisse et le malaise ressentis face à un avenir rendu incertain à cause du chômage endémique. A ce stade, leur démarche n'a rien à voir avec des motifs idéologiques. L'atmosphère sociale tendue s'explique par « *le chômage [qui] s'est accru ces derniers mois dans des proportions alarmantes* ». La Compagnie du chemin de fer franco-éthiopien fait face à la concurrence de plus en plus sévère du port et de la route d'Assab. Les activités portuaires ne cessent de

¹⁸¹ *Idem.*

¹⁸² *Idem.*

reculer. La politique tarifaire pratiquée par les installations ferroviaires et portuaires de Djibouti avantage le port éthiopien, proposant des services bon marché. Dans son intérêt bien compris, le gouvernement d'Addis-Abeba a décidé depuis 1952 de réduire sa dépendance vis-à-vis du port français.

Image controversée du député

Auprès des grandes entreprises de la place, le député Harbi n'a pas bonne presse et il est aisé d'en comprendre le motif. En défendant les intérêts des salariés, il s'est aliéné la sympathie du patronat de la place. Le directeur de la Compagnie maritime de l'Afrique orientale (CMAO) est très explicite sur ce point : « *Mahmoud Harbi, Somali qui a fondé sa carrière politique sur le syndicalisme, voire même sur une agitation syndicaliste, a été à l'origine de tous les mouvements sociaux qui se sont manifestés en CFS, depuis 1953* »¹⁸³. Si on ne peut s'attendre à l'objectivité de la part d'un adversaire, le commentateur s'exprime au moins avec franchise. Le milieu d'affaires n'a pas oublié (ni digéré) les charges furieuses que l'ancien président du syndicat a menées contre lui – la plupart du temps avec succès.

En 1958, le Syndicat des Fonctionnaires et Ouvriers de l'Administration, le plus important de la place, se prévaut de plus de 1000 adhérents¹⁸⁴. Il est dirigé par son camarade Abdourahman Ahmed dit « Gobode ». En cas de conflit avec la puissance de tutelle, pourra-t-il compter sur l'Union territoriale des syndicats-Force ouvrière qui réunit tous les salariés autochtones¹⁸⁵ ? En tout cas, son intervention fortuite, menée de main de maître dans la résolution de la crise du 14 mai 1956, n'est certainement pas étrangère à son succès électoral qui le portera à la fonction de vice-président du Conseil de gouvernement en 1957.

¹⁸³ Cité par Colette Dubois, p. 272 (CAOM, 31 APOM carton 2, Informations présentées par l'administrateur Doivin. Djibouti, le 20 octobre 1960).

¹⁸⁴ *Idem.*

¹⁸⁵ CAOM, « *Document succinct...* », *op. cit.*, 26 février 1958, Annexe : « Organisation professionnelle ».

22 mai 1956

Note sur la situation à DJIBOUTI

Les récents événements qui se sont déroulés à DJIBOUTI ont attiré l'attention sur la Côte française des SOMALIS.

Sans doute ces incidents, s'ils ont été graves, n'ont pas été prolongés. Pourtant la situation doit être suivie d'assez près.

En effet, aux causes immédiates circonstanciées des troubles, il convient d'ajouter des influences extérieures inquiétantes

I. Causes immédiates des troubles : elles sont doubles, sociales et politiques.

a) Sociales : le chômage s'est accru ces derniers mois dans des proportions alarmantes.

- La situation économique des territoires n'est pas bonne,

- La prospérité de l'après-guerre est en déclin, l'ETHIOPIE, en développant la route et le port d'ASSAM [ASSAB] fait naître une concurrence dangereuse pour le chemin de fer.

- La perte de l'Indochine a des répercussions évidentes sur l'activité du territoire.

- La législation sur le chômage a créé des chômeurs qui s'ignoraient.

b) Politiques : Le malaise social est exploitable politiquement, en raison de l'hétérogénéité de la population :

autochtones : Dankeli et Somali

immigrés : Indiens, Levantins, etc...

- Rivalités politiques. Le rôle du député local MAHMOUD Harbi n'est pas net.

- Rivalités syndicales : le Gouverneur a encouragé la création d'un syndicat dont le succès n'est pas assuré.

II. Influences extérieures : elles sont d'autant plus accusées qu'a été ressenti le contrecoup des événements d'Indochine et d'Afrique du Nord.

Il faudra compter avec le nationalisme somali. Il est encouragé par :

A) La Ligue Arabe - Elle s'exprime par la propagande chuchotée et par la Radio-Égyptienne (la langue commune dans le territoire est l'Arabe).

B) les Britanniques préparent la création d'un État Somali, qui comprendra, outre la Somalie britannique et la Somalie italienne, la C.F.S.

À noter que le mandat de l'O.N.U. sur la Somalie Italienne expire en 1960.

C) Les Soviétiques n'interviennent pas directement, mais favorisent ces mouvements.

CONCLUSION

D'autres difficultés sont à craindre. La situation dans le Territoire doit être suivie d'autant plus près que le projet de création d'un bassin de radoub suppose des dépenses élevées.

La Marine de Guerre s'intéresse très vivement à ce projet, mais il est bien certain que le Bassin pourrait être utilisé à des fins civiles (pétroliers notamment).

Un élément favorable : présence d'une minorité Somalie en territoire Éthiopien. L'amitié traditionnelle pour la France et des soucis frontaliers pourraient nous permettre d'escompter le soutien de l'ETHIOPIE./.

CHAPITRE V

La vice-présidence de Mahmoud Harbi (juillet 1957-octobre 1958)

*« Il [Saint-Louis] se construit lui-même et construit son époque
autant qu'il est construit par elle. Et cette construction
est faite de hasards, d'hésitations, de choix ».*

Le Goff, *Saint-Louis*, Gallimard, 1996, (p. 19), 976 pages.

De juillet 1957 à novembre 1958, Mahmoud Harbi brigue un mandat de dix-sept mois qui a des répercussions sans pareille dans l'histoire politique du territoire. La vice-présidence du Conseil de gouvernement (VPCG) figure le couronnement d'une carrière politique entreprise au début des années cinquante. Le point d'orgue en a été son élection à la Chambre des députés en mai 1956 ; mandat qu'il conserve avec sa nouvelle fonction de vice-président. Premier autochtone de la CFS à siéger au Palais Bourbon, lui revient également l'honneur de mettre en application les réformes de la loi d'autonomie dite Loi-cadre. Par voie de conséquence, avant d'être contrariée par le référendum de 1958 et ses conséquences, la mission passionnante de l'africanisation des cadres s'amorce sous sa responsabilité. Très tôt, dès 1946-1947, dans l'animation du « Club de la jeunesse Somali et Dankali », ce leader, « *plein de fougue et d'ambition* »¹⁸⁶, en avait imposé à son entourage. Cette fois, au sommet du gouvernement local, l'art du dialogue et du compromis lui sera bien utile.

Maintenant qu'il se situe au sommet de la hiérarchie locale, aussi haut que peut s'élever un autochtone dans un territoire d'outre-mer, investi d'une solide légitimité, les élites djiboutiennes

¹⁸⁶ Ph. Oberlé et P. Hugot, *op. cit.*, p. 127

attendent de lui des miracles dans le développement économique et social du pays. Dans un domaine où on ne le soupçonne pas, Mahmoud Harbi ira au-delà de leurs espérances les plus folles.

1) Réalités politiques internationales, nationales, continentales et régionales

Lorsque Mahmoud Harbi accède, après presque une décennie d'activisme dans le secteur associatif et syndical, à la fonction la plus élevée dévolue à un autochtone en 1957 – au poste de vice-président du Conseil de gouvernement nouvellement créé par la Loi-cadre – on observe la congruence de trois aspirations différentes. Premièrement, conditionnées autant par la pression internationale que par le progrès intellectuel accompli par les anciens colonisés à la faveur de leur participation à la Seconde Guerre mondiale¹⁸⁷, de profondes mutations sont en cours dans le monde. Aux premières loges se trouvent l'Afrique et l'Asie, où le peuple lève la tête et arrache la longue chaîne de servitude et de sujétion coloniales. Après la conférence de Bandung (1954), les Etats africains et asiatiques descendent dans l'arène internationale¹⁸⁸ et font entendre leur voix. Deuxièmement, profitant des faiblesses structurelles de la IV^e république, le gaullisme s'affaire dans les réseaux publics ou secrets par le biais de son parti politique, le Rassemblement du peuple français (RPF). Ses mailles serrées couvrent aussi bien la métropole que l'outre-mer. Troisièmement, si le nationalisme autochtone tarde à se présenter sous forme d'une idéologie cohérente en CFS, ses éléments disparates tentent néanmoins de s'emboîter sous l'influence des facteurs régionaux et internationaux.

¹⁸⁷ Grâce aussi à l'émergence d'une littérature anticolonialiste. Citons, à titre d'illustration, les critiques d'Aimé Césaire, André Gide, Jean-Paul Sartre, etc.

¹⁸⁸ Dans la foulée, le Vietnam (1945), l'Inde (1949), le Ghana (1955), la Tunisie et le Maroc (1956) conquièrent, non sans mal, leur indépendance. Partout la fin du colonialisme exige des sacrifices humains de la part des populations indigènes.

Silence sur certains sujets sensibles

Avant qu'il ne soit élu député du territoire en 1956, en remplacement du métropolitain Edmond Magendie, un certain nombre de questions de politique intérieure et de dossiers diplomatiques vient d'être clos.

La cession de l'« enclave d'Afambo » à l'Ethiopie, en 1954, met un terme à un épineux problème politique et diplomatique. 2700 km² du territoire de la CFS sont cédés à l'empire éthiopien. Le Conseil représentatif vote contre ce projet de cession, mais il est entériné de fait à Paris par l'Assemblée nationale. Les incidents frontaliers entre nomades afar et issa se multiplient sans aboutir à des arrangements durables entre les deux administrations concernées, l'Ethiopie et le gouverneur de Djibouti. Fait inédit : ce sont les bandes armées issa qui pénètrent dans le territoire français et razzient les troupeaux des bergers afar du sultanat de Gooba'ad¹⁸⁹. Auparavant, les semeurs de troubles dans ces régions étaient afar, issus des clans appartenant aux Rouges (*Qasahyamara*) ou aux Blancs (*Qadohyamara*) du sultanat de Gooba'ad. La question du chemin de fer franco-éthiopien, dossier envenimant les relations avec Addis-Abeba et la vie économique locale, n'a pas encore trouvé des solutions définitives. Intrigues politiques et commerciales gouvernent la gestion de ce dossier. Le nom de « Côte française des Somalis » apparaît inopportun¹⁹⁰ à l'heure où le pansomalisme prend de l'ampleur dans la région, mais les autorités françaises optent pour le *statu quo* sur cet épineux cas.

D'aucuns soutiennent que Harbi tenait des propos belliqueux et expansionnistes au sujet du sultanat de Gooba'ad¹⁹¹. S'inscrivant ainsi dans un processus d'expansion territoriale qui incite les Issas à lorgner du côté du pays afar ! Une anecdote, qui en vaut la première parce qu'on ne peut pas la recouper, rapporte au contraire

¹⁸⁹ Courriers entre Mohamed Kamil et le ministre d'Outre-Mer. Entre 1950 et 1958, M. Kamil se fait l'avocat de la communauté afar mal traitée par l'administration française. (*Gira gombod xalta*)

¹⁹⁰ *Op. cit.*

¹⁹¹ Une obsession territoriale que poursuivent en Ethiopie les chefs d'Etat djiboutiens (Hassan Gouled et Ismail Omar Guelleh) depuis 1977. Le rapprochement est flagrant avec les dérives du nationalisme somalien, réclamant après 1960, les territoires oromo et afar.

que le Conseiller territorial nourrissait une vision révolutionnaire, à la limite de l'utopie, pour réconcilier les Afars et les Somalis de la région. Afin de mettre un terme aux conflits entre ces deux populations frères, il préconisait que l'on encourage le mariage mixte¹⁹². Quelles que furent ses idées auparavant, à la veille du référendum de 1958, Mahmoud Harbi tranchera d'une manière définitive cette question en ne laissant aucune place aux spéculatives théoriques.

2) La Loi-cadre : une nouvelle loi plus progressiste

En CFS, promulguée le 14 avril 1957, la Loi Defferre entre en application à dater du décret du 22 juillet 1957¹⁹³. L'objectif de la Loi-cadre, affirmé dans l'article 1^{er} du titre I, vise à : « *associer plus étroitement les populations d'outre-mer à la gestion de leurs intérêts propres, des mesures de décentralisation et de déconcentration administratives interviendront dans le cadre des territoires, groupes de territoires et de services centraux relevant du ministère de la France d'outre-mer* »¹⁹⁴.

La fonction publique est pourvue d'une autonomie susceptible d'assurer la promotion des cadres locaux. « *Dans tous les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer* »¹⁹⁵, est instauré un collège unique qui sera élu au suffrage universel. L'Assemblée territoriale, composée de 30 conseillers élus au suffrage universel, assorti d'un mandat de 5 ans, se substitue au Conseil Représentatif. Un nouvel organe exécutif fait son apparition : le Conseil de gouvernement où siègent des ministres correspond l'une des grandes innovations de la Loi-cadre. Il est présidé par le chef du Territoire nommé par la métropole. La vice-présidence, censée refléter le rapport des forces entre les différentes formations politiques du territoire, fera l'objet de

¹⁹² Témoignage de la mère défunte d'Abdallah Deberkalé (opposant au régime) qui a vécu chez Harbi quand elle était enfant.

¹⁹³ Après dix ans de loyaux services, elle rendra l'âme 1967, remplacée la "Loi d'autonomie élargie" n°67-521 du 3 juillet 1967.

¹⁹⁴ Journal officiel de la république française (JORF), du 24 juin 1956, pp.5782-5784.

¹⁹⁵ Idem.

compétitions féroces et reviendra à la personnalité ayant remporté la majorité des suffrages exprimées lors des élections de l'Assemblée territoriale. Elle échouera automatiquement à un autochtone.

Les apports de la Loi-cadre (23 juin 1957)

En CFS, la Loi Defferre entre donc en application à la date du 22 juillet 1957¹⁹⁶. L'objectif de la Loi-cadre, affirmé dans l'article 1^{er} du titre I, vise à : « *associer plus étroitement les populations d'outre-mer à la gestion de leurs intérêts propres, des mesures de décentralisation et de déconcentration administratives interviendront dans le cadre des territoires, groupes de territoires et de services centraux relevant du ministère de la France d'outre-mer* »¹⁹⁷.

La fonction publique est pourvue d'une autonomie susceptible d'assurer la promotion des cadres locaux. « *Dans tous les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer* »¹⁹⁸, est instauré un collège unique qui sera élu au suffrage universel. L'Assemblée territoriale, composée de 30 conseillers élus au suffrage universel, assorti d'un mandat de 5 ans, se substitue au Conseil Représentatif. Un nouvel organe exécutif fait son apparition : le Conseil de gouvernement, où siègent des ministres, est l'une des grandes innovations de la Loi-cadre. Il est présidé par le chef du Territoire nommé par la métropole. La vice-présidence, censée refléter le rapport des forces entre les différentes formations politiques du territoire, fera l'objet de compétitions féroces et reviendra à la personnalité ayant remporté le plus de suffrages lors des élections de l'Assemblée territoriale. Elle échouera automatiquement à un autochtone. À Djibouti, les autochtones prennent le cadeau offert.

Comme à l'accoutumée, les principes d'autonomie élargie et, plus précisément l'africanisation des cadres, mettent dans tous leurs états les Européens, qu'ils soient fonctionnaires ou hommes d'affaires. Les commerçants de la place, très liés à l'administration

¹⁹⁶ Après dix ans de loyaux services, elle rend l'âme 1967, remplacée la "Loi d'autonomie élargie" no 67-521 du 3 juillet 1967.

¹⁹⁷ *Journal officiel de la république française (JORF)*, du 24 juin 1956, pp.5782-5784.

¹⁹⁸ *Idem.*

locale, appréhendent ce changement. Le commentaire suivant d'un chef du Territoire, M. Méker, illustre cet état d'esprit. « Ajoutons que les 'petits blancs', hostiles, par tempérament, à toute évolution libérale et encouragés par certains 'grands blancs', tentaient de s'opposer par tous les moyens, et au besoin par la force, à la mise en marche de nouvelles institutions. »¹⁹⁹ De même que le débat politique fait florès en métropole et dans les assemblées métropolitaines. Les estimations de la population locale, le suffrage universel, le nombre d'électeurs, le taux de scolarisation et d'autres sujets relatifs à la faiblesse de la colonie provoquent d'âpres débats entre les adversaires politiques. Profondément naïve ou sincèrement confiante en la promesse de la métropole, la classe politique locale s'accroche à la croyance, ravivée à chaque crise politique, que la Côte française se dirige inexorablement vers une indépendance par étapes. Le Conseil représentatif et la Loi-cadre avec son thème d'africanisation des cadres n'auraient pas d'autres objectifs que de préparer en douceur l'émancipation annoncée. On n'en démord pas²⁰⁰. En Afrique de l'Ouest française (OAF), dans certains milieux éclairés, la loi Defferre passe pour une nouvelle et subtile stratégie d'aliénation, « une main de fer dans un gant de velours »²⁰¹, destinée à endormir les légitimes aspirations et velléités d'indépendance qui agitent le continent. Cette critique sarcastique de l'abbé Youlou, vice-président du Conseil de gouvernement du Congo-Brazzaville, lève le voile sur les limites de cette réforme : « Nous avons la loi mais où sont les cadres ? »²⁰². En effet, tous les territoires d'outre-mer, Djibouti encore plus que d'autres, enregistrent des carences abyssales dans le domaine de l'enseignement et de la formation. Observés à partir de la CFS, les autres possessions françaises apparaissent mieux loties. Ahmed Dini avoue sans fausse pudeur le retard de son pays. « La Loi-cadre a été bien accueillie en Côte française des Somalis comme elle l'a été dans l'Afrique française. Mais, seulement à Djibouti,

¹⁹⁹ Cf. Maurice Méker, p.176. Nommé Chef du Territoire en août 1957, juste après les premières élections de la Loi-cadre, il est confronté aux querelles politiques des autochtones d'une part et à l'animosité de certains Européens d'autre part.

²⁰⁰ Le retour au pouvoir du général de Gaulle, en mai 1958, va raviver cette espérance.

²⁰¹ Institut national de l'audiovisuel, *Grands entretiens*, Congo-Brazzaville.

²⁰² *Idem*.

des cadres nationaux nécessaires à sa mise en œuvre faisaient défaut. 50% des membres du premier Conseil de gouvernement sont totalement illettrés ou presque analphabètes »²⁰³. Le préfet apostolique de Djibouti depuis 1945, Monseigneur Hoffmann, affiche son scepticisme quant aux bienfaits de cette réforme trop en avance. « L'instruction dans la Somalie, écrit-il, étant très arriérée et ne disposant pour ainsi dire de personne qui ait fait des études supérieures ni mêmes secondaires, Djibouti se voit maintenant doté de Ministres dont le niveau d'instruction ne dépasse pas celui du Certificat d'Etudes »²⁰⁴.

Les imperfections et limites de la Loi-cadre

La critique la plus courante adressée à la Loi-cadre, en Côte française des Somalis, a consisté à la qualifier de « prématurée ». Cette loi, a-t-on dit, est destinée aux pays plus grands et plus peuplés, dotés d'une élite locale conséquente. Etant sans ressources naturelles et humaines, Djibouti ne peut voler encore de ses propres ailes. Son administration publique, à l'état embryonnaire, fonctionne grâce une pléthore d'agents venus de la métropole²⁰⁵. Les élus autochtones (MM. Hassan Gouled Aptidon, Mohamed Kamil, Mahmoud Harbi, Ali Aref), les deux premiers se sont déjà illustrés sous le Conseil représentatif, se font les défenseurs de cette conception, pas forcément inspirée par les thèses défendues dans les plus milieux les plus conservateurs en France²⁰⁶. Toutefois, les événements contrediront ce jugement *in abstracto* du

²⁰³ Ali Coubba, *Ahmed Dini...*, op. cit., p.31

²⁰⁴ Maïté Ezelin, « La station catholique d'Ali Sabieh (1946-1959) », revue *Rahia* n° 21, hiver 2006 p.46. Ce constat est correct à une réserve près, mais qui est comptable de ces retards abyssaux dans l'instruction de la population de la Côte française des Somalis ?

²⁰⁵ Les contractuels européens appelés à la rescousse lessiveront le budget du territoire, ne laissant que des miettes aux salariés indigènes. Décision prise sous le mandat de M. Harbi, en janvier ou février 1958.

²⁰⁶ En métropole, cette loi d'autonomie a ses détracteurs notamment le président du Conseil de gouvernement, Guy Mollet (février 1956-mai 1957). Plus offensives s'avèrent les voix qui stigmatisent Gaston Defferre en l'accusant de brader l'empire et d'encourager les Africains à préparer leur indépendance future. Les partisans de la loi la brandissent comme une formule révolutionnaire qui serait adaptée à la marche du monde moderne.

caractère « trop avancé » de la loi d'autonomie. Dès 1960, lesdites dispositions « progressistes » seront récusées par les élus qui les avaient encensées deux ans auparavant²⁰⁷.

Pour plus évoluée qu'elle soit par rapport au Conseil représentatif, il faut reconnaître que la Loi-cadre n'est pas exempte d'approximations et de contradictions internes. En premier lieu, le mode de scrutin des conseillers de l'Assemblée locale s'apparente à celui des députés métropolitains. Mais, bien qu'ils soient élus au suffrage universel, ils ne jouissent pas d'immunité parlementaire²⁰⁸. De nombreux autochtones ne jouissant pas non plus de droit de vote, la notion de « suffrage universel » paraît donc fort abusive. En deuxième lieu, le gouvernement local n'a ni les moyens financiers ni le pouvoir décisionnel de lancer une politique de grands travaux, en priorité dans les infrastructures dont le territoire a grand besoin. Le projet de loi présenté à l'Assemblée de l'Union française, provoque la critique de Mohamed Kamil, selon laquelle « l'initiative des dépenses appartient concouramment à l'Assemblée et au chef du territoire. Toutefois l'initiative des inscriptions de dépenses, tant pour les créations d'emplois, que pour les prélèvements de crédits concernant le personnel, appartient au chef du territoire »²⁰⁹. Devant le chef du territoire, Harbi fera souvent d'amers commentaires sur les restrictions budgétaires qui l'empêchent d'entreprendre de grands travaux dans le pays. La loi d'autonomie ne lui donne pas assez de prérogatives. En troisième lieu, en tant que représentant de l'Etat français, le chef du territoire conserve des prérogatives importantes bien qu'il soit un simple fonctionnaire nommé par décret au Conseil des ministres, tandis que le vice-président doit être en principe un élu du peuple²¹⁰, mais ce ne sera pas toujours le cas. Au cours des

²⁰⁷ Contre toute attente, la métropole donnera son aval pour discuter des réformes nécessaires à entreprendre.

²⁰⁸ Par exemple, le 5 octobre 1958, deux ministres membres de l'Assemblée territoriale (MM. Hassan Liban et Barkat Dirie) seront arrêtés lors d'une manifestation et condamnés d'emprisonnement comme de vulgaires délinquants.

²⁰⁹ JORF. Assemblée de l'Union Française, *Session ordinaire, 1956-1957*. « Rapport sur le mode de scrutin pour les élections à l'assemblée locale du territoire de la CSF ».

²¹⁰ Nommé Vice-président du Conseil de gouvernement en 1959, Ahmed Dini remplace Hassan Gouled dont il a été colistier lors de l'élection de l'Assemblée territoriale de novembre 1958.

premières années, si l'on en croit Ahmed Dini, la situation se résume à la stricte application des règles « *expressément prévue par la Loi-Cadre* », et, si carence il y a eu, elle ne pouvait provenir que de « *ses prédécesseurs qui n'avaient pas essayé de l'appliquer* »²¹¹. Comment la population de l'intérieur a-t-elle accueilli et interprété la promulgation de loi d'autonomie ? Nous l'ignorons. Le journal *Le Réveil de Djibouti* a peu de lecteurs djiboutiens. Etant mise en service en 1955, la radio ne possède pas beaucoup d'auditeurs indigènes²¹². Cependant, Harbi et le chef du territoire effectuent le 7 janvier 1958 une tournée à Ali-Sabieh²¹³ et peut-être aussi dans les autres chefs-lieux des districts, afin d'expliquer la teneur de la Loi-cadre.

3) Les premiers succès et échecs de Harbi dans la vie politique (1950-1952)

La première tentative de Mahmoud Harbi pour briguer un mandat électif en métropole, en mai 1952, s'avère un échec lourd de conséquences. Provoquant des dissensions dont il se serait bien passé, car le bras de fer avec son adversaire, Hassan Gouled Aptidon, génère un climat malsain de rivalités qui n'en finira pas de faire des vagues. Alors qu'ils avaient entrepris ensemble un voyage en métropole en 1949-1950, en vue de défendre les intérêts de leur tribu, cette fois, le torchon brûle entre les deux anciens alliés. L'époque de l'entente cordiale et de victoire collective est révolue. Pour expliquer l'animosité apparue entre les deux leaders les plus en vue de la communauté issa, beaucoup d'arguments ont été avancés. Thompson et Adloff pensent, avec raison, que la compétition électorale autour du siège de Conseiller de la

²¹¹ Ali Coubba, *Ahmed Dini...*, *op. cit.*

²¹² Le territoire sera doté plus tard d'une télévision, en 1967.

²¹³ « 7 janvier – Le gouverneur Meker accompagné du Vice président Mahmoud Harbi, ministre de l'Intérieur, Hassan Liban, en tournée dans le pays depuis 3 jours sont venus ce matin par ici. Ces messieurs étaient venus pour expliquer à la population la loi cadre : le gouverneur fit comprendre qu'il fallait dorénavant s'adresser aux différents ministres et non à lui-même ; le Vice président [Mahmoud Harbi] demanda d'envoyer les enfants à l'école », *Op. Cit.* Maïté Ezelin, « La station catholique d'Ali Sabieh (1946-1959) », revue *Rahia* n° 21, hiver 2006 p.46.

république (Sénateur) est la source principale de l'animosité qui va empoisonner durablement les relations entre les deux hommes²¹⁴.

Les disputes, en amont de l'élection, dépassent les querelles entre les deux personnalités et finissent par empoisonner le climat social entre tous les clans et sous-clans de la communauté issa. Pris dans la turbulence du scrutin, certains adoubent Mahmoud Harbi, tandis d'autres optent pour Hassan Gouled. Comme il fallait s'y attendre, ces choix contradictoires conduisent à des affrontements entre Issas Dalol soutenant le premier, et Issas Abgal le second. En voyant profiler un conflit fratricide entre les membres de leur tribu, les anciens et les notables modérés, à l'issue des longs pourparlers, tranchent la question en avançant des arguments pertinents. Hassan Gouled va les représenter pour ce scrutin parce que la fraction Abgal jouit par tradition de la préséance sur les Dalols. Etant le plus âgé des deux candidats, il est le responsable le mieux armé pour défendre leurs intérêts en métropole. Le plus jeune, en l'occurrence Harbi, doit retirer sa candidature. L'affaire est ainsi close, sans accroc. Mais l'ancien président du « Club de la jeunesse somalie et dankalie » refuse d'obtempérer. Faisant grand cas de sa notoriété auprès de la population urbanisée et « *soutenu par la jeunesse de sa fraction* », il déclare que « *les anciennes coutumes ne [relèvent] pas de la politique actuelle* »²¹⁵. A ses yeux, le magistère exercé par les tribus, les clans et les sous-clans dans la vie politique locale passe pour une pratique désuète, voire une servitude qui n'a plus lieu de perdurer.

Conflit entre deux visions de la société

On voit que ces rivalités de personnes mettent en exergue deux conceptions de la vie politique et sociale. Les anciens, à l'instar de Hassan Gouled, misent sur la régulation sociale obtenue grâce à la discussion et au débat à l'ancienne. Le verdict de l'assemblée des sages fait foi dans des querelles internes de cette nature. Harbi qui s'est fait un nom dans le milieu syndical et associatif, outre son

²¹⁴ « L'élection de Hassan Gouled au Conseil de la république en 1952 « fit de Harbi son ennemi implacable et les rivalités entre les deux hommes, à Paris et à Djibouti, domina la politique territoriale pour huit ans », écrivent Thomson et Adloff, *op. cit.*, p. 104.

²¹⁵ *Idem*, p. 104.

mandat de conseiller au parlement local, fait valoir que les tribus et clans, nuisibles, ne doivent pas intervenir dans les compétitions politiques modernes. Formé au contact des nationalistes somali et s'inspirant des idées de la Ligue de la jeunesse somali (SYL), il croit aux libres jeux des scrutins électoraux inter-Issas qui, en définitive, ne portent pas atteinte aux intérêts de sa communauté.

En vérité, sans remettre en question les convictions de Harbi, il convient de souligner que cette querelle sur le choix du candidat à l'élection du sénateur au Conseil de la République n'a pas lieu d'être. Deux raisons la rendent *a priori* déplacée, voire insensée. La première est d'ordre légal. Ayant seulement 32 ans, le conseiller ne peut pas se présenter à cette élection sénatoriale parce qu'il n'a pas atteint encore l'âge requis de 35 ans. En outre les démarches effectuées pour faire baisser l'âge légal n'obtiennent pas l'aval des autorités françaises. En prenant connaissance de cet élément, les querelles auraient dû cesser, au moins entre les deux candidats, sinon définitivement entre les Issas Abgal et les Issas Dalol. La seconde raison, d'ordre politique, découle d'un accord résolu dès 1949. En effet, l'éclairage apporté par Omar Farah Iltireh²¹⁶ sur cette élection ruine les justifications brandies par Mahmoud Harbi qui tente d'opposer son progressisme aux valeurs traditionnelles de son aîné. Au lendemain de la crise d'août 1949, le gouverneur Paul-Henry Siriex et les notables issa s'étaient mis d'accord sur un arrangement formel. En remplacement de Djama Ali « Zeyla'i » dont l'élection avait provoqué en 1948 les heurts entre Issas et Gadaboursis, Hassan Gouled avait été désigné à l'unanimité comme le futur représentant des Issas. En reniant le verdict entériné par tous les protagonistes, le fougueux conseiller territorial provoque des tiraillements internes au sein de sa communauté qui ne sont pas comprises par la majorité. Il n'a pas respecté l'engagement pris par les notables et les responsables issa devant l'administration française. Pour autant, l'étoile de Harbi ne pâlit pas. Les remontrances des « vieux » et la haine tenace que lui voue le nouveau conseiller de la République, Hassan Gouled, ne réussiront pas à entraver son irrésistible ascension politique.

²¹⁶ *Op. cit.*, Emission télévisée « Gros Plan » animée par Salah Ismail.

4) Député du territoire (1956) et vice-président du Conseil de gouvernement (1957)

Quatre ans plus tard, le 2 janvier 1956, Harbi signe sa première victoire politique lors des élections législatives contre Habib Deloncle. Un adversaire de poids puisque l'Européen, symbole du pouvoir colonial par la « couleur de sa peau », a le soutien de l'administration et de ses partisans. Tandis que le syndicaliste traîne derrière lui la réputation d'un « *agitateur professionnel* », plus grave encore celle d'un nationaliste « somali ». A l'assemblée nationale, il devient membre de la « Commission de la famille, de la population et de la santé publique », où ses interventions écrites ou orales ont été rares. En général, il semble s'être beaucoup intéressé à la question relative au progrès économique et social du territoire. Le 12 juin 1956, outre l'amélioration du bien-être de la population de la CFS, il esquisse une brève description politique et économique de son pays : « *Présente depuis un siècle bientôt en Côte des Somalis, la France s'est toujours efforcée d'y mener au mieux sa grande tâche civilisatrice. Mais il lui reste encore à consentir d'indispensables sacrifices pour ce territoire extrêmement vulnérable, tant au point de vue politique qu'au point de vue économique.*

« *La situation géographique exceptionnelle de la Côte française des Somalis et le caractère stratégique de son port, Djibouti, à l'intersection des routes reliant la Méditerranée à l'Orient, au Pacifique et à l'Océan Indien, sont en effet de nature à susciter bien des convoitises de la part des pays limitrophes, et, en particulier, de l'Egypte, dont la proximité constitue une menace latente (...) L'examen de la situation et de l'avenir politiques du pays ne saurait être différé, et c'est pourquoi la présente proposition de résolution prévoit l'envoi immédiat en pays somali d'une commission parlementaire d'enquête.* »²¹⁷

Dans ces lignes, c'est un dirigeant totalement acquis à la France et à sa fonction qui s'exprime. De plus, il invite le gouvernement de la métropole à « *préserver les valeurs françaises en Côte française des Somalis* »²¹⁸. En 1956, cette déclaration paraît

²¹⁷ *Idem.*

²¹⁸ Site de l'assemblée nationale française, biographie, IV république, mahmoud-harbi-farah.

compatible avec ses convictions personnelles. En métropole, un débat relatif au nombre de la population de Djibouti l'oppose à Mohamed Kamil, siégeant à l'Assemblée de l'Union française²¹⁹. Alors que le premier affirme que la Côte des Somalis abrite pas moins de 80 000 habitants, le second estime qu'elle ne dépasse pas 60 000 âmes. Sans procéder à un recensement complet, l'administration, prise de court par les élections à venir de la Loi-cadre, optera en définitive pour une estimation basse de 63 000 habitants. Sont pris en compte les immigrants somali installés de longue date dans le chef-lieu mais pas la population afar des districts de l'intérieur. A cause du nombre élevé d'immigrants dont le statut pose problème, le dénombrement des autochtones sera une question sensible et récurrente dans les débats politiques de Djibouti. Membre de la commission parlementaire qui délibère sur les questions de « la presse, de la famille, de la population et de la santé publique », Harbi plaide, non sans arrière-pensées, pour qu'on accorde davantage de place sur le plan électoral à la ville de Djibouti et aux populations citadines.

Vice-président du Conseil de gouvernement

La première élection, sanctionnée par la Loi-cadre, a lieu le 23 juin 1957 en CFS. Elle se déroule, sans incident, mais sur fond de rivalités de personnes et de dissensions entre les listes électorales en lice. Dans la mesure du possible, et cela n'a rien d'étonnant, les formations de la métropole s'invitent dans les jeux politiques locaux. Quoiqu'en recul par rapport aux années 40, une étroite affiliation prévaut entre les partis africains et parisiens. Grâce aux réseaux d'amitié et d'obédience entretenus au travers des personnalités influentes, hommes d'affaires, élus et anciens combattants de la Libération pour la plupart, le RPF prépare le retour au pouvoir de son chef historique, le général de Gaulle. A Djibouti, le nom du général bénéficie d'une grande aura, son parti

²¹⁹ L'Assemblée de l'Union française, relevant du titre VIII de la constitution de 1946, comprend la France métropolitaine, les départements et les territoires d'Outre-mer, les territoires associés (Togo et Cameroun) et les États associés (Indochine, Maroc, Tunisie). Elle est consultée pour avis par ses membres. (cf. Général Catroux, *L'Union française, son concept, son état, ses perspectives, Politique Etrangère*, Persée, année 1953, volume 18, Numéro 4, pp. 233-266.

commence à monopoliser la scène politique locale. Ses partisans rassemblent des élus politiques de poids (Michel Habib-Deloncle, Edmond Magendie, Albert Sahatdjian, etc.) et des hommes d'affaires les plus influents de la place.

5) Intrigues et partis politiques²²⁰

Jacques Foccart se rend à Djibouti au début de juin 1957 dans le cadre d'une mission administrative. Une mission peut en cacher une autre : c'est la préservation de la primauté du RPF dans cette petite colonie. Son siège à l'Assemblée de l'Union française, depuis octobre 1950, en fait une personnalité écoutée dans les territoires d'outre-mer. En tant secrétaire général du RPF, son travail discret consiste à aplanir le terrain pour le retour du général. Le « *spécialiste du renseignement* »²²¹, « *fidèle inconditionnel et dévoué* »²²² du gaullisme, a déjà une réputation bien établie. Viansson-Ponté dresse un portrait plus vrai que nature du futur homme de l'ombre du général de Gaulle, en écrivant qu'il a « *la main sur le portefeuille ou sur l'étui-révolver, on ne sait trop* »²²³. L'image plus policée de l'éminence grise, « *inspirant* » la politique africaine de la France, s'imposera beaucoup plus tard.

Trois semaines avant les élections, au grand dam de Jacques Foccart, les dés semblent jetés. Sa préférence va naturellement à la « *liste* »²²⁴ menée par le trio Hassan Gouled/ Mohamed Kamil/Habib-Deloncle, chapeautée par deux autochtones vétérans de la vie politiques locale. Malgré cette force de frappe, le secrétaire général du RPF ne croit plus en la victoire de ses champions. Il impute la responsabilité de cet échec au chef du

²²⁰ Quelques paragraphes de ce chapitre sont issus de notre thèse « La politique française à Djibouti de 1957 à 1967 », tome 1, 1997. Cf. Chapitre Six : « L'avènement de M. Mahmoud Harbi » (pp. 110-150).

²²¹ Pierre Viansson-Ponté, *Les Gaullistes. Rituel et annuaire*, Paris, Seuil, 1963, 191 p., p. 116, (cité par Frédéric Turpin, « Jacques Foccart et le RPF en Afrique noire, sous la IV^e république » in *Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques*, 30, 2002.)

²²² *Idem.*

²²³ *Idem.*

²²⁴ CAOM, 1B2/E, Lettre du 8 juin 1957 adressée au ministre de la France d'Outre-mer par le gouverneur Petitbon.

Territoire, René Petitbon. Ce dernier, qui relate les faits, est accusé de manœuvrer en sourdine pour faire élire la liste dissidente de Mahmoud Harbi/Saïd Coubèche/Edouard Bats. Face à cette critique, le responsable du territoire se défend :

*« J'ai répondu à M. Foccart très calmement mais très fermement qu'il était humain que l'on cherchât un bouc-émissaire et son accusation rejoignait celle de Hassan Gouled venu me reprocher, de faire convoquer les autochtones par le Commandant de cercle de Djibouti, M. Roser, le commissaire de Police, l'adjudant-chef Picart et le capitaine de la Gendarmerie Krauth, qui leur donnent l'ordre de voter pour Mahmoud Harbi »*²²⁵.

Dans les territoires d'outre-mer, le gouverneur est souvent placé dans des situations inconfortables. Il arrive dans son lieu d'affectation, la tête pleine d'idées saint-simoniennes, de préjugés de toutes sortes sur les colonisés et armé de recettes toutes faites sur la façon de gérer une colonie ou de mettre au pas les indigènes. De toute manière, son temps est compté. Le séjour d'un gouverneur n'excède pas plus quatre ans ; quatre ans baignés dans un climat de conflits et d'intrigues sans fin ni raison, qui épuise les meilleures volontés du monde. La consigne non écrite consiste à le relever de ses fonctions avant qu'il ne cède à l'inertie locale. Dans un laps de temps aussi court, entreprendre des projets économiques viables relève d'une gageure. Les chantiers sont mis en œuvre sans pouvoir être achevés. De plus, les règles de préséance établies depuis des décennies avec le ministère d'outre-mer, le réseau d'acointances rigides, la versatilité de la classe politique locale forment autant d'obstacles à aplanir, sans froisser les susceptibilités des uns et des autres. En règle générale, l'autorité du chef du territoire se trouve constamment compromise par des intérêts privés, ceux de la Compagnie du chemin de fer franco-éthiopien entre autres. Cette entreprise de droit privé, à l'instar du port de Djibouti, remplit une fonction politico-diplomatique qui dépasse largement les prérogatives du chef du territoire. C'est pourquoi, étant un Etat dans l'Etat, ses dirigeants abusent de leur situation²²⁶.

²²⁵ *Idem.*, Lettre du 8 juin 1957.

²²⁶ « L'esprit économique impérial. Groupes de pression et réseaux du patronat colonial en France et dans l'empire (1830-1970) », H. Bonin, C.Hodeir, J-F.Klein (Ed.) (2008), 562-580 pages – archives hashs. (Cf. « Charles Michel-Côte et la construction de l'espace économique de Djibouti-ville durant la première moitié

La colonie européenne contre le changement

La promulgation de la Loi-cadre aggrave les conflits classiques entre élus européens et autochtones, colons et colonisés. L'idée de l'africanisation des services publics déplaît aux premiers. A la veille de la première élection sous la Loi-cadre, l'irritation du chef du Territoire Petitbon qui se prévaut de l'expérience du terrain en dit long sur l'origine des différends. D'après lui, les pressions métro-politaines et l'ingérence des gaullistes poursuivant des intérêts partisans sèment la discorde dans la colonie. Et il ne mâche pas ses mots : « Si le R.P.F. n'était pas longtemps intervenu dans les affaires du territoire, il y aurait eu entente entre Hassan Gouled et Mahmoud Harbi, les élections se seraient passées dans le calme et la paix aurait été assurée pour longtemps »²²⁷. Les gloseurs ironiseront sur le RPF qui « a à Djibouti un seul correspondant, Sahatdjian »²²⁸. Par cette franche prise de bec, Petitbon a probablement attiré une animosité durable des parrains du RPF, surtout au moment où l'enjeu se focalise à Paris sur la conquête du pouvoir²²⁹. Enjeu d'autant plus paroxystique que l'on attend ce moment depuis 1946 ! Date où le général de Gaulle a quitté le pouvoir. Le chef du territoire navigue, dès son arrivée dans ce territoire, entre les menaces, les conflits à gérer et les écueils multiples à éviter. Maurice Méker nous en fait ici une

du XX^e siècle », C. Dubois, professeur à l'université de Provence, CEMAF-Aix-en-Provence.) L'article en notre possession n'est pas tiré de l'ouvrage. Sa lecture est édifiante sur le poids de Michel-Côte (1872-1959) à Djibouti. Président de la Compagnie du chemin de fer franco-éthiopien (1933-1958), il exerce une immense influence sur le destin de la CFS, par le biais d'un réseau de relations tissé aussi bien en métropole que dans la corne de l'Afrique. Il freine l'implantation d'Antoine Besse à Djibouti. Le gouverneur Siriex, en poste à Djibouti de 1946 à 1950, l'accuse d'avoir brisé sa carrière en mobilisant son entregent à Paris.

²²⁷ *Idem.* Fondé en 1947 par le général de Gaulle dans le but de proposer une alternance par rapport au régime des partis institué par la IV^e République moribonde afin d'endiguer le communisme. Said Ali Coubèche se trompe quand il affirme que Petitbon soutenait les gaullistes (Dubois et Pénel, p.270).

²²⁸ Il n'est pas inutile de rappeler que M. Sahatdjian fera, après le départ de Habib-Deloncle (1926-2006), « la pluie et le beau temps », en CFS. Son gaullisme sera cité en exemple. Il s'illustrera plusieurs années durant dans la fonction de président de l'Assemblée territoriale.

²²⁹ Jean Lacouture, *De Gaulle. T2 : Le politicien*. Editions du Seuil, 1985, 730 pages.

description des plus justes en 1957, lorsqu'il remplace au pied levé le gouverneur Petitbon : « Ajoutons que les « petits Blancs », hostiles, par tempérament, à toute évolution libérale et encouragée par certains « grands Blancs », tentaient de s'opposer par tous les moyens, et au besoin par la force, à la mise en marche de nouvelles institutions. Des tracts circulaient en ville, promettant le « poteau » à mon prédécesseur, accusé de « trahison », pour avoir, tout simplement, appliqué loyalement la loi. Je devais, moi-même, être attendu à l'aéroport par des « commandos » qui m'accueilleraient à coups de pierres. »²³⁰ La petite colonie composée d'Européens résidant en CFS y met des siens dans le conflit.

Document n°6 : Portrait de René Petitbon (par Ahmed Dini)

« **Ahmed Dini** : – Siriex [1946-1950] a été remplacé par le gouverneur Numa Sadoul [1950-1954]. Celui-ci ne pouvait pas marquer la mémoire collective dans la mesure où il passait son temps à organiser des soirées mondaines au Palais du gouverneur.

Son successeur René Petitbon [1955-1957] a été le premier gouverneur que j'ai personnellement connu et avec lequel j'ai eu de nombreuses rencontres en tant que syndicaliste. Je peux affirmer qu'il était un homme bon. Il respectait et encourageait le caractère démocratique des activités politiques et syndicales.

Il a voulu me mettre sur la liste de Mahmoud Harbi lors de l'élection de la première assemblée territoriale en 1957. Mais j'ai décliné son offre. Il m'a proposé de m'envoyer en France pour un stage de perfectionnement, je l'ai également refusé. »

Source « *Ahmed Dini et la vie politique à Djibouti* » (op. cit. p. 140)

A cette date, il convient de le rappeler, la IV^e République française agonise sous l'instabilité politique et la crise algérienne. Les gaullistes se trouvent à la porte du pouvoir. En 1957, une chose paraît certaine alors : Harbi n'appartient pas au courant gaulliste. Un an plus tard, en mai 1958, il votera contre l'investiture du général de Gaulle à l'Assemblée nationale.

En CFS, on rencontre dans le milieu européen, grosso-modo, deux courants aux frontières mouvantes. Il y a ceux qui soutiennent et respectent le gouverneur parce qu'il est le représentant légal des

²³⁰ *Idem.*

autorités françaises. Pour la même raison, il y a ceux qui s'opposent à lui systématiquement, par principe ou sous prétexte qu'il remplace un haut-fonctionnaire qui avait réussi à gagner leur sympathie. Cette démarcation « idéologique » crée des réseaux qui tentent de mobiliser leurs accointances parisiennes en faveur ou en défaveur de l'homme fort de la colonie. Plusieurs gouverneurs et chefs du Territoire regrettent d'ailleurs que leur fonction soit si fortement tributaire des humeurs de quelques Français, propriétaires des sociétés commerciales de la place²³¹. Au sein des factions évoluant à Djibouti, les « *grands blancs* » (M. Méker), engoncés dans des valeurs désuètes et sclérosées, sont réfractaires à tout changement survenant dans ce petit territoire français. Certains d'entre eux estiment disposer, en raison de leur installation ancienne dans la colonie, d'un droit de regard sur la gestion des affaires publiques.

Rivalités de personnes de plus en plus aiguës

Lors du scrutin électoral de la première assemblée territoriale, le Mouvement d'Union républicaine (MUR) de Harbi et le parti « Défense des intérêts économiques et sociaux du territoire » (DIEST) de Gouled se déchirent. Il ne s'agit pas à proprement parler de véritables formations politiques ayant pignon sur rue et dotées de solides structures internes. Ce sont plutôt des listes établies en prévision de scrutins électoraux, voués à une existence précaire. Le militantisme et le débat politique ne sont pas encore entrés dans les mœurs. Pourtant, prédomine un climat de tensions, alimenté par les rivalités de personnes entre Harbi et Gouled.

Nés à l'origine de divergences politiques, ces antagonismes montés en épingle par les deux camps rivaux revêtent des aspects variés. On peut d'ailleurs les hiérarchiser. Le caractère agressif des rapports de force découle du fait qu'aucun parti ne domine le paysage politique. Les enjeux de pouvoir et de préséance entre les deux principales confédérations issa, Abgal contre Dalol, réveillent et alimentent, en chatouillant leur amour-propre, les antagonismes traditionnels. Ce qui contribue à donner aux motivations des uns et

²³¹ MM. Siriex, René Petitbon, Maurice Méker, etc.

des autres un caractère légitime et passionnel. A l'échelle des clans devenus rivaux, se livre une gué-guerre entre les Fowlaba (clan de Harbi) et Mammaasan (clan de Gouled). Au niveau des individus, entrent forcément en ligne de compte les relations avec le système colonial, la différence de tempérament et les opinions idéologiques opposées entre les deux aspirants au leadership de la communauté issa. Véritables juges de la compétition, les électeurs, peu ou pas informés sur les programmes respectifs des listes concurrentes, tranchent sur la base de considérations qui surprennent néanmoins par leur caractère moderne.

Grâce au suffrage universel, en vigueur depuis la promulgation de la Loi-cadre, de nombreux Djiboutiens jouissent du droit de vote. Ce qui introduit une nouvelle donnée d'incertitude dans la compétition ouverte. Le corps électoral enregistre une envolée passant « *de 7.762 en mars 1956 à près de 11.000 durant l'été 1957* »²³². Rien que dans la ville de Djibouti, 2.700 nouveaux électeurs ont été inscrits qui « *ne comportaient que des gens nés dans le pays et qui portait sur une estimation globale de 63.000 personnes* »²³³. Sans recensement sur le terrain, le caractère aléatoire de cette affirmation ne fait aucun doute. Au mois d'avril 1957, à l'Assemblée nationale, Harbi avait déposé un projet de loi pour élargir le nombre de circonscriptions et de parlementaires, 32 au lieu de 30, au profit du chef-lieu. Ce faisant, il conférait la primauté à la ville de Djibouti produisant, arguait-il, plus de 90% de la richesse nationale.

Une mince victoire électorale en 1957

Le 23 juin, les élections se déroulent sans incident. Avec 4 180 voix contre 3 494 voix pour le DIEST, soit 686 voix supplémentaires, la liste « Union républicaine » de Mahmoud Harbi remporte la victoire. En vertu du scrutin majoritaire en vigueur contre lequel Hassan Gouled²³⁴ s'insurge aussitôt, les 30

²³² Thompson et Adloff, *op.cit.*

²³³ *Idem.*

²³⁴ «...Hassan Gouled ne pouvait admettre que, du fait du scrutin de liste majoritaire, il n'ait obtenu aucun siège pour ses quarante pour cent de suffrage ; et son opposition allait s'avérer impitoyable », dans M. Méker « *Djibouti 1958 : l'homme du non* », p.175.

sièges de l'aréopage reviennent dans leur intégralité au MUR. Ce mode de scrutin s'avère un véritable instrument de marginalisation de ses adversaires politiques sous ces cieux²³⁵. Du coup, un seul parti domine l'assemblée locale. Par voie de conséquence, un seul homme finit par cumuler la fonction de vice-président du Conseil de Gouvernement et le mandat de député du Territoire. Faisant sien le proverbe afar « *un supplément d'eau ne nuit pas à la mer* »²³⁶, Harbi s'adjudge également la fonction de ministre des Travaux publics et de responsable du Port de Djibouti. L'activité portuaire forme alors le poumon économique sinon les « mamelles » de la colonie. Cette accumulation d'autorité, de pouvoir et de prestige, placée entre les mains d'un seul homme est-elle de bon augure ? En outre, la faiblesse de la classe politique locale et l'autorité naturelle de Harbi renforcent ses prérogatives statutaires. Par voie de conséquence, épaulés par « *...un partenaire très loyal et efficace* »²³⁷, le gouvernement du territoire profite de l'aura du vice-président auprès l'opinion publique.

6) La marginalisation du parti DIEST

Aux élections de l'Assemblée territoriale, le DIEST n'a pas subi une défaite humiliante, puisqu'il engrange tout de même 45,53% des suffrages exprimés contre 54,47% remportés par le parti victorieux. A la différence du MUR, reposant entièrement sur la personnalité et le prestige de son fondateur, ce parti ne manque pas d'atouts. Ses deux leaders, Hassan Gouled et Mohamed Kamil, se prévalent d'un enracinement non négligeable au sein de deux communautés principales du territoire, à savoir les Afars et les Somalis. Mais, privée de conseillers au parlement à cause du scrutin majoritaire à un tour, ils se sentent injustement exclus de la vie parlementaire locale et tentent le recours en annulation du scrutin. Cette opération dure plusieurs mois et n'aboutit qu'à l'invalidation des résultats de la circonscription de Tadjoura-Obock.

²³⁵ Ce mode de scrutin est en vigueur à Djibouti. Les membres de l'opposition n'ont jamais siégé au parlement national.

²³⁶ « *Ossintina, bada haay m'ûma* ».

²³⁷ Maurice Méker, *op. cit.*

Durant les mois qui suivent, la détestation entre les deux responsables issa, Harbi et Gouled, ne cesse de croître. D'autant que le vice-président n'a pas la victoire modeste. Non seulement il refuse de faire la moindre concession à ses adversaires, mais, de plus, il entame la chasse aux partisans du DIEST. En vertu de ses prérogatives de vice-président du Conseil de gouvernement, il a le pouvoir de promouvoir, de démettre ou d'ostraciser les salariés de droit local. Faute de ne pouvoir le faire à l'Assemblée territoriale, ses adversaires le lui rendent bien en critiquant tout ce qu'il propose dans les instances métropolitaines. A Djibouti, l'organe interne du DIEST dépense son énergie à dénoncer les dérives autoritaires du vice-président.

Le prototype du « bon colonisé » ?

Dès le premier succès politique de Mahmoud Harbi, en 1956, ses adversaires et une fraction de l'opinion publique ont vu en lui le prototype du « bon colonisé ». Sa victoire électorale a été minimisée sous prétexte de manœuvres déloyales à l'encontre de son rival, Habib-Deloncle, accusé d'être d'origine juive. De nouveau, en 1957, une rumeur circule sur sa mince victoire sur Hassan Gouled, mettant celle-ci au compte d'une panne fortuite de l'électricité que l'administration locale aurait programmé pour le faire gagner. C'est un lieu commun de dire que le vice-président – justement en raison de son accession à cette fonction politique élevée – est l'homme de la France et des Français. La réalité paraît un peu plus compliquée.

*« Le jour des élections, Harbi, certain de son succès, a passé la journée à Tadjoura. Bien que la circonscription de Tadjoura [accolé alors à Obock] ne lui soit pas favorable, sa liste y a été élue. »*²³⁸
Cette victoire n'était pas acquise d'avance.

Que penser de telles insinuations ? Pour vous donner une idée de ce qui se passe dans la colonie, ne serait-ce qu'en passant, il faut savoir que, du vivant de Harbi, les critères en fonction desquels tel groupe d'autochtones est promu, tel autre marginalisé, restent à la discrétion de la métropole. Se faire une place sur la scène politique locale exige en 1950-1958 une grande habilité de la part des

²³⁸ *Op. cit.*, Dubois et Pénel, *Said Ali Coubèche...*, p. 271.

candidats aux fonctions électorales. Sous la surveillance tatillonne des professionnels de renseignements, la liberté d'expression fait l'objet d'une censure stricte quand elle s'attaque à la France. Avant 1960, on surveille mais on ne contrôle pas. Dans la pratique, toute rigide qu'elle soit, l'administration territoriale accorde une réelle marge de manœuvres aux élus autochtones. Entre 1945 et 1960, aucun élu n'a eu à se plaindre de mauvais traitements subis de la part des forces de l'ordre. Malgré sa rigidité de principe, à la sortie de la Seconde Guerre mondiale, le système colonial tolère jusqu'à une certaine limite le fonctionnement hasardeux de ses institutions. En matière de liberté d'expression, comparés aux années 60, le Conseil Représentatif (1945-1956) et les débuts de la Loi-cadre (1957-1960) étrennent des années fastes, dues sans doute à l'incertitude qui plane sur les périodes de transition. Par exemple, la défiance exprimée par les agents de renseignements n'empêche pas Harbi d'accéder à la vice-présidence du gouvernement local²³⁹. Le gouverneur René Petitbon est l'un des rares représentants de l'Etat qui l'encourage à tenter sa chance dans le scrutin électoral ouvert par la loi d'autonomie de 1956. Estimant sans doute que la vice-présidence figure une fonction à partir de laquelle l'ancien syndicaliste pourrait donner toute la mesure de son talent de meneur d'hommes au profit... de la France. Oberlé & Hugot sont plus explicites et écrivent que le chef du territoire l'a soutenu par purs intérêts. « *Aimable et conciliant, il sait se faire apprécier des Européens qui ne résistent pas à son charme. L'administration française, consciente de la force politique énorme représentée par Harbi, choisit de mise sur lui, de l'encourager, avec l'espoir de mieux le contrôler.* »²⁴⁰ Au cours de la lutte syndicale, s'étant familiarisé avec les joutes politiques, forcément étriquées, qui se nouent et se dénouent en CFS, Harbi a appris à patienter pour ne pas se créer trop d'ennemis. « *A son apparente modération, il doit d'avoir remporté l'appui de l'administration lors de l'élection de la première Assemblée territoriale.* »²⁴¹ En même temps, la

²³⁹ Il faut établir un parallèle avec ce qui se passe dans les autres territoires d'outre-mer d'Afrique Occidentale française : le succès des des personnalités mal-aimées, que l'on tenait pour infréquentables, tels que Sékou Touré en Guinée et Djibo Bakari au Niger.

²⁴⁰ Oberlé et Hugot, *op. cit.*, p143.

²⁴¹ *Idem.*, p.143.

stratégie de séduction conçue par le pouvoir local, à partir de la loi électorale de 1950, et englobant toute la communauté somali (Issas, Issaks et Gadaboursis), agit forcément dans les deux sens. L'individu comme la collectivité se trouvent affectés.

7) Notoriété écrasante et nombreux alliés locaux

Au vu de la notoriété et des soutiens dont il bénéficie, ce n'est pas tant le succès électoral de Harbi qui frappe que sa maigre victoire électorale au scrutin de juin 1957. Au début de cette année-là, à trente cinq ans, sa notoriété atteint le zénith bien que qu'elle ne se soit pas traduite d'une manière éclatante au niveau des résultats enregistrés. Pourtant ses idées attirent tous les « évolués » qui cherchent à se soustraire aux pesanteurs de la société traditionnelle.

La majorité des membres de la communauté arabe a voté pour lui parce qu'elle compte de nombreux adhérents et sympathisants du MUR²⁴². Le soutien de Saïd Ali Coubèche, président de la Chambre de Commerce et chef de la communauté arabe, lui apporte une caution morale et un nombre appréciable de votants inconditionnels. Les divergences du passé sont oubliées et enterrées entre les deux hommes. Les Afars de Djibouti-ville, en particulier les « évolués » de cette communauté, à l'exemple du conseiller Ali Aref Bourhan, sont réputés proches du député du territoire. Affable, charismatique et poussant l'art de mimétisme à ses extrêmes, il adopte les mœurs et pratiques vestimentaires en harmonie avec le milieu qu'il fréquente. Lorsqu'il se rend dans la « Ville blanche aux sept mosquées », il imite les Tadjouriens en s'habillant à leur manière²⁴³.

Ses succès syndicaux l'ont transformé, entre 1950 et 1956, en un leader désintéressé luttant pour l'amélioration des conditions de

²⁴² Archives Aix-en-Provence : « Documentation succincte sur les éléments de la situation politique en Côte française des Somalis », Commandement supérieur des forces armées de la Côte française des Somalis – Etat-major, 2ème bureau, Djibouti le 26 février 1958.

²⁴³ Ali Sultan, frère de l'actuel *dardar* de Tadjoura, confirme que Harbi a fêté sa victoire électorale de 1957 à Tadjoura (Témoignages recueillis par Mohamed Issé Faradj, opposant au régime, France) ; information confirmé par S. A. Coubèche.

vie et du bien-être des marins, ouvriers, sauniers et femmes de ménage. Son malheureux épisode anti-Gadaboursis est oublié, tandis qu'auprès d'une partie de l'opinion publique ne subsiste que l'image d'un homme intrépide prenant le contrepied de l'establishment local et se démarquant de ses autres collègues par son activisme, qui transcende les clivages ethniques. Formant le gros de l'électorat du territoire, les Somalis allogènes ont voté dans une proportion non négligeable pour lui, sans toutefois boudier la liste concurrente. Parmi les différentes communautés de la CFS, Gouled et Kamil se prévalent également d'un électorat captif, composé d'irréductibles sympathisants de toutes origines, y compris des Européens et des Arabes qui ne jurent que par eux. Ce qui explique les scores serrés des deux partis politiques en lice.

Partisans et alliés de Mahmoud Harbi

De nombreux observateurs et historiens l'ont noté : Mahmoud Harbi se voit adouber par toute une génération de jeunes Djiboutiens dits « évolués ». A ses côtés, siègent des élus expérimentés et de jeunes loups qui compteront, à partir de 1958, sur l'échiquier politique local devenu plus ouvert et monopolisé par les autochtones, après une domination écrasante des allogènes entre 1884 et 1950.

Ahmed Goummané Roblé, le plus proche collaborateur du député, compagnon de toutes les luttes, devient conseiller de la République en 1958. C'est un fidèle parmi les fidèles de Harbi qui ne manque pas de pragmatisme. En tant qu'« ancien combattant de l'armée française, décoré de la croix de guerre, des médailles du Combattant, d'engagé volontaire et de la résistance »²⁴⁴, sa caution vaut son pesant d'or. Les anciens combattants, « amis » inconditionnels de la France, se rangent sans condition à ses côtés. Si vous vous en souvenez bien, vers 1949, la Ligue de la jeunesse somali (SYL) projetait de recruter en premier lieu cette frange progressiste de la population de Djibouti, parce plus réceptive aux idées de progrès. On retrouvera Ahmed Goummané, en 1959 en

²⁴⁴ Oberlé et Hugot, p.150. Il quitte la CFS en 1960 pour s'installer en République de Somalie où il exercera des responsabilités politiques importantes.

Egypte, aux côtés de son compagnon exilé qui fait la navette entre la Somalia et les pays arabes.

Abdourahman Ahmed Hassan dit « Gabode », conseiller à l'Assemblée territoriale, a fait ses premières armes dans le syndicalisme, notamment en tant que secrétaire de la section locale de Force Ouvrière²⁴⁵. Par-dessus tout, à l'instar de Goummané, les convictions politiques communes expliquent les liens entre les deux hommes. En 1956, suite à l'élection de Mahmoud Harbi au poste de député, il le remplace à la direction du syndicat de l'Union territoriale. Peut-être est-il un membre influent du bureau politique du MUR ? Les salariés syndiqués de la CFS qu'il n'a jamais hésité à défendre le considèrent à juste titre comme leur représentant naturel.

Said Ali Coubèche, homme d'affaires avisé, un vétéran comparé à la majorité d'élus autochtones a déjà fait ses preuves dans le domaine politique. En 1945, il représente la communauté arabe au sein du Conseil d'administration de la colonie. Entre 1946 et 1952, il brigue le mandat de représentant du territoire au Conseil de la République. En tant que président de la chambre de commerce et responsable de la communauté arabe de la CFS, son parrainage vaut de l'or. Néanmoins, c'est plus un allié de circonstance qu'un partisan prêt à suivre le vice-président dans toutes les péripéties de sa vie politique.

Moussa Ahmed Idriss, « infirmier diplômé », fait son entrée à l'Assemblée territoriale dès 1957. Ce jeune Issa, décrit comme un proche du vice-président du Conseil de gouvernement, fera parler de lui au cours des événements de 1966-67, en formant un improbable duo politique avec un certain Orbisso Gaddito²⁴⁶. A cette occasion, il prouvera sa grande fidélité à l'ancien syndicaliste et à ses idées. Mais il ne fera pas cependant montre de la détermination et de la constance de son aîné.

²⁴⁵ *Idem.* Il se réfugie en Somalie en 1965 pour rejoindre le front de libération de la Côte des Somalis (FLCS).

²⁴⁶ Pendant la crise de 1966-1967, avant de se déchirer entre tenants de l'indépendance immédiate et partisans de l'indépendance par étapes, les deux hommes établissent une alliance entre leurs partis respectifs, Union démocratique Afar (UDA) et Parti du mouvement populaire (PMP), pour exiger l'évolution du statut de la CFS. Ils obtiennent ainsi la démission du VPCG Ali Aref Bourhan en 1967.

Ali Aref Bourhan, un ancien instituteur d'origine afar, devient à 23 ans le plus jeune conseiller du territoire. Descendant d'une illustre famille du territoire, petit-fils d'Aboubakar Ibrahim dit « Aboubakar Pacha » (*Baasha*, en afar)²⁴⁷ qui a conçu le projet de cession de la rade d'Obock à la France en 1862, il passe pour un fin négociateur...du moins jusqu'à la veille de l'indépendance de Djibouti²⁴⁸. Doué pour les affaires publiques, il ne cache pas l'admiration qu'il voue au VPCG. En 1957, il assume la fonction de vice-président de l'Assemblée territoriale. Quelques décennies plus tard, il expose ainsi son entrée précoce en politique, en se décrivant comme disciple de Harbi : « *J'avais un mentor politique qui s'appelait Mahmoud Harbi. J'ai commencé à faire de la politique très jeune à l'âge de 16 ans dans [son] sillage* »²⁴⁹.

8) Une élection quasi « démocratique »

L'originalité de cette première élection sanctionnée par la Loi-cadre réside dans le fait qu'elle met en scène deux leaders africains d'origine somali, voire deux Issas, issus de la tribu autochtone du territoire qui, il y a huit ans, se plaignait de la marginalisation. Dans le passé, une telle compétition réduite aux candidats autochtones n'était pas envisageable. Les Européens et élus d'origine allogène exerçaient le monopole sur le pouvoir économique et le pouvoir politique, et tenaient le haut du pavé. A cette date, l'absence d'un candidat afar n'a rien d'incongru. Ce peuple, entré pour de bon dans le giron de la France un peu tard, à partir de 1928-1930, souffre d'exclusion sociale à tous les niveaux de la société. Dans la répartition des sièges de conseillers aussi bien que dans les rôles du pouvoir confiées aux leaders issa, l'administration mise sur les Somalis. Le corps électoral, toujours restreint malgré les nouveaux inscrits, est trié sur le volet puisqu'il

²⁴⁷ Marc Fontrier, *Abou-Bakr, Pacha de Zeyla. Marchand d'esclaves, commerce et diplomatie dans le golfe de Tadjoura 1840-1885*. Paris, L'Harmattan, 2003, 275 pages.

²⁴⁸ Mohamed Aden, *Sombloloho: Djibouti, la chute du Président Ali Aref (1975-1976)*, L'Harmattan - Paris - 1999, 224 p.

²⁴⁹ Radio Télévision Djibouti (RTD, Emission télévisée « Gros Plan », interview d'Ali Aref Bourhan.

donne la part belle aux « évolués ». Toutefois, ce corps électoral exprime des choix politiques des plus inattendus. En priorité, il plébiscite des candidats capables de défendre les intérêts des citoyens, d'où les avis tranchés et distribués d'une manière assez équilibrée entre les partis ou les candidats en lisse. Parmi la population urbaine, une relative maturité politique fait surface. « *La cohésion des tribus, précise un rapport de renseignements militaires, est très forte en CFS, presque autant que celle des familles. De plus une hostilité foncière existe entre Somalis et Danakils. On aurait pu penser que les partis se seraient constitués dans le cadre des communautés traditionnelles. Il n'en est rien été et chacune de deux grandes formations politiques comprend des représentants de chaque race et de presque chaque tribu* »²⁵⁰. Ce comportement électoral surprend les fonctionnaires français habitués à raisonner en termes d'ethnies, de clans et de sous-fractions. Outre l'exiguité du corps électoral, les enjeux politiques, opposant tantôt les élus somali entre eux, tantôt les élus afar entre eux, favorisent des prises de décisions dénuées de tout antagonisme interethnique. De plus, lorsqu'un Somali se présente à un scrutin, il est affublé automatiquement d'un colistier afar ; cette pratique électorale facilite le brassage et l'esprit de tolérance.

A Djibouti, pendant les années 50, la cohabitation pacifique est de règle²⁵¹. Comme le chef-lieu abrite en majorité un corps électoral à dominante allogène, un parti politique afar ou issa a peu de chance de ratisser large. Sur le terrain, les partis de Harbi et de Gouled rallient des militants convaincus ou des sympathisants de toutes origines. Après une décennie du Conseil représentatif (1945-1956), matérialisée par les premières mesures d'africanisation de fonctions électives (sénateur et député du territoire), la Loi-cadre est en train de renforcer les prérogatives des élus autochtones dans la gestion des services publics. Si cette dynamique se poursuit sans

²⁵⁰ « Documentation succincte sur les éléments de la situation politique en Côte française des Somalis », Commandement supérieur des forces armées de la Côte française des Somalis – Etat-major, 2ème bureau, Djibouti le 26 février 1958.

²⁵¹ Pendant les années 50, l'« *hostilité foncière* » entre les deux principales ethnies (Afar et Somalis) relève de préjugés qui ne se vérifient pas en ville dans les relations sociales. Seuls les accrochages transfrontaliers entre les pasteurs nomades du district de Dikhil et les Issas d'Ethiopie donnent quelque crédit à cette image surfaite.

heurts et sans interruption, ne va-t-on pas assister à l'émergence d'une société cosmopolite et familière des pratiques démocratiques ?

9) Les premiers partis politiques en CFS

Curieusement, les deux formations politiques (MUR et DIEST) qui concourent au scrutin de juin 1957, déposent leur statut après la tenue d'élections parlementaires. Cette reconnaissance légale met fin au monopole politique « *des candidats européens qui se recommandaient des grandes tendances métropolitaines du moment* »²⁵².

Le Mouvement d'Union Républicaine (MUR), c'est Mahmoud Harbi

Le MUR (Mouvement d'Union Républicaine) dépose son statut le 21 novembre 1957. Une simple autorisation administrative suffit pour présenter une liste électorale. Le parti se dit apparenté à l'UDSR (Union démocratique et socialiste de la Résistance) et se définit comme une section du RDA²⁵³ (Rassemblement démocratique africain), parti bien connu en Afrique Occidentale française (AOF). Son président est Mahmoud Harbi, député à l'Assemblée nationale en métropole et vice-président du Conseil de gouvernement de la CFS. Les autres membres de son bureau exécutif ne sont pas mentionnés. Son programme général vise à « *regrouper les habitants du Territoire en vue de la réalisation d'un programme de démocratisation rapide, d'émancipation des populations et d'élévation de standard de vie* »²⁵⁴.

Les aspirations de ce parti sont progressistes et disent beaucoup sans rien déclarer de précis et d'original. Trois mots clés (démocratie, émancipation, niveau de vie) renvoient à trois domaines : politique, social et économique. Le MUR cumule plusieurs points faibles. Son premier point faible : aucune personnalité politique afar ou arabe n'en est officiellement membre.

²⁵² « Documentation succincte... » *op. cit.*

²⁵³ Une fédération de partis créée à Bamako le 18-20 octobre 1946 à Bamako (Mali), par MM. Houplouët-Boigny et Modibo Keita.

²⁵⁴ *Idem.*

En cas d'enjeux englobant tout le territoire et opposants Afars et Somalis, il risque de manquer d'appuis électoraux dans les districts afar de l'intérieur : Dikhil, Obock et Tadjoura. Ibrahim Sultan, ministre de la Fonction publique dans le cabinet de Harbi, est un allié de circonstance qui n'adhère pas au parti du vice-président. Son deuxième point faible : dans la mesure où le consensus se réalise sur la personne et non sur le programme, le parti de Harbi pêche par ses déficiences organisationnelles. En effet, dans l'organigramme de son parti que nous possédons, ses lieutenants (Goummané, Abdourahman « Gabode », Moussa Ahmed Idriss, etc.), évoluent dans l'ombre et n'assument curieusement aucune fonction statutaire. En cas de crise du leadership, à cause de la relation fusionnelle existant entre Mahmoud Harbi et le MUR, cette formation politique court le risque de signer son arrêt de mort. De plus, elle néglige les campagnes d'information et de sensibilisation menées à destination de la population. La majorité des adhérents du Club de la jeunesse arabe se sent proche du vice-président. Cette affinité est peut être liée à la position prise par Harbi en 1949 en faveur des Arabes²⁵⁵, alors que Hassan Gouled appelait à l'expulsion des étrangers de Djibouti. Curieusement, les déclarations hostiles de ce dernier ne l'empêchent pas d'avoir des partisans parmi les électeurs yéménites. En toute logique, la présence de Saïd Ali Coubèche sur la liste électorale *Union républicaine* n'est pas sans répercussion sur la victoire du député. Il convient de noter qu'en 1957 les aspirations autonomistes sont totalement absentes de son programme.

Le DIEST : un parti mieux structuré

Le parti DIEST (Défense des intérêts économiques et sociaux du Territoire) est créé officiellement le 3 juillet 1957. Son comité exécutif comprend Hassan Gouled (un Somali) en tant que président et Mohamed Kamil (un Afar), vice-président du parti. La bicéphalie marquée au sein de cette formation politique obéit à des calculs électoraux. On cherche à occuper le terrain, c'est-à-dire tous les cercles du territoire. Le premier brigue le mandat de sénateur au Conseil de la République tandis que son camarade est

²⁵⁵ Thompson et Adloff, p.106.

conseiller à l'Union française. Autochtones et Européens animent de concert ce parti, apparenté à aucune formation politique métropolitaine ou africaine. A l'issue du scrutin, on croit savoir que les Mammaasan (clan de Gouled) et les partisans de Mohamed Kamil, originaires d'Obock, y sont dominants. Mais, comme nous l'avons déjà souligné, les sympathisants et électeurs viennent de tous bords et de tous horizons. Le positionnement de cette organisation politique est on ne peut plus suggestif dans la mesure où il nous renseigne sur ses objectifs, de façon beaucoup plus explicite que le MUR. Priorité est donnée à l'amélioration des conditions de vie et du bien-être de la population du territoire. Il édite un périodique, mensuel en théorie, qui fait la part belle à des « critiques sévères du parti au pouvoir : le M.U.R. ». Son programme résumé désire : « promouvoir en C.F.S. une politique de progrès social et économique, visant à l'émancipation du peuple afin de le faire bénéficier pleinement des droits et libertés de l'Homme... en s'opposant par tous les moyens à la politique d'abandon et de désintégration du Territoire et de l'Union Française »²⁵⁶. Les services de renseignements militaires promettent un bel avenir à ce parti. Lequel prétend avoir « perçu », fin janvier 1958, « les cotisations de 1.000 autochtones et de 100 européens »²⁵⁷, sous la responsabilité du président de la section locale, Abdallah Hadji Yonis. Le rapport ajoute aussitôt : « ces chiffres sont sans doute exagérés »²⁵⁸. Dans un territoire où la population est peu politisée et où de véritables campagnes d'information font défaut, le DIEST fournit de réels efforts pour s'attirer la sympathie de la population locale. Un tract signale que Gouled s'est investi en métropole pour aider les sinistrés des inondations, alors que le MUR, à la même date, semble frappé d'« apathie ».

²⁵⁶ « Documentation succincte sur les éléments de la situation politique en Côte française des Somalis », Commandement supérieur des forces armées de la Côte française des Somalis – Etat-major, 2ème bureau, Djibouti le 26 février 1958.

²⁵⁷ Rapport politique mensuel janvier 1958 – cabinet du chef du territoire, Djibouti le 6 mars 1958, p. 1.

²⁵⁸ *Idem*, p.2.

Le Mouvement Socialiste Africain (MSA) : un parti marginal

Un troisième parti politique, Mouvement socialiste africain (MSA), voit le jour le 4 novembre 1957, sous la présidence de Mahmoud Obsié, conseiller de l'Assemblée territoriale. Son programme laconique vise à « *élever le niveau intellectuel, économique, politique et social du Territoire et améliorer le sort des travailleurs* »²⁵⁹. Apparenté à un parti métropolitain non précisé, le MSA se dit solidaire des résolutions du Congrès Consultatif de Conakry. D'après l'administration locale, « *parti de peu d'envergure* », il serait le produit « *d'une réaction de rancune personnelle et de vanité froissée de Mahmoud Obsié qui espérait être membre du Conseil de gouvernement* »²⁶⁰. Ses adhérents ne dépassent pas une poignée de personnes. A l'instar des autres partis, pourtant plus connus, il disparaîtra dans les tumultes du référendum de 1958.

Compte tenu de la rareté des formations politiques, l'existence de ces partis, y compris le plus modeste d'entre eux, traduit deux réalités : l'éveil à la conscience politique, et l'affirmation des individualités dans un territoire jusqu'à présent privé de toute vie politique. L'évolution sociale en cours augure d'autres changements dans la société. Dès lors que l'administration ne s'oppose pas à la création des partis politiques, les scrutins se déroulent dans un climat de relative liberté. Dans ce cas, n'est-il pas mal venu de reprocher à un homme, Mahmoud Obsié en l'occurrence, de nourrir de grandes ambitions politiques ? De même que, devenu membre du parlement local en 1957, Abdourahman Gabode espérait obtenir un poste de ministre au sein du Conseil de gouvernement. « *Ses ambitions seraient, paraît-il, encore plus élevées* »²⁶¹, ironise le rédacteur du rapport des services du renseignement. Parce qu'il exprime son désir de briguer une fonction plus élevée, l'autochtone a droit à des commentaires sarcastiques ou désobligeants. Décidément, l'africanisation des cadres pose de sérieux problèmes aux fonctionnaires européens.

²⁵⁹ « Documentation succincte... », *op.cit.*

²⁶⁰ *Idem.*

²⁶¹ *Idem.*

Un corps électoral « évolué » et restreint

Comme nous l'avons déjà observé et noté, les opinions en cours au sein du corps électoral au début de l'année 1958 portent la marque de l'émancipation due à la culture urbaine. Il y a le fait que la liste électorale demeure limitée à une catégorie restreinte de la population du territoire. Le cens est déterminé à partir de quelques critères simples mais difficiles à remplir par la majorité des autochtones afar et issa. Des jugements supplétifs permettent d'obtenir des pièces d'identité, mais il est impératif d'être né à Djibouti, dans les limites de la frontière de la CFS. Pour être électeur, il faut réunir cinq conditions : « 1) savoir lire et écrire le français, 2) justifier les moyens d'existence, 3) être de bonne vie et mœurs, 4) pour les hommes mariés, être monogames, 5) avoir fait preuve de dévouement aux intérêts français ou avoir occupé avec mérite pendant dix ans au moins dans une entreprise française publique ou privée »²⁶².

Toutefois ces dispositions du décret du 16 juin 1937 sont allégées par le décret du 24 février 1953. Justifier plus de dix ans de résidence dans le territoire suffit alors à accéder à la citoyenneté. Après sa promulgation en 1957, la Loi-cadre facilite la procédure de régularisation des hommes et des femmes sans papier, en premier lieu dans le chef-lieu²⁶³. Dans un territoire colonial, un grand fossé sépare toujours les textes et les pratiques sur le terrain²⁶⁴.

Une tournée en Somalia (décembre 1957)

Le 10 octobre 1957, le vice-président du Conseil de gouvernement, Mahmoud Harbi, se rend en avion à la foire-exposition de Mogadiscio. Il est accompagné du chef du territoire,

²⁶² Oberlé et Hugot, *op. cit.*, p.191.

²⁶³ Après l'indépendance de la Somalie, en 1960, les statistiques commencent à opérer une distinction, non exploitée, entre Issas « autochtones » et Issas « étrangers », dans le cadre d'une stratégie visant à contrer les propagandes de Mogadiscio et à neutraliser les éventuels nationalistes issa, d'origine éthiopienne ou somalienne.

²⁶⁴ En définitive, les libéralités dans un sens ou dans l'autre dépendent du contexte politique et des personnes ciblées. Entre 1950 et 1958, le Code de la nationalité favorise les Issas (ou les Somalis).

Maurice Méker, le chef du service de la radio-diffusion, M. Sausse, et d'autres élus du territoire comme Ali Aref Bourhan. La délégation de la CFS est reçue par le Premier ministre Abdillahi Issa Mohamed et le président de l'Assemblée législative, Aden Abdulle Hassan (dit « Aden 'Addé »). Les échanges officiels ont certainement porté sur la question de l'indépendance de la Somalia et du Somaliland. Mais nulle mention n'est faite de la communauté de vues entre le leader djiboutien et ses homologues de la Somalia. A l'issue de cette visite, la crainte d'une opposition djiboutienne antifrançaise est d'emblée écartée par les renseignements généraux. Les arguments avancés pour faire prévaloir cette assertion portent sur des considérations économiques. Avant tout, les conseillers djiboutiens ne sont point emballés à l'idée de perdre des « *avantages matériels considérables, car ils ont pu comparer eux-mêmes le train de vie des élus de la Somalia avec le leur* »²⁶⁵. En tout cas, cette analyse qui repose sur des réalités concrètes suscite l'unanimité au sein de l'administration territoriale. D'autant que « *dans les années 50, les gens vivaient mieux. Le bâtiment marchait, le commerce aussi, les gens gagnaient davantage.* »²⁶⁶ Les avantages de nature économique sont-ils en mesure de contrebalancer les aspirations à la souveraineté nationale d'une population et de ses leaders ? Nous n'en sommes pas sûrs. La ferveur nationaliste étant fondée sur des sentiments irrationnels, le rêve d'unité et de grandeur compense aisément les désagréments du confort matériel. Mais, à la fin de l'année 1957, ces préoccupations paraissent prématurées en CFS.

10) Mahmoud Harbi : l'homme fort de la colonie

Le 30 juillet 1957, lorsque Mahmoud Harbi accède à la vice-présidence du Conseil de gouvernement, il est âgé de 36 ans. Comblé de prestige et exerçant les pouvoirs les plus élevés que peut détenir un autochtone dans la colonie, il suscite l'attention de tout le monde. A cette date, ni sa prétendue dévotion à l'administration territoriale ni sa critique précoce de la colonisation française ne le démarquent de ses collègues. De quelque façon

²⁶⁵ *Le Monde* du 7 août 1958.

²⁶⁶ *Op. cit.*, Dubois et Pénel, op.276.

qu'il parle de la France lorsqu'il est avec ses intimes, cet homme mince, sec, de petite taille, au « *regard vif et volontaire* »²⁶⁷, dirige le territoire avec énergie. Au milieu d'un visage ovale, des « *yeux très mobiles et ardents* »²⁶⁸, respirant la franchise, hypnotisent ses interlocuteurs. Plusieurs sources insistent sur son penchant pour les débats et la discussion, de préférence en langue somali, toujours avec une pointe de passion dans ses propos. Ses collaborateurs comme ses adversaires sont unanimes à vanter son intelligence et sa capacité d'anticiper les grands événements politiques. Un politicien « *aimable et conciliant* », pétri de convictions qui, dans certaines occasions, sait afficher une forte résolution contre laquelle même ses camarades les plus proches se cassent les dents. Aux trois principales qualités qu'Ali Aref lui prêtent, à savoir « *la perspicacité, l'éloquence et la prédiction des idées de l'avenir* », il faudrait ajouter l'art de saisir les opportunités qui s'offrent à lui. Vis-à-vis de ses adversaires qui ne le ménagent pas, il fait preuve d'une rancune tenace en leur rendant sur coup sur coup.

Réussite politique malgré un handicap scolaire

En dépit d'une scolarité limitée, Mahmoud Harbi connaît, nous venons de le voir, une belle ascension sociale jalonnée de succès dans le domaine associatif, syndical et, pour finir, politique ; ascension qui ne pouvait pas être du goût de tout le monde. « *Mahmoud Harbi, Somali qui a fondé sa carrière politique sur le syndicalisme, voire même sur une agitation syndicaliste, a été à l'origine de tous les mouvements sociaux qui se sont manifestés en CFS, depuis 1953. Son influence est incontestable sur les autochtones somalis, ses relations grandes avec les pays arabes. Il fut élu député en 1956. C'est avec lui que l'administration a mis en place la Loi-cadre.* »²⁶⁹

Contrairement aux conseillers qui siègent à ses côtés en 1957, plus jeunes et pour certains d'entre eux plus cultivés que lui, sa réussite professionnelle n'allait pas de soi. Le métier de

²⁶⁷ Maurice Méker, *op. cit.*

²⁶⁸ Oberlé et Hugot, p.143.

²⁶⁹ CAOM, 31 APOM carton 2, Administrateur Doivin, Djibouti 20 octobre 1960 (citée par Colette Dubois, p.272).

restaurateur à Ali-Sabieh ne pouvait pas faire la fortune d'un homme aussi énergique qu'ambitieux dans une petite agglomération peu peuplée. Son élection à l'Assemblée territoriale à 29 ans et ses succès réguliers dans le syndicalisme ont contribué à sa renommée auprès de l'opinion publique, tout en retardant ou freinant parfois une réussite professionnelle plus rapide. Au début des années 50, son activisme le mettait en conflit avec ceux qui détenaient les rouages du pouvoir et de l'argent dans le territoire. Ses contemporains qui ont fréquenté ou connu Harbi gardent de lui des souvenirs d'un homme poli et plaisant. Des visites régulières l'emmenaient fréquemment à Ali-Sabieh, soit pour rendre visite à sa famille, soit pour assister aux mariages de ses proches. A l'une de ces occasions, vers 1954, il est accompagné d'André Marill en voyage d'excursion dans la région d'Afambo. Un instituteur, natif de l'agglomération, le croise pour la première fois par hasard et se souvient de lui : « *C'était un homme extrêmement ouvert, généreux avec un sens aigu de la plaisanterie* »²⁷⁰.

Orateur hors du commun, Mahmoud Harbi est un tribun qui « *a le pouvoir de susciter les passions et de les apaiser* »²⁷¹, et le public apprécie la verve de ce dirigeant débordant d'énergie. La rare maîtrise qu'il possède du somali (sa langue maternelle) en fait un adversaire craint lors des joutes orales. La population somalophone du Territoire et, à partir de 1959, les habitants du Mogadiscio tomberont sous son charme. Ses victoires aux élections de 1956 et de 1957 sont réduites à une heureuse circonstance : discrédit qui frappe ses adversaires et panne électrique fortuite. « Le député a battu Gouled, un leader affaibli et désavoué par l'administration locale », insinuent certaines rumeurs. Ces informations sont peut-être vraies, mais vu le niveau de notoriété et d'influence atteint par Harbi en 1957, il était fatalement appelé à assumer de grandes responsabilités. En vérité, à la veille de ces élections, le député éclipse tous ses adversaires politiques autochtones, forçant le respect de la part de certains fonctionnaires européens avec lesquels il a souvent croisé le fer. Le chef du

²⁷⁰ Propos de M. Ahmed Ibrahim (premier ambassadeur de Djibouti en France, en 1977) recueillis par Daoud A. Alwan.

²⁷¹ Oberlé et Hugot, *op. cit.*, p. 143.

territoire voit en lui un allié difficile certes, mais capable de servir provisoirement les intérêts de la France.

Homme caméléon, il a plus d'un tour dans son sac quand il veut séduire. Rat des champs dans l'arrière-pays, rat des villes dans la cité. Non seulement il consomme du *khat*, fume le narghilé et, à l'occasion, chique le tabac à la manière afar et issa²⁷², il est également un fumeur invétéré de cigarettes. Dans le cadre de ses fonctions politiques, il s'habille à l'européenne, après s'être débarrassé des accés soires que les autochtones portent en ville. A Paris, « *il mène une vie de grand seigneur en Europe, avec maîtresses blanches et fréquentation des palaces* », lui reproche le chef du territoire Méker, lorsque leurs relations se gâtent en septembre 1958. A Djibouti, rien ne le distingue de ses administrés les plus humbles. S'habillant comme tout un chacun, *foota* (pagne) et simple chemisette, canne à la main et calotte de cheikh sur la tête, il « *fréquente assidûment les mosquées..., où il se réfère, en toutes occasions, au Coran ; ... il se transforme, sur les bords de la Mer Rouge, en un pèlerin des pauvres, appelant à la leçon de Gandhi* ». Le gouverneur force un peu le trait mais cette métamorphose participe à sa popularité auprès de la masse dont il cultive la proximité.

Ses collaborateurs directs apprécient son tact et sa capacité d'adaptation. Invité par le président Egyptien, Gamal Abdel-Nasser en décembre 1957 au Caire, il décline l'offre pour ne pas indisposer ses amis métropolitains²⁷³ et le gouvernement de Paris. Lors de sa visite en Somalia, dans le cadre de la foire commerciale de Mogadiscio, il s'est conduit comme un véritable « chef d'Etat ». En bon observateur, le chef du territoire, Méker, a pu mesurer la grande popularité du Djiboutien dans ce pays.

²⁷² « A propos de Mahmoud Harbi, mon beau père Ali Sultan m'a dit que ce dernier venait à Tadjourah chez son père (le sultan Houmed). Il se rappelle que l'homme fumait du narghilé mais surtout qu'il consommait du tabac à chiquer (*Qangaxxa*) et s'habillait en "*Qafar-marto*" [pagne] chaque fois qu'il venait à Tadjoura. ...Le jour de son élection au poste de député, Mahmoud Harbi ...se trouvait à Tadjoura. En apprenant la nouvelle, le « fils de Harbi » (*Harbi-baxi*) se serait rendu directement au palais du gouverneur à Djibouti sans changer sa tenue vestimentaire. » (Propos recueillis par Mohamed Issé Faradj, Lyon, 21 novembre 2010). *Qafar-marto* = *gundati* (un pagne de cotonnade).

²⁷³ Maurice Méker, op.cit ; p.177.

11) La neutralisation de ses adversaires politiques

On fait courir en 1957 les rumeurs selon lesquelles les Issas, victorieux, refusent de partager la responsabilité avec leurs compatriotes afar. Or la vérité est tout autre. Comme l'avouera quelques décennies plus tard son ami et collaborateur Ahmed Goummané, Harbi dispose d'une marge de manœuvre très faible en 1958²⁷⁴. Ses prérogatives se réduisent à administrer un budget affecté en totalité au fonctionnement des services publics du territoire. Le Conseil de gouvernement et l'Assemblée territoriale obéissent à la lettre aux textes rédigés en métropole. Le pouvoir exécutif appartient essentiellement au chef du territoire, un Européen, nommé par le gouvernement de Paris. Tout en croulant sous des responsabilités officielles diverses (député du Territoire, vice-président du Conseil de gouvernement, responsable du port de Djibouti, ministre des travaux publics), Harbi se sent frustré. Il estime que son triomphe n'est pas encore complet. Alors qu'il est impatient d'œuvrer pour le développement économique et social du territoire, il se rend compte qu'il n'a pas toutes les cartes en main. Ses adversaires politiques à Paris et à Djibouti accaparent son temps, continuent à s'agiter et l'obligent à défendre ses dossiers.

Gouled et Kamil l'accusent d'autoritarisme qui se traduirait par le licenciement abusif des employés proches du DIEST. Des critiques classiques sans doute, mais il n'y a pas de fumée sans feu ! Certains agissements de l'homme fort du gouvernement local accréditent l'image d'une personnalité vindicative. Maurice Méker pointe du doigt le césarisme du VPCG qui aurait en définitive signé « *sa perte* ». Ne voulant rien lui concéder, le sénateur Gouled reproche au député Harbi d'exploiter à son profit le projet de la cale de radoub qu'il a initié en 1955. Il tente donc de prendre de court les annonces ou les décisions dont son rival pourrait se vanter dans le territoire. A la suite des inondations de Djibouti, en janvier 1958, il fait circuler un tract pour informer l'opinion publique de son initiative auprès des autorités de Paris de mobiliser des fonds pour aider les sinistrés. Avec l'appui de Habib-Deloncle et de son camarade Mohamed Kamil, le DIEST mène une véritable campagne de sensibilisation qui contraste avec le silence du MUR.

²⁷⁴ Film réalisé par Daoud Abdoukader Alwan.

Les relations entre les deux leaders issa, Gouled et Harbi, ne vont pas s'arranger de si tôt, c'est moins que l'on puisse dire. Dans le contexte des années 50 où les Somalis de la région sont agités par des sentiments nationalistes, la collusion entre les deux leaders les plus en vue de Djibouti, de surcroît somali, n'est pas souhaitée par l'administration française. Si un tel scénario, peu vraisemblable, se réalisait, il « *pourrait être fatal à la fois aux Danakils, aux Arabes et ... aux Français* »²⁷⁵. Pour l'instant, les deux élus se livrent à des combats de coqs, en s'opposant l'un à l'autre dans « *un sabotage systématique et réciproque de leur action* »²⁷⁶ qui entrave toute politique d'envergure au profit de leur territoire et de leur tribu. En effet, dans un courrier de l'ambassadeur de France en Ethiopie, on lit que « *le chef de poste de la SDECE*²⁷⁷ [capitaine Ferry] considère qu'il faut soutenir le particularisme issa, non seulement en CFS, mais en Ethiopie, et va jusqu'à envisager l'extension du protectorat français à un éventuel Etat Issa né d'un démembrement de l'Etat éthiopien »²⁷⁸.

Cette proposition s'inscrit dans un climat favorable aux Somalis de Djibouti que l'on cherche à séduire, et éventuellement à l'instrumentalisation d'une fraction d'entre eux (Issas) dans la corne de l'Afrique. En compétition avec le concept de « Grande Somalie », les fonctionnaires français réfléchissent à une politique qui contrarierait les Britanniques. Or le ministre de la France d'Outre-mer ordonne au gouvernement local de la CFS de « *s'abstenir de toute initiative susceptible d'alimenter la méfiance constamment en éveil du gouvernement éthiopien* » et, surtout, d'« *éviter toute politique ne cadrant pas avec les directives gouvernementales* ». C'est entendu : la politique pro-Somalis ou pro-Issas a vocation à rester confiner dans les limites frontalières de la colonie. Sa pérennité ou son efficacité dépend du niveau d'adhésion suscitée auprès des notables, *akels*, élus et, en premier, de la masse populaire. Ennemi de changements brutaux, Gouled ne perd pas une occasion de proclamer son attachement à la France et au *statu quo*. Quoique réfractaire à tout ce qui vient des chefs de

²⁷⁵ Rapport politique, janvier 1958, *op. cit.*, p.3.

²⁷⁶ *Idem*, p.2.

²⁷⁷ Service de Documentation Extérieure et de Contre-Espionnage

²⁷⁸ Lettre de M. Sauvenargues, ambassadeur de France en Ethiopie au ministre des Affaires Etrangères, « Problème issa », non datée.

clans, rétribués d'ailleurs par l'administration locale, Harbi ne semble pas s'opposer dans les grandes lignes à la politique mise en œuvre par Paris. Sauf que ses déclarations énigmatiques au sujet de son identité somali inquiètent le chef du territoire. Le fait qu'il s'offusque lorsqu'on le définit en tant que « représentant des Issas » passe mal auprès de certains élus de sa tribu. Ceux qui ne sont pas au courant des idéaux de la SYL ne comprennent pas cette étrange attitude et tentent de le faire passer pour un ennemi de sa communauté ! Il est clair que la personnalité complexe et indiscernable du vice-président du Conseil de gouvernement érode les succès par ailleurs notables de la politique de « diviser pour régner » appliquée dans le territoire depuis la loi électorale du 19 août 1950.

Éviction politique de Hassan Gouled

Le vice-président Mahmoud Harbi, on le voit, ne se fait pas de nouveaux amis. Sa nouvelle lubie, justifiée par les agissements de son rival, vise à l'évincer de la fonction de sénateur et mettre à sa place son ami Goummané. La manœuvre, obéissant à un calcul politique à long terme, paraît légitime. En effet, à Paris, les débats croisés entre la Chambre des députés, le Sénat et l'Assemblée de l'Union française, opposent les élus djiboutiens entre eux. En métropole, faisant face à deux adversaires chevronnés, Harbi se trouve en minorité, ses propositions et projets sont systématiquement contestés²⁷⁹. Maintenant que Harbi exerce une autorité légitime et monopolistique en CFS, il supporte mal de voir son influence se heurter dans les instances métropolitaines à deux rivaux expérimentés. Le calcul est vite fait : il faut que l'un de ces élus débarrasse le plancher ! S'il veut avoir les coudées franches dans la gestion des affaires de la colonie, il est impératif que ses projets soient soutenus en métropole au moins par un élu acquis à sa cause. Car les investissements productifs dans le territoire dépendent du bon vouloir des autorités de Paris.

²⁷⁹ En 1956, sa réforme destinée à augmenter le nombre de sièges à l'Assemblée territoriale a été contrée par le conseiller Kamil qui préconisait que l'on accorde davantage de représentants aux districts de l'intérieur. Gouled, au Sénat, avait abondé dans le même sens que son camarade politique du DIEST.

A la lumière des réalisations économiques et sociales qui ont vu le jour sous le Conseil représentatif (1945-1956), Harbi est optimiste. Il croit pouvoir obtenir, grâce à la loi d'autonomie de 1957, des financements plus importants pour ses projets de développement économique. Par-dessus tout, la construction d'un centre de réparation des navires, évoqué sous de nombreux gouvernements à Paris, est toujours en souffrance.

Partie du khat et conciliabules

Pour amadouer les conseillers de l'Assemblée territoriale et obtenir leur soutien contre la réélection de Gouled, Harbi les convie à un festin chez lui et leur offre un fastueux repas « à la djiboutienne ». A ce déjeuner succède une partie de *khat*, arrosée de thé et de coca-cola. Les consommateurs, enivrés par la drogue locale, discutent à bâtons rompus. Sous l'euphorie de ce psychotrope, les freins et inhibitions sociaux et moraux ne résistent pas. Les secrets, les promesses, les anciennes alliances volent en éclat, tandis que des nouvelles sont scellées sous l'œil bienveillant du VPCG. A la séduction, celui-ci allie le charisme et le poids d'une double autorité, personnelle et officielle. On murmure dans les coulisses de l'Assemblée et dans les *mabraze* bien des choses : « pour détenir tant de pouvoirs, cet homme doit jouir de la confiance de la France » ; « Il a l'appui de la France et du gouverneur ». On s'en convainc aisément. Aussi, aux élections sénatoriales qui se tiennent le 8 juin 1958, la campagne de charme organisée en vue d'évincer Gouled porte-t-elle ses fruits. Sans éprouver le moindre état d'âme, 24 conseillers sur 30 élisent Ahmed Goummané, sénateur du territoire.

Les critiques émises par les notables issa

Lors des débats dans les instances métropolitaines, l'ami et confident du vice-président saura abonder dans son sens. Pourtant, la partie n'était pas gagnée d'avance. Penser que la détention d'une majorité parlementaire suffisait à abattre un adversaire extérieur, relevait d'un raisonnement à la française. Quelques semaines auparavant en apprenant que le nouvel homme fort de la colonie planifiait l'éviction de Gouled, quelques élus et notables afar et issa

firent pression sur Harbi. Un tel projet, lui dirent-ils, était discourtois à l'égard du sénateur sortant. Lequel n'avait pas démerité auprès de ses compatriotes ni de sa communauté. En diverses occasions, n'avait-il pas défendu avec succès les intérêts des autochtones issa ? Contre l'hégémonie des allogènes qui avait duré de 1884 à 1950, les conséquences tragiques des événements de 1949 mises à part, n'avait-il pas remporté un franc succès ? Mais rien n'y fit. Harbi s'entêta et refusa de céder à leurs pressions. Lorsque sa tribu souffrait des injustices sur le marché de l'emploi, c'était le cas avant la loi électorale de 1950, il l'avait défendue avec une âpre détermination, n'hésitant pas à mettre son poids et son prestige dans la balance. Depuis, se plier aux injonctions et arrangements tribaux le répugne au plus haut point et il veut le faire savoir. « *Son appartenance au peuple somali plutôt qu'à la tribu des Issas* » ne relève pas d'une bravade à la légère. Il estime que ses frères issa n'ont plus des raisons objectives de se plaindre, sauf s'ils veulent cheminer vers un destin plus grand. Or, en refusant d'obtempérer, le vice-président se rend-il compte qu'il se met sur le dos les conservateurs de tous poils ? Pire, il est en train de miner la fragile autorité qui reste encore aux « vieux » ! Les chefs des clans et les notables de la tribu issa encaissent le coup, encore une facétie de la part de l'homme, mais se souviendront le moment venu de l'arrogance ou du mépris de « Mahmoud, fils de Harbi, du clan Furlaba »²⁸⁰. Alors que Gouled se plaît dans le rôle de « défenseur attitré » de la communauté issa, l'ancien syndicaliste vibre à l'unisson du peuple somali de la région et s'irrite de voir ses autres collègues s'abîmer dans des aspirations, aussi petites que vaines, dictées par les intérêts personnels. Ses intimes convictions politiques le poussent à accorder sa loyauté à la nationalité tout entière et non à ses composantes tribales ou claniques qui, en définitive, profiteront logiquement des bienfaits de la victoire finale. En 1958, Harbi, sûr de lui, « *s'estim[e] assez fort pour dissoudre le parti de l'« Union républicaine » et pour manœuvrer avec fermeté et à sa guise ses ennemis politiques* »²⁸¹. Les archives ne font cependant pas état de cette dissolution. Au contraire, au mois de février 1958, un rapport des services des

²⁸⁰ (En somali : *ina Harbi, reer Furlaba*).

²⁸¹ Thompson et Adloff, *op. cit.*, p. 110.

renseignements militaires signale l'immobilisme de son parti et le risque encouru par celui-ci à cause du rapprochement observé entre Ibrahim Sultan (son ministre de la Santé) et le Conseiller M. Kamil du DIEST. Bref, rien qui confirme la disparition du MUR. Mais le silence prolongé du président donne lieu à des pronostics des plus inquiétants sur l'avenir de ce parti.

12) La « domination » somali sur l'échiquier politique

Dans l'hémicycle de l'Assemblée locale, les sièges des conseillers par circonscription électorale sont révisés à la hausse. Dorénavant le territoire élit 30 parlementaires locaux, dont 16 pour le district de Djibouti, 8 le district de Dickil/Ali-Sabieh et 8 le district Obock/Tadjoura. A l'issue du premier scrutin de la Loi-cadre, les Somalis dominent par leur poids le parlement local. La promotion accordée à la communauté issa, là où elle est concrète, entérine la stratégie de l'administration de les séduire en même temps que les Somalis allogènes. Avec 14 sièges octroyés aux Somalis contre 8 aux Afars, on discerne mieux le poids réel de chaque groupe ethnique. La *nationalité* afar est ramenée au rang de la *tribu* issa ! Comme il faut toujours avoir plusieurs cordes à son arc, la majorité formée par les autochtones, soit 15 sièges, permet de faire face à toute dissidence pouvant surgir dans le milieu des « Etrangers ». L'hypothèse d'une sédition conduite par les Issas, juée peu vraisemblable par les services du renseignement intérieur, est écartée sans examen. En guise de lot de consolation, chaque groupe issu de l'immigration reçoit un portefeuille de ministre ! Ces communautés, fragilisées après la crise de 1949, conservent néanmoins le pouvoir *économique* en ayant la haute main sur les emplois salariaux dans le privé et dans le public, mais ne peuvent plus « *prétendre à la direction politique* » du territoire. En dehors de la représentativité politique élevée et l'accès à l'emploi favorisant de manière discrétionnaire les Issas, de véritables concessions font défaut. Entre 1950 et 1960, la scolarisation des nomades du district d'Ali-Sabieh ne s'est pas améliorée de façon notable. Aucune industrie, pourvoyeuse d'emplois, n'y a été installée malgré les promesses faites par Paris. A cause d'une immigration continue, la pauvreté n'a pas reculé dans ce district

traversé par le réseau commercial le plus dense du pays – comparé au vide qui caractérise les autres régions intérieures de la colonie.

Document n° 7 : Répartition ethnique des élus du Territoire de 1946 à 1957.

DEPUTES	1946	1950	1957
Danakils (Afars)	4	4	8
Arabes	3	2	3
Somalis	3	7	14
Européens	7	12	5
TOTAL	20	25	30

Document n°8 : Répartition entre Afars et Somalis de 1946 à 1957.

DEPUTES	1946	1950	1957
Afars (ethnie)	4	4	8
Issas (tribu somali)	1	4	7
Issaks (tribu somali)	2	3	7
Gadaboursis (tribu somali)			

Document n°09 : Gouvernement de la CFS en 1957

René Petitbon : Chef du territoire et Président du Conseil de gouvernement

Mahmoud Harbi : Vice-président du Conseil de gouvernement, Député à l'Assemblée nationale, responsable du Port de Djibouti et des Travaux publics.

Saïd Ali Coubèche : Ministre des Finances

Ahmed Hassan Liban : Ministre des Affaires Intérieures

Pierre Blin : Ministre de l'Enseignement

Ibrahim Sultan : Ministre de la Fonction publique

Osman Ali Bahdon : Ministre de la Santé

Mohamed Ali Dini : Ministre de la Production

La composition de l'Assemblée territoriale reflète l'africanisation des élus, un signe fort aux yeux de tout le monde que la France tient ses promesses de remettre les rênes du pouvoir entre les mains des autochtones. Mais présence accrue du nombre d'élus indigènes à l'Assemblée locale ne rime point avec cohésion politique. En étoffant le corps électoral à partir du chef-lieu, la loi d'autonomie de 1956 amplifie le phénomène d'intégration sociale à deux vitesses. Ces mesures discordantes, les avantages accordés aux uns et déniés aux autres « *créent autour de l'exploité une atmosphère de soumission et d'inhibition qui allège considérablement la tâche des forces de l'ordre* »²⁸². La prééminence accordée aux Somalis (ou Issas) est-elle opportune à la fin des années cinquante, dans un climat de nationalisme²⁸³ ? Les discours sur la solidarité tribale, murmurés à leurs oreilles par l'administration, transforment les Issas en fidèles alliés du pouvoir colonial – mais pas tous ! Au milieu de ce réseau d'allégeances, le vice-président se plaît dans le rôle d'équilibriste, endossant à la fois le rôle d'acteur, de conciliateur et de spectateur quand il le faut, sans jamais dévoiler publiquement envers qui il éprouve la loyauté la plus grande.

13) L'avènement du général de Gaulle (mai 1958)

Au mois de mai 1958, l'accalmie tropicale de Djibouti contraste avec l'instabilité politique qui sévit à Paris. Justement, en métropole, l'année 1958 commence sous de mauvais auspices. Le pays traverse l'une des crises politiques les plus graves de son histoire après la fin de la Seconde Guerre mondiale. L'affaire d'Algérie a placé le gouvernement dans une impasse dont nulle nomination de type classique ne réussit à l'en sortir. Entre avril et mai, trois cabinets²⁸⁴ (Bourgès-Maunoury, Félix Gaillard, Pierre Pflimlin) se succèdent aux commandes sans atténuer la crise et ses conséquences. Le gouvernement de Pierre Pflimlin (investi le 15

²⁸² Frantz Fanon, *op. cit.*, p. 42.

²⁸³ Deux processus en cours (pansomalisme et politique pro-Somalis à Djibouti) exaltent l'une et l'autre la fibre nationaliste, mais ne poursuivent pas les mêmes buts : l'un aspire à unir et à libérer tous les Somalis du joug colonial, l'autre, en insistant sur les tribus, divise en réalité et veut préserver les intérêts de la France.

²⁸⁴ René Rémond, *Notre siècle, de 1918 à 1991*, édit. Hachette, p. 445.

mai) malgré le soutien inattendu des parlementaires désorientés, n'arrive pas à rétablir l'ordre. Au début du mois de mai, « *l'Algérie et les troupes sont virtuellement en situation de dissidence* »²⁸⁵. Tandis qu'un pouvoir insurrectionnel est érigé à Alger, la métropole se trouve au bord de la guerre civile. Un seul homme, suppose-t-on, peut éviter le drame à la France : le général de Gaulle. Le 29 mai 1958, le président René Coty fait appel « *au plus illustre des Français* » pour former un nouveau gouvernement. Le 1^{er} juin, le général de Gaulle est investi par un parlement où siège Harbi, apparenté à l'UDSR²⁸⁶, qui ne prend pas part au vote. A Djibouti, moins que la guerre d'Algérie, l'avènement de « l'Homme du 18 juin » suscite l'intérêt de la population locale et de ses élus. Peu ou prou, tout le monde croit que le nouveau président du conseil des ministres initiera des changements profonds à la hauteur de son personnage. Aussi étrange que cela puisse paraître, les convulsions qui secouent Djibouti semblent au diapason des humeurs du général de Gaulle²⁸⁷.

L'annonce du référendum sur la Constitution de 1958

Le retour du général de Gaulle qui s'était retiré en théorie de la vie publique annonce pour tous les acteurs une accélération de l'histoire²⁸⁸. Dès son accession à la tête de l'État, il s'empresse d'organiser un référendum prévu pour le 28 septembre 1958 en métropole ainsi que dans toutes les possessions françaises d'outre-mer. La pièce maîtresse en est l'adoption de nouvelles institutions capables de juguler la crise de la IV^e République, conformément à la vision politique que le général de Gaulle avait développée dès 1946.

²⁸⁵ *Idem.*

²⁸⁶ L'Union démocratique et socialiste de la Résistance a été créée en 1945. A partir de 1953, ce parti est présidé par François Mitterrand.

²⁸⁷ De 1958 à 1968, à l'origine de chaque crise politique majeure qui divise le pays, les autochtones et leurs élus, on trouve soit une décision politique prise par le général, soit une confusion faite sur ses desseins, à l'instar de son fiévreux séjour d'août 1966 à Djibouti. Par conséquent, les relations entre Djibouti et Charles de Gaulle se déclineront sous le signe de l'ambivalence fascination/répulsion.

²⁸⁸ « La légende de la retraite ainsi forgée est certes conforme au mythe plus ou moins prophétique, sinon mystique, que le héros souhaite entretenir », Jean Lacouture, *De Gaulle. 2- Le politique*, Editions Le Seuil, 1985, p. 400.

Aux territoires français, il demande de voter oui afin de faire partie de la Communauté francoafricaine.

Au premier abord, en CFS, toutes les conditions semblent réunies pour que cette consultation revête un caractère routinier, formel, sans mauvaise surprise. Dans ce pronostic, le vice-président Harbi tient un rôle central et sert de baromètre quant aux perceptions que la population autochtone a de la métropole. D'office, on mise sur la complicité qui le lie à la plus haute personnalité du pays, le chef du territoire Maurice Méker. Par son habileté à calmer les tensions et le zèle apparent qu'il manifeste au regard des autorités, Harbi suscite la confiance de ses proches collaborateurs. N'a-t-il pas maintes fois exprimé et renouvelé son attachement et sa loyauté à la France ? Le 2 juin 1958, il a voté les pleins pouvoirs au nouveau chef du gouvernement français. Vers mi-juin, il annonce dans la presse, lors de la commémoration de l'« appel du 18 juin 1940 », *"sa dévotion et sa loyauté personnelle à de Gaulle"*²⁸⁹.

Multipliant les enjeux et les épreuves, l'année 1958 offre à Harbi l'occasion de s'illustrer d'une manière éclatante et en surprenant tout le monde : la population, la métropole, ses adversaires et ses camarades.

²⁸⁹ Jean Touchard, *Le gaullisme de 1940-1969*, Seuil, 1978, 349 pages.



*Photo 3 : Mahmoud Harbi,
vice-président du conseil de gouvernement (1957-1958)*



*Photo 4. M. Mohamed Kamil (né vers 1917), membre du Conseil territorial
(1948), Conseiller à l'Assemblée de l'Union française de 1953-1958.*

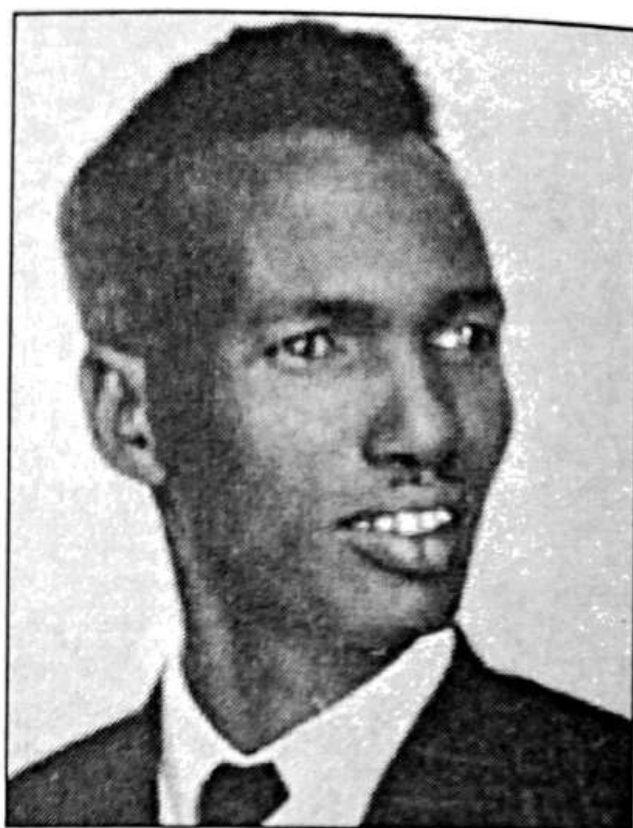


Photo 5 : Hassan Gouled Aptidon (né vers 1916), Sénateur de la CFS de 1952 à 1958, Conseiller représentatif en 1950.

CHAPITRE VI

Mahmoud Harbi : « L'homme du non »

*« Notre choix à nous est déjà fait.
C'est avec la France que nous ferons bloc au sein
d'une alliance fraternelle dont nous fixerons les contours
dès que nous aurons obtenu l'indépendance... »*
Mahmoud Harbi, à Paris, 7 août 1958.

Mahmoud Harbi évoque pour la première fois, à la fin du mois de juillet ou début août 1958, la perspective de l'autodétermination de la Côte des Somalis, mais « *sans nous séparer de la France* »²⁹⁰, ajoute-t-il. Une déclaration inattendue de la part d'un vice-président que l'on disait totalement acquis à la France et soutenu par le chef du territoire. De quand peut-on dater la maturation de ses idées indépendantistes enfouies jusqu'à présent ? L'autodétermination annoncée de la Somalia l'a-t-il convaincu que l'heure de la libération nationale avait sonné ? Le référendum proposé par de Gaulle a-t-il précipité les desseins de Harbi ? Les témoins²⁹¹ qui l'ont croisé en 1950 à Marseille (France), à qui il demande de se préparer à la liberté ainsi que ses premiers engagements au sein de la Somali Youth League (SYL) vers 1952, confortent l'idée que l'ancien syndicaliste porte en lui, depuis longtemps, des aspirations indépendantistes. Dès cette époque, ne préconisait-il à ses camarades de saisir les Nations-Unies sur la question de l'indépendance de la CFS ? Partant de ces précisions, peut-on affirmer que depuis cette date, le fil de sa pensée soit tendu vers la perspective imminente de

²⁹⁰ Thompson et Adloff, *op.cit.*, p.112. (*Le Monde* du 17 août 1958).

²⁹¹ Houssein Méraneh Mahamoud, *op.cit.* Ce témoignage concorde avec les archives écrites de 1952.

voir son pays s'affranchir de la tutelle coloniale ? Sa carrière publique ne suggère pas une constante obsession par rapport à cette question.

1) L'accélération des enjeux politiques

Au lendemain du retour au pouvoir du général de Gaulle, la vie politique s'accélère dans la CFS, contrariant les pronostics idéalement arrêtés à Paris par le ministre des colonies et à Djibouti par le chef du Territoire et ses services. L'indépendance annoncée, concomitante de la Somalia et du Somaliland pour l'année 1960, oblige sans doute Harbi à réviser ses priorités. L'explication du facteur psychologique n'est pas non plus à négliger dans l'aventure d'un leader politique secret, intuitif, qui aime garder toutes les cartes entre ses mains. Le double succès politique à la députation (1956), puis à la vice-présidence (1957), amplifié par sa notoriété grandissante, l'incite peut-être à vouloir exploiter le capital de sympathie accumulé auprès de ses compatriotes africains. Ce pari n'est-il pas risqué au vu de la réalité politique et humaine de la CFS ?

A peine commence-t-on à expérimenter la Loi-cadre que l'on annonce déjà la tenue d'une nouvelle consultation électorale, programmée pour septembre 1958. Au lieu de clarifier les choses, les conséquences de ce référendum plongent le territoire et la métropole dans une succession de malentendus et de crises, à l'issue dramatique.

Les mirages créés par le retour du général de Gaulle au pouvoir

En métropole, la principale préoccupation du général de Gaulle se focalise sur les réformes constitutionnelles dont certaines s'apprêtent à révolutionner, entre autres, les relations entre la France et ses territoires. Au centre de ce capharnaüm, la personnalité du général – héros de l'Appel du 18 juin 1940, « libérateur » de la France, homme de la déclaration de Brazzaville de 1944 – réveille de multiples interrogations. N'avait-il pas déclaré « qu'il n'y aurait aucun progrès qui soit un progrès, si les hommes, sur leur terre natale, n'en profitaient pas moralement et

matériellement, s'ils ne pouvaient s'élever peu à peu jusqu'au niveau où ils seront capables de participer chez eux à la gestion de leurs propres affaires »²⁹². Le prenant en otage, les Djiboutiens font dire à ce discours davantage qu'il ne dit et en déduisent, à leurs risques et périls, davantage qu'il sous-entend. A partir de son investiture, un phénomène de cristallisation se produit sur ce que dit et fait le « Libérateur » de la France, en les valorisant systématiquement. L'opinion publique subit la rhétorique et les ambiguïtés d'un politicien qui se joue des mots et de ses protagonistes²⁹³. Sur le plan politique et celui de la représentation, un second phénomène s'impose. La personnalisation du pouvoir politique en France comme en Afrique amplifie les conflits et les contradictions entre protagonistes. En quelque sorte, les enjeux se résument à un bras de fer entre le général de Gaulle et les vice-présidents du Conseil de gouvernement plus ou moins conciliants. Il est étrange de constater qu'à un moment aussi important de l'histoire de la France et de ses possessions, l'avenir de leurs futures relations dépende d'une manière aussi hasardeuse de l'humeur de quelques personnalités, au caractère bien trempé et emmurées dans leurs certitudes. L'exemple si souvent cité de ce conflit d'amour-propre oppose l'intransigeance de de Gaulle vis-à-vis de Sékou Touré de la Guinée ! De son côté, en matière de susceptibilité et de caractère sourcilleux, Harbi n'a rien à envier à son homologue français ou guinéen.

Les signes avant-coureurs de la contestation

Deux témoignages, sans liens l'un avec l'autre, accréditent l'idée que le choix de Harbi procède à la fois d'une réflexion personnelle bien mûrie, de la nouvelle donne politique créée par le retour du général de Gaulle et les aspirations à l'indépendance qui font tâche d'huile dans les territoires d'outre-mer.

A l'occasion de la fête nationale du 14 juillet, tous les vice-présidents des Conseils de gouvernement se retrouvent à Paris, autour du général de Gaulle. Lequel reçoit un par un les dirigeants des territoires africains et malgache. Intervenant de concert dans le

²⁹² Discours de Brazzaville du général de Gaulle, 30 janvier 1944.
²⁹³ Jean Lacouture, *op. cit.*, tome 2.

même sens dans la presse française, les dirigeants africains et malgaches expriment leur loyauté au chef de gouvernement français. Mahmoud Harbi a certainement eu droit à une entrevue en aparté. Lors de cet entretien, il est certain que le général de Gaulle a répété son discours sur la nécessité de soutenir les réformes qu'il a engagées et la création d'une Communauté francoafricaine. Son credo : « la France et les territoires d'outre-mer doivent resserrer leurs rangs et former un ensemble prêt à affronter le monde extérieur ».

2) Le 14 juillet 1958 : « *Bientôt, la même chose à Djibouti...* »

Le premier témoignage met en scène Harbi lui-même et a trait à un événement, en apparence fortuite, qui se déroule à Paris au mois de juillet. Alors que le chef du Territoire et le vice-président assistent ensemble, côte à côte, au défilé du 14 juillet aux Champs-Élysées, survient un singulier incident. Un soldat d'origine algérienne qui participe au défilé, au nom de l'école militaire d'Issoire, brandit le futur drapeau de son pays. Appréciant à sa juste valeur le geste nationaliste du jeune algérien, le vice-président Harbi souffle à l'oreille de son voisin, M. Méker, « *bientôt la même chose à Djibouti...* »²⁹⁴ Nous n'en sommes pas, apparemment, aux premières facéties de l'homme faisant, ici et là, des allusions régulières à l'indépendance et à ses bienfaits. Le chef du territoire semble au courant de cette tendance, fraîchement apparue chez son collaborateur, autrefois peu volubile sur cette question. Alarmé par des propos si peu orthodoxes de la part d'un élu jugé pro-Français, il en parle quelques jours plus tard au ministre de la France d'Outre-Mer, M. Bernard Cornut-Gentille. Nous avons là une description d'un Harbi qui ne correspond plus à celle du bon colonisé des années 1956-1957. Le dirigeant débonnaire, fidèle à la France, acquis à la perpétuation du pouvoir colonial²⁹⁵, s'est métamorphosé en un révolutionnaire impatient.

²⁹⁴ *Idem*, p.178.

²⁹⁵ Maurice Méker ne nous informe pas sur les raisons de cette brutale transformation du bon et loyal collaborateur en partisan besogneux de l'indépendance.

Le « non » de Mohamed Kamil (Cotonou)

En 1958, l'homme fort de la colonie n'est pas le seul élu de la CFS à prôner l'indépendance immédiate de Djibouti. Le deuxième témoignage découle d'une décision prise à Cotonou (Niger) par une foule de leaders et d'élus africains. Les résolutions de Cotonou (25-27 juillet 1958) sont largement diffusées dans le continent, auprès des organisations politiques et des syndicats.

Le Parti du regroupement africain (PRA)²⁹⁶, présidé par Léopold Sédar Senghor, et ses délégués, près de 350 personnes, se retrouvent à Cotonou entre les 25 et 27 juillet 1958. Les congressistes se donnent pour premier objectif de faire des propositions au Conseil Consultatif mais au final ils optent pour le mot d'ordre « *l'indépendance immédiate* », la création d'une fédération d'Etats africains et une confédération avec la France. C'est une surprise pour tout le monde. Contre l'avis de la majorité alignée sur la position de Houphouët-Boigny, la section du RDA de Sékou Touré décide de prendre fait et cause pour l'indépendance que les associations estudiantines de la Guinée exigent depuis le début du mois de juillet 1958. Le vent du changement soufflant sur le continent ne laisse pas indifférent les élus de Djibouti. Le conseiller de l'Union française de la CFS, Mohamed Kamil, a participé à ce rassemblement historique.

Sa prise de position infirme l'aventurisme prêté à Mahmoud Harbi, voire même l'idée qu'il a pu subitement changer d'avis en rencontrant Sékou Touré à Paris ou sous l'influence des personnalités comme l'Egyptien Gamal Abdel-Nasser²⁹⁷. A l'Union française, à l'instar des autres élus des territoires d'outre-mer, Mohamed Kamil est à l'écoute de la vie politique africaine. Fin juillet, il en arrive aux mêmes conclusions que son collègue siégeant au Palais Bourbon (Assemblée nationale). D'après Ahmed Dini qui rapporte ce récit, le conseiller de l'Union française Kamil prône fin juillet 1958 l'autodétermination de la CFS. En effet, à la réunion de Cotonou²⁹⁸ du PRA de M. Senghor, plusieurs leaders

²⁹⁶ Parti du rassemblement africain, fédération des partis créée le 1^{er} décembre 1957 par Léopold Sédar Senghor.

²⁹⁷ Harbi n'a sans doute jamais rencontré Nasser.

²⁹⁸ Cette conférence réunit le Parti du Rassemblement Africain (PRA) et la fraction du Rassemblement démocratique africain (RDA) qui militent pour la

africains décident dans la foulée de la fâcheuse publication du CCC²⁹⁹ (Conseil consultatif Constitutionnel, de voter contre le référendum proposé par le général de Gaulle. Laissons à Ahmed Dini le soin d'exposer cet épisode peu connu de l'histoire de Djibouti. « Je révèle ici, pour la première fois, écrit-il, qu'avant que la position de Harbi ne soit connue [au mois d'août], le conseiller de l'Union française Mohamed Kamil m'avait écrit sa détermination. Il venait de participer à Cotonou avec les parlementaires africains du parti auquel il était affilié à une réunion au cours de laquelle a été prise la décision de faire campagne pour le "Non" et en faveur de l'indépendance immédiate. Il me demandait expressément dans sa lettre de faire passer le mot d'ordre du "Non" et de préparer l'opinion en faveur de l'indépendance. »³⁰⁰

Par le truchement de ce témoignage, nous avons un précieux éclairage sur le positionnement politique d'un leader djiboutien d'origine afar qui n'a aucune affinité avec le pansomalisme. A Cotonou, dans une ambiance collective d'exaltation a-t-il cédé à un sentiment qui lui paraissait approprié sur le coup ? Le fait que son parti soit « *entièrement exclu de la vie publique* » en 1957 explique-t-il sa radicalisation passagère ? Dans le contexte international de 1958, le rejet du colonialisme suscite l'unanimité au sein des élus – pour des raisons diverses. Au vu de cet événement, il convient de minimiser l'isolement des élus de Djibouti par rapport à leurs confrères de l'Afrique française. Les parlementaires locaux dialoguent avec leurs homologues de l'Afrique occidentale française (AOF) et de l'Afrique équatoriale française (AEF). Par conséquent, quoique peu ébruités, des liens étroits existent entre les élus d'outre-mer, en provenance d'Afrique, qui se croisent à Paris. (Cf. Dubois et Pénel, *Said Ali Coubèche...*, *op.cit.*)

décolonisation. Le RDA est présidé par Houphouët Boigny, (Cf. Guy Perville, *De l'empire français à la décolonisation*, P. 195,) ; (Cf. Notre thèse, tome II, pp. 547-573 : témoignage de M. Ahmed Dini recueilli en 1997).

²⁹⁹ Comité formé des membres de l'Assemblée nationale et du Conseil de la République dont la mission est d'étudier l'avant-projet de la Constitution du 4 octobre 1958.

³⁰⁰ Ali Coubba, *Ahmed Dini...*, *op. cit.*, 32

3) « *L'indépendance que nous demandons...* »

Suite à la publication de l'avant-projet du CCC, fin juillet 1958, à l'instar de la majorité de ses homologues, Harbi réagit sur-le-champ en réclamant l'indépendance de son pays.

« L'indépendance, que nous demandons, ne veut pas dire divorce, ni sécession... »

« Nous savons combien l'indépendance des faibles, des isolés est une illusion dans un monde dur où il devient indispensable de se regrouper, de faire bloc avec ses amis, pour survivre, principalement sur le plan économique et politique... »

« Notre choix à nous est déjà fait. C'est avec la France que nous ferons bloc au sein d'une alliance fraternelle dont nous fixerons les contours dès que nous aurons obtenu l'indépendance... »

« Que nous soyons autonomes comme aujourd'hui, indépendants comme demain, la France, à laquelle nous devons beaucoup, pourra de toute manière compter sur notre amitié fidèle et agissante. »³⁰¹

Cette déclaration doit être placée dans le contexte de l'époque, et, surtout, dans l'ambiance politique de la fin du mois de juillet et du début août 1958 à Paris. Sans doute, l'idée a-t-elle mûri depuis de longue date mais il fallait un ou plusieurs détonateurs pour qu'elle descende sur la place publique. L'histoire offre cette fois à Mahmoud Harbi des opportunités particulières et des alliés objectifs. D'une part, nous avons le référendum proposé par le général de Gaulle qu'il va interpréter, à tort, comme une invitation à choisir son avenir. D'autre part, les déclarations unanimistes des leaders africains et malgaches, irrités par le contenu de l'avant-projet constitutionnel, cassent le tabou sur la question d'indépendance (à l'exception de Houphouët-Boigny). En effet, le 29 juillet, à la publication de l'avant-projet gouvernemental sur la Constitution, les élus d'outre-mer réagissent violemment. Le texte proposé est en « *recul sans équivoque* »³⁰² par rapport à la Loi-cadre parce qu'il n'inclut pas la possibilité d'opter pour l'indépendance dans le cas où un territoire désirerait accéder à la souveraineté internationale. Léopold Sédar Senghor du Sénégal,

³⁰¹ *Le Monde* du 7 août 1958.

³⁰² *Le Monde* du 31 juillet 1958 (Léopold Sédar Senghor).

Ahmadou Ahidjo du Cameroun et Philibert Tsiranana du Madagascar rejettent le texte qu'ils estiment en retrait par rapport à l'autonomie accordée en 1956. Au point que, le 1^{er} août 1958, la presse métropolitaine souligne l'unanimité qui se dégage au niveau des leaders africains et malgaches, y compris les plus pro-Français d'entre eux. Ils exaltent à l'unisson l'émancipation de leurs peuples et leurs pays respectifs. Par la suite, la majorité écrasante de ces dirigeants, *a fortiori* les membres du CCC (MM. Senghor, Tsiranana, Lamine-Gueye, etc.) modifieront leur position.

Quant à Mahmoud Harbi, il ne reviendra plus sur ses propos. Homme de décision, sa volonté d'indépendance, il ne l'a pas prise à la légère en vue d'obtenir des concessions de principe ou par calculs politiques. Se faisant pédagogue, le 24 août 1958, il réitère son désir de libérer son pays de toute servitude coloniale, excluant néanmoins l'idée d'une rupture définitive avec l'ancienne puissance de tutelle. « *Si je me refuse à accepter la constitution, à bien de points critiquables, que le gouvernement de la France veut nous octroyer sans que notre territoire ait eu à en débattre préalablement, je veux préciser avec force que je me refuse également à renoncer à cette communauté de destin avec la France à laquelle les populations de la Côte française et moi-même sont très attachées.* »³⁰³

4) Réactions des élus de la CFS

Si les archives que nous avons dépouillées sont la plupart du temps muettes sur les réactions suscitées par la déclaration de Harbi à Djibouti, nous disposons sur le référendum constitutionnel de 1958 et la crise qui s'en est suivie, grâce au mémoire du chef du territoire Maurice Méker, qui a eu le loisir d'observer de près son vice-président, des informations de première main. Le portrait, jamais excessif dans un sens (éloges) ou dans l'autre (critiques), paraît vraisemblable. Parfois, sous la plume du chef du territoire percent quelques pointes d'amertume difficiles à dissimuler.

³⁰³ *Le Monde* du 24 août 1958.

Août 1958 : Ahmed Goummaneh pour le « oui »

La nouvelle du vice-président faisant savoir qu'il fera campagne pour l'autodétermination de la CFS est publiée dans les colonnes du *Monde* du 1^{er} août, un quotidien français. Sa déclaration, inattendue, est « *un coup de tonnerre dans un ciel serein* » (K. Marx). Dans le milieu politique restreint où l'information a pu parvenir sans être parasitée ou déformée, elle provoque un sentiment d'incrédulité. Le parlement territorial, composé en "*totalité de ses partisans*"³⁰⁴ et le Conseil de gouvernement s'écartent de lui. Ingratitude ou clairvoyance ? Dans la précipitation, on est tenté de dire par crainte de perdre leurs privilèges dans un territoire où l'administration fait et défait les lois. Mais de nombreux élus semblent partager « *à contre-cœur, par sagesse* »³⁰⁵ l'opinion d'Ahmed Goummané, nouveau sénateur et bras droit de Harbi. Néanmoins la réalité ne se prête pas à une approche aussi simpliste. Les adversaires de Harbi se prévalent de solides et intimes convictions sur la nécessité de la présence française à Djibouti, position qu'ils défendront durant plus d'une décennie, sans jamais s'en écarter.

En apprenant les nouvelles en provenance de Paris, M. Goummané, le plus proche collaborateur de Harbi – à qui il doit son poste tout récent de sénateur (8 juin 1958), refuse de leur donner crédit. Privé d'instructions, il se fend d'une lettre dans laquelle il appelle les Djiboutiens à voter oui au référendum, en avançant des arguments qui ne manquent pas de pertinence. Ce n'est pas une déclaration d'amour enflammée adressée à la France. Depuis que la métropole a abandonné, écrit-il, sa position traditionnelle qui consistait à garder ses possessions dans des structures "*que l'on imaginait élaborées une fois pour toutes*"³⁰⁶, il n'y a plus lieu de craindre l'avenir ni l'alourdissement du joug colonial. Son jugement traduit l'assurance et le bon sens d'un homme politique conscient de rapport des forces sur le terrain – ils ne sont pas favorables aux nationalistes. Cette dissension passagère entre Harbi et Goummané, deux amis politiques de longue date, est

³⁰⁴ Thompson et Adloff, *op. cit.*, p.127.

³⁰⁵ Oberlé & Hugot, *op.cit.*, p. 145.

³⁰⁶ AMAE, 1B2/ Déclaration du sénateur Goummaneh (ou Goummané). Le document n'est pas daté.

significative du malentendu semé par le revirement du VPCG. La date de la déclaration du sénateur et son parti pris témoignent de l'absence de coordination entre les intéressés. Jusqu'au retour de leur chef de file, les autres membres du Mouvement pour l'union républicaine (MUR) à Djibouti et les proches de Mahmoud Harbi, comme Ali Aref Bourhan, hésitent sur la suite à donner aux rumeurs en provenance de Paris.

Ali Aref Bourhan : « Mahmoud était pour le oui... »

Après Ahmed Goummané, un autre dirigeant proche du VPCG, Ali Aref, exprime ses incompréhensions. En juillet 1958, le secrétaire du président de l'Assemblée territoriale se trouvait à Paris, en compagnie de Mahmoud Harbi. Demander l'indépendance de la CFS n'était pas alors à l'ordre du jour, soutient-il. Aussi surpris que ses collègues de ce revirement, il relate ici l'épisode qui serait à la source de leur désaccord politique. *« Jusqu'à cette date [août 1958] nous étions ensemble, nous étions d'accord. Et Avant cela nous étions à Paris, nous avons assisté à une réunion à l'Assemblée nationale avec tous les membres du RDA, y compris Houphouët-Boigny, Sékou Touré, Moktar Ould Dada et j'en passe. Nous avons décidé tous de voter pour la constitution de 1958. Et Mahmoud me désigne [en me disant]:*

« - rentre à Djibouti afin d'annoncer la nouvelle que nous allons participer à cette constitution. Nous allons dire oui à la constitution'.

« Je lui ai dit : - Attention, j'étais avec toi pendant les réunions, le seul qui était contre cette constitution, c'était Sekou Touré. Ne me fais pas mentir Mahmoud quand je rentrerai à Djibouti ».

« Il m'a dit : - Tu peux y aller'.

« Je suis retourné à Djibouti. J'ai annoncé la décision prise aux amis. Nous préparions la campagne chez Osman Ali Bahdon [ministre de la santé de Harbi].»³⁰⁷

Bref, avant la volteface du vice-président Harbi, tous ses partisans sont convaincus de son choix raisonné et raisonnable de soutenir le général de Gaulle.

³⁰⁷ *Op. Cit.*, RTD, invité Ali Aref Bourhan. (Transcription Mohamed Issé Faradj).

5) Le retour tardif de Harbi à Djibouti

Aussi étrange que cela puisse paraître, Harbi ne rentre à Djibouti que le 17 septembre 1958. Moins de deux semaines avant l'échéance fatidique, le référendum étant prévu pour le 28 septembre. Autrement dit, sa campagne politique ne s'étalera que sur neuf petits jours, du 19 au 27 septembre au soir, alors que les partisans du oui, le chef du Territoire et ses collaborateurs européens et africains, battent la campagne depuis le 1^{er} août 1958. Le vice-président n'aurait-il pas dû rentrer plutôt et s'investir dans la campagne électorale afin d'informer et sensibiliser ses concitoyens sur son programme ? Le rendez-vous du 28 septembre est-il si banal qu'il ne veuille même pas lui consacrer le temps nécessaire ? Quel que soit le niveau du charisme d'un leader, on peut raisonnablement estimer qu'il est difficile d'entraîner, en une petite semaine, la conviction d'une population divisée qui n'a jamais eu la moindre information sur l'« indépendance » qu'on agite sous ses yeux – un vocable inusité jusque-là. D'après Ali Aref Bourhan, le vice-président est revenu deux semaines après sa dernière déclaration qui correspond à la date du 24 août : « *Nous avions déjà eu des rumeurs comme quoi il avait changé d'avis. Et à l'arrivée, à l'aéroport, nous l'avons accueilli. Ahmed Hassan Liban « Gohad » monte les escaliers pour interroger Mahmoud, celui-ci lui répond : 'Demande à ma fille Souad'... Souad était petite, elle a répondu : 'Je dis non'*³⁰⁸ ».

La suite du témoignage d'Ali Aref met en exergue la brutalité et le refus de dialoguer de Mahmoud Harbi :

« [...] j'étais son adjoint. J'ai demandé à ce que tout le monde se réunisse chez Osman Ali Bahdon. Là, on a de nouveau interrogé Mahmoud et c'est là où il y a eu désaccord entre nous : (celui qui refuse de me suivre n'a qu'à se faire f...) et on s'est quittés là-dessus. »³⁰⁹

D'après ce portrait, le VPCG impose son point de vue contre l'avis général de ses proches et de ses alliés politiques. Il refuse de débattre de son choix et d'écouter les arguments de ses camarades déboussolés. En dépit de ce comportement, il recouvrira

³⁰⁸ Fille unique de Mahmoud Harbi qu'Ali Aref Bourhan qualifie de « personnage historique ».

³⁰⁹ Emission *Gros plan*, RTD. : Invité M. Ali Aref Bourhan.

rapidement la confiance des siens, celle de la frange compacte des gens qui croient en lui. Les poids lourds de l'Assemblée territoriale, élus sur la liste électorale « Union républicaine » en 1957, à l'instar de Saïd Ali Coubèche, Ali Aref, colonel Bats, lui tournent le dos cette fois. Ils n'ont jamais appartenu à la mouvance politique de Mahmoud Harbi.

A la sortie de l'aéroport d'Ambouli, Mahmoud Harbi est ovationné le long de son trajet qui l'emmène en ville, entouré d'une foule agitée et bon enfant. Sa visite de courtoisie au chef du territoire, Maurice Méker, se déroule dans une ambiance aussi surchauffée. Celui-ci le trouve « excité » mais très convaincu du bien-fondé de son choix. Le soir-même, il improvise un meeting sur la place Rimbaud, « devant à peine un millier de personnes, dont la moitié d'enfants », ironise le chef du territoire. Le vice-président défend l'indépendance en stigmatisant toute forme de sujétion, en particulier la colonisation française que subit son pays. Il évoque, en l'exaltant, le changement positif que va connaître Djibouti après sa libération, aussi bien sur le plan économique que social. Voter oui, ce sera la continuation de la colonisation française de plus en plus brutale, la départementalisation forcée et l'avilissement des mœurs de la population musulmane. Voter non, ce sera la liberté.

« NON, c'est le drapeau somali que je planterai ici le 29 septembre 1958. OUI, c'est le département, comme l'Algérie, et alors vous n'aurez plus de mosquées, plus de libertés, vous serez des esclaves. »

« Je gagne huit cent mille francs par mois. Les Français m'ont offert quinze millions³¹⁰ et un château sur la Côte d'Azur. J'ai refusé. Je voterai NON pour faire partir les Français. Et pourtant, je ne suis pas un bandit. Je suis le plus riche de vous tous, et cependant je dis NON. » (Méker, p.179.)

Il ne faut pas prendre à la lettre les allusions à la fortune et au « château sur la Côte d'Azur »³¹¹. Le vice-président Harbi veut

³¹⁰ Dans son ouvrage « Histoire politique du Sénégal » (Editions Karthala, 1985), Gerti Hesseling, écrit : « on prétend que la main droite coloniale de Gaulle, Bernard Cornut-Gentil, avait fait passer sous la table un montant de 200 millions de francs CFA (...) afin d'acheter la loyauté des marabouts qui pouvaient exercer une grande influence sur la population sénégalaise ».

³¹¹ Figure de style car il n'y a pas des châteaux sur la Côte d'Azur.

tout simplement faire comprendre à ses compatriotes qu'il refuse la fortune qu'on lui offre parce que son objectif est plus noble. Assurer le bonheur de son peuple, bonheur qu'il identifie à l'indépendance nationale. Néanmoins le « départ des Français » ne signifie pas la rupture d'avec l'ancienne métropole. Quoi qu'il arrive, une autre puissance amie ne prendra pas sa place. Une fois le pays libéré du joug colonial, Harbi envisage de s'atteler à la tâche de développement économique et social, sur laquelle il prend soin d'insister auprès du chef du territoire... d'une manière étonnamment naïve³¹².

La petite Sou'ad : symbole de la contestation

D'après Ahmed Dini, le choix politique du VPCG s'inscrit dans un processus de libération nationale qui affecte tout le continent africain. Sa conviction, sans avoir eu une connaissance intime de l'homme³¹³, l'emmène à dire que Harbi est un « nationaliste somalien » convaincu. La force symbolique de l'action est telle qu'il revient sur l'épisode qui est abondamment commenté par les hommes politiques³¹⁴. En vérité, les appels à l'indépendance de Harbi sont déjà diffusés en métropole dans *Le Monde* du 1er et du 24 août, censurés par les autorités locales. Toutes sortes de rumeurs circulent alors sur cet événement. La rétention d'information sensible est une pratique courante à l'époque, même en métropole. C'est pourquoi la population et les conseillers n'apprennent avec certitude la décision du vice-président de faire campagne pour le non, que lors de son retour dans le territoire. Bien entendu, des rumeurs incertaines l'ont précédé. A la descente d'avion, la mise en scène de Mahmoud Harbi ne manque pas de panache. Ses collaborateurs s'approchent, inquiets, et l'interrogent sur le bien

³¹² Confidences de Harbi. « J'irais voir le général de Gaulle lequel lui fournirait : cale de radoub, bourses d'étudiants, fonds de chômage, nationalisation du chemin de fer, etc. » (Cf. Méker).

³¹³ En 1996, M. Dini (disparu en 2007) m'avait déclaré qu'il n'avait pas noué de relations personnelles avec l'ancien vice-président Mahmoud Harbi.

³¹⁴ « Harbi, qui n'avait rien laissé filtrer de ses intentions en faveur du "non" tant qu'il était à Paris, a fait déclarer lors de son retour à Djibouti au pied de la passerelle de l'avion, par sa fille âgée de cinq ou six ans, qui l'accompagnait : 'je dis non au référendum. », Ali Coubba, *Ahmed Dini...*, op. cit., p. 32.

fondé de cette rumeur ! Au lieu de les rassurer, il se penche sur sa fille, Sou'ad. La fillette répond : « *Je dis non au référendum* ». D'une force symbolique étonnante, le geste entend dédramatiser, voire banaliser, sa prise de position qui ne manque pas d'affoler son entourage. Loin de se laisser « *impressionner* » par la position radicale du Guinéen Sékou Touré³¹⁵, Harbi est, dès l'origine, emmuré dans des convictions nationalistes qui ne laissent aucune place au doute. Il ne croit pas au dogme « des bienfaits du colonialisme » et à la viabilité d'une indépendance de la CFS qui serait coupée des autres entités somali.

6) Réaction de l'administration et de l'Assemblée territoriale

Alors que l'appel à l'indépendance immédiate lancé par Harbi exerce sur la population une séduction réelle, les élus du parlement local ne savent pas quoi en penser. Au palais du gouverneur et dans les différents services de la fonction publique souffle un véritable vent de panique quand tombe la nouvelle. Le danger est grand : le vice-président du Conseil de gouvernement du territoire, l'homme de confiance de la France, représente désormais le chef de file véhément des partisans opposés à la présence française. Il réclame l'indépendance de la CFS, une nouveauté dans le vocabulaire de la classe politique locale.

Une Assemblée territoriale désespérée

Parmi les conseillers à l'Assemblée territoriale se dégagent trois catégories d'hommes. Le premier groupe, fréquentant depuis longtemps le député et familier de ses idées, est prêt à franchir le cap de l'autodétermination à ses côtés. On reste cependant dans l'ignorance de ceux qui partagent, par conviction, les points de vue et les objectifs politiques du vice-président. Par défaut, il faut y inclure les personnalités qui seront condamnées le 7 septembre 1959 par le tribunal correctionnel de Djibouti, en même temps que lui : Ahmed Goumané, Cheik Hachi, Obsieh Goad, Barkat

³¹⁵ M. Méker défend cette hypothèse (p.177).

Dirriyé, Adan Cheik, Dahan, etc. Le second groupe, composé d'indécis et d'opportunistes, obéit par nature au mot d'ordre du chef. Peu importe que ce chef se nomme Harbi ou chef du territoire. La bicéphalie affirmée de l'autorité, de surcroît en plein désaccord, désoriente ces hommes qui furent promus, hier, avec la bénédiction de l'administration. Le troisième groupe d'élus estime, par conviction politique et non par mimétisme avec la métropole, que l'indépendance de la CFS est prématurée. Les plus ardents défenseurs de cette thèse s'alignent fin septembre sur la position de Hassan Gouled et Mohamed Kamil. Parmi eux, on trouve Ali Aref, Saïd Ali Coubèche et d'autres élus autochtones, clients inconditionnels de la France. Ibrahim Sultan, ministre la Fonction publique de Harbi, se range dans cette catégorie. Il adresse un courrier au chef du territoire dans lequel il se désolidarise du vice-président du Conseil de gouvernement³¹⁶. En janvier 1958, on lui prêtait l'initiative de vouloir organiser un front afar, en concertation avec le sénateur de l'Union française, M. Kamil. Il s'agissait plus d'un vœu pieu que d'une réalité ayant pris corps sur le terrain.

Vautré dans un régime colonial très conservateur et désuet que le gouverneur Siriex avait pointé du doigt dès 1949, ce noyau officiel vit mal l'apparition d'une dissidence intérieure.

L'administration : isoler le vice-président

Face à la volteface du vice-président, l'administration arrête sa stratégie qui, d'après le chef du territoire, « *serait celle de [l']isolement* »³¹⁷ de l'indépendantiste. Comment ? En empêchant Harbi et ses partisans de faire campagne dans les districts de l'intérieur et de lui aliéner les électeurs attachés à la présence française. Il s'agit ni plus ni moins que d'une nouvelle opposition qui fait irruption dans le cœur du système. L'administration locale ayant la mainmise sur les services publics, dominés par les Européens, a recours à la censure et refuse « *de publier les déclarations de Harbi* »³¹⁸. Une alliance objective se noue

³¹⁶ *Idem.*, p. 127.

³¹⁷ M. Méker, *op. cit.*, p. 178.

³¹⁸ *Idem.*

logiquement entre agents métropolitains (qui mettent en sourdine leur éternelle grogne à l'encontre du chef du territoire) et partisans africains de la continuité dans l'ensemble français. En premier lieu, l'ancienne minorité politique dirigée par Hassan Gouled se réconcilie avec Maurice Méker, le chef du territoire décrié. En deuxième lieu, les conseillers territoriaux, les chefs de Quartiers et les *okals* (afar, arabes et somali) – tout ce que le territoire compte d'autorité morale et religieuse – sont approchés pour qu'ils apportent leur appui au général de Gaulle et... accessoirement à la France. Au mois de mai 1958, ils voulaient « kidnapper » et molester le chef du territoire qui s'aligne sur la consigne officielle délivrée par le général de Gaulle lui-même. Physiquement engagé dans la bataille, il mâche le travail pour tous ses subordonnés. Pour autant, la tâche n'a rien de facile car la CFS passe pour une colonie difficile avec une population versatile.

La machine électorale, mieux organisée et à l'image de l'administration locale, parvient à disqualifier les mots d'ordre de ceux qui réclament l'indépendance. L'objectif premier vise à dénigrer l'indépendance préconisée par Harbi, tout en usant le moins possible de ce concept. Jeter l'anathème sur Harbi apparaissant contreproductif, les critiques se focalisent sur ses idées dangereuses et subver-sives. En effet, hier, qui l'a fait roi en 1956, puis en 1957 ? Par conséquent, on évite de remettre en question le choix opéré précédemment par la métropole en le portant à la vice-présidence.

Prenant soin de chapeauter la campagne électorale, M. Méker effectue une tournée à l'intérieur de la colonie, « à bord d'un vieux « Junker 52 » affecté au Chef de Territoire, avion qui tousse un peu, mais se pose partout ». Afin de convaincre la population des cercles de l'intérieur, il ne s'entoure que de fonctionnaires métropolitains³¹⁹. Cette démarche, pense-t-il, est indispensable pour réparer le sentiment d'abandon que ressentent les populations des districts du Nord et du Sud-Ouest. Chaque agglomération a droit à une campagne d'informations ciblées sur les dangers de

³¹⁹ Il les cite tous dans son mémoire (pour ne pas faire des jaloux !) : Marcel Senac, Guy Fenard, Henri Coindard, Jean Bergeron, Georges Devigne, Pierre Frier, Jean-Marie Jouve et André Lehr et deux membres de son cabinet (Capitaines Cortambert et Albospeyre).

l'indépendance réclamée par le vice-président. Au nom du général de Gaulle et de la France, sont promises des infrastructures sollicitées régulièrement par les habitants de l'intérieur : écoles, centres de soin, routes puits, etc. S'ils votent dans le bons sens, les coins les plus reculés du territoire seront dotés de tous les services publics de base. A Djibouti-ville, la partie s'avère plus périlleuse car mieux que personne, le chef du territoire mesure l'autorité et l'influence politiques que le député exerce sur ses collègues et, dans le climat d'effervescence actuel, sur l'électorat somali en général. Les promesses ne suffiront pas à s'attacher la population urbaine, par définition plus éveillée et plus critique que les habitants des districts de l'intérieur. Le chef-lieu et le corps électoral, à majorité somali, sont bien renseignés sur l'évolution prochaine du Somaliland et de la Somalia. Au palais du gouverneur, M. Méker reçoit avec solennité les notables issa ainsi que les dignitaires de la communauté issak, gadaboursi et arabe, auprès de qui il vante les grandes réalisations de la France en CFS, il insiste sur la prospérité économique partagée de Djibouti par rapport aux pays voisins. Il assure qu'avec le général de Gaulle, de nouvelles infrastructures viendront renforcer les acquis et éradiquer le chômage. Dans le climat instauré depuis de longue date dans le territoire, de tels arguments font mouche. Il faut se rendre à l'évidence : comparé aux pays et territoires voisins, le bilan économique de la France dans la cité portuaire de Djibouti paraît défendable. Les Elus et chefs traditionnels sont sensibles à ce type de comparaisons³²⁰.

³²⁰ Ahmed Dini et Said Ali Coubèche dressent un portrait positif des réalisations politiques et économiques survenues dans le territoire depuis 1945, alors que « la capitale, Hargeysa, n'est qu'une rangée de bâtiments administratifs bien alignés... devant ce qui est certainement la plus petite Résidence du Gouvernement dans les dépendances coloniales. Il n'y a pas de journaux, pas de Haute-Cour de justice, pas d'industrie, et l'agriculture, d'un caractère primitif, est incapable de nourrir la population clairsemée », in *La Documentation française*, « La situation en Somalie britannique », Articles et Documents 30.03.57, (traduit du Times des 27-28/02/1957).

La majorité d'élus et de notables pour le « oui »

Rentré au pays, le conseiller Mohamed Kamil met sous le boisseau les bonnes résolutions prises au Congrès de Cotonou. Entretemps, les déclarations de de Gaulle ayant clarifié les termes de l'alternative s'offrant aux territoires d'outre-mer, elles remportent finalement sa conviction³²¹. Les deux termes de l'alternative sont de créer avec la France la Communauté ou devenir un Etat indépendant. Le chef du Territoire table sur la défection progressive de ministres et élus proches de Harbi, prêts à rejoindre le camp pro-Français. Sa confiance aux deux vétérans de la vie politique locale (Hassan Gouled et Mohamed Kamil) reste fragile. Il subsiste une inconnue : ces deux leaders associés parviendront-ils à contrer le projet du vice-président ? Leur influence n'est certes pas négligeable mais seront-ils capables d'éroder l'ascendant que le député exerce sur la masse populaire somali, en particulier sur ceux qu'on appelle les « évolués » ? Alors que l'incertitude du côté des électeurs issa et somali allogènes³²² rend tout pronostic hasardeux, la fidélité de la communauté afar et arabe qu'il a fallu marchander n'est plus sujette à caution.

Un jeune parlementaire, Ali Aref Bourhan (futur vice-président du conseil de gouvernement) sort du lot par son remarquable activisme. Le ministre de la Santé de Harbi, Ibrahim Sultan, mène une campagne électorale discrète mais tout aussi efficace. Pour effacé qu'il paraisse, ce ministre représente un atout dans le camp français, en ce qu'il peut mobiliser un nombre impressionnant de clans et de tribus afar. Appartenant à l'une des branches régnautes des Ad'ali³²³ de Tadjoura, il peut peu ou prou compter sur le

³²¹ Témoignage d'Ahmed Dini. Kamil est vice-président du DIEST.

³²² Le chef du territoire Méker ne comprend pas la mentalité des autochtones qui disent oui un jour et non le lendemain (Cf. M. Méker, p.182). Cette inconstance est imputable à l'autorité française qui ne tient pas ses promesses, alors que la parole donnée par un *dardar* ou un *ogaas* ont encore valeur de loi auprès de ses sujets. Les jeux politiques avec les Français sont assimilés à des jeux de complaisance et de fourberie.

³²³ Les Ad'ali regroupent en premier lieu tous ceux qui descendent de l'ancêtre Ad'al (Adal) et exerçant le pouvoir politique : Ayrollasso, Ad'ali, Harka-m-mela (Debné), Adorasu (Mirganto), Basooma. On a ensuite des tribus qui, en dépit de leurs noms, passent virtuellement comme tels : Data-Bura (Goda), Kabbooba, Balawta, Fadiahitté. Une fois écartés les marqueurs traditionnels comme l'autorité politique, le « *itro* » (cri de guerre ou cri de ralliement) et la solidarité de sang

soutien des sultans de Rahayta et de Gooba'ad, ses « cousins »³²⁴, ainsi que sur celui des populations entretenant des liens de solidarité avec ces pouvoirs politiques.

Liesse populaire dans la ville de Djibouti

Quelle est la réaction de la population de la CFS par rapport à l'appel du vice-président ? Selon Thompson et Adloff, les supporters qui l'accueillent en grandes pompes à l'aéroport sont composés en majorité d'Issaks (sic !). Or, dans cette foule grossissant sur son trajet d'adolescents et d'enfants agités, il peut y avoir des jeunes somali, afar et arabes. Des taxis, voitures privées et autres moyens de locomotion escortent Harbi. Un mélange d'enthousiasme et de stupéfaction s'empare de la société urbaine de Djibouti-ville. La population civile exulte à l'idée de libération nationale tandis que la classe politique locale est désorientée, comme nous l'avons dit plus haut, surtout à cause de la voie discordante de l'autorité bicéphale siégeant au sommet du gouvernement local. Une idée fausse divulguée à dessein par Harbi ou ses camarades se répand dans le territoire : « Le général de Gaulle lui-même aurait donné le feu vert à la décolonisation des territoires sous domination française ». La population de Djibouti opine avec conviction. Que le « Libérateur » de la France souhaite l'indépendance des opprimés n'a rien d'étrange ! Cette rumeur est plus que plausible. On n'en attendait pas moins de lui !

« *biilu* », toutes ces populations peuvent être identifiées aux « Ad'ali ». Il n'est donc pas surprenant que dans le royaume d'Awsa (qu'on a pris l'habitude d'appeler « sultanat »), les unités politiques (Tadjoura, Rahayta et Gooba'ad) soient qualifiées de « Pays des Ad'ali » (*Adqali Baaro*).

³²⁴ Dans la société afar de la fin des années 50, les solidarités historiques fondées sur la généalogie, *itro* (cri de ralliement), *fiqma* (classes d'âges), les relations à plaisanterie (*afbeeca*), les liens matrimoniaux (*xalak ballis*) et les confédérations tribales demeurent encore prégnantes. Même un jeune élu comme Ali Aref, ayant grandi en ville et sans appui d'une puissante confédération tribale, est capable de mobiliser en 1958 un vaste réseau traditionnel lié à son origine tribale et géographique.

7) Les déclarations et « menaces » du général de Gaulle

A plusieurs reprises et par petites touches, le général de Gaulle tente de clarifier les choix référendaires offerts aux territoires d'outre-mer. Son objectif de faire de la France une puissance qui compte sur l'échiquier international l'emmène à assouplir sa position. Pour la première fois, le 8 août 1958 à Paris, le chef de gouvernement français infléchit son discours relatif à l'avant-projet du Conseil consultatif de la constitution : « *Confédération, fédération, ce sont des mots. Je dis moi fédération. Mais nous ne forçons personne à y adhérer. On ne pourra dire qu'il s'agit d'un statut octroyé ou imposé, puisque les territoires pourront choisir librement à l'occasion du référendum. Si les territoires disent « non », ce sera la sécession à leurs risques et périls* ».

Dans ce cas, la France ne fournira plus d'aide à ces pays. Les associations et étudiants africains de l'Ouest crient au *chantage* et à la *punition*. Au lieu de se fier à la presse, le général de Gaulle décide d'effectuer un périple en Afrique et à Madagascar entre les 25 et 26 août, afin de détailler les choix référendaires proposés aux colonies et aux territoires (Cameroun, Togo) et Etats associés d'Asie (Vietnam, Cambodge et Laos). Il veut expliquer lui-même, de vive voix, ce qu'il attend des élus et populations français et africains. Entre sa première escale à Fort Lamy (Tchad) et la dernière à Dakar, son discours évolue par petites touches vers une plus grande ouverture. Cependant, il ne cède pas d'un iota sur la nécessité de créer la Communauté franco-africaine. A Tananarive, flattant le peuple malgache, il lui demande de voter oui, car « *demain, vous serez de nouveau un Etat, comme vous l'étiez lorsque ce palais était habité* ». Les sceptiques refusent de lui donner le blanc-seing. La Communauté ? C'est bien, mais elle n'accorde pas la liberté de prendre leur indépendance aux territoires et Etats associés qui le désirent. Le président du Conseil de gouvernement malgache, Philibert Tsiranana, membre du Conseil consultatif, mieux informé que ses compatriotes adhère aux propos du général. La communauté, comme la Loi-cadre, est une étape vers la souveraineté internationale. « *Après être entré dans la Communauté, nous en sortirons bientôt, quand nous serons*

*mûrs, peut-être dans un an, peut-être dans un siècle, mais je crois très prochainement ... »*³²⁵, prédit-il.

A Brazzaville (Congo), lieu symbolique s'il en est un, reçu par l'abbé Fulbert Youlou dans la grande tradition africaine de fêtes et de folklores, le général de Gaulle dévoile sa stratégie. « *L'indépendance ?* » « *Mais certainement oui* », admet-il d'entrée de jeu. N'importe quel territoire qui dit « non » au référendum du 28 septembre pourra la prendre. Un tel choix signera le divorce, la rupture avec la avec la France. Voilà, sur la table, le programme condensé de l'homme. De Gaulle ne s'en départira plus. Parmi les anciens territoires d'outre-mer, aucun ne doit manquer à l'appel. Pour recouvrer son rang, la France doit disposer des alliés inconditionnels et un grand espace géographique sous sa souveraineté, sa protection ou son influence. Peu importe les mots et les qualificatifs. Le général de Gaulle évoque l'autodétermination. Au Sénégal, dans son ultime discours du 26 août à Dakar, il répète ses propos : « *Je m'adresse, a-t-il dit, aux porteurs de pancartes, et surtout à eux... S'ils veulent l'indépendance, qu'ils la prennent, le 28 septembre, en votant non au référendum. Et je garantis que la France n'y fera pas obstacle* »³²⁶. La veille à Conakry, devant un Sékou Touré passionnément indépendantiste, désireux de ne pas rompre les liens avec la France, il a tenu le même discours³²⁷.

Mahmoud Harbi est-il au courant des déclarations du chef de gouvernement français ou a-t-il, volontairement, ignoré les menaces de divorce de de Gaulle ? En dépit d'aveuglantes évidences étayées par les discours explicites du chef de l'Etat français, une fraction de la population s'ingénie à croire que celui-ci ne peut s'opposer à la Liberté. Lorsqu'il ne l'a pas cultivée par calculs politiques, peut-être le vice-président s'est-il laissé bercer par cette illusion ambiante.

³²⁵ Jean Lacouture, *op.cit.*, Tome 2.

³²⁶ Institut français de l'audio-visuel (INA), « Charles de Gaulle. Paroles publiques ».

³²⁷ Progressivement les chefs de file du PRA de Léopold Sédar Senghor (Sénégal) à Modibo Keita (Mali) revoient à la baisse leurs exigences : ils finissent par s'aligner sur la proposition du chef de gouvernement français.

8) La détermination du vice-président et ses arguments

Mahmoud Harbi ne veut ni transiger avec l'autodétermination de son pays ni susciter de divorce avec la France. Il croit en la Communauté franco-africaine à condition que, en premier lieu, son pays accède à l'indépendance. Ce gage lui paraît de bon aloi pour faire, ensuite, confiance aux autorités françaises tout en levant l'hypothèque éthiopienne sur Djibouti. Car la menace d'annexion brandie par Addis-Abeba sur laquelle le vice-président ne s'est pas exprimé publiquement n'en est pas moins tangible³²⁸. Dans le cas où la première condition ne serait pas remplie (libération de la CFS), il craint que le gouvernement de Paris ne revienne sur ses promesses. La consultation populaire ne pourrait être qu'un subterfuge de plus ! En effet, une fois le danger du séparatisme écarté, la France pourrait oublier ses promesses. Qui pourrait l'en empêcher ?

Sur le terrain, la censure administrative ne lui facilite pas la tâche, sa campagne électorale est entravée³²⁹. A tous les électeurs vivant à l'extérieur du chef-lieu, son message parasité reste inaudible. Les parties de *khat* informelles servent de prétexte à des rencontres et débats politiques enflammés où s'exaucent les rêves les plus fous. Cette drogue locale consommée dans des locaux exigus n'est pas interdite en CFS. Le Vice-président Harbi lui-même mâche volontiers le *khat*, accompagné d'un narguilé (pipe à eau), de thé et des coca-cola.

Des convictions solides ou précipitation ?

D'après les différentes coupures de presse et les témoignages de ses collègues qui se rejoignent, l'idée d'indépendance de Mahmoud Harbi daterait du 1^{er} août 1958. Avant cette date, il n'aurait jamais évoqué devant eux son désir d'œuvrer pour la décolonisation de son pays. Ni son conseiller technique, M. Pica, ni son entourage proche (le conseiller Ahmed Goummáné, par exemple) ne sont au courant de ses profondes convictions. Comment expliquer une telle prudence de la part d'homme décrit unanimement comme affable et chaleureux ? Se méfiait-il à ce

³²⁸ *La Documentation française* du 30.03.57, *op. cit.*

³²⁹ Ses partisans sont empêchés de se rendre dans les districts de l'intérieur.

point de ses proches ? L'appel du sénateur Ahmed Goummané pour le « oui », le témoignage d'Ali Aref ainsi que les propos de Maurice Méker, abondent dans le même sens.

Invoquant le pragmatisme, ses proches tentent de le faire revenir sur sa décision³³⁰, mais en vain. Le vice-président se révèle peu enclin à faire des concessions, montrant une face bien cachée de sa personnalité, pas si caché si l'on analyse ses décisions passées³³¹. D'une part, quoiqu'elle lui servit de tremplin, Harbi s'est senti très vite à l'étroit dans le carcan de la Loi-cadre offrant peu de pouvoirs sur le plan politique. D'autre part, il soupèse, sans doute mieux que personne, les affres du joug colonial, la misère économique et intellectuelle de ses concitoyens ainsi que les espérances d'une indépendance totale³³². Dès 1950, n'invitait-il pas les Djiboutiens de la métropole à se préparer à cette perspective ?

L'autodétermination annoncée des deux Somalies le pressent d'agir. Harbi est certainement au courant des résolutions du Congrès de Cotonou prises par les membres du PRA, exigeant la décolonisation du continent africain. L'implication de sa propre fille, symbole d'avenir s'il en est un, en dit long sur sa volonté de dédramatiser également son choix politique. Ce qui le guide, c'est la conviction intime, longuement mûrie, que le temps de la libération est venu pour la Côte française des Somalis.

Un indépendantiste déterminé

Où est l'accalmie tant vantée de la Côte française des Somalis ? Où sont les menaces extérieures ? Il n'est plus question du pansomalisme nourri en sous-mains par la Grande-Bretagne et du nationalisme arabo-musulman de Nasser pesant sur ce petit territoire isolé. A la stupéfaction générale, la dissidence est sortie du cœur, du nombril (*cundubu*), de la majorité parlementaire. L'homme qui l'incarne n'est autre que le vice-président du Conseil de gouvernement, Mahmoud Harbi ; un homme exerçant, après le chef du territoire, la plus haute fonction politique et administrative

³³⁰ Ahmed Dini réussit à raisonner Mohamed Kamil en le faisant revenir sur son désir de voter « non » au référendum de 1958.

³³¹ Les exhortations des notables n'avaient eu aucun effet sur lui.

³³² Ph. Oberlé et Hugot, *op.cit.* Chapitre sur la misère en CFS.

dans le pays ; un homme que l'opinion publique considère, depuis 1956, comme le champion, la figure de proue de la présence française dans ce territoire³³³.

Le 27 septembre, Harbi tient son dernier meeting³³⁴ au cinéma L'Odéon, en somali, langue dans laquelle il se sent à l'aise. Il nous a laissé un texte tranchant, d'un relief et d'une valeur exceptionnels. Le ton messianique du leader nationaliste remue la sensibilité d'une population consciente de l'enjeu. Une foule composée d'hommes, de femmes et d'enfants, se presse autour du tribun³³⁵. Ses propos fiévreux et son éloquence agissent comme des aiguillons. Sont soigneusement évités, dans cet extrait, les sujets qui risquent de diviser la population hétérogène du pays. Les thèmes et critiques mis en avant suscitent l'adhésion des Djiboutiens.

« ...Demain, dimanche, c'est le jour de la liberté, de l'indépendance, c'est le jour où le monde vous regarde. C'est le jour qui restera dans notre histoire. C'est le jour où vous deviendrez un humain. (...) C'est le jour où vous allez choisir entre l'Islam et le Catholicisme. Si vous dites 'oui', vous serez des esclaves, vous serez des maltraités, vos enfants seront emprisonnés davantage... Si vous dites "oui" le bon Dieu ne vous pardonnera pas le coup mortel que vous aurez porté à votre terre, à votre pays, à vos enfants. (...)

La France est chez nous depuis 88 ans, elle n'a pas fait pour nous un hôpital... Sachez que la France qui devant vous est grande, n'est que le dernier des pays de ce monde. Elle veut nous entraîner avec elle. Si vous la suivez, les Français violeront nos femmes de force. Vous aurez des enfants mulâtres. La France a pris avec elle toutes nos ressources, tout notre bien et vous, vous crevez de faim avec vos enfants.

(...) Sachez que ce n'est pas moi qui ai demandé l'indépendance à la France. C'est de Gaulle lui-même qui vous offre le choix entre

³³³ Au lendemain de la promulgation de la Loi-cadre, « l'administration française, consciente de la force politique énorme représentée par Harbi, choisit de miser sur lui, de l'encourager, avec l'espoir de mieux le contrôler » (Oberlé & Hugot, *op. cit.*, p.143).

³³⁴ Son discours a été enregistré par l'administration locale : (Cf. Méker, "Djibouti 1958, l'homme du non").

³³⁵ « Il y avait plus d'enfants que d'adultes », affirment des témoins.

l'esclavage et la liberté. Moi, j'ai choisi la liberté et je vous demande de voter 'non'.

*(...) Alors chers frères, pourquoi ne pas saisir l'occasion unique ? Pourquoi ne pas prendre cette liberté qui nous tombe du ciel ? »*³³⁶

Le traducteur³³⁷ de ce discours a-t-il volontairement exagéré le ton et les propos prêtés à Mahmoud Harbi ? En somme, il exploite, avec art, le manichéisme intrinsèque à toute société coloniale. Il chatouille la sensibilité de ses compatriotes musulmans. La corne de l'Afrique modelée par quatre siècles des guerres de religions comprend ce langage. Il n'y a pas dualisme plus profond et plus parlant dans cette région que celui qui sépare les musulmans des chrétiens. Le vice-président a une prédilection pour la thématique religieuse, ses discours en sont truffés³³⁸ mais elle a peu de chance d'être efficace. L'assertion selon laquelle l'autochtone est supérieur à l'étranger est battue en brèche. La proximité vécue avec plus d'intensité depuis 1950 entre Djiboutiens et Européens – même si on refuse de l'admettre – affirme le contraire : la domination politique, économique et sociale, écrasante de l'étranger. La supériorité supposée de l'islam sur la religion chrétienne, confondue ici avec les Français, demeure le dernier refuge des consciences dépassées par l'avance technique de ces Etrangers. Rappelons qu'aucun courant politique d'inspiration islamique ne s'est développé dans les écoles coraniques de Djibouti ou de Tadjoura.

C'est le drapeau « somalien » que Harbi entend planter à Djibouti et non un autre emblème national³³⁹. Le principal levier de

³³⁶ *Le Populaire* du 27 septembre 1958. Il circule tellement de contrevérités sur Harbi qu'il est légitime de s'interroger sur la véracité des propos qu'on lui prête. Dans tous les cas, en matière de discours politiques (et *a fortiori* en somali), ce morceau d'anthologie mériterait d'être commenté et examiné en détail par les historiens.

³³⁷ L'absence du texte original en somali ne permet pas une analyse critique. La question de l'authenticité du texte reste donc posée. Cependant, la déclaration du 22 décembre 1959, traduite en français, présente de fortes similitudes avec le contenu et la forme de cette allocution.

³³⁸ La rhétorique religieuse sert à impressionner le petit peuple et non à tenir le rôle d'un instrument mis au service de la lutte politique.

³³⁹ La thèse selon laquelle le drapeau djiboutien actuel serait un emblème dessiné par Mahmoud Harbi relève de la propagande politique.

ce choix assumé repose sur les Somalis qui représentent en 1958 la majorité des électeurs de la CFS.

Une campagne électorale à sens unique

Lorsqu'on lit l'allocution de Mahmoud Harbi³⁴⁰, on ne peut s'empêcher de s'interroger sur ce qu'il a retenu du choix référendaire posé par le général de Gaulle. Sa mise en garde est claire sur les termes de l'alternative : « On ne pourra dire qu'il s'agit d'un statut octroyé ou imposé, puisque les territoires pourront choisir librement à l'occasion du référendum. Si ces territoires disent « non », ce sera la sécession à leurs risques et périls.... Si la sécession l'emporte, la métropole devra en tirer toutes les conséquences »³⁴¹.

Le nombre de militants et supporters inconditionnels, mobilisables au nom du MUR, demeure inconnu. Le peuple enthousiaste ne donne pas signe de vie aux côtés des indépendantistes. Les *chants* révolutionnaires ne retentissent pas dans les rues de la ville africaine. Où sont les alliés syndicaux de Harbi ? Les pancartes, les tracts et les graffitis appelant à l'indépendance ne s'étalent pas sur les murs, comme il est de coutume dans un pays en effervescence. Afin de donner un caractère héroïque au scrutin, le vice-président professe qu'une libération nationale obtenue par la voie des urnes est la plus grande et la plus noble des victoires, parce qu'elle est arrachée sans effusion de sang : « celui qui n'est pas prêt à libérer son pays par un simple bulletin de vote, sans effusion de sang, ne sera jamais capable de le faire par les armes »³⁴².

Dans les deux camps rivaux, Les protagonistes du référendum gardent leur sang froid. Les divergences d'opinion ne virent à aucun moment à l'affrontement physique. On ne déplore aucune animosité aucun incident entre les partisans du « oui » et ceux du

³⁴⁰ Loin d'être un insurgé sans plan, Harbi affirme qu'il se saisit d'une liberté que lui tend la France par le biais d'un référendum proposé généreusement par le général de Gaulle !

³⁴¹ J. Lacouture, *op. cit.*, T2.

³⁴² M. Houssein Méraneh, *op. cit.*, p.142. Son message authentique à retenir est : « Djiboutiens, vous pouvez vous libérer, en glissant un simple bulletin de vote dans l'urne ».

« non ». Une anecdote est révélatrice de ce climat bon enfant. Le 27 septembre, le soir où Mahmoud Harbi tient son dernier meeting au cinéma L'Odéon, un partisan du camp adverse monte sur la tribune et invite les spectateurs d'aller écouter aussi le discours de Hassan Gouled, prévu au cinéma L'Olympia³⁴³.

9) Les résultats du référendum du 28 septembre

Les résultats officiels sont formels. Sur les 15 014 inscrits sur les listes électorales, 11 733 se sont prononcés en faveur de la constitution de 1958, 2 851 ont voté contre. Assurément, l'argument d'une « *alliance fraternelle* » avec la France, censée conférer à l'acte de séparation un caractère acceptable, ne produit pas les effets escomptés. Malgré la mise en garde et l'appel enflammé qu'il adresse à ses compatriotes, le bouillant nationaliste ne parvient pas à convaincre la majorité d'entre eux. En pourcentage, 25% d'électeurs optent néanmoins pour l'indépendance immédiate. Après la Guinée de Sékou Touré (97,5%), la CFS est le territoire français qui comptabilise le plus fort pourcentage des « non »³⁴⁴.

Est-ce la fin de la carrière politique de Harbi ?

Mis en minorité dans les urnes, Mahmoud Harbi ne gagne pas son pari de libérer Djibouti du joug colonial avant la Somalie et le Somaliland comme il le projetait. A la différence de la Guinée de Sékou Touré, la CFS n'accède pas en 1958 à l'indépendance. Sur le plan local, ce scrutin recèle cependant une grande valeur historique. Le pourcentage obtenu par les opposants à la ligne officielle, soit 25% des voix exprimées, est à marquer d'une pierre blanche. La CFS vient de vivre la dernière élection libre de son histoire et sans doute le plus décisif scrutin jamais tenu dans ce

³⁴³ Un dénommé Moussa « Gaab » (Témoignage de M. Aïnaché Moussa, premier directeur de la Radio-Télévision de Djibouti (RTD) en 1977).

³⁴⁴ Au Niger, avec un résultat de 19,4%, le partisan de l'indépendance, Djibo Bakary connaît les mêmes déboires que son homologue de Djibouti. Au Sénégal, alors que le pays compte un nombre conséquent de syndicats et d'associations d'étudiants, acquis à l'indépendance, le non obtient seulement 2,5% des suffrages.

pays³⁴⁵. Harbi a-t-il définitivement perdu « l'audience de la population »³⁴⁶ du territoire ? La consultation populaire achevée, le combat politique glisse vers l'hémicycle de l'Assemblée territoriale et le cénacle du Conseil de gouvernement. En moins d'une semaine, en faisant montre d'une extrême habileté dans l'art de capitaliser son image, le député du territoire va prouver qu'il n'est pas un dirigeant à la petite semaine à qui un colon sympathique, René Petitbon, a fait la courte échelle en 1957. Ses proches comme ses adversaires vont faire connaissance avec un aspect inconnu de sa personnalité : la capacité à rebondir après un échec électoral cuisant.

Document n° 10 : Déclaration d'Ahmed Goummané

Déclaration faite à la presse le 21 Août 1958

Par M. Ahmed GOUMANEH, Sénateur de la Côte Française des Somalis, Vice-Président de l'Assemblée Territoriale

-:- :- :- :- :-

J'ai été heureux d'enregistrer les résultats de l'esprit d'objectivité et de souplesse que le Comité consultatif Constitutionnel a apporté à ses travaux de retouche du projet initial de constitution.

En ce qui concerne les nouvelles structures politiques de l'Outre-Mer, la nécessité de sortir des "cadres" (que l'on s'imagine élaborer une fois pour toutes) pour offrir aux Territoires des Statuts évolutifs, s'est fait jour finalement.

Notre position vis-à-vis du Referendum va s'en trouver évidemment modifiée.

Il n'y aura plus, en effet, pour nous que des avantages à voter "Oui" le 28 Septembre prochain, puis à opter pour un Statut d'Autonomie au sein de ce qu'on appelle désormais la "Communauté" Franco-africaine, s'il est explicitement précisé dans le texte constitutionnel, que cinq ans plus tard, si notre Assemblée Territoriale et la population en exprimaient alors le désir, l'indépendance nous serait automatiquement consentie,

Nous nous rallions donc volontiers à cette perspective évolutive

- Autonomie dans la Communauté franco-africaine, pour l'immédiat,
- Éventuellement, Indépendance et entrée dans l'Association des

³⁴⁵ Par la suite, la gestion coloniale se durcit et les résultats électoraux sont pré-établis, en faveur des candidats choisis par l'administration

³⁴⁶ M. Méker, *op.cit.*, p. 177.

Peuples Libres prévue au Titre XII de la Constitution.

Bien que peu nombreux, nous sommes cependant en Côte Française des Somalis des Africains de la Communauté au même titre que ceux des autres territoires, même les plus peuples et les plus vastes de la carte.

Nos droits, comme nos devoirs, sont les mêmes et nous les connaissons.

Nous avons pleine confiance dans les travaux du Comité Consultatif Constitutionnel pour que le texte final de la Constitution, soumis au Referendum populaire le 28 septembre, respecte les droits et les intérêts de tous.

CHAPITRE VII

La crise gouvernementale (octobre 1958)

Au lendemain du référendum du 28 septembre 1958, en théorie, la situation paraît on ne peut plus claire. Le « oui » l'ayant emporté, la CFS demeure dans l'ensemble français. On ne sait pas si elle va opter pour le *statut quo*, c'est-à-dire demeurer un territoire d'outre-mer, devenir un territoire autonome membre de la Communauté ou un département français. La direction du DIEST ne s'est pas exprimée jusqu'à présent sur cette question. Quant à la version idyllique esquissée par Ahmed Goummané, prônant d'opter pour l'« *Autonomie dans la Communauté franco-africaine* » et plus tard « *pour l'Indépendance* », elle est caduque en raison du choix opéré par l'intéressé.

Quoiqu'il ait fait campagne pour l'indépendance immédiate de la CFS, Mahmoud Harbi reste à la tête du gouvernement local comme l'y autorise la loi. Les jours s'égrènent et rien ne se passe comme prévu au niveau du pouvoir politique. Le maintien de Harbi à la tête de l'exécutif territorial, malgré son revers électoral, empêche la réalisation de l'heureux épilogue attendu par de nombreux élus et personnalités politiques proches de Gouled et de Kamil. D'une manière logique, les ministres ayant mené campagne pour le « oui » refusent de siéger au Conseil de gouvernement aux côtés d'un vice-président désavoué par le scrutin. Tout le cabinet (MM. Ibrahim Sultan, Pierre Blin, Ahmed Hassan Liban, Barkat Dirié, Osman Ali Bahdon, Mohamed Ali Dini) boycotte « l'homme du non ». Et la tension monte.

1) Mahmoud Harbi, conforté dans sa fonction de VPCG

Nullement impressionné par l'adversité, le vice-président Harbi garde son sang-froid. L'idée de démissionner ne l'effleure pas un instant. En menant campagne pour le non, il estime n'avoir commis ni crime ni délit au regard de la loi. D'après lui, l'échec au référendum n'affecte en rien les responsabilités qu'il assume légalement et légitimement en tant que député à l'Assemblée nationale et vice-président au Conseil de gouvernement de la CFS. Naturellement, il entend parachever sans accroc ses deux mandats. Si les prochaines élections du parlement local ne lui sont pas favorables, il projette d'animer une opposition parlementaire. Mais pour l'instant, on n'en est pas là.

Les vainqueurs du scrutin n'entendent pas de cette oreille et piaillent d'une impatience de plus en plus difficile à contenir. Confondant dans le même désaveu le vice-président Harbi et ses anciens collaborateurs, les partisans du oui, donc Hassan Gouled et Mohamed Kamil en tête, ne comprennent pas le maintien de l'homme du non à la tête de la colonie. Leur impatience à vouloir se mettre à la première place s'accroît au fur et à mesure que les jours passent. Or la déception risque d'être grande : car « il y a beaucoup d'appelés pour peu d'élus ». Ayant également contribué à la victoire électorale, les anciens partisans et alliés de Harbi veulent monnayer leur ralliement à la thèse de la métropole. Le 1^{er} octobre 1958, tous ceux qui ont voté oui sont désemparés par le statu quo qui perdure. D'après eux, le coupable de cet imbroglio invraisemblable n'est autre que le chef du territoire, Maurice Méker.

Des valse-hésitations de l'administration

Profitant de cette situation de flottement qui gagne le camp du « oui », le vice-président tente de retrouver sa majorité au Conseil de gouvernement. « *La difficulté attire l'homme de caractère, car c'est en l'étreignant qu'il se réalise lui-même* »³⁴⁷, dit le général de Gaulle, qui sait de quoi il parle. Organisant des apartés et conciliabules avec les ministres afar et somali, des tête-à-tête

³⁴⁷ De Gaulle, *Le Fil de l'épée*, 1932.

répétés avec les plus récalcitrants d'entre eux, il tente de défendre son point de vue. Son approche finit par porter ses fruits. A destination des membres de l'Assemblée locale, il peaufine la même stratégie : des contacts personnalisés. D'autant que l'idée de la formation d'un gouvernement de réconciliation³⁴⁸ circule dans l'air, rumeur peut-être lancée par ses partisans, accréditant la nécessité de rassemblement de toute la classe politique locale après les divisions électorales suscitées par le référendum.

Aussi, le matin du 2 octobre, le chef du territoire, ébahi, incrédule, assiste-t-il à un retournement de situation au sein de l'exécutif. La majorité des membres du Conseil de gouvernement revient sur sa décision³⁴⁹ de ne pas siéger aux côtés du vice-président. Privé de l'éclairage de Paris, le chef du territoire intervient au soir du 2 octobre sur les ondes de la Radio de Djibouti. Il avoue ne pas disposer des moyens légaux pour mettre fin à cette situation, la loi n'ayant pas prévu ce cas de figure. Cet aveu d'impuissance de la plus haute autorité du territoire approfondit davantage la perplexité et la colère de la classe politique qui soutient la France. Il remercie « *à tous ceux qui dimanche dernier ont manifesté d'une façon éclatante à une majorité de 74% des suffrages* »³⁵⁰ et ont reconduit le territoire dans l'ensemble français. Une tout autre voie, affirme-t-il, aurait conduit à « *l'aventure romanesque et stérile* »³⁵¹. Quant à la victoire au référendum, elle est l'œuvre de la majorité électorale et non « *le fait de tel ou tel groupe d'hommes ou de telle ou telle région, elle est celle du pays tout entier solidaire et indivisible* »³⁵². Décidément, rien n'est simple dans ce petit territoire d'outre-mer français ! Ce discours rassembleur de circonstance déplaît aux dirigeants du DIEST. Au lieu d'apaiser les esprits, cette façon de présenter la victoire, en le mettant au compte de la majorité d'hommes et de femmes de la colonie, provoque l'ire de Hassan Gouled. Alors qu'il vise à apaiser la tension et réconcilier tous les partisans du oui, Maurice Méker provoque une crise au sein de ses

³⁴⁸ M. Méker, *op. cit.*

³⁴⁹ *Idem.*

³⁵⁰ AMAE, SS. 1B2.

³⁵¹ M. Méker, *op. cit.*, p. 185.

³⁵² *Idem.*

nouveaux alliés. Tandis que le vaincu triomphe, la division gagne la nouvelle majorité issue du référendum.

Le 3 octobre, une autre brèche s'ouvre dans le nouveau bloc « majoritaire ». Les conseillers territoriaux reviennent sur leur première décision de prendre leur distance avec le VPCG. On assiste à un scénario similaire à celui du Conseil de gouvernement. 15 conseillers contre 10, avec 5 abstentions, lui conservent leur confiance, alors qu'au mois d'août, il n'avait obtenu que 9 voix. « *Bien que le scrutin fût secret, il est aisé d'imaginer que les Somalis ont fait bloc contre les Danakils et les Européens. Le vieux réflexe racial a repris le dessus* », se hasarde le chef du territoire. La vérité est que l'Assemblée territoriale est dominée par les Somalis, sinon par les partisans de Harbi. De plus, à en croire Ali Aref Bourhan, la dissension ayant surgi lors de l'épisode référendaire étant clos, la majorité parlementaire ne voit pas la raison de désavouer leur chef de file, Harbi. La loi n'ayant pas non plus prévu ce cas de figure, éclate une crise gouvernementale³⁵³. Dans le contexte prévalant à Djibouti, elle était prévisible. Le maintien du député dans la fonction de vice-président sème la confusion et déconcerte les protagonistes des deux camps, mais pas pour les mêmes raisons. En gros, l'opinion publique, le chef du territoire, les camarades de Gouled et les proches de Harbi ayant fait campagne pour le « oui », se rejoignent sur un même constat déplaisant : un homme désavoué par les urnes reste au pouvoir et parvient, par-dessus le marché, à retourner certains de leurs alliés. Ils sont la risée de l'opinion publique.

La manifestation du 5 octobre 1958

Pour dénouer la crise, Maurice Méker attend les directives de Paris. Il critique avec un accent d'amertume *"la lenteur du Pouvoir central à apprécier la situation"* à Djibouti. Impuissant à obtenir le départ du vice-président, il décide le 4 octobre de suspendre les ministres qui soutiennent le vice-président. La décision est prise par arrêté local. Toutefois, le Conseil de Gouvernement n'est pas dissout, cette prérogative appartenant au gouvernement de la métropole. Protestant contre ce qu'ils estiment être un abus de

³⁵³ AMAE, ss. 1B2/E (Affaires Politiques). Les archives parlent aussi de « crise ».

pouvoir de la part du chef du territoire, le 5 octobre, malgré l'interdiction de manifester, les partisans du VPCG organisent un attroupement dans le quartier d'Ambouli. Lors d'un mouvement de foule, une échauffourée ou une tentative de la part des adversaires de Harbi – les avis divergent sur l'origine de l'incident – ce dernier est blessé au front. La blessure paraît suffisamment grave grave puisqu'elle nécessite une hospitalisation de cinq jours. « *Il n'en sortira que le 10 octobre, pour prendre l'avion de Paris* », écrit Méker. Plusieurs ouvrages et témoins rapportent cet incident. Voici ce qu'en dit l'une de ces sources favorables au VPCG : « *A peine a-t-il pris la parole que les hommes au service de la police se lèvent et le frappent à la tête. Les pneus de sa voiture sont crevés pour l'empêcher d'aller se mettre à l'abri. Mahmoud Harbi refuse alors qu'on lave le sang de ses blessures et il demande à un photographe d'immortaliser les effets de cette lâche agression* »³⁵⁴.

Deux de ses ministres, Hassan Liban et Barkat Dirié, font l'objet d'arrestation pour « flagrant délit de port d'armes prohibées ». Condamnés le jour même, ils sont transférés à la prison d'Obock afin de prévenir, explique-t-on, tout incident dans le chef-lieu. Le Conseil de Gouvernement, privé de son vice-président, se contente d'expédier les affaires courantes. Pour autant, les partisans du « oui » ne trouvent pas leur calme. Autrement dit, une crise couve au sein de la majorité issue du référendum. Non seulement le maintien dans la fonction de vice-président de Harbi engendre de fâcheux quiproquos mais, de plus, son emprise sur la société civile s'élargit. Sa popularité croît auprès de la masse populaire qui admire son courage. Malgré sa campagne contre la présence française, il demeure encore à la tête du pays ! Sur le plan psychologique, le résultat référendaire commence à perdre de son impact. Face à l'indécision de la métropole, l'inaction supposée du chef du territoire attise les vieilles rancunes héritées du gouverneur René Petitbon, lequel aurait favorisé la victoire de Harbi en 1957. Hassan Gouled s'en prend cette fois à Maurice Méker qui, nous l'avons noté, octroie le succès électoral à l'ensemble de la population qui a « préféré » « le travail à l'aventurisme ».

³⁵⁴ Houssein Meraneh Mahamoud, *op. cit.*, p.91-92.

romanesque et stérile »³⁵⁵. Au bord de la crise des nerfs, le chef du territoire télégraphie à la métropole, « *d'heure en heure* »³⁵⁶, pour que le gouvernement français dissolve l'Assemblée territoriale. Mais la réponse tarde à venir.

2) Les explications du référendum par Hassan Gouled (Courrier du 9 octobre)

Hassan Gouled, le président du DIEST, stigmatise violemment l'analyse de Maurice Méker, pour ne pas laisser échapper les fruits de sa victoire. N'est-il pas après tout le chef de file incontesté des partisans du oui ? Il se fend d'un courrier au ministre de la France d'outre-mer. Datée du 9 octobre, cette correspondance est un mélange de doléances, de compte-rendu et de rapport de mission. Bref, c'est un document inclassable. Les doléances exprimées, qui ne revêtent pas l'accent protocolaire habituel, s'adressent pourtant à un ministre. L'ancien sénateur, privé de toute fonction élective depuis juin 1958, affirme que la campagne électorale et son succès reviennent d'abord à son compagnon Mohamed Kamil et à lui. Cette victoire, ils l'ont remportée de haute lutte contre « *Mahmoud Harbi, ses ministres et ses conseillers techniques* »³⁵⁷. A eux deux, ils espéraient recueillir pas moins de « *90% de oui* »³⁵⁸. Hassan Gouled ne trouve pas des mots assez sévères pour fustiger ses adversaires, à commencer par le chef du territoire. A peine s'il ne lui reproche pas de manquer de lucidité à cause de l'« *amitié* » qui le lie à Harbi. Bien entendu, l'expression est excessive.

La faiblesse du chef du territoire ? « *Franchement, le chef du territoire n'est pas malin et n'est pas fait pour la politique. Il se laisse duper par cette bande de vauriens qui est franchement contre la France* »³⁵⁹, écrit-il à son sujet.

« *Les Issak* » ? Gouled les assimile tous aux Habar-Aoual, un clan de la tribu issak. Alors que, partout, ils affirmaient mener une

³⁵⁵ AOM, ss. 1B2/E. Lettre du 9 octobre 1958 de Hassan Gouled au ministre chargé des Départements et territoires d'Outre-Mer.

³⁵⁶ M. Méker, *op. cit.*, p. 185.

³⁵⁷ *Idem.*

³⁵⁸ *Idem.*

³⁵⁹ *Idem.*

campagne pour le « oui », ils ont massivement voté contre la France. Son reproche porte sur leur caractère hypocrite.

« Ali-Sabieh » ? Auparavant, l'agglomération était favorable au "oui". Le sénateur Goummané, camarade de Harbi, a retourné les Ali-Sabiehtains. Et le 28 septembre, « tous ont voté non »³⁶⁰.

Alors que, Mohamed Kamil et lui, explique-t-il, ont « travaillé farouchement les Afars, les Issas Mamassane et certaines tribus issa à part celle de Mahmoud Harbi, les Fournala... »³⁶¹ Pour mettre de l'ordre dans la vie politique, on devine aisément au profit de qui cet ordre devrait être rétabli, il réclame la dissolution de l'Assemblée territoriale et la promotion des autochtones afar et issa qui seraient fidèles à la France. Ce courrier révèle le côté peu glorieux de la politique française et de ses pratiques électorales, parce que les jeux démocratiques sont faussés. Le RPF (Rassemblement du peuple français) qui a quelques caciques en CFS (MM. Magendie, Sahatdjian, Bats, etc.), a-t-il conclu un marché avec Hassan Gouled ? En cas de victoire de "oui", lui a-t-on fait des promesses ? Le séjour mouvementé de Jacques Foccart à Djibouti-ville, à la veille des élections de juin 1956, d'une part, et l'extrait ou l'aveu suivant, d'autre part, ne laissent subsister aucun doute. *"N'ayant pas de mandat parlementaire pour me rendre en France, avertit Hassan Gouled, afin de vous relater tout, je vous demanderai comme il a été convenu votre ordre de mission pour me permettre de prendre le premier avion."*³⁶²

On ignore les termes exacts du « contrat » ou de l'accord survenu entre le ministre d'outre-mer et Hassan Gouled. Stipulaient-ils qu'on lui confiât, en cas de maintien de la CFS dans l'ensemble français, les rênes du pouvoir ? Ses services ont-ils été rémunérés d'une façon ou d'une autre ? En tout cas, l'énonciation du fait clanique dès 1958, d'une part, et l'opposition établie entre clans Mammaasan et Fournala, de l'autre, lèvent le voile sur les pratiques que l'on croyait contemporaines de l'Etat indépendant, du moins postérieures aux événements de 1967. Le chef du territoire, mis on ne sait comment au courant de la liaison épistolaire entre le ministre d'outre-mer et Hassan Gouled,

³⁶⁰ Idem.

³⁶¹ Idem.

³⁶² Idem.

fulmine : "On ne me répond pas, on ne me donne suite à aucune proposition. On me refuse l'autorisation de venir, entre deux avions, expliquer la situation réelle, mais on convoque Hassan Gouled à Paris... Il vaudrait mieux, dès ce moment, que je quitte le territoire car chacun se rend compte que Paris ne me soutient plus..."³⁶³ Ses déboires durent jusqu'au 21 octobre, date de la dissolution de l'Assemblée territoriale par décret du gouvernement métropolitain.

A l'issue de ces péripéties consécutives au scrutin référendaire, il est temps de s'interroger sur les forces et faiblesses de la campagne menée par Harbi.

3) Pratiques politiques en vigueur en CFS

Disons d'abord que le revirement de la classe politique locale, après le maintien forcé au pouvoir de l'opposant Harbi, n'a rien de surprenant si l'on se réfère à la conception, encore mal assimilée, que les autochtones se font des jeux politiques. A l'issue du scrutin de 1957, tous les conseillers siégeant au parlement local sont élus sur la liste « Union républicaine » ou apparentés à elle. Ce monopole, on s'en souvient, a envenimé les relations entre le DIEST et le MUR. À partir de 1952, rivalisant dans leurs manœuvres d'obstruction, Harbi et Gouled n'ont cessé de se comporter comme deux coqs refusant de se partager la basse-cour.

En gonflant le nombre d'élus autochtones, les faisant passer de 22 à 30 membres, voire 32 en tenant compte des élus siégeant dans les instances métropolitaines³⁶⁴, mais sans mandat local, la Loi-cadre a aiguisé les appétits et compétitions entre les candidats africains. La prééminence accordées aux Somalis dans le territoire, à la faveur de la loi électorale du 19 août 1950, a multiplié intrigues et manœuvres claniques pour acquérir des avantages matériels. Le clientélisme s'est banalisé à tous les échelons de la fonction publique. Les cartes d'électeurs remises entre les mains

³⁶³ M. Méker, *op. cit.* ; p. 187. Le jour même de la dissolution de l'Assemblée territoriale, M. Méker est prié de "rentrer en métropole".

³⁶⁴ Hassan Gouled, sénateur, et Mohamed Kamil, conseiller de l'Union française, perdent leur siège à l'Assemblée territoriale en 1957, en raison du scrutin majoritaire de liste à un tour.

des chefs de tribus (*okal*), opportunément appointés par l'administration, facilitent le bourrage des urnes au profit du candidat officiel.

Une société plus complexe qu'il n'y paraît

A dire vrai, que signifie être député ou conseiller à l'Assemblée territoriale ? Quasi-illettré, l'élu du territoire est la plupart du temps un instrument au service de l'administration locale. Catapulté à une fonction dont il ne comprend pas le statut et la fonction exacte, il n'y voit principalement qu'un gagne-pain, une sinécure. Sommé de soutenir l'administration locale, prêt à abonder dans le sens qu'on lui indique, il ne s'interroge pas sur le bien-fondé ou non de son action par rapport aux intérêts de ses électeurs. Le vote démocratique, la liberté du choix et le secret de l'urne n'ont aucune valeur pour lui et, *a fortiori*, pour ses administrés. Aussi les conseillers autochtones, qui soutiennent Harbi, se rétractent-ils le 2 octobre 1958, au lendemain du référendum, afin de réitérer leur confiance à leur ancien camarade, parce qu'ils croient s'aligner sur le désir muet des autorités françaises. Puisque le VPCG n'est pas désavoué par le gouvernement de Paris, pour quelle raison endosseront-ils le rôle inconfortable et déplaisant de censeurs contre un des leurs compatriotes ?

Données géographiques et humaines contradictoires

L'examen de la configuration du territoire et de la société djiboutienne confirme l'existence de nombreux autres obstacles qui se sont dressés devant l'aspiration du vice-président. En dépit de son exiguïté, 23 200 km² de superficie après la cession de l'enclave d'Afambo, la Côte française présente une relative complexité. Nous ne parlons pas uniquement de la configuration ethnique de la colonie ni du caractère fragmenté et conflictuel de la société somali, divisée dorénavant en tribus rivales³⁶⁵. Le moins que l'on puisse dire est que Harbi, en empruntant la voie ardue de la

³⁶⁵ Said Ali Coubèche revient à plusieurs reprises sur l'irruption du tribalisme en CFS en le datant de 1949 (Cf. Dubois et Pénel).

libération nationale, ne s'est pas engagé dans une mission facile. Alors que le protectorat britannique (Somaliland) et l'ancienne colonie italienne (Somalia) peuvent compter sur une population homogène en majorité somalophone, ce n'est pas le cas de la CFS. Cette colonie abrite une population hétérogène, du moins dans la capitale qui est l'espace de tous les enjeux, et un corps électoral trié sur le volet.

Dès lors qu'elles sont dépouillées du vernis officiel qui les couvre, certaines réalités humaines s'opposent dès par leur nature à l'entreprise politique du vice-président. En s'inspirant de l'idéologie pansomaliste avec toutes ses implications, Harbi s'est mis sur le dos non seulement la puissance coloniale mais aussi un vaste réseau d'intérêts disparates qui se liguent contre lui. En premier lieu, aux oreilles de l'ethnie majoritaire du territoire, les Afars, le rattachement de Djibouti à la future Somalie sonne comme une intolérable provocation³⁶⁶. Pour prouver de la duplicité supposée de l'homme, une série d'accusations invérifiables³⁶⁷ a été lancée contre lui autant dans le but de discréditer la dimension « nationale » de ses réclamations que de renforcer la détermination de la communauté afar. En 1956, Harbi aurait plaidé pour le maintien du laissez-passer visant à contrôler la circulation des ressortissants afar se rendant à Djibouti-ville. Pour lui, la cession de l'enclave d'Afambo à l'empire éthiopien, en 1954, revenait à amputer le « pays somali » d'une région fertile ! S'il est difficile d'évaluer l'impact des charges portées contre Harbi, il n'en demeure pas moins qu'à la veille du référendum, on ne comptait pas un seul Afar parmi ses soutiens³⁶⁸.

Avec la défection de Saïd Ali Coubèche, ministre des Finances et grande figure politique de la colonie, le VPCG a perdu le soutien

³⁶⁶ « Selon quelle logique, protestent-ils-ils, un pays dont 87% de la superficie, soit 20.200 km², leur appartient historiquement, serait-elle une portion naturelle de la Grande Somalie ? »

³⁶⁷ Accusations portées contre Harbi : « Il envisageait d'expulser les Afars de Djibouti-ville » ; « Après l'indépendance, les Afars vivront sous le joug des Somalis » ; « La CFS deviendra un pays somali », etc. « Empêchez Harbi de passer une nuit à Dikhil ! », soutenaient les Dikhilois car il va soutenir le lendemain que Dikhil est un pays somali !

³⁶⁸ Ses anciens collaborateurs et amis, d'Ali Aref Bourhan à Barkat Gourat (colistier de Harbi aux élections de député du territoire en 1956) et en passant par Ibrahim Sultan, ont rejoint le camp adverse en 1958.

des électeurs arabes. Ces derniers, sans éprouver la moindre animosité envers l'homme, ont voté contre une indépendance qui n'annonçait rien de bon pour eux.

A priori, l'éventuelle victoire électorale des thèses de Harbi reposait sur le choix final des électeurs somali. Or, traversées par de fortes divisions tribales et claniques, exacerbées par les affrontements de 1949 et maladroitement institutionnalisées par la loi électorale du 19 août 1950, cette nationalité ne rassurait ni le chef du territoire ni le vice-président lui-même. En même temps, division ou pas des Somalis, un autre constat brouillait les enjeux. Depuis la guerre civile de 1949, les populations issues de l'immigration (Arabes, Issaks et Gadaboursis) sont sur le qui-vive. Traitées en citoyens de seconde zone, elles craignent à juste titre les débordements des membres extrémistes de la tribu issa. La campagne électorale et les suspicions du pouvoir local ont d'ailleurs créé un climat de tensions dans le territoire. Afficher des signes anti-Français paraît difficile pour les allogènes car, aussi précaire qu'apparaisse leur statut depuis 1949, ils savent qu'ils doivent tout à la protection de la France dans un pays qui n'est pas le leur. Dès lors, certains d'entre eux étaient peut-être plus enclins à aller dans le sens du pouvoir local, garant de leurs intérêts, qu'à obéir à leurs sensibilités politiques³⁶⁹.

Quant à la tribu issa (dont seule une petite minorité est native de Djibouti), en dehors de sa culture et sa langue, elle ne partage pas d'héritage politique commun avec les Issaks et les Gadaboursis. Il en est de même des autres lignages qui ont évolué séparément des uns des autres. Avant l'avènement de la colonisation européenne, à la fin du XIX^e siècle, les Somalis n'avaient jamais vécu en étant soumis à un pouvoir central commun. Depuis, ils prêtent allégeance à la Grande-Bretagne, à l'Italie, à la France et à l'empire éthiopien³⁷⁰. Aucun de ces pouvoirs n'a œuvré dans le sens du développement de ses sujets respectifs. Au contraire, chacun de ces Etats colonialistes a cherché à exploiter les lignes de

³⁶⁹ Difficile à admettre mais les « évolués » issak et gadaboursi étaient-ils vraiment emballés à l'idée de se séparer de la France ? Leurs intérêts particuliers ne pouvaient-ils pas diverger de ceux des élites djiboutiennes viscéralement nationalistes, quoique ultra-minori-taires dans le milieu issa ?

³⁷⁰ En 1958, les Somalis de l'Ogaden comme les Afars d'Awsa n'ont pas le sentiment d'être membres de l'empire éthiopien.

fracture de cette société nomade. De son côté, loin d'introduire de la cohérence, la profession de foi du vice-président – « *Je ne suis pas Issa, je suis un Somali* » – et ses discours exaltant l'union des populations somali, rudoient l'unité tribale sans proposer en échange des contreparties tangibles. Les Issas n'ont pas eu le temps de comprendre le sens du nationalisme somali, auquel le député les avait appelés à voter publiquement deux semaines avant le référendum !

En contradiction avec les considérations d'ordre ethnique ou tribal, un épiphénomène urbain, faute d'être « national », était en train de prendre corps dans le chef-lieu depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. On assistait à l'émergence d'« *un nouveau et authentique type d'habitant : le Djiboutien* »³⁷¹, émergence imparfaite qui a certainement perturbé les normes sociales issues de règles de conduite de la société nomade. Les citadins (hommes et femmes) et, en particulier, les « évolués » aspiraient en 1958 à une société capable de satisfaire leurs besoins économiques et sociaux modernes. Or seule la France était en mesure de garantir à la fois leur sécurité mais aussi la stabilité sociale dans tout le territoire.

4) Points forts et faibles de Mahmoud Harbi

En étudiant l'état de sous-développement économique de la Côte française des Somalis, on peut se demander si le nationaliste Harbi avait réellement conscience des réalités historiques, démographiques, géographiques et sociologiques, qui l'entouraient. Au mois de septembre 1958, de nombreux facteurs objectifs ne plaident pas pour l'indépendance précipitée de cette petite colonie. En même temps, sa campagne politique, pour brève et précipitée qu'elle fût, pouvait compter sur des alliés théoriques que nous venons de décrire, sans chercher à éluder leurs légitimes hésitations.

Le nom officiel du territoire « Côte française des Somalis » en constituait le socle le plus solide, l'argument le plus pertinent, accordant la légitimité à la double revendication du vice-président

³⁷¹ *Idem*, p. 56.

Harbi. Un territoire appelé « Côte des Somalis », sous domination coloniale, n'avait-il pas le droit de disposer librement de son destin et de se joindre, si tel était sa volonté, aux autres entités somali en voie d'accéder à l'indépendance ? La majorité électorale détenue par les élus somali semblait en mesure de trancher cette question. S'il en était besoin d'autres facteurs, liés à l'environnement régional et international, tout en suscitant la sympathie du Tiers-Monde, rendaient populaire le combat de Mahmoud Harbi³⁷².

Les populations du chef-lieu en chiffres

Le cercle de Djibouti (Arta, Wea, Ambouli, îles Waramous, Mousha et Mascali) présente une configuration intéressante. C'est la plus petite, la plus riche et la plus peuplée des unités administratives détermine l'avenir de la colonie. 90% de la population dite « évoluée » réside dans le chef-lieu. La population d'origine étrangère y « *surpasse* » de loin les éléments autochtones (afar et issa)³⁷³. En effet, parmi le corps électoral, les Européens et les immigrants somali (Issaks, Gadaboursis et Issas d'origine étrangère) occupent les devants de la scène avec les Arabes. Les chiffres suivants datent de 1959³⁷⁴, soit une année après le référendum constitutionnel, mais ils fournissent un tableau édifiant du poids démographique de chaque composante ethnique (afar, somali et arabe) de la Côte française et des tribus somali. « *En 1959, d'après le recensement, les Issaks-Darods formaient 23,8% de la population totale du cercle de Djibouti; les Issas venaient ensuite avec 17,3% et les Gadaboursis étaient en quatrième position, après les Arabes, avec 9,74%. Les Afars formaient le groupe ethnique le plus petit : moins de 5% de la population totale, tandis que les Arabes figuraient au troisième rang avec 16,1%.* ».

Tout en adoptant un profil bas sur le terrain politique, les Issaks, la communauté la plus nombreuse du chef-lieu, investissent le commerce, les secteurs public et privé. Leur poids démographique, voire électoral, est donc beaucoup plus important qu'on ne

³⁷² A la fin des années 1950, qui n'éprouvait pas de sympathie envers un homme qui dénonçait la servitude coloniale ?

³⁷³ Thompson et Adloff, *Djibouti et la corne de l'Afrique*, p. 47.

³⁷⁴ *Idem*, p.48.

l'imaginer³⁷⁵. D'après le recensement opéré en CFS en 1961, la population totale de Djibouti-ville se chiffre à 41 217 habitants dont 10 544, soit « *le quart de la population urbaine* »³⁷⁶ est d'origine issak. Leur intégration à la citoyenneté semble également en bonne voie, puisque 4 000 d'entre eux sont français, tandis que 6 544 gardent le statut d'étrangers³⁷⁷. Quelles que soient leurs origines tribales, Harbi comptait d'abord sur le soutien de ces électeurs, parmi lesquels les allogènes occupent une place prépondérante. Que se serait-il passé si les Somalis qui formaient environ 50,84% d'inscrits dans le chef-lieu, avaient voté en masse pour le non ? Dans cette ville, même en votant dans un sens ou dans l'autre, les 5% d'électeurs afar additionnés aux électeurs de l'arrière-pays, ne pouvaient modifier le rapport des forces.

A Ali-Sabieh, « *le NON l'a emporté par deux cent cinquante-huit voix contre deux cent trente pour le OUI* » (M. Méker), une victoire à faible majorité mais significative. Arithmétiquement, sur la base de l'électorat ethnique, ainsi que l'ont noté de nombreux auteurs (Oberlé & Hugot, Thompson & Adloff, etc.), la victoire était acquise à Harbi. « *Les Somalis détenaient encore la majorité au sein du corps électoral. Si le leader issa Hassan Gouled avait adopté au référendum la même position que son frère de race, Mahmoud Harbi, la victoire du « non » eut été assurée* »³⁷⁸. Entre autres, la stratégie du gouvernement de Paris de s'attacher les Somalis, en promouvant de façon artificielle la fraction autochtone, a porté ses fruits³⁷⁹. La population indigène et les élus qui ont vu leurs conditions de vie économiques et sociales s'améliorer nettement, entre 1945 et 1958, étaient placés devant un dilemme, suivre ce qui paraissait relever d'aventurisme ou faire confiance à un *statu quo* qui avait fait ses preuves. « *On ne jette pas la canne qu'on a dans la main pour une branche d'un arbre* », dit un proverbe afar.

³⁷⁵ Cf. La critique émise par Gouled au lendemain du référendum de 1958.

³⁷⁶ *Idem.*

³⁷⁷ Côte française des Somalis, Bureau d'Etudes, « Fractionnement des tribus ISSAK », 24 février 1965. Les étrangers seront tous nationalisés à l'indépendance en 1977.

³⁷⁸ Oberlé et Hugot, *op.cit.*, p.190.

³⁷⁹ Méker a exploité les divisions intertribales somali et tiré parti des antagonismes entre les deux leaders issa, Harbi et Gouled.

Une population prise au dépourvu par le référendum

En tous points, le chef-lieu contraste avec le reste du territoire. Plus d'une douzaine de nationalités et de peuples (afar, somali, yéménite, grec, italien, arménien, indien, malgache, etc.) y résident en tant que citoyens français. En vérité, plusieurs sociétés coexistent sans se mélanger. Une administration, moderne et structurée, ainsi que des écoles, des routes et des centres de soins d'un niveau correct, fonctionnent dans le chef-lieu³⁸⁰. Pendant les années 50, la paix sociale, à mettre pour partie au compte de la présence d'un arbitre comme la France, résulte des relations encore incertaines que les *autochtones* entretiennent avec la ville de Djibouti³⁸¹. Dénuée de tout sentiment nationaliste, cosmopolite de surcroît, cette masse populaire regroupant Africains et Européens a été prise au dépourvu par l'annonce de Harbi réclamant, sans crier gare, l'indépendance immédiate de la CFS.

Au cours de ce référendum précipité, le VPCG ne naviguait-il pas à l'aveuglette ? On relève de sa part une erreur d'appréciation sur le temps puisque sa campagne électorale n'a duré que neuf jours, du 19 au 27 septembre 1958. Dans ces conditions, la chance de déstabiliser une autorité coloniale réticente à lâcher prise était faible. En ne misant que sur sa notoriété, il ne pouvait venir en si peu de temps au bout des inerties en œuvre dans la société depuis plusieurs décennies (1896-1958). On a la nette impression que Mahmoud Harbi estimait que les Somalis possédaient une conscience si aiguë de la question coloniale qu'ils ne pouvaient pas ne pas plébisciter l'autodétermination.

En tenant des propos critiques sur la politique du gouvernement local visant à s'attacher les Issas, le député du territoire a donné la fâcheuse impression de ne pas se réjouir de la réussite de ses frères. De surcroît, par ses incessantes rébellions qui multipliaient les raisons de mécontenter les notables et les élus locaux, il a acquis la réputation d'être une tête brûlée, un dirigeant téméraire et aventureux. Le nationalisme de Harbi est sans doute « *en avance sur son temps* » (O.O.Rabeh), en décalage avec les modestes

³⁸⁰ La communauté afar, formant moins de 5% de la population de Djibouti-ville en 1950, réside parmi des familles arabes et somali dans les Quartiers 1 et 2.

³⁸¹ La ville de Djibouti passe aux yeux des nomades pour une propriété privée de la France jusque vers la moitié des années 60.

aspirations de la majorité de la population du territoire qui aspirent en priorité à la satisfaction de ses besoins primaires. Autre faiblesse dont a souffert sa campagne électorale : en septembre 1958, l'homme fort de la colonie n'a pas d'alliés dans la sous-région. Son isolement est d'autant plus total qu'aucune entité somali ne jouit encore de la souveraineté internationale et qu'il ne peut compter que sur lui-même.

5) Les arguments des autorités françaises³⁸²

Dans le contexte de la fin des années 50 où la question de frontières revêt un caractère aigu, la cession de l'enclave d'Afambo à l'Ethiopie en 1954 a rendu encore plus hypothétique la recevabilité de l'idée d'émancipation isolée de la CFS. En passant de 30 700 km² à 23 200 km², le territoire s'est racorni, rétréci comme peau de chagrin... Avec la meilleure volonté du monde, les Nations-Unies³⁸³ peuvent éprouver des réticences légitimes à accorder la souveraineté internationale à une si petite entité dépourvue de ressources naturelles et particulièrement d'une main d'œuvre abondante que l'économiste classique Jean Bodin considérerait comme la vraie richesse d'une nation³⁸⁴.

A la fin des années 50, dans la précipitation de la consultation référendaire et la brièveté de la campagne électorale, le gouvernement de Paris n'a pas eu le temps de développer des arguments politiques et économiques, pour accréditer l'idée selon laquelle l'indépendance de la CFS était illusoire, voire dangereuse. Un seul argument est mis en exergue par l'administration et la classe politique locale. Cette colonie, disait-on, ne possède ni matières premières ni industries ni cadres en capacité d'administrer un Etat indépendant. Sa population pluriethnique et divisée doit son existence quasi misérable, quoique enviable comparée au niveau de vie des populations des territoires somali et des Ethiopiens voisins, à la générosité de la France. Djibouti n'a pas d'avenir, si avenir il y a, il implique la dépendance vis-à-vis de son

³⁸² La métropole façonne depuis 1896 l'image et la représentation de la colonie.

³⁸³ La France, la Grande-Bretagne et l'Ethiopie impériale s'accordent sur la nécessité de surseoir à l'émancipation de ce territoire.

³⁸⁴ « Il n'est de richesse et de force que l'homme », Jean Bodin (1530-1596).

généreux protecteur qu'est la France³⁸⁵. Ce n'est pas tout. L'embrasement de la corne de l'Afrique risquait de favoriser l'irruption de l'URSS dans la corne de l'Afrique. Or, possédant depuis 1953, un centre de communications radio en Ethiopie, à Kagnew (à proximité de la ville d'Asmara), les Américains focalisés sur la stratégie de l'endiguement (*containment*) visant à stopper l'extension de l'influence soviétique dans le monde, ne voulaient pas envisager un tel scénario.

Bien que les populations autochtones du territoire, Afars et Somalis, semblent connaître une cohabitation pacifique, le caractère dual de leur société urbaine et les affrontements moyenâgeux auxquels se livrent leurs congénères chaque année en Ethiopie, dit-on, présagent tôt ou tard une guerre civile dans ce pays³⁸⁶.

Les atouts de la CFS pour la France

Depuis l'implantation des Français en Côte des Somalis (1884-1885), seul point d'appui que possède leur marine en Afrique de l'Est, l'intérêt géostratégique de Djibouti n'a pas faibli. Cette colonie « commande la porte sud de la mer Rouge » par où passe le plus dense trafic pétrolier à destination de l'Europe. En 1956, la crise du canal de Suez a exacerbé les enjeux idéologiques entre l'Est et l'Ouest. Du coup, le port de Djibouti, au sud du canal de Suez, a vu sa valeur géostratégique croître, tandis que ses recettes portuaires baissaient dangereusement. Pour peu que l'on réalise le fameux projet de radoub pour les réparations de navires, sa position géographique, « *sur l'artère maritime la plus fréquentée du monde* », pourrait lui procurer des revenus substantiels. En agitant les menaces de l'irrégentisme « somalien », la France vise à effrayer les Afars et les Arabes tout en consolidant une ligne de front défensive et diplomatique avec le gouvernement d'Addis-

³⁸⁵ Dans l'hypothèse où la France plierait bagages, option périlleuse qui n'est pas envisagée en 1958, Djibouti serait condamné à deux scénarios tragiques : rejoindre l'Ethiopie impériale ou se jeter à ses risques et périls dans les bras de la « Grande Somalie ». Comme personne n'envisage l'indépendance séparée de Djibouti en 1958, la guerre entre Somaliens et Ethiopiens serait inévitable.

³⁸⁶ La puissance de tutelle doute de la maturité des élites politiques autochtones (afar et issa) à se forger un destin commun au sein d'un éventuel et improbable Etat-nation.

Abeba³⁸⁷. Ne rivalisant plus avec les Etats-Unis et l'URSS, la France du général de Gaulle nourrit des ambitions internationales à la mesure de son histoire et de son image dans le monde. En cas de nécessité, la CFS pourrait mettre à la disposition des troupes occidentales des équipements portuaires, des installations en télécommunications et une station-radio modernes. Dans un rapport confidentiel du 13 janvier 1955, le gouverneur Petitbon précise que: « Djibouti est une base vitale pour l'Union française et elle a plus de prix depuis que les Anglais ont replié une partie de leurs forces du Canal sur Aden »³⁸⁸. De toute évidence, pour faire fructifier la valeur stratégique de ce territoire, on pourra compter sur l'art gaullien de rendre séduisant les plus improbables conquêtes de la France. En définitive, pris entre plusieurs feux croisés, Mahmoud Harbi n'avait pas réellement les coudées franches dans le bras de fer qui l'oppose à ses adversaires régionaux. D'autant plus que les arguments développés par Paris, en particulier la question relative au retard de la colonie dans le domaine économique et social, sont défendus avec une réelle conviction par la majorité des élus du territoire.

6) Le 11 décembre 1958 : statu quo

Désavoué par le référendum de septembre 1958, Harbi tente de faire surface aux lendemains de sa défaite électorale dans un climat politique plutôt hostile. Il se rend à Paris le 10 octobre 1958 pour expliquer sa position aux autorités de la métropole mais ne parvient pas à les rencontrer. Le 21 octobre, l'Assemblée territoriale est enfin dissoute par le gouvernement français.

En tant que conseiller, Harbi assiste à la cinquième séance extraordinaire de la nouvelle Assemblée locale qui se déroule en deux délibérations, le 8 décembre et le 11 décembre 1958. Elle est présidée par Albert Sahatdjian. Lors de cette réunion capitale pour l'avenir de la CFS, les conseillers du territoire, sur proposition de Hassan Gouled et de Mohamed Kamil, entérinent l'article unique

³⁸⁷ Le chef du territoire Méker est un fervent partisan de cette ligne diplomatique.

³⁸⁸ Extraits du rapport confidentiel n°26/CF en date du 13 janvier 1955, de M. le Gouverneur de la Côte Française des Somalis, 7 pages (dont la page 3 manquante).

de la délibération : « *La Côte française des Somalis garde son statut de Territoire d'Outre-Mer au sein de la République* »³⁸⁹. A la séance finale du 11 décembre, les conseillers obtiennent des « assurances » sur l'évolution future du statut de leur territoire. La majorité d'entre eux estiment que la question d'indépendance a été réglée par le référendum. Lue à l'Assemblée territoriale par le président Sahatdjian, une lettre du nouveau chef du territoire, M. Compain, explicite les options qui restent à la Côte française en matière de statuts. Premièrement, le maintien du *statu quo* plébiscité par la majorité d'élus ne ferme pas la porte à une évolution future, car « *il serait un jour possible au Territoire de devenir un Etat membre de la Communauté* »³⁹⁰. Cette disposition est par ailleurs garantie par l'article 34 de la Constitution nationale. Deuxièmement, « *le gouvernement de la république est décidé à envisager avec libéralisme les désirs des populations et à ne pas s'opposer à une demande éventuelle de changement de statut, sous réserve qu'un délai raisonnable ait permis au préalable la mise en place et le fonctionnement normal des institutions de Territoire de la République, dans l'intérêt même des populations* »³⁹¹.

Toujours sur proposition du couple Gouled et de Kamil, après délibération, est voté à main levée un vœu qui permet d'encadrer toute évolution du territoire. Celui-ci fixe d'autorité les deux « *conditions dans lesquelles s'effectuerait l'éventuel changement de statut, à savoir : majorité des deux tiers des membres de l'Assemblée territoriale ; consultation a posteriori des populations par voie de référendum* »³⁹². Bien qu'elle ait voté « oui » au scrutin éféréndaire dans le même sens que les autres territoires d'outre-mer, la CFS rate la vague des indépendances de 1960. Aussi étrange que cela puisse paraître, alors qu'on s'attendait qu'il affiche une attitude de rejet par rapport à la proposition soumise au parlement, le député Harbi ne vote pas contre le maintien du *statu quo*. Cette ultime manifestation de la volonté de l'ancien VPCG

³⁸⁹ « Procès verbal de la Cinquième Session Extraordinaire de l'Assemblée territoriale de la Côte française des Somalis – 1958 ». « Procès verbal de la Première Séance (5 décembre) et Deuxième Séance (11 décembre 1958) », 9 pages.

³⁹⁰ *Idem*, p. 3.

³⁹¹ *Idem*.

³⁹² *Idem*, p. 7.

épaissit le secret autour de sa personnalité. Pourquoi opte-t-il pour l'abstention alors que quatre parlementaires de son parti (Omar Ibrahim Hadom, Abdourahman Ahmed Gabode, Ahmed Aouled, Ahmed Hersi Youssouf) votent « Contre ». A l'issue de ce scrutin, on comptabilise 26 voix « Pour », 4 « Contre » et 1 « Abstention » (Harbi). Ses partisans étant au nombre de 10 dans la nouvelle Assemblée territoriale, 5 d'entre eux ont suivi le vote majoritaire (Cf. Document n°12).

Les conseillers majoritaires dans la nouvelle Assemblée partagent alors un même credo: « l'indépendance de la CFS est prématurée, le territoire a besoin encore d'une décennie pour former des cadres et techniciens nécessaires à son développement ». Pour Harbi, la clé de la réussite économique réside dans la liberté de disposer de soi-même et la possession des capitaux qui font cruellement défaut au pays. Avant toute chose, il ne doute pas un instant que l'indépendance puisse créer un homme nouveau, doté d'une conscience aiguë de la réalité nationale, car, selon l'enseignement de Frantz Fanon : « *La "chose" colonisée, devient homme dans le processus même par lequel elle se libère* »³⁹³.

Hassan Gouled, président du conseil de gouvernement

A la faveur d'une réforme électorale qui a établi la proportionnelle, l'opposition entre au parlement local pour la première et la dernière fois dans l'histoire de la CFS. 40% d'électeurs avaient voté pour le parti de Hassan Gouled, mais en vertu du scrutin majoritaire, le MUR avait raflé toute la mise. Après les convulsions du référendum, la présence de l'opposition au parlement a pour objectif de diminuer la tension sociale dans le territoire. Cette fois, le rapport des forces est inversé entre les protagonistes. Sur 32 députés de l'Assemblée territoriale, le DIEST en détient la part du lion avec 22 conseillers, le MUR se contente de 10 élus. A qui l'administration confie-t-elle les commandes du territoire ? A Hassan Gouled, naturellement ; la crainte d'être « trahie » par des nationalistes potentiels détermine ce choix. Ayant témoigné des preuves de sa fidélité à la France, le président

³⁹³ Frantz Fanon, *Les damnés de la terre*, p. 40, Editions La Découverte et Syros, Paris 2002, 311 pages.

de DIEST remporte le 24 décembre 1958 une victoire sans combat et devient le deuxième vice-président du Conseil de gouvernement de la CFS. Sa liste rafle 22 voix et celle de Habib Mohamed Sultan en obtient 2.

Alors qu'il avait pris ses distances avec Mahmoud Harbi à la veille du référendum de 1958, Ali Aref Bourhan affirme qu'il a rejoint, en décembre 1959, les rangs de l'opposition parlementaire³⁹⁴ aux côtés de son « mentor » Harbi. On ne sait quel crédit accorder à un revirement qui paraît peu vraisemblable dans le contexte de l'époque. Quelques mois plus tard, aux élections sénatoriales du 26 avril 1959, M. Kamil n'a aucune difficulté à se faire élire. Au cours du même mois, la candidature du député sortant, Harbi, n'obtenant pas la validation, Gouled est élu à sa place³⁹⁵. A partir de cette date, les partisans du « oui » appelant le maintien de Djibouti dans l'ensemble français dominant la vie politique du territoire, toutes les grandes fonctions électives étant accaparées par leurs proches. Quitte à mourir d'indigestion, les vainqueurs se jettent sur la carcasse en refusant d'en livrer une miette aux proches de Harbi. Ce dernier n'avait-il pas agi de la même manière en 1957 ?

La condamnation et l'exil de Mahmoud Harbi

Avant de choisir l'exil, l'ancien président du Conseil de gouvernement se fait opérer d'un œdème au cou. Au début du mois de septembre 1959, alors qu'il se trouve à l'étranger, un procès est intenté contre Mahmoud Harbi et ses proches. Le tribunal correctionnel de Djibouti condamne par contumace à des peines très lourdes (« à 10 ans de prison et 20 ans d'interdiction de séjour » dans le territoire) : Mahmoud Harbi, Ahmed Goummané et Cheik Haachi. Ses autres camarades, Abdourahman Gabode, Obsieh Goad, Barkat Dirrié, Aden Cheik et Dahane, sont frappés d'emprisonnement et d'interdiction de séjour. L'opération de purge

³⁹⁴ Emission télévisée *Gros plan*, invité : Ali Aref Bourhan.

³⁹⁵ Le Conseil de gouvernement de la CFS comprendra en 1959 Pierre Blin (Ministre de l'Enseignement, Osman Ali Bahdon (Ministre de la Santé) ; Ibrahim Sultan (Ministre de la Fonction publique) ; Mohamed Ali Dini (Ministre de la Production), les autres membres conservent leurs portefeuilles.

politique a ciblé les hommes les plus actifs et les plus connus pour leur nationalisme djiboutien³⁹⁶.

7) Raisons de l'échec de Mahmoud Harbi d'après M. Méker

Aux différentes raisons que nous avons évoquées pour expliquer l'échec politique de Harbi au référendum de 1958, le chef du territoire en ajoute deux autres, liées à la personnalité de l'homme. Deux défauts rédhibitoires qui auraient freiné son ascension sociale au début des années 50 : un faible niveau d'instruction et l'autoritarisme. « *Cet homme à la personnalité attachante* », écrit-il, *doué d'indéniables qualités politiques, eût pu faire une carrière remarquable, n'eût été son manque de culture, qui le fit buter sur l'écueil de sa métamorphose en 'petit Roi'. Et ce fut là l'origine de sa perte* »³⁹⁷. Le pouvoir lui étant monté à la tête, le député se serait jeté à corps perdu dans une aventure insensée ! Ce jugement passe sous silence le rôle de l'administration, les manœuvres politiques du chef du territoire et les listes électorales préétablies qui ont entravé les jeux de la libre concurrence entre les deux camps adverses. Outre l'autoritarisme et les lacunes dans le domaine de l'instruction de Harbi, Méker cite également « *le khat et le danger afar* » qui auraient entraîné Mahmoud Harbi à faire campagne pour l'indépendance immédiate de Djibouti.

La question du khat ?

Effectivement, en passe de devenir un véritable fléau social, le khat pose problème en Côte française des Somalis aussi bien aux administrateurs locale qu'à une fraction de la population qui le consomme quotidiennement ainsi qu'à leurs familles. D'innombrables préjugés³⁹⁸ positifs et/ou négatifs l'accompagnent, souvent à tort en ce qui concerne ses prétendues vertus. Les études

³⁹⁶ Lettre du 14 septembre 1959 : Objet : Activité de l'ex-député de la CFS, Mahmoud Harbi, et consorts, *Cabinet du Ministre délégué auprès du Premier ministre*, M. Jacques Soustelle.

³⁹⁷ M. Méker, *op. cit.*, p.177.

³⁹⁸ Dans le passé, seuls les mystiques musulmans en faisaient usage.

scientifiques sur cette drogue étant à ses débuts, les connaissances sur ses effets cliniques laissent encore à désirer vers 1960. A partir de quelle date, les services de douane commencent-ils à faciliter le commerce de cette drogue dans le territoire ? Dans quelles circonstances, devient-elle un instrument politique destiné à endormir la population autochtone – (un « *opium du peuple* » pour reprendre l'expression de Karl Marx au sujet des méfaits de la religion sur l'homme) ?³⁹⁹ Le 2 avril 1957, l'administration promulgue un décret sur la réglementation de l'importation du khat. A court terme, son interdiction est même envisagée dans le territoire. Le ministre de la France d'Outre-mer s'interroge alors si réglementer son importation ne risque pas de porter de l'ombre aux relations francoéthiopiennes. Une éventualité que Paris n'envisage pas dans le climat politique où les indépendances annoncées des deux Somalies, au courant de l'année 1960, mettent en effervescence toute la région. Le 4 avril, l'ambassadeur français rapporte les inquiétudes exprimées par l'empereur Haïlé Sélassié, lequel se plaint de la mesure d'interdiction déjà prise par les autorités britanniques à Aden⁴⁰⁰. Le courrier, daté du 17 avril, traite de « la production et consommation du khat ». Il mérite d'être cité autant pour la pertinence de ses analyses que sa conclusion. Cette drogue n'étant pas produite dans le territoire, la totalité de sa consommation est importée de l'Ethiopie voisine qui par ailleurs approvisionne aussi le territoire en fruits et légumes. Au bas mot, la colonie compte plus de 3 000 consommateurs chroniques du khat. L'étude suggère « *qu'il [s'agit] plus d'une accoutumance que d'une toxicomanie* ». Pourtant, l'examen de « *ses aspects sociaux* » offre un tableau aux conséquences plutôt graves. La consommation du khat entraîne des effets pervers sur l'organisme humain et revient trop cher au Djiboutien qui « *dépense plus de la moitié de son salaire pour satisfaire sa manie* » et « *sa famille... sous-alimentée, devient également à contracter diverses maladies de carence ou pour subvenir se livre à la mendicité, au vol ou à la prostitution* ».

³⁹⁹ Nos archives ne confirment pas la thèse bien connue selon laquelle l'administration française aurait encouragé la consommation du khat en CFS.

⁴⁰⁰ Archives DJ-12-1 « Question du « khat » : lettre du 4 avril 1957 de M. Jean Sauvenargues adressée au Ministre des Affaires Etrangères.

Néanmoins, le diagnostic du chef de Territoire attribuant à l'excitation du khat le choix politique de Harbi d'œuvrer pour l'indépendance de Djibouti en septembre 1958, est une critique simpliste, réductrice. L'ingurgitation quotidienne de la sève du khat entraîne, il est vrai, des hallucinations et donne brièvement à l'usager le sentiment illusoire de dynamisme et de pouvoir. Partant de là, mettre sur le compte du *khat* la décision de Harbi de mener campagne pour l'indépendance de la CFS procède d'un raisonnement bien naïf. Seul un néophyte peut croire, parce qu'on y parle de drogue, que ses effets soient aussi dévastateurs sur la psyché, surtout durant les années 50 où on le consomme avec modération.

« *Le danger afar* » ?

Maurice Méker n'explicite pas les préoccupations nourries par le député au sujet de la nationalité afar mais affirme que « *le danger afar* » sur lequel il n'est pas prolix aurait poussé Harbi dans la voie de l'indépendance précipitée.

D'après les données officielles, Djibouti est un pays « somali » mais la réalité humaine et géographique affirme le contraire. La Côte française est un pays « afar » puisque 87% de sa superficie s'étendent plus ou moins sur les sultanats historiques de la dynastie Ad'ali : Tadjoura, Rahayta et Gooba'ad. De surcroît, la colonie comprend en 1958 une population majoritairement afar. La perspicacité de Harbi lui a sans doute permis de saisir les implications de ces vérités pudiquement cachées. L'appellation de « Côte française des Somalis » attribuée à la colonie en 1896 est en constante et flagrante contradiction avec la réalité humaine et géographique du territoire. Dans le but de répondre à la pénurie de la main-d'œuvre qui est réelle dans le territoire, la politique d'immigration mise en place par la France est en train de « somaliser » le chef-lieu. Le concept de Côte des Somalis inventé en amont⁴⁰¹ est en voie de plier la réalité à son image. Avant de continuer notre analyse, disons que l'usage de cette expression,

⁴⁰¹ Les « parures » officielles accolées au territoire, hier bénignes, se retournent contre la France en 1958. Les nationalistes réclament l'indépendance de la CFS en se basant sur le nom sans fondement donné à la colonie et la prépondérance numérique acquise dans le chef-lieu grâce à la politique d'immigration laxiste.

« *danger afar* », n'est pas neutre. On peut y voir des manipulations jouant sur les divisions interethniques. De tels calculs ne sont jamais absents des motivations qui guident le pouvoir colonial. Ceci dit, la finesse d'esprit de Harbi réside dans le fait qu'il fait sienne les propagandes officielles de la métropole. Qu'importe que le caractère « somali » du territoire ne soit qu'une invention coloniale. Sans afficher le moindre extrémisme, le député se limite à exploiter les attributs accolés au territoire depuis 1896. Ce n'est pas lui qui a baptisé « Côte française des Somalis » un pays habité à 87% par les Afars ! Ce n'est pas lui qui a entériné le protocole conclu le 23 octobre 1952⁴⁰² avec le vice-consul de la Grande-Bretagne facilitant l'immigration de la main d'œuvre somalilandaise. D'après ce texte, ils peuvent entrer librement en CFS et « y séjourner 10 jours sans visa »⁴⁰³, en étant munis d'un laissez-passer provisoire, délivré par les services britanniques de Hargeisa ! Cela signifie qu'en l'absence des contrôles systématiques de la durée de leurs visas, ils peuvent séjourner indéfiniment dans le territoire. Les dispositions favorisant la naturalisation de tous les Issas de la région en tant que natifs de la colonie ont été prises par la France dès 1884. De surcroît, siégeant depuis 1956 à l'Assemblée nationale, en tant que membre de la « Commission de la presse, de la famille, de la population et de la santé publique », le député Harbi est renseigné sur des sujets sensibles ayant fait l'objet de délibérations parlementaires⁴⁰⁴.

En exigeant l'indépendance immédiate du territoire au référendum de 1958, Harbi s'est vu offert une solution radicale, sans effusion de sang, qui mettait un terme à la sujétion coloniale tout en conjurant le projet de domination politique concocté par les Français, cette fois-ci, à l'avantage des Afars.

⁴⁰² « Protocole franco-britannique relatif à la circulation des personnes à Djibouti » - SoB I-3A - 20 novembre 1959.

⁴⁰³ *Idem.*

⁴⁰⁴ Les dés sont jetés. Dans un avenir proche, les Afars sont voués à prendre la première place dans la vie de la CFS. Si le dessein de la métropole est de promouvoir la population majoritaire de la CFS, personne n'est en mesure de l'en empêcher. En fait foi la vitesse à laquelle les Issas ont acquis en 1950 la prépondérance politique dans le territoire alors qu'ils ne représentaient que 25% de la population de la CFS. Or voilà un mal auquel Harbi ne peut se résigner. Comment empêcher la réalisation d'un tel scénario par des voies pacifiques, quitte à précipiter son projet d'indépendance ?

**Cinquième session extraordinaire – 1958
Deuxième Séance
11 décembre 1958**

Procès-verbal de séance

.....
M. Le président rappelle que MM. HASSAN GOULED et MOHAMED KAMIL ont déposé sur le bureau de l'Assemblée :

-une proposition de Délibération, aux termes de laquelle la Côte française des Somalis garde son statut de Territoire d'outre-Mer au sein de la République ;

-une proposition de vœu, afin qu'aucun changement de statut ne puisse avoir lieu sans vote préalable de l'Assemblée Territoriale à la majorité des deux tiers de ses membres, suivie d'une consultation des populations, par voie de référendum. (p.2)

.....
ARTICLE UNIQUE - La Côte française des Somalis garde son statut de Territoire d'Outre-Mer au sein de la République.

Djibouti, le 11 décembre 1958

Le président de l'Assemblée Territoriale

« A.V. SAHATDJIAN »

Le secrétaire Questeur

« Abdullahi Hassan Dembil »

M. Le président ouvre le scrutin. La lettre tirée au sort étant la lettre « H »⁴⁰⁵, les membres de l'Assemblée votent suivant l'ordre alphabétique de leurs noms, à partir de cette lettre ; M. le Président vote le dernier. À l'appel de leurs noms, ils répondent par « Pour », « Contre », ou « Abstention ».

Les résultats du scrutin s'établissent comme suit :

M. HASSAN GOULED APTIDON - Pour

M. HASSAN MOHAMED MOYALE - Pour

M. HASSAN ROBLEH FOD - Pour

M. HOUSSEIN DJIBA DOUDEYE - Pour

M. IBRAHIM MOHAMED SULTAN - Pour

M. MAHMOUD HARBI FARAH - Abstention

M. MOHAMED AREF BOURHAN - Pour

⁴⁰⁵ Le hasard a bon dos. Hassan Gouled est le premier de la liste !

M. MOHAMED KAMIL MOHAMED - Pour
 M. OMAR IBRAHIM HADOM - Contre
 M. OMAR KAMIL WARSAMA - Pour
 M. OMAR MOHAMED BOURHAN - Pour
 M. PECOUL Raymond - Pour
 M. VINCENT André - Pour
 M. YOUSSEF ABTIDON DARAR - Pour
 M. ABDI DEMBIL EGAL - Pour
 M. ABDOULKADER HASSAN DORANI - Pour
 M. ABDOULLAHI HASSAN DEMBIL - Pour
 M. ABDOURAHMAN AHMED GABODE - Contre
 M. AHMED AOULED ALI - Contre
 M. AHMED HASSAN AHMED - Pour
 M. AHMED HERSI YOUSSEF - Contre
 M. AHMED MOHAMED AHMED - Pour
 M. ALI AHMED OUDOUM - Pour
 M. ALI AREF BOURHAN - Pour
 M. ALI MOUSSA MOHAMED - Pour
 M. BARKAT GOURAT HAMMADOU - Pour
 M. BOULOK ABDOU IBRAHIM - Pour
 M. CHEHEM DAOUD CHEHEM - Pour
 M. DAHER ADEN DOUALEH - Pour
 M. GUIBRIL GOUDAL GUIRE - Pour
 M. GAUDIBERT RAOUL - Pour
 M. SAHATDJIAN Albert - Pour

Monsieur le Président proclame les résultats du scrutin :

L'Assemblée Territoriale, par vingt-sept voix pour « Pour », quatre
 « Contre » et une abstention, adopte la proposition de Délibération de
 MM. HASSAN GOULED et MOHAMED KAMIL, aux termes de
 laquelle la Côte française des Somalis garde son statut de Territoire
 d'Outre-Mer au sein de la République. (p.7) (...)

DJ-4-5

JLJ/CL

République française

LE MINISTRE DÉLÉGUÉ
AUPRÈS DU PREMIER MINISTRE

27, rue Oudinot, Paris 7^e

SUF. 16-70

Paris, 14 SEPT 1959

SEG. 25-00

Cabinet du ministre : 16 SEPT 1959

Le Ministre Délégué auprès du Premier Ministre

à Monsieur le Ministre des Affaires Étrangères

Direction d'Afrique-Levant

Quai d'Orsay

PARIS

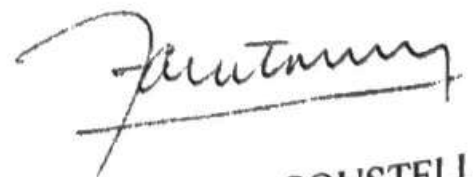
Objet : Activités de l'ex-Député de la Côte

Française des Somalis, Mahmoud Harbi, Et consorts

Par lettre n°3762 du 10 Juillet 1959, je vous avais informé qu'une action judiciaire avait été intentée contre l'ancien Député de la Côte Française des Somalis Mahmoud Harbi et de certains de ses comparses et que des mandats d'amener avaient été décernés contre l'intéressé et l'ex-sénateur Ahme Goumaneh.

Cette affaire est passée les 2 et 3 septembre devant le Tribunal Correctionnel de Djibouti. Le jugement rendu le 7 septembre a prononcé les condamnations suivantes : Mahmoud Harbi, Goumaneh et « Cheikache » : 10 ans de prison et 20 ans d'interdiction de séjour. - Gabode : 5 ans de prison et 10 ans d'interdiction de séjour - Obsieh, Goad et Barkad Dirrieh : 4 ans de prison et 8 ans d'interdiction de séjour - Aden Cheik : 3 ans de prison et 5 ans d'interdiction de séjour - Dahan : 1 an de prison avec sursis.

Aucun incident n'a eu lieu au cours des débats. Les condamnations de Harbi, Goumaneh et Cheikache ont été prononcées par contumace.



Jacques SOUSTELLE

ETUDE SUR LA CONSOMMATION DU KAT EN COTE FRANCAISE DES SOMALIS⁴⁰⁶

La culture du Kat, pour des raisons climatologiques, est inexistante en Côte française des Somalis. Mais il est cultivé dans les pays voisins : Yémen et surtout Éthiopie, d'où il est importé en grosses quantités. (...)

I. Aspects médicaux de la consommation du Kath

(...)

D'une part la cathine, alcaloïde auquel le khat doit ses propriétés, a été identifiée comme étant un alcaloïde proche de l'éphédrine-orthédrine. D'après le laboratoire de botanique de Bordeaux, le principe actif serait un complexe tanon-orthédrine, du type tanon-kalatine de la noix de Kola. D'autre part la Clinique paraît confirmer que les effets physiologiques du produit semblent davantage se rattacher aux effets de la noix de Kola que ceux de la feuille de Coca.(...)

II. Aspects sociaux

Au point de vue social, la question est de beaucoup le plus important et basée principalement sur le prix de vente au consommateur du produit.

En effet, venant par voie aérienne, soumis à des taxes à l'exportation et à l'importation, faisant l'objet d'un commerce actif des revendeurs, le paquet d'environ 250 grs. de kat, valant sur les lieux de production environ 10 fr CFS, est revendu à 150 à 250 fr au consommateur.

On ne peut donc parler ici de besoin d'évasion dû au paupérisme, car le salarié dépense plus de la moitié de son salaire pour satisfaire sa manie.

L'argent qu'il dépense ainsi pourrait être beaucoup plus utilement utilisé pour l'achat de produits lui permettant une vie décente.

Les conséquences de la consommation peuvent être résumées ainsi :

L'usage du khat fait perdre de l'appétit, l'organisme affaibli est une proie facile pour toutes les affections aiguës ou chroniques pour lesquelles le kat est une cause favorisante. Il en résulte une augmentation de la morbidité, d'où accroissement des charges sociales.

L'engourdissement des facultés intellectuelles, le manque d'ardeur au travail, joints à la sous-alimentation provoquée font que le rendement du travailleur reste médiocre.

Au point de vue familial, le consommateur se désintéresse de sa famille à laquelle il ne peut d'ailleurs plus apporter de quoi subvenir. Celle-ci sous-alimentée, devient également apte à contracter diverses maladies de

⁴⁰⁶ Le document n'est ni daté ni signé, cependant il pourrait être de 1957.

carence ou pour subvenir se livre à la mendicité, au vol ou à la prostitution. (...)

III. Aspects économiques

Le kat n'étant pas cultivé en Côte française des Somalis, la suppression de cette culture ne pose pas de problèmes économiques.

Mais la forte importation de ce produit des pays voisins fait qu'une partie importante du revenu s'en va à l'extérieur. Son emploi à l'intérieur ne pourrait qu'améliorer les conditions économiques, tout en améliorant la condition sociale de la population.

En conclusion, les aspects économiques et sociaux de la consommation du kat paraissent primer les aspects médicaux de l'emploi de cette plante. Quoi qu'il en soit sa suppression est souhaitable et c'est dans ce but que les décisions vont intervenir dans le Territoire pour interdire progressivement du kat.

Somalis



Afars

Ethnie (ou nationalité)
Frontière entre Afars et Somalis

INTERVIEW DU SCHEIK MOHAMED HUSSEIN
Président de la SOMALI YOUTH LEAGUE
lors de son passage à Djeddah
Traduction du journal « EL FAGR » du 9 12 1957
=====

Q- Quelles sont vos intentions après l'indépendance ?

R- notre pensée est d'éloigner les Somalis de tous les éléments colonialistes et nous tenir prêts à défendre contre eux, lorsqu'ils se mettront sur notre route.

Q- Quelle est votre position vis-à-vis de l'Éthiopie et où est la frontière ?

R- Nous sommes contre l'Éthiopie car c'est le gouvernement qui est le plus opposé à l'union des Somalis et nous ne reconnaissons pas les frontières actuelles, seules sont vraies les frontières naturelles.

Q- Quelle est votre position entre les deux blocs de l'Est et de l'Ouest ?

R- Nous voulons travailler [et] avoir de bonnes relations avec toutes les nations à condition qu'on nous respecte, mais c'est avec le bloc afro-asiatique que nous marchons.

Q- Quelle est la position de l'Égypte par rapport à l'indépendance somalie et les affaires des peuples africains ?

R- La position de l'Égypte est celle de la neutralité. Elle est prête à nous donner et à se mettre à notre côté pour l'indépendance de la Grande Somalie. Elle est prête à aider toute nation qui demande leur indépendance et surtout les peuples africains.

Q- Est-ce que vous pensez faire une conférence des leaders de cinq Somalis pour pratiquer une politique commune ?

R- Je voudrais bien former un Comité de toutes les parties de la Somalie, pour exhiler [exalter ?] l'idée de nation et d'union et ma visite dans tous les pays somali a eu ce but. L'affaire est en cours.

⁴⁰⁷ Interview du scheik Mohamed Hussein Président de la Somali Youth League lors de son passage à Djeddah, Traduction du journal « EL FAGR » du 9/12/1957.

CHAPITRE VIII

Poids et influence de l'Éthiopie et des pays arabes sur la CFS (1954-1960)

« Il [M. Lennox-Boyd, secrétaire britannique aux colonies] est tout à fait d'accord dans l'intérêt de l'Occident que l'Éthiopie demeure un pays fort et stable, pouvant tenir lieu de rempart contre la pénétration communiste en Afrique Noire et servir de défense contre l'expansionnisme arabe en général. »

(Entretien avec Gaston Defferre,
ministre des affaires étrangères français, 25 octobre 1956)

Sous prétexte de retard dans la déposition de sa candidature, Mahmoud Harbi est empêché de se présenter le 29 avril 1959 aux élections de député du territoire. Au sein d'une colonie si fortement corsetée par des fonctionnaires métropolitains, l'administration jouit d'une liberté totale de faire ou de défaire la carrière politique d'un élu autochtone. Dans ces conditions, pour un homme qui a voté « non » au référendum, animer une opposition parlementaire devient une entreprise difficile. Une double déception motive en définitive sa décision d'exil volontaire en Egypte, la Somalia ne constituant qu'une étape sur sa route. Lors de son séjour à Paris, durant la deuxième semaine d'octobre 1958, aucun membre du gouvernement français n'a voulu le recevoir.

A ce point de notre travail, il importe de traiter les relations que Harbi entretient ou a entretenues avec l'empire éthiopien en tant qu'élus et responsables du gouvernement local de la Côte française des Somalis.

1) L'empire éthiopien : pour le *statu quo* régional

Parmi les pays limitrophes de Djibouti, l'empire éthiopien a un statut particulier : c'est un grand voisin certes, mais un voisin singulier. Depuis l'installation des Français dans le golfe de Tadjoura en 1884-1885, puis leur implantation dans l'archipel de Djibouti en 1896, le destin de cette enclave afaro-somali est lié pour le meilleur et pour le pire à celui de l'empire éthiopien. Une heureuse et énigmatique expression résume alors la nature de ce lien : « Djibouti est le débouché officiel de l'Abyssinie ». Bien entendu, libre à chaque partenaire d'interpréter à sa guise⁴⁰⁸ ce slogan. Tout ce qui est entrepris dans la colonie, en tant qu'infrastructure ou projet commercial d'envergure, semble répondre d'une manière ou d'une autre aux besoins du commerce éthiopien. A commencer par la construction d'un chemin de fer, puis le projet d'un port en eau profonde à Djibouti, corrélée aux activités d'importation et d'exportation d'Addis-Abeba qui, en retour, devraient servir de levier au commerce de la colonie, voire à son développement. A partir de 1945, aucune décision économique⁴⁰⁹ d'envergure n'aboutit en CFS, sans obtenir l'aval de l'empereur Haïle Sellassié et de son gouvernement. Les années 1950 semblent particulièrement édifiantes sur le comportement accommodant des autorités de Paris. Bien qu'ils fussent en perte de vitesse sur l'échiquier politique, les nostalgiques de l'empire colonial dénoncent « la diplomatie de l'abandon » dont la France faisait preuve partout dans le monde.

L'ancien vice-président du Conseil de gouvernement de Djibouti ne semble pas avoir eu des contacts officiels réguliers

⁴⁰⁸ La propagande éthiopienne a diffusé dans l'enseignement scolaire l'idée fausse selon laquelle Djibouti était un territoire « éthiopien » cédé à la France pour 100 ans. Confusion volontairement établie entre le traité du chemin de fer entre la France et l'Abyssinie d'une durée de validité de 99 ans.

⁴⁰⁹ Cf. AMAE, « Dossier Ethiopie ». Vu leur nombre, citer tous les rapports des gouverneurs et dépêches diplomatiques, démontrant l'hypothèque exercée par l'Ethiopie sur Djibouti, est impossible. Le différend frontalier (Afambo, 1954), la question du Chemin de fer (1959, le dossier du khat (décret de promulgation de l'interdiction du khat du 2 avril 1957) sont résolus à l'avantage de l'Ethiopie, parce que ce pays, a-t-on décrété dans la haute sphère, est la clé de la prospérité de la CFS. Cf, Archives DJ-12-1 « Question du « khat » : lettre du 4 avril 1957, adressée au ministre des Affaires Etrangères.

avec les autorités éthiopiennes⁴¹⁰. En 1959, aussi étrange que cela puisse paraître, il avoue à l'ambassadeur de France à Mogadiscio qu'Addis-Abeba « *lui avait fait des offres avantageuses pour annexer Djibouti* »⁴¹¹ ; offres qu'il aurait repoussées d'un revers de main. Ses déclarations publiques relatives à l'empire éthiopien datent de 1959, alors qu'il se trouve en exil à Mogadiscio, vivant dans un contexte politique dominé par la passion et la critique. Sa rhétorique se confond à ce moment-là avec les propagandes usitées par les partisans de la « Grande Somalie ». Le 12 novembre 1959, l'Etat éthiopien devient le principal actionnaire de la Compagnie du chemin de fer franco-éthiopien : 50% d'actions du capital de l'entreprise lui sont cédées à un tarif avantageux⁴¹². Cette concession de poids faite à l'empire éthiopien attire son attention.

France/Éthiopie : Intérêts communs, menaces extérieures communes

Contrairement aux préventions de Mahmoud Harbi, les autorités françaises déploient, depuis 1884-1885, une diplomatie active et cordiale en direction de l'Éthiopie impériale. Officiellement, le maître mot est de « *tout mettre en œuvre pour améliorer les bonnes relations que nous entretenons avec l'Éthiopie* »⁴¹³. L'ambassadeur de France à Addis-Abeba, affirme que « *inquiet du mouvement somali, le Gouvernement du Négus ne songe nullement à nous éliminer de Djibouti* »⁴¹⁴. On se demande comment l'Etat éthiopien, aux prises avec de multiples difficultés

⁴¹⁰ Après 1957, Harbi s'est-il entretenu avec le chef des Issas ? En 1959, l'un des fils de l'ogaas Hassan Hersi et de nombreux issa de nationalité éthiopienne sont en contact avec lui.

⁴¹¹ *Idem. Lettre du 21 août 1959, « Déclaration de Mahmoud Arbi sur l'avenir de la France à Djibouti », J. Lambroschini, Consul général de France à Mogadiscio, 4 pages.*

⁴¹² Comme l'occasion s'y prête, Harbi revient sur la cession de l'enclave d'Afambo, affaire vieille de cinq ans. Le territoire français s'était vu amputer, le 16 janvier 1954, d'une zone que l'on disait riche en eau et en pâturages, équivalant à 2.700 km² de superficie.

⁴¹³ Plaidoirie du gouverneur de la CFS en 1956, M. Petitbon, à l'adresse du ministre des affaires étrangères français en 1956 – Lettre du ?? (non datée).

⁴¹⁴ AMAE, Afrique-Levant Afrique-Levant 1953-1959, Dossier 9, Chemise « Éthiopie » DJ 74 – Lettre 30 septembre 1955.

intérieures, pourrait un tant soit peu menacer la position de la France à Djibouti. Pourtant, les prudences émises ne sont pas excessives.

Les succès diplomatiques remportés par l'empereur Haïlé Sélassié sur les dossiers litigieux, entre 1948 et 1952, ne sont pas pour rassurer ses voisins. Néanmoins, ces bonnes performances diplomatiques contrastent avec les déboires et échecs dans le domaine économique et la politique intérieure. Lorsqu'en 1956 le gouverneur René Petitbon aborde la question épineuse d'accrochages⁴¹⁵ survenant entre nomades afar et issa sur les frontières, il insiste en priorité sur les limites du pouvoir central éthiopien sur ses propres administrés. Dans ce litige, comme les Afars sujets français exigent qu'on leur restitue le bétail volé, il rappelle à son ministre de tutelle qu'Addis-Abeba n'exerce qu'une autorité nominale sur les populations nomades. « *Pour la restitution des chameaux volés* », les « *Issas de la CFS* »⁴¹⁶ constituent les meilleurs intermédiaires, tranche-t-il. Tout en insistant sur le fait que les autorités éthiopiennes ont du mal à contrôler leur immense territoire, il demande néanmoins à son ministre des affaires étrangères de « *tout mettre en œuvre pour améliorer les bonnes relations que nous entretenons avec l'Ethiopie* »⁴¹⁷. En somme, la raison est bien connue. Les activités portuaires et ferroviaires de Djibouti dépendent en grande partie de l'importation et de l'exportation de ce voisin. Quant à la vie économique du territoire, elle est tributaire de la performance commerciale du port. Drainer les échanges commerciaux de l'Ethiopie relève donc d'une nécessité économique. Tout ce qui renforce et consolide ce lien, fut-ce indirectement et au prix de petits sacrifices, mérite une attention particulière. L'état-major français va jusqu'à suggérer la « *possibilité de faire entrer l'Ethiopie dans une organisation de défense régionale* »⁴¹⁸. Les termes de ce plan restent cependant à affiner. La construction d'un radoub destiné à la réparation des navires et bateaux pourrait contenter les appétits de tous les acteurs présents, des politiques

⁴¹⁵ *Idem*, Ministre des affaires étrangères – Le 16 novembre 1956 « Incidents frontaliers ».

⁴¹⁶ Chemise Ethiopie - ministre de la FOM – Lettre du 5 février 1957.

⁴¹⁷ *Idem*.

⁴¹⁸ *Idem.*, – Affaires étrangères, le 14 décembre 1956.

aux entrepreneurs, en passant par des militaires. Ce projet défendu par tous les élus du territoire, ô miracle !, transcendant leurs sempiternelles divergences n'obtient pas cependant l'aval du gouvernement de Paris.

Dans la corne de l'Afrique, les propagandes de la Ligue arabe, les agissements de l'Egypte et les menées des partisans de la « Grande Somalie », menacent autant la position de la France que la stabilité de l'Ethiopie. En effet, le drapeau des nationalistes de la Ligue de la jeunesse somali « comporte cinq étoiles correspondant aux pays prétendus somalis : le Kenya, le Somaliland britannique, la Somalie ex-italienne, l'Ogaden (en Ethiopie) et la Côte Française des Somalis »⁴¹⁹. On n'a pas affaire à un opposant ou à une organisation politique isolée, mais à tout un peuple, que la perspective d'indépendance annoncée de l'ancienne colonie italienne (Somalia) et du protectorat anglais (Somaliland), tient en émoi. Les événements en cours n'inquiètent pas toutes les puissances régionales : la Grande-Bretagne veut tourner le dos l'ère coloniale et s'y prépare depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

De part et d'autres de la frontière de l'empire avec Djibouti et le protectorat anglais, qu'ils soient affectés ou non par le nationalisme, les Afars et les Somalis fragilisent l'autorité centrale d'Addis-Abeba⁴²⁰. L'*amoyta* d'Awsa, Ali- Mirah, tente de jouer à son profit le rôle d'intermédiaire entre Addis-Abeba et les autres sultanats et chefferies afar. Au sein de l'empire, il s'arroge la fonction de porte-parole des populations musulmanes ostracisées par le pouvoir central. En 1954, pour protester contre l'immixtion des officiels éthiopiens dans les affaires intérieures du sultanat, il déplace sa cour à proximité de la frontière de Djibouti⁴²¹. Au mois de février de la même année, cette crise n'empêche pas son vizir, Yayyo Hammadou, de se rendre à Assab, sur ordre de l'empereur,

⁴¹⁹ R. Tezenas du Montcel, *op.cit.*, le 18 mai 1955.

⁴²⁰ AMAE, Dossier 9, Erythrée – Situation politique au 26 juin 1954 – Tendances séparatistes et unionistes, Consulat de France à Asmara ; Asmara, le 29 juin 1954, lettre n° 115/AL. La crise érythréenne ne faisait que commencer mais ces indépendantistes et autonomistes représentent des problèmes intérieurs autrement plus aigus et plus dangereux au pouvoir central

⁴²¹ Aramis Houmed Soulé, *op. cit.*

afin d'arbitrer un conflit social surgi entre les dockers afar et l'autorité portuaire⁴²² d'Assab.

Une diplomatie éthiopienne triomphante (1952-1959)

Au sommet de l'Etat, l'empereur et son ministre des affaires étrangères, M. Aklelou Habte-Wolde, francophone et bon connaisseur de la France, animent avec habileté la diplomatie internationale et régionale. Dans son histoire moderne, ce pays africain a remporté en 1896 à Adoua une victoire militaire contre l'Italie, une puissance coloniale européenne, et sans aide extérieure. On constate également qu'elle excelle dans l'art d'engranger de grands succès diplomatiques. En bons négociateurs, ses gouvernants tentent d'obtenir le plus possible de leurs alliés européens, en leur concédant le moins. Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, les dossiers litigieux, y compris les plus improbables, sont résolus en leur faveur⁴²³. Assurément, l'adage qui dit que « l'appétit vient en mangeant » prend ici tout son sens. Vers 1957, l'empereur Haïlé Sélassié lance une ultime tentative de sensibilisation et de charme auprès Nations-Unies et des Etats internationaux, dans le but d'annihiler l'indépendance des deux « Somalies ». Les Ethiopiens essaient de renouveler le scénario érythréen qui leur a si bien réussi. D'après eux, la question somalienne se résume « à l'alternative suivante: intervention égyptienne ou fédération de tous les territoires somaliens avec l'Empire éthiopien »⁴²⁴. Après absorption par la ruse des territoires de ses ennemis historiques (Afars/Adal et Somalis) et la mainmise sur l'Erythrée avec la complicité américaine mais non sans habileté personnelle, le rêve de récupérer dans la foulée la colonie française ne paraît pas un projet irréalisable pour les Ethiopiens. Les rares nationalistes djiboutiens, bien informés sur les questions qui

⁴²² AMAE, Dossier 9, « Note sur les événements d'Assab – Février 1954 », Lettre du 15 février 1954, n°33/AL, du Consul de France à Asmara à Son Excellence le Ministre des Affaires Etrangères

⁴²³ Le Haud et l'Ogaden somali (1948), l'Erythrée (1952) et une région de la Côte française des Somalis (enclave d'Afambo en 1954) deviennent provinces éthiopiennes. C'est également, en 1952, qu'ils parviennent à se débarrasser de l'influence envahissante des Anglais, avec l'aide des Américains.

⁴²⁴ *La Documentation française*, op. cit., (suite), p.2.

agitent la diplomatie régionale craignent cet impérialisme débridé. De plus, un secret de Polichinelle suscite l'inquiétude : dans la sous-région, à l'exclusion de l'épineux problème du « Port et du chemin de fer de Djibouti », les intérêts de Paris et d'Addis-Abeba se rejoignent sans fausse note sur plusieurs dossiers, et tout particulièrement sur le rôle assigné à la CFS. Par conséquent, l'émancipation annoncée du peuple somali est perçue comme une douloureuse perspective à Addis-Abeba où l'on craint les humeurs belliqueuses des Somalis, une fois réunis sous forme d'un Etat unifié⁴²⁵.

2) Le port de Djibouti : le maillon faible⁴²⁶

Durant les années 1950, la grande préoccupation des gouverneurs de la colonie française et des responsables du chemin de fer franco-éthiopien repose sur un dogme : la prospérité de la CFS dépend de la performance de son port de Djibouti. Au cours de son mandat de vice-président, entre 1957 et 1958, ses responsabilités ont naturellement emmené Harbi à discuter de ce brûlant dossier. Pour préserver le port des turbulences, une solution suscite l'unanimité : il faut surveiller comme « le lait sur le feu » les tarifs portuaires et ferroviaires et, en matière de concurrence, s'aligner sur les deux ports voisins : Aden et Assab. Lorsque les activités portuaires vont bien, tout va bien, car celles-ci favorisent le développement des entreprises de travaux publics qui emploient « la moitié de la main-d'œuvre autochtone » de la colonie. Les banques de la place leur faisant confiance, les propriétaires de

⁴²⁵ L'accès à la souveraineté internationale de la colonie française, si elle advenait, induirait une double menace. D'une part, elle attiserait la ferveur nationaliste des Somalis, peuple en état d'effervescence depuis presque une décennie dans la région. D'autre part, elle contaminerait fatalement et simultanément les Adals (Afars d'allégeance éthiopienne) et les Danakils (Afars d'allégeance érythréenne), jouissent dans l'empire d'une grande autonomie politique. A la lumière de ces données, on mesure mieux la subversion susceptible de se propager à partir du territoire français de Djibouti. Frappé par un processus de démembrement en chaîne, l'empire se trouverait enclavé et privé de débouché maritime. Sans parler de la question Oromo : une scission difficile à imaginer.

⁴²⁶ Cf. Rosanna Van Gelder de Pineda, *Le chemin de fer de Djibouti à Addis-Abeba*, Paris, L'Harmattan, 1995. L'ouvrage, accessible, effectue une étude historique détaillée de la Compagnie du chemin de fer franco-éthiopien.

capitaux n'hésitent pas à entreprendre de grands projets d'investissement. Sur le marché de l'emploi, l'abondance et le prix de la main-d'œuvre participent à la tendance générale. A telle enseigne que la moindre allusion à la limitation d'entrées d'immigrés provoque de la part des grandes maisons de la place des protestations vives et convaincantes⁴²⁷. Avant l'adoption du code de travail en 1954, on professait que toute hausse de salaire se répercuterait en chaîne sur les autres secteurs et mettrait en péril l'équilibre fragile qui prévaut pour le moment. Le port de la CFS perdrait son attractivité à cause des prix élevés de ses services de manutention et d'aconage.

Alors que les insuffisances et goulots d'étranglement sont clairement identifiés⁴²⁸, à l'instar du diagnostic dressé en janvier 1958 par la direction des affaires politiques⁴²⁹ du ministère des affaires étrangères, les autorités, frileuses, peinent à prendre des décisions économiques à long terme. La faiblesse de la CFS réside dans le déficit chronique de son budget dont la cause réside dans l'insuffisance des recettes générées par le port et le chemin de fer, deux entreprises pourtant protégées autant que faire se peut de la concurrence. A partir de 1952, un nouveau facteur vient aggraver la situation, c'est la concurrence du port et de la route d'Assab, celle-ci étant reliée à Addis-Abeba. Depuis, le port accumule les déboires financiers⁴³⁰ et, depuis, ses recettes dégringolent : 372 millions de francs en 1954, 154 millions en 1955, 339 millions en 1956, 19 millions en 1957 – résultats obtenus grâce à la baisse des tarifs et de la captation des importations éthiopiennes⁴³¹.

⁴²⁷ *Idem.*

⁴²⁸ *Idem.*

⁴²⁹ Afrique-Levant, 1953-1959, Ministère des Affaires étrangères : « Note sur la situation actuelle de la CFS » - lettre du 4 janvier 1958.

⁴³⁰ JORF, année 1959-1960, N° 99, A.N., jeudi 17 décembre 1959, Débats parlementaires, Assemblée nationale séance du 16 décembre 1959, « Autorisation de ratification d'un traité relatif au chemin de fer de Djibouti à Addis-Abeba - Discussion d'un projet de loi », Rapporteur Michel Habib-Deloncle, pp. 3395-3408.

⁴³¹ *Idem*, D'après le rapporteur Habib-Deloncle : « Je rappelle que ce déficit était, en définitive, supporté par le Trésor français » (p. 3396).

Les acteurs économiques : port et route Assab/Addis

Unique et versatile cliente des équipements portuaires et ferroviaires de Djibouti en dehors du territoire, l'Éthiopie a commencé à valoriser le port d'Assab en 1952, dès que l'Erythrée a été placée sous sa tutelle. Le gouverneur Petitbon, dans un rapport confidentiel, du 13 janvier 1955, présente les caractéristiques de la CFS, « *un pays dont l'économie est fragile et le climat politique difficile* »⁴³². Pessimiste, il porte des jugements sévères sur les administrateurs du Chemin de fer. Comment redresser les activités ferroviaires ? Une telle « *tache sera difficile car nous nous heurtons à des intérêts privés puissants et aux prétentions du gouvernement éthiopien et sa politique d'obstruction* »⁴³³. La performance du port d'Assab a été dynamisée par les entrepreneurs français eux-mêmes au détriment de la colonie et de ses intérêts. Un « *conflit de personnalités* » expliquerait, d'après lui, la concurrence de plus en plus agressive de la route d'Assab. M. Besse, un riche négociant français installé à Aden, aurait lancé ce projet suite à une mésentente avec le président du Chemin de fer franco-éthiopien (CFE), Michel-Côte. Ce dernier a occupé la direction de la compagnie de 1909 à 1959. Le gouverneur réserve sa principale critique à la société du chemin de fer et à ses gérants qui ont « *peu de sens commercial et dirigent de leurs bureaux coûteux de Paris des opérations dépendant de la situation économique de l'Éthiopie* »⁴³⁴. Les tarifs du chemin de fer sont fixés à Paris, non pas en fonction de la réalité du marché mais de profits immédiats.

Il semble que Mahmoud Harbi, en charge du Port de 1957-1958, n'a pas eu plus de succès que ses prédécesseurs sur ce dossier. Saisissant mieux les enjeux, élus et professionnels préconisent une baisse générale des prix des services fournis. Ils sont rejoints sur l'urgence de cette mesure par des commerçants qui accusent la Compagnie du chemin de fer d'entraver le libre jeu de la concurrence. La situation ne va pas se rétablir de si tôt car, alléchés par la perspective d'amasser des profits encore plus

⁴³² Extraits du rapport confidentiel n°26/CF en date du 13 janvier 1955, de M. Le gouverneur de la Côte française des Somalis, p.2.

⁴³³ *Idem.*

⁴³⁴ *Idem.*

importants, quelques agents maritimes de Djibouti ont délocalisé une partie de leurs activités comme la maison Besse ou s'y préparent, sans état d'âme.

Solutions pour arrêter l'hémorragie

D'après le gouverneur Petitbon, la solution la moins coûteuse se déclinerait en trois volets :

- sur le plan diplomatique : « associer étroitement l'Ethiopie à l'administration du chemin de fer franco-éthiopien »⁴³⁵. Cette mesure aboutit le 12 novembre 1959 ;

- sur le plan économique : construire des cales de radoub : « un centre de réparations navales » dans le port. Le projet ne verra jamais le jour mais sa réalisation correspondait à un besoin réel en 1958, la mer Rouge étant « l'artère maritime la plus fréquentée du monde dans le trafic maritime ».

- sur le plan politique : pour garantir la stabilité de la CFS et le maintien du *statu quo* signé avec son voisin, il importe de recourir à des concessions réciproques. Alors que la cession d'Afambo avait porté en 1954 sur le plan territorial, le nouveau traité est censé se focaliser, de manière plus rationnelle, sur les objectifs économiques car le traité, affirme-t-on, n'est pas motivé par des considérations d'ordre politique⁴³⁶.

3) Le traité franco-éthiopien sur le chemin de fer (12 novembre 1959)

En vertu du traité du 12 novembre 1959, la Compagnie du Chemin de fer franco-éthiopien, société privée de nationalité française, devient propriété de l'Etat éthiopien à hauteur de 50% de ses actions, tandis que le gouvernement de Paris (26%) et des actionnaires privés se partagent les 50% restant. La nouvelle entreprise sera régie par le droit privé éthiopien.

⁴³⁵ *Idem.*, p.3.

⁴³⁶ JORF, année 1959-1960, *op. cit.*, p.3406.

Mahmoud Harbi : refus d'une double sujétion

Alors qu'il gardait un silence éloquent sur plusieurs dossiers, notamment les accrochages entre nomades afar et issa dans le district d'Ali-Sabieh, Mahmoud Harbi se fait plus loquace cette fois-ci. Malgré cet intérêt, loin du pays, il ne dispose d'aucun levier politique sur le terrain. En premier lieu, il félicite les membres de l'Assemblée territoriale qui ont refusé d'entériner la cession de la région d'Afambo en 1954. Ce faisant, les « députés ont choisi la voie de l'honneur et de la dignité nationale »⁴³⁷, fait-il savoir. Sa critique englobe la cession de l'enclave sur laquelle, apparemment, il n'avait pas émis de commentaire public et les libéralités commerciales exagérées accordées aux Ethiopiens au terme du traité du 12 novembre 1959. Prenant à témoin toute la population de Djibouti, il fustige le traité qui cède la propriété du Chemin de fer à l'Etat éthiopien. Les parts de l'Etat français sont détenues par le gouvernement de la CFS et la Caisse des dépôts et consignations. La cession d'Afambo et les libéralités sur le chemin de fer menacent l'intégrité de son pays : « Vous avez vu comment la France a cédé votre terre à l'Ethiopie en déclarant pour se justifier qu'elle pensait ainsi développer l'économie du territoire mais la vente du territoire et du chemin de fer n'améliorera pas pourtant votre situation. Vous avez vu de vos yeux les officiers éthiopiens qui maintenant travaillent dans le port et leur nombre augmente de jour en jour. »⁴³⁸

Les Djiboutiens n'ont pas besoin de traduction, ils comprennent que derrière cet accord se profile l'ombre de l'Ethiopie officielle, « chrétienne », impérialiste, qui milite contre l'indépendance des Somalis. D'après les autorités françaises, ces concessions correspondent à un mal pour un bien. Le Territoire ne peut plus assumer les déficits chroniques d'une entreprise qui fait face à la concurrence du port d'Assab et du trafic routier le reliant à Addis-Abeba. Harbi ne partage pas cet avis parce qu'il croit à la philosophie de la libération nationale, porteuse en elle-même un processus vertueux de développement. De son côté, le député Gouled, présent lors du débat parlementaire sur cette question, dépose une demande d'ajournement afin d'obtenir des

⁴³⁷ Op. cit., Déclaration de M. Harbi.

⁴³⁸ Idem.

« assurances » sur quelques points qu'il estime sensibles⁴³⁹. Réagissant à partir du Caire, Ahmed Goummané, proteste également contre cette facilité qui porte atteinte à la souveraineté de son pays. Au final, malgré les rumeurs alarmantes, le gouvernement français surseoirait à la mesure très impopulaire qui autorisait, en principe, la présence des agents de la douane éthiopienne dans l'enceinte du port de Djibouti. Poursuivant sa critique, Harbi s'en prend à la puissance de tutelle dont il dénonce surtout ce qu'il croit être une manœuvre cachée.

« La France a remis les rênes en d'autres mains – dans les mains de l'Ethiopie et d'accord avec celle-ci – vous a dépouillé de vos droits. Toutes deux maintenant vous contraindront à suivre la triste voie qui fut celle de l'Erythrée.

La question n'est pas d'améliorer l'économie du pays mais bien de réaliser la politique expansionniste de Haïlé Sélassié et de la réaliser maintenant d'accord avec de Gaulle aux dépens du nationalisme somali. »⁴⁴⁰

Le 20 décembre 1959, quelques semaines après le traité sur le chemin de fer franco-éthiopien, il explicite son « non » au référendum de septembre 1958, signifiant le rejet d'une double sujétion : « Nous nous sommes opposés à la domination franco-éthiopienne en dépit des menaces, de la prison et des tourments »⁴⁴¹. Que l'empire éthiopien ait trouvé auprès des chancelleries européennes une attention particulière, à l'exception de l'Etat italien, est une réalité historique bien connue⁴⁴². Contrairement à ce

⁴³⁹ *Idem*. A l'instar de ses compatriotes, unanimes sur ce point, il s'inquiète de la présence des agents de l'Etat éthiopien et du nombre des douaniers éthiopiens qui pourraient travailler dans l'enceinte du port de Djibouti. Sa motion d'ajournement n'obtient pas la majorité de la part de ses pairs.

⁴⁴⁰ Déclaration de M. Harbi, *op. cit.*

⁴⁴¹ Déclaration de Mahmoud Harbi du 20 décembre 1959.

⁴⁴² Le lecteur désireux de se forger une opinion sur la formation de l'empire éthiopien pourra lire avec intérêt *Djibouti, roue de secours d'...Ethiopie ?* du docteur Omar Osman Rabeh. Tout en exposant les thèses développées par les différents protagonistes revendiquant Djibouti, l'auteur défend bien entendu la position pro-somalienne. Ses raisonnements ne vont pas parfois sans parti pris, mais en regard de la qualité du travail fourni, il s'agit là d'un défaut mineur. L'étude est bien documentée sur les complaisances européennes, en particulier françaises, vis-à-vis de l'impérialisme éthiopien, au détriment des intérêts du peuple somalien.

qu'en disent le rapporteur et le député Hassan Gouled, le traité renferme une dimension politique incontestable. C'est la principale raison qui justifie sa ratification au pas de course et qui pourrait, dans un futur pas très éloigné et avec l'aval de la France, légitimer une intervention militaire de l'Ethiopie à Djibouti.

La France a-t-elle agi avec complaisance dans le seul but de conforter ses relations diplomatiques désintéressées avec les autorités éthiopiennes ?⁴⁴³ Adossée à mille ans d'expériences dans le domaine diplomatique, héritière d'un savoir-faire reconnu dans cet art difficile, elle joue une partition dictée par une seule nécessité : la préservation de ses intérêts à long terme dans la région. Ses interventions, calculs et manœuvres se déploient à l'échelle internationale où entrent en ligne de compte des sujets aussi variés que la lutte contre le communisme soviétique, l'endiguement du nationalisme arabe, la grandeur de la France à partir de 1958, et des impératifs économiques et industriels. Certes, la complaisance manifestée à l'égard d'Addis-Abeba paraît conforter « *la politique expansionniste de Haïlé Sellassié ... aux dépens du nationalisme somali* », mais il n'en est rien. Quels que soient les noms ou les qualificatifs qu'on leur attribue, ces bienveillances ne sont pas gratuites. Tout en doutant de la capacité des Somaliens des années 1950 à créer un Etat politique viable, le *Foreign Office* qui s'érige en protecteur des intérêts de ses sujets somalilandais, arrive à la même conclusion quant au rôle dévolu à l'ancienne Abyssinie. Dans « *l'intérêt de l'occident* »⁴⁴⁴, elle doit rester un pays « *fort et stable* »⁴⁴⁵ car cet allié africain est destiné à « *tenir lieu de rempart contre la pénétration communiste en Afrique Noire et servir de défense contre l'expansionnisme arabe en général* »⁴⁴⁶.

Dans la cession de l'enclave d'Afambo en 1954 et le « bradage » financier des actions de la Compagnie du chemin de

⁴⁴³ Quelle que soit la sympathie que l'on peut éprouver pour l'Ethiopie « très chrétienne et deux fois millénaires » – en admettant même l'idée de l'ancienneté millénaire et la continuité ininterrompue d'un pouvoir central fort en Abyssinie – sa politique étrangère n'égale pas la complexité de la diplomatie mise en œuvre par l'Etat français.

⁴⁴⁴ *Idem.*

⁴⁴⁵ *Idem.*

⁴⁴⁶ *Idem.*

fer en 1959, les nationalistes djiboutiens, à plus forte raison un homme comme Harbi, y devinent une manœuvre en trompe-l'œil de la puissance de tutelle qui œuvre en sous-main à l'abandon de Djibouti au profit du grand voisin. Pays dans lequel ils voient d'abord les « Abyssins chrétiens », un ennemi ancestral des sociétés musulmanes depuis le XIII^e siècle⁴⁴⁷. A cela s'ajoutent les griefs de maintenir contre leur gré leurs frères somali d'Ogaden et du Haud dans un état d'une insupportable sujétion, de type colonial. Prenant soin d'éluder la présence des Afars, Harbi pose un autre postulat : quelle que soit la forme que pourrait revêtir leur association, les intérêts des Chrétiens sont incompatibles avec ceux des Somalis.

4) L'Egypte (1958-1959), alliée de Mahmoud Harbi

« *Question* - Quelle est la position de l'Egypte par rapport à l'indépendance somalie et les affaires des peuples africains ? »

« *Réponse* - La position de l'Egypte est celle de la neutralité. Elle est prête à nous donner et à se mettre à notre côté pour l'indépendance de la Grande Somalie. Elle est prête à aider toute nation qui demande leur indépendance et surtout les peuples africains. »⁴⁴⁸

Après son bref exil en Somalia, Harbi envisage de s'installer au Caire où il espère recevoir un soutien sans faille de la part des autorités égyptiennes. Ses compagnons les plus actifs, à l'exemple de Goummané, séjournent déjà dans cette ville devenue « capitale » du monde progressiste. Pris dans les remous des mouvements de libération nationale, tous les révoltés du monde, Africains et Asiatiques, y sont chaleureusement accueillis. En effet, après le coup d'Etat contre le roi Farouk et l'accession des généraux au pouvoir en 1952, l'Egypte a épousé la cause des déshérités. Le 26 juillet 1956, jour anniversaire de la prise du pouvoir, Gamal Abdel-Nasser nationalise le canal de Suez. A cette occasion, son discours exalte le nationalisme, l'amour-propre et le

⁴⁴⁷ Au XVI^{ème} siècle, les Somalis se battent aux côtés des Adal (Afar) dans l'empire Adal, sous le commandement de l'imam Ahmed « Gragne » (1525-1543).

⁴⁴⁸ Interview du scheik Mohamed Hussein Président de la Somali Youth League lors de son passage à Djeddah, Traduction du journal « EL FAGR » du 9/12/1957.

sacrifice ; thèmes émotifs avec lesquels les populations musulmanes de la mer Rouge sont en parfaite synchronie. « La pauvreté, dit-il, n'est pas une honte, mais c'est l'exploitation des peuples qui l'est. « Nous reprendrons tous nos droits, car tous ces fonds sont les nôtres et ce canal est la propriété de l'Egypte... le canal a été creusé par 120000 Egyptiens, qui ont trouvé la mort durant l'exécution des travaux. La société du canal de Suez à Paris ne cache qu'une pure exploitation.

« ... L'Egypte en entier luttera jusqu'à la dernière goutte de son sang, pour la construction du pays. »⁴⁴⁹

Cette mesure politique, radicale, est justifiée par le projet de construction du grand barrage d'Assouan, outil du développement économique de l'Egypte moderne. La nationalisation du canal provoque la guerre de Suez (1956) qui suscite une vague de sympathie et de témoignages de solidarité de la part de tous les Etats africains et asiatiques, avec le peuple et le gouvernement égyptiens. La France, la Grande-Bretagne et Israël attaquent l'Egypte dans le but de contrôler le canal et de renverser Gamal Abdel Nasser. L'Union soviétique, puis les Etats-Unis, lancent un ultimatum aux agresseurs et mettent un terme au conflit⁴⁵⁰.

5) Les résultats du référendum de septembre 1958 vus d'Egypte

Avant l'année 1959, dans le cadre de ses activités politiques, le nationaliste djiboutien ne s'est jamais rendu en Egypte, ni en voyage officiel ni en catimini. Les allégations relatives à « ses voyages fréquents au Caire »⁴⁵¹ ne sont pas corroborées par des sources sérieuses (Cf. Méker). Ses « tendances séparatistes et antifranchaises ainsi que les attaches avec la ligue arabe et la

⁴⁴⁹ Textes historiques, *Le Monde contemporain depuis 1945*, Collection M. Chaulanges, 1972, librairie Lagrave, - « (1956, 26 juillet) La nationalisation du canal de Suez », p.139.

⁴⁵⁰ Selon certains historiens, cet ultimatum commun de Washington et de Moscou signe le début de la guerre froide dans un monde bipolaire et sonne le glas de la domination européenne sur le monde qui a duré quatre siècles !

⁴⁵¹ V. Thompson et R. Adloff, *op. cit.*, p. 116. Il a peut-être séjourné en Egypte pendant la Seconde Guerre mondiale.

Colonial Office »⁴⁵² relèvent, à en croire leurs proches, des spéculations avant 1958. En janvier 1958, contrairement aux rumeurs, ni lui ni Hassan Gouled n'ont participé à la conférence africaine organisée par l'Égypte. Prétendre, qu'en 1956, Harbi était financé par le *Colonial Office* « dans le but de créer la Grande Somalie sous contrôle britannique »⁴⁵³, témoignait seulement de la paranoïa des agents du renseignement français. Lesquels ont toujours eu des soupçons sur son zèle apparent. Parmi ses proches se cachaient peut-être des taupes surveillant et rapportant ses moindres faits et gestes.

La presse égyptienne, à l'instar de ses autorités politiques, se fait un devoir de populariser la question de Djibouti. Elle consacre une large tribune internationale au référendum de septembre 1958. Le communiqué du secrétariat permanent de la Conférence afroasiatique, repris par la presse égyptienne du 14 octobre, en tire les conclusions aux antipodes de celles de la presse et des autorités françaises. La domination exercée par la France sur le peuple de la Côte des Somalis est qualifiée de « *dictature* » et de « *tyrannie* ». Les résultats du scrutin sont dénoncés avec beaucoup de virulence. Alors que « *le peuple somali a rejeté à une majorité de 80% l'union avec la France* »⁴⁵⁴, l'élection a été travestie par des « *opérations de truquages et de falsification* »⁴⁵⁵. Des « *actes d'atrocité* » ont été commis sur la population civile sans défense. La presse égyptienne croit savoir que Harbi, le vice-président du Conseil de gouvernement de Djibouti, a la confiance totale et massive de son peuple. « *La proclamation des résultats du référendum et la révocation du Président du Conseil des ministres ont soulevé une vague de mécontentement et d'indignation dans toutes les parties de la Somalie Française. De grandes manifestations de protestation ont eu lieu. Pour briser ce mouvement, les colonialistes français ont tiré sur la foule et il eut des dizaines d'innocents tués. Des milliers de Somalis ont été mis en prison. Le régime de terreur est encore en vigueur.* »⁴⁵⁶ En

⁴⁵² *Idem.*

⁴⁵³ *Idem.*

⁴⁵⁴ Communiqué du secrétariat permanent de la Conférence afro-asiatique, repris par la presse égyptienne du 14 octobre.

⁴⁵⁵ *Idem.*

⁴⁵⁶ *Idem.*

vérité, une seule manifestation a été organisée le 5 octobre 1958, sans conséquences majeures. Le peuple djiboutien ne s'est pas soulevé en masse ; « *des milliers de Somalis* » n'ont pas été jetés en prison. S'il y a un tel fossé entre la réalité et les faits décrits par la presse égyptienne, c'est pour deux raisons. Premièrement, par principe, le colonialisme est rejeté par les Egyptiens et le gouvernement de Nasser. Inutile donc de prendre des gants lorsqu'il s'agit de les critiquer. Deuxièmement, la Côte française est une colonie fermée aux observateurs étrangers, la liberté de presse y est inexistante, voire très contrôlée. La circulation des autochtones, y compris les officiels d'origine africaine, la visite des journalistes et des délégations étrangères se font sous la surveillance pointilleuse des services de renseignements. En 1956, le gouverneur Petitbon refuse l'entrée sur le territoire à une mission égyptienne⁴⁵⁷ munie de documents réglementaires, avalisés par l'Ambassade de France à Khartoum (Soudan). Elle est refoulée sans ménagement à l'aéroport d'Ambouli. En septembre 1959, une fin de non-recevoir est opposée à une délégation de « 32 parlementaires de Somalia »⁴⁵⁸ qui souhaitent visiter la CFS.

6) Influence de la langue et de la culture arabes

De surcroît, une vraie psychose s'installe à la fin des années cinquante entre la France et les pays arabes, d'une part, et entre la France et les Anglais qui occupent le Somaliland, d'autre part. Quelle est l'influence du monde arabe à Djibouti ? Durant les années 50, elle se traduit par le rayonnement de la langue et de la culture arabes, parallèlement au pouvoir économique des Yéménites venus s'installer dans le comptoir de Djibouti dans le sillage de la France. Quelles que soient leurs origines ethniques, les hommes et les femmes ayant la prétention d'être modernes et instruits résident dans le chef-lieu. Ils communiquent entre eux en arabe, à la fois langue sacrée, langue véhiculaire et langue des affaires dans la colonie. Depuis l'avènement de Nasser en Egypte, il se transforme en un redoutable instrument de diffusion du

⁴⁵⁷ AAE, Afrique-Levant 1953-1959, la CFS (dossier 9) : Télégramme du 15.05.1956 du Gouverneur de la CFS.

⁴⁵⁸ Paris, le 9 septembre 1959 (Affaires étrangères).

nationalisme arabo-musulman qui souffle sur les pays limitrophes de la mer Rouge. Qualifiées de dialectes sans intérêt, les deux langues autochtones, l'afar et le somali, ne sont ni transcrites⁴⁵⁹ ni enseignées dans les écoles publiques ou privées. Les premiers disques en afar et somali seront enregistrés, vers les débuts des années 1960, dans les studios situés au Caire ou à Beyrouth au Liban. Jusqu'à la fin des années soixante-dix, de nombreuses familles autochtones rêvent d'envoyer leurs enfants en Egypte et non en France. Dans la mentalité de l'époque, Le Caire matérialise la seule et véritable métropole théologique, culturelle et scientifique du monde musulman⁴⁶⁰. Seule langue administrative et instrument de domination déclaré, le français exerce un impact culturel négligeable sur les populations indigènes.

De fait, le français est la seule langue administrative du territoire. Bien qu'instrument de domination déclaré, son impact culturel demeure négligeable en dehors du chef-lieu et, en général, sur la population indigène.

⁴⁵⁹ Transcrites en alphabet latin, le hasard a voulu que ce soit en République de Somalie que l'afar ait été conçu par Reedo et Dimis au début des années 1970. Le premier manuel, *Qafar afak yabti rakiibo* de Dimis et Reedo, est publié en 1975, éditeur UDC, 45 pages.

⁴⁶⁰ Ali Coubba, *Récits de Tadjoura...*, op.cit.

CHAPITRE IX

Exil à Mogadiscio (1959-1960) et disparition de Mahmoud Harbi (1960)

« *Lumumba* : - C'est bien Bijou ! Voilà dansée la danse de ma vie !

Bijou, quand je ne serais plus ;
quand je me serais défait, comme dans le ciel
nocturne, l'aveuglant météore aveugle, quand
le Congo ne sera plus qu'une saison que le
sang assaisonne
continue à être belle
ne gardant du temps épouvantable
que les quelques gouttes de rosée
qui rendent plus émouvantes
d'avoir traversé l'orage.
l'aigrette du colibri.
Allons amie, point de tristesse : dansons
Jusqu'à l'aube et me donne le cœur à
Marcher jusqu'au bout de la nuit. »

Une saison au Congo d'Aimé Césaire, 1966.

Une fois installé à Mogadiscio, libéré de toute responsabilité officielle, son discours, autrefois privilégiant tantôt l'attachement à son pays d'origine, tantôt l'attraction vers un destin plus grand qu'est la réalisation de la Grande Somalie, se clarifie. Tel un Simon Bolivar africain, Harbi rêve d'unir le vaste ensemble somali ou prétendu tel qui reste encore sous domination étrangère : Northern District Frontier (Kenya/ Grande-Bretagne), Ogaden avec le Haud (Ethiopie) et Côte française des Somalis (France). Ces provinces ont vocation à rejoindre la République de Somalie qui fêtera son indépendance en juillet 1960.

Empli de certitudes que donne la foi en son propre destin, l'ancien député se lance à corps perdu dans le projet de libérer Djibouti. Ses déclarations deviennent de plus en plus dures, de plus en plus agressives vis-à-vis du pouvoir colonial. Il ignore alors que son aventure référendaire de septembre 1958 l'a déjà sanctifié, son nom est déjà gravé au panthéon de grands hommes. Sa geste personnelle s'est accomplie au cours d'une campagne dont la soudaineté masquait les enjeux considérables qu'elle renfermait. Qui s'en était rendu compte à part les officiels coloniaux ? La confiance d'Ali Aref, lorsqu'il affirme que la CFS allait être indépendante et qu'il en avait pris conscience depuis le « non » de Harbi⁴⁶¹, fait référence à l'impact qu'a eu le choix précoce et inattendu du vice-président.

1) Les explications de Mahmoud Harbi sur l'origine de sa défaite (août 1959)

En septembre 1959, condamné par contumace à « 20 ans d'interdiction de séjour », c'est un leader amer, blessé par l'ostracisme de l'administration territoriale, qui entame la lutte de libération de son pays. L'accueil chaleureux qu'on lui réserve à Mogadiscio, en tant qu'« hôte de l'Assemblée législative »⁴⁶², l'a quelque peu ragaillardi. Là-bas, de la part de la population somali, il « jouit... de la considération réservée aux héros et martyrs de l'indépendance nationale »⁴⁶³. Alors qu'il est tenu à garder le silence, il prend néanmoins la liberté de faire des déclarations publiques. On n'est pas renseigné sur le lieu mais dans son discours, il regrette que les jeunes ne s'investissent pas davantage et en grand nombre dans la lutte de libération nationale de leur pays. Cette intervention a pu se faire dans le cadre de la Conférence organisée, vers mi-juin, autour du thème des « 5 Somalies ». A la fin de ce mois de septembre, il séjourne dans la capitale du Somaliland, à Hargeisa, où son escale ne passe pas

⁴⁶¹ Emission télévisée « Gros Plan », *op. cit.*

⁴⁶² Lettre du 21 août 1959 de J. Lambroshchini, Consul général de France à Mogadiscio à Monsieur le Ministre des Affaires étrangères – Direction Afrique – Levant, « Déclarations de Mahmoud Arbi sur l'avenir de la France à Djibouti ».

⁴⁶³ *Idem.*

inaperçue. Le nouveau chef du territoire français informe aussitôt le consul de la Grande-Bretagne que l'ancien vice-président Harbi et Ahmed Goummané contre qui un « mandat d'amener »⁴⁶⁴ a été lancé, ne devraient pas obtenir le droit de séjour dans le protectorat anglais. Il semble qu'il ait obtenu gain de cause puisque à partir de juin 1959, aucun document ne fera plus référence à la présence de Harbi dans le protectorat britannique.

Le mois suivant, on le retrouve à Mogadiscio. Invité par l'Association Générale des Etudiants Somalis, il s'en prend à la politique de la France et au général de Gaulle. En effet, en juillet 1959, lors d'une brève escale dans la colonie, le président de la république résume la présence française à Djibouti à une mission humanitaire⁴⁶⁵. Tandis que la question d'indépendance ou d'autonomie semble définitivement enterrée du côté de Paris. En août 1959, Mahmoud Harbi poursuit sa campagne d'informations et de sensibilisation auprès de ses alliés, qui l'emmène à croiser des interlocuteurs officiels. Le consul de France à Mogadiscio, M. Lambroschini, qui le rencontre ne doute pas un instant que l'homme poursuive le projet de la « Grande Somalie ». Pour la première fois, l'occasion est donnée à l'ancien député de s'expliquer sur les raisons de l'échec de sa campagne électorale de 1958. D'emblée, il avoue ne pas vouloir « rompre avec la France »⁴⁶⁶. Il ne le voulait pas en 1958 et il ne le veut pas non plus aujourd'hui. Après la décolonisation du territoire, il s'engage à « respecter les intérêts stratégiques et économiques de la France »⁴⁶⁷ à Djibouti, tout en garantissant les « droits de la minorité Dankali »⁴⁶⁸. D'après lui, l'échec du mouvement

⁴⁶⁴ AMAE, Paris, le 10 juillet 1959, Ministre Délégué auprès du Premier Ministre à Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères, direction d'Afrique-Levant, S/Direction d'Afrique – Quai d'Orsay, : « Objet : Activités de l'ex-député de la Côte Française des Somalis – MAHMOUD HARBI ».

⁴⁶⁵ *Marchés Tropicaux et Méditerranéens*, « Alerte à Djibouti », 16^{ème} année – N°757, Samedi 14 mai 1960, p.1105.

⁴⁶⁶ Lettre du 23 octobre 1959, J. Lambroschini, consul général de France à Mogadiscio à Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères – Direction d'Afrique Levant – « Activités de M ; Mahmoud Arbi sur l'avenir de la France à Djibouti ».

⁴⁶⁷ Lettre du 21 août 1959, J. Lambroschini, consul général de France à Mogadiscio à Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères – Direction d'Afrique Levant – « Déclaration de Mahmoud Arbi sur l'avenir de la France à Djibouti ».

⁴⁶⁸ *Idem*.

indépendantiste est du en partie à la mauvaise communication entre lui et les autorités françaises. Mal renseignés sur son compte, le général de Gaulle et Jacques Soustelle, ministre de la Défense nationale en 1958, « *ont été trompés sur ses sentiments par une coterie de fonctionnaires coloniaux décidés* » [...] « *à maintenir leurs propres avantages matériels en dépit d'un puissant mouvement avide seulement de libération* »⁴⁶⁹.

A plusieurs reprises, l'ancien député dénonce les « *minorités* » qui ont contrarié son projet d'indépendance. Apparemment l'accusation porte sur les Afars et les Arabes, mais également les partisans du « oui » à la tête desquels se trouvait Hassan Gouled. Dans la réalité, ce sont la division de la classe politique et la dispersion de l'électorat somali qui ont ruiné ses espoirs. Comme à son habitude, sur le détail de ses desseins et la façon dont il envisage d'intégrer les groupes non-somali au futur Etat indépendant, nous restons sur notre faim. Jusqu'au bout, il cultivera la discrétion sur des sujets sensibles, en éludant notamment le caractère dominant de l'ethnie afar dans le territoire dont ils occupent 87% de la superficie. Cette attitude stratégique, calquée sur celle de l'administration centrale, correspond bien à la personnalité de l'homme qui tire les leçons de ses propres observations et des procédés coloniaux. En effet, lorsque l'inspecteur général Tezenas du Montcel écrit son rapport sur la CFS en 1955, il suggère qu'on attribue une appellation neutre « *qui ne mettrait pas l'accent sur le caractère prétendu somali d'un territoire qui ne l'a jamais été* »⁴⁷⁰. Pour autant, le haut-fonctionnaire prend soin de ne pas renseigner le lecteur sur l'identité de la population autochtone à laquelle appartient ce pays⁴⁷¹ ! Précaution de langage qui ne passe pas inaperçue auprès d'un homme averti comme Harbi. Sur le rôle exact qu'il assigne à son pays dans l'ensemble somali, sa conception s'inspire des idéaux unionistes de la Ligue de la Jeunesse somali (SYL) qui désire faire table rase des références tribales et claniques. Quant au risque de marginalisation qu'il court en tant que citoyen d'un territoire minuscule, au milieu des entités plus grandes et plus

⁴⁶⁹ *Idem.*

⁴⁷⁰ *Op. cit.*, M. Tezenas de Montcel, le 18 mai 1955.

⁴⁷¹ *Op. cit.*, « La Côte française des Somalis en 1955 », le 18 mai 1955.

peuplées, il rétorque que les « éléments ethniques ou économiques qui caractérisent de façon différente les cinq Somalies ne devaient pas entrer en ligne de compte. Selon lui, en effet, l'exiguïté du territoire de la Côte française des Somalis, sa population réduite et divisée aussi bien que l'importance du port de Djibouti constituaient autant de facteurs qui ne pouvaient influencer sur sa position politique car il se considérait, avant tout, comme le représentant d'un pays qui, riche ou déshérité, n'en demeurerait pas moins une province somalie »⁴⁷².

Au mois d'octobre 1959, Afin de donner une cohérence aux différentes organisations en lutte pour la libération nationale, l'ancien chef du gouvernement de Djibouti se focalise sur le projet d'un Congrès pansomali à réunir à Mogadiscio. Cela ne l'empêche pas d'entreprendre une campagne de sensibilisation auprès des alliés qui comptent, notamment une entrevue avec le Consul des Etats-Unis en Somalia, puis il rencontre trois représentants de l'Ambassade de l'URSS en Ethiopie⁴⁷³, venus à Mogadiscio dans le cadre de la 5^{ème} foire Internationale de la Somalie. Au cours de cette manifestation. Il croise à cette occasion, le chef de la délégation éthiopienne qui s'empresse de dire tout le mal qu'il pense de l'ancien vice-président du Conseil de gouvernement de Djibouti. Malheureusement la teneur de leurs échanges n'est pas rapportée⁴⁷⁴.

Tentative d'assassinat de Mahmoud Harbi

Le 12 octobre 1959, la fête du drapeau somalien donne lieu à une rencontre au Caire entre les Djiboutiens et d'autres Somalis. Un magnifique emblème, drapeau bleu azur frappé d'une étoile à cinq branches, qui a été adopté par le parlement de Mogadiscio dès 1954. Les cinq branches symbolisent les territoires revendiqués en tant que somaliens : Somalia (territoire sous protectorat des Nations-Unies, administré par l'Italie), Somaliland (Grande-Bretagne), Northern District Frontier (Grande-Bretagne, Kenya),

⁴⁷² *Idem.*

⁴⁷³ Lettre du 23 octobre 1959, Anatoli Titov (attaché commercial), Alex Stepounine, deuxième secrétaire, et Serguei Sinistsin.

⁴⁷⁴ *Idem.* Major Assefa Lema, accompagné d'un ancien gouverneur de l'Ogaden, Demeke Retta.

l'Ogaden avec le Haud (Ethiopie), la Côte française des Somalis (France). A cette occasion, Mahmoud Harbi promet à ses compatriotes que la fin de leur clavaire de la dépendance prendra fin. « *L'année 1960 est proche ; c'est l'année au cours de laquelle le colonialisme abandonnera notre terre à jamais – c'est l'année de la souveraineté et de l'honneur – c'est l'année où de tous les points de la Somalie s'élèvera un cri de liberté et d'union.* »⁴⁷⁵

Au Caire, Ahmed Goummané, informe les membres de la communauté qui commémore le 5^e anniversaire de la création du drapeau somalien, d'une tentative d'assassinat sur Harbi. Le consul général de France à Mogadiscio ironise sur ce prétendu attentat car les soupçons se portent directement sur Paris. « *Le président du Mouvement National Pan-Somali vit en toute sécurité dans une villa louée par le Gouvernement, qu'il y jouit de toutes les facilités de l'existence et que personne n'a jamais songé à attenter à ses séjours* »⁴⁷⁶, s'empresse à démentir ce qu'il considère comme une rumeur. C'est l'ancien député du Territoire qui est qualifié de « *président du Mouvement National Pan-Somali* » ! Quand est-ce qu'une telle charge, lourde de responsabilités, lui a été confiée ? Est-il la personnalité la plus appropriée à cette fonction où un Anglophone serait mieux convenu ? L'irrédentisme dont il se veut le porte-parole englobe sans nuance deux protectorats britanniques, deux provinces de l'empire éthiopien, un territoire français et une entité sous autorité des Nations-Unis mais administrée par l'Italie. Cette nomination reflète peut-être le souci idéologique de la SYL de gommer les différences entre les Somalis.

2) « Répondre à la force par la force »

Banni de son pays pour 20 ans, l'ancien homme fort de la colonie se prépare à une longue vie de proscrit. Son épouse, Fattum, et sa fille, Sou'ad, le rejoignent à Mogadiscio, vers le 6 novembre 1959. Celle-ci déclare au journal *Lo Studente* du 22 novembre, qu'« *elle ne pouvait ni circuler dans la ville [Djibouti-ville] ni vivre librement*

⁴⁷⁵ Déclaration de Mahmoud Harbi.

⁴⁷⁶ Lettre du 5 novembre 1959, Mogadisque, *Consulat général de France à Mogadisque* (J.Lambroschni).

dans sa maison qui était entourée de gardes françaises exerçant un contrôle continu sur elle »⁴⁷⁷.

Loin de l'affaiblir, les multiples pressions exercées sur lui semblent nourrir sa détermination et son activisme politique. Ses adversaires aux aguets aiguisent leurs armes et veulent tenter à sa vie. La première tentative d'assassinat sur sa personne au mois d'octobre, les harcèlements de sa famille restée à Djibouti ne relèvent pas des menaces imaginaires. Depuis son départ, la recrudescence du système colonial avec le verrouillage politique, sa cohorte de surveillance policière et de vexations administratives, ont réduit d'une manière drastique les libertés publiques. Ayant été les premiers à en pâtir, les partis politiques et les anciens syndicats ont disparu. Le général de Gaulle a enterré en juillet 1959 toute allusion à l'indépendance de ce territoire, trop pauvre et trop petit pour être viable sans protecteur. Dans la mesure où la population du territoire a choisi de demeurer dans le giron de la France⁴⁷⁸, cette question, a-t-il conclu, était réglée pour plusieurs années. En apprenant cette information, Harbi l'exilé laisse éclater sa colère. Aussi le 20 décembre, adresse-t-il un nouveau courrier à ses compatriotes, dans lequel il reprend les thèmes qui lui sont chers.

« Habitants de Djibouti, c'est votre compagnon de lutte qui vous salue ! Nous nous sommes opposés à la domination franco-éthiopienne en dépit des menaces, de la prison et des tourments. Nous n'avons pas voulu des richesses que l'on nous a offertes pour mieux nous dominer. Nous répondons courageusement, retournez chez vous, nous ne serons plus jamais vos esclaves ».

« L'année 60 est proche ; c'est l'année au cours de laquelle le capitalisme abandonnera notre terre à jamais – c'est l'année de la souveraineté et de l'honneur – c'est l'année où de tous les points de la Somalie s'élèvera un cri de liberté et d'union. (...) »

« Nous devons répondre à la force par la force, à la menace par la menace »⁴⁷⁹.

⁴⁷⁷ *Lo Studente* du 22 novembre : « Echappées des chaînes du colonialisme français ». Consul général de France à Mogadiscio. Il s'agit d'un journal de propagandes qui nous informe sur la présence de Mme Harbi à Mogadiscio.

⁴⁷⁸ *Marchés Tropicaux et Méditerranéens*, 16^e année, n° 757. Le 3 juillet 1959, le général de Gaulle séjourne à Djibouti.

⁴⁷⁹ La dénonciation de l'expansionnisme éthiopien aura deux objectifs : stigmatiser un voisin qui entrave l'avènement de la « Grande Somalie » et occulter la présence majoritaire de l'ethnie afar à Djibouti.

Le style et le contenu de cette exhortation présentent une forte similitude avec son allocution tenue le 27 septembre 1958 à Djibouti, au cinéma L'Odéon. Trois thèmes, dont un seul paraît inédit, surgissent dans cette nouvelle et défensive élocution. Le premier dénonce les liens de connivence existant entre la France et l'Éthiopie⁴⁸⁰ qui a pour but de perpétuer l'exploitation du peuple de la CFS. Le second, constituant le cœur de la revendication de tous les partis politiques indépendantistes, assume l'amalgame entre le destin de tous les Somalis de la région. Enfin le troisième prône l'usage nécessaire de la force pour se libérer de la barbarie coloniale. Ce dernier point aborde une thématique toute nouvelle. Dans une conférence publique, il appelle cette fois directement « ses auditeurs à la lutte pour la Grande Somalie »⁴⁸¹ ... par tous les moyens. La complicité objective entre Paris et Addis-Abeba se réfère au traité du 12 novembre 1959, cédant le capital du Chemin de fer à l'État éthiopien à hauteur de 50%. Le 15 mai 1960, il confie à la radio de Hong Kong : « *Le peuple somali est résolu à conquérir à tout prix sa liberté, son indépendance et à réaliser son unification* »⁴⁸². Le 1^{er} juillet 1960, c'est dans une euphorie générale que la Somalia accède à l'indépendance et rejoint le Somaliland, protectorat britannique, dans le but de créer la République de Somalie. Les indépendances en cascade des anciens territoires français d'Afrique lui apportent une irrésistible confirmation que sa lutte va aboutir dans les mois ou les années à venir. Toutes les populations somalophones de la corne de l'Afrique, de la CFS à l'empire éthiopien, sont d'ailleurs transfigurées par cet événement porteur des promesses de liberté et de développement économique. Les autres territoires, encore sous domination étrangère, y perçoivent logiquement une préfiguration de leur destin personnel.

⁴⁸⁰ *Idem.*

⁴⁸¹ *Lettre du 21 août 1959, « Déclaration de Mahmoud Arbi sur l'avenir de la France à Djibouti », J.Lambroschini, Consul général de France à Mogadiscio, 4 pages. Ce courrier, le plus bavard et le plus circonstancié sur la vision politique de Harbi, mérite une analyse plus fine. On y apprend qu'en 1958 l'Éthiopie « lui avait fait des offres avantageuses pour annexer Djibouti ».*

⁴⁸² *Marchés Tropicaux et Méditerranéens, op. cit.* C'est le document public le plus proche de sa date de disparition.

3) La disparition prématurée de Mahmoud Harbi en septembre 1960⁴⁸³

Subitement, vers fin septembre ou début octobre 1960, on apprend la disparition de Mahmoud Harbi dans un accident d'avion. D'après les sources livrées par les services du renseignement français, il trouve la mort le 28 septembre 1960 au-dessus de la mer méditerranée, lors d'un vol entre Genève et Le Caire. Sa disparition en mer Méditerranée, quelque part au large de la péninsule italienne, passe auprès d'une grande partie des Djiboutiens pour de la propagande de la part de l'administration locale et du gouvernement français. L'opinion générale ne se départira pas de cette attitude accusatrice durable qu'elle décline ainsi : « Après avoir organisé sa défaite électorale à la députation, après l'avoir éloigné du territoire en lui infligeant une disgrâce juridique, la France a donc pris la décision d'éliminer Mahmoud Harbi ». Amplifié par cette tragédie inattendue, sa notoriété atteint des cimes en CFS. Toutes origines confondues, ses partisans et adversaires repentants accusent les services secrets français de l'avoir tué ou de le garder prisonnier quelque part en métropole. Confortant le sentiment de culpabilité, sur la date exacte et le lieu de sa disparition, les archives coloniales accessibles cultivent le flou et la confusion qui semblent destiner à dissimuler les informations sensibles.

Version de Joint-Daguenet

Que s'est-il réellement passé et au nom de quels intérêts, le président Harbi a été éliminé ? Dans quelle triste circonstance a disparu l'indépendantiste djiboutien ? Tout en se posant en témoin objectif, Joint-Daguenet impute la disparition l'avion de Harbi à un accident qui innocente les services spéciaux français : « aussi trente ans après, nous voudrions ici porter témoignage qu'aucune organisation ou service français ne fut à l'origine de cette explosion, la première réaction de Paris ayant été, comme il est d'usage, le plus grand scepticisme... »⁴⁸⁴. D'après nos sources,

⁴⁸³ Entre décembre 1959 et septembre 1960, nous n'avons trouvé aucun renseignement sur Mahmoud Harbi.

⁴⁸⁴ Roger Joint-Daguenet, *La République de Somalie*, L'Harmattan, 1996, p. 153.

Joint-Daguenet connaît sur le bout des doigts les détails de l'opération au cours de laquelle Harbi a perdu la vie, mais il se contente ici de ne livrer que de bribes d'informations, le strict minimum en l'occurrence.

L'auteur rapporte que « *Fin 1960, un avion égyptien de la compagnie Misair décolla de Genève pour le Caire. A son bord se trouvait Mahmoud Harbi qui revenait d'un long voyage en Chine, à Moscou, en D.D.R. et en Tchécoslovaquie.*

*De Genève, il avait adressé une lettre à Ahmed Goumaneh, dans laquelle il lui exposait les résultats de son voyage et lui annonçait une prochaine livraison d'armes. L'avion de Mahmoud Harbi n'atteignit jamais le Caire. Pour une raison inconnue, il disparut au large de la Sicile et les autorités italiennes trouvèrent qu'une roue du train d'atterrissage. L'avion n'ayant lancé aucun appel de détresse, il avait probablement explosé en vol. Par précaution, Mahmoud Harbi possédait un passeport égyptien, avec une fausse identité. A cette époque les manifestes d'avion existaient encore et étaient établis pour chaque vol, à la main. Le manifeste publié le lendemain à Genève ne mentionnait pas le nom de Mahmoud Harbi. »*⁴⁸⁵

Ce témoignage, fort intéressant au demeurant, n'est pas à prendre pour argent comptant. L'avion avait décollé du Caire à destination de Genève et non l'inverse, affirment certaines sources. Dans ce cas, la victime envisageait de se rendre à ce moment-là en Europe de l'Est et en Asie. Il est utile de rappeler, ici, que Joint-Daguenet est un des anciens agents des renseignements généraux en charge de cette affaire⁴⁸⁶. Dans le contexte d'une France où l'assassinat politique⁴⁸⁷ relève d'une pratique courante, écrire que les services spéciaux français ont envisagé d'éliminer l'ancien

⁴⁸⁵ *Idem.*, p.152. C'est la première fois que la disparition de Harbi fait l'objet, aussi brève soit-elle, d'une publication. L'auteur qui a séjourné longtemps en Somalie innocente les autorités françaises en ajoutant que le projet de l'éliminer a existé et l'opération devrait avoir lieu à Mogadiscio.

⁴⁸⁶ Ambassadeur de France en république de Somalie.

⁴⁸⁷ Plusieurs leaders camerounais, Ruben Um Nyobé (1958), Félix Moumié (1960), sont éliminés par le Service de documentation extérieure et de contre-espionnage (SDECE). Un complot est organisé entre 1959-1960 pour renverser le régime de Sékou Touré (Cf. P. Messmer, *Les Blancs s'en vont : récits de décolonisation*, Albin Michel, 1998 ; Mamadou Dia, *Lettres d'un vieux militant*, Dakar, GIA, 1991).

député du territoire mais ne l'ont pas fait, sans donner la moindre explication, ne peut que susciter le scepticisme. Pourquoi l'auteur n'avance-t-il pas une justification quant à l'abandon du projet de cet assassinat politique ? Qui avait intérêt à voir disparaître l'ancien député ? En premier lieu, c'est la France qui voit en Harbi le trublion, le forcené nationaliste et l'irréductible belliqueux qui menace sa pérennité en Afrique de l'Est. A cette date, il sort du lot dans la mesure où il est le seul responsable politique de poids s'opposant publiquement au maintien du territoire dans l'ensemble français. Un faisceau d'éléments pousse à croire qu'il a été la victime ciblée d'une guerre préemptive des autorités françaises contre les nationalistes africains. D'ailleurs, tous les responsables politiques de Djibouti, en particulier les contemporains de Mahmoud Harbi qui se sont exprimés sur cette question, sauf Ali Aref Bourhan à l'approche plus nuancée, se rejoignent sur un constat. D'après eux, l'ancien VPCG de Djibouti a été éliminé par les services spéciaux français à cause de ses opinions nationalistes et indépendantistes.

*Version d'Ali Aref Bourhan*⁴⁸⁸

A l'instar de ses collègues djiboutiens, Ali Aref est convaincu d'un fait incontestable : l'indépendantiste a été victime d'un assassinat politique. « *Ah, je suis presque sûr qu'il y a eu un attentat contre Mahmoud Harbi* », soutient-il, tout en refusant de faire endosser l'entière responsabilité à la France. D'après lui, l'attentat a été fomenté non pas par un pays mais par « *une association de plusieurs services spéciaux* »⁴⁸⁹. Outre les Français, avance-t-il, les Italiens avaient des raisons de s'en prendre à un dirigeant dont la présence remettait en question leurs intérêts, en gênant entre autres le succès politique des hommes formés dans leurs écoles et universités. Toujours d'après lui, le lieu de crash serait un autre indice non fortuit de l'implication de Rome. « *L'avion [à destination du Caire] est tombé dans le golfe de*

⁴⁸⁸ Vice-président (1960-1966), puis président (1968-1976) du Conseil de gouvernement de la République de Somalie.

⁴⁸⁹ Idem.

Gênes »⁴⁹⁰, à proximité de l'Italie, mettant en exergue la complicité active de ce pays.

A Mogadiscio, le « charisme » de Harbi constituait, dit-il, une menace pour la classe politique italophone, en particulier pour des personnalités comme Aden Abdalla Osman⁴⁹¹ et Abdillahi Issé⁴⁹². Ce motif a-t-il pu conduire les autorités romaines à prêter main forte à Paris afin de faire disparaître l'ancien député de la CFS ? Si l'on accepte l'idée selon laquelle l'Italie et la France aient signé un accord secret afin d'écarter sinon d'éliminer physiquement une personnalité gênante, rien n'empêche de généraliser cette hypothèse à d'autres acteurs régionaux. Les Anglais avaient des raisons de se méfier d'un francophone qui qualifiait le Commonwealth⁴⁹³ d'être un futur instrument de domination de la Somalie indépendante. La souveraineté somali, une fois reconnue, ne nécessiterait ni protection ni parrainage d'une quelconque puissance extérieure. Les Ethiopiens, autant que les autres acteurs présents dans la région, pouvaient participer à ce complot – plutôt dix fois qu'une – au regard des menaces que le programme politique de Harbi faisait planer sur l'intégrité de leur territorial national.

En réalité, que représentait l'ancien vice-président de la CFS aux yeux de la population et de la classe politique de la Somalia ?⁴⁹⁴ L'hypothèse de l'intervention italienne n'est pas plausible en raison du poids politique très faible de l'exilé à Mogadiscio, mais également pour d'autres motifs qu'il n'est pas utile d'inventorier ici. Sous mandat des Nations-Unies, cette entité passe virtuellement, à partir de 1951, pour un territoire indépendant. Les autorités italiennes y exercent un simple mandat de dix ans, destiné à former les cadres du futur Etat somalien. Elles n'y possèdent donc plus des intérêts vitaux, en tout cas, pas des intérêts si vitaux au point qu'il faille entreprendre un acte extrême sur un homme dont l'influence politique sur le terrain est insignifiante.

⁴⁹⁰ *Idem.*

⁴⁹¹ Aden Abdoullah Osman, dit "Aden 'Adde" fut le premier président de la République de Somalie en 1960.

⁴⁹² *Idem.*

⁴⁹³ Lettre du 21 août 1959, de J. Lamborschini, *op. cit.*

⁴⁹⁴ Dans la répartition des pouvoirs et le fonctionnement politique, les grands lignages font la loi à Mogadiscio comme à Hargeisa et cherchent à placer leurs leaders à des postes clés dans les instances du futur Etat.

Malgré sa bonne volonté, la Ligue de la jeunesse somali avait échoué dès 1950 à transcender les critères claniques et tribaux, et l'arrangement final s'était conclu en « *nommant dignitaires du parti les chefs traditionnels* »⁴⁹⁵. Quelle que fût la sympathie éprouvée pour un grand nationaliste somali de Djibouti, « hôte » du parlement, son isolement devait être total. Ne disposant pas de son propre électorat tribal en Somalia ou en Somaliland où le poids politique des Issas est résiduel comparé aux autres clans, ses tentatives d'ancrage dans ces territoires étaient vouées à l'échec. Contrairement à l'opinion défendue par de nombreux Djiboutiens qui exagèrent son influence parmi la population somali, l'ancien VPCG de Djibouti n'avait pas les moyens de perturber l'évolution politique à Mogadiscio au point de provoquer de la part des services spéciaux italiens la volonté de l'éliminer.

4) Périple en Chine et en Europe de l'Est ? Organisation d'un front armé ?

D'après les sources françaises, avant sa disparition, Harbi aurait effectué une tournée dans plusieurs capitales de l'Europe de l'Est. Un long périple l'aurait également conduit en Asie, notamment en Chine populaire. Ne lui attribue-t-on pas indûment un périple qu'il n'a jamais effectué ? Les allusions à ses voyages, de surcroît dans des pays d'obédience communiste, ne visent-elles pas à conférer un caractère menaçant à l'activisme de l'opposant djiboutien ? En l'absence de preuve écrite avérée, tant que les « dossiers Harbi » ne sont pas déclassés, ces assertions sur son périple sont à prendre avec précaution.

Sur le plan matériel, Harbi n'a pas pu disposer de temps nécessaire pour effectuer des voyages en Chine, puis en Europe de l'Est. Entre son exil en Somalia, vers mi-mai 1959 et sa disparition fin septembre 1960, à peine treize mois se sont écoulés. Son mandat de député du territoire est venu à son terme le 29 avril 1959⁴⁹⁶. Les archives en notre possession se limitent à rapporter

⁴⁹⁵ CAOM, « La politique de la SYL », *op. cit.*, (p.1).

⁴⁹⁶ A l'instar de tous les dirigeants somali, Harbi a été certainement sollicité lors des préparatifs des cérémonies de l'indépendance de la Somalia et du Somaliland. Rencontrer des chefs d'Etat obéit à de multiples aléas et aux pesanteurs des

une campagne d'informations qui l'a conduite au Yémen du Nord et au Yémen du Sud, et également à Hargeisa. Lors de ces déplacements, en 1959, il n'a pas pu s'entretenir avec Gamal Abdel Nasser qui était absent, ni avec le Cheik du Yémen en raison de l'agenda chargé de celui-ci.

Organiser un front armé ?

L'indépendantiste fébrile en quête d'appuis financiers auprès des pays arabes et des Etats socialsites ? Un partisan de la lutte armée cherchant des alliés en Chine communiste contre la France capitaliste ? Un maquisard organisant un improbable front armé dans l'arrière-pays pour bouter le colonialisme français hors de Djibouti ? Aucun papier n'apporte la preuve concrète de ces imputations. Dans quelle contrée, l'ancien député du territoire envisageait-il d'organiser un front armé ? En Somalia ? Créer une organisation militaire dans ce pays éloigné de Djibouti de plus de 1500 km ne paraît pas crédible⁴⁹⁷. En Somaliland, alors ? A la rigueur, mais un tel projet paraît prématuré en 1959 comme en 1960. Et les Britanniques ne souhaitent qu'une seule chose : mener leur protectorat vers l'indépendance en lui garantissant une transition pacifique et une grande stabilité intérieure. De leur côté, pour profondément acquis qu'ils soient à la thèse de la « Grande Somalie », il est hors de question pour les dirigeants de l'Etat unifié d'entrer au lendemain de leur libération en conflit avec la France⁴⁹⁸.

Il convient également de faire justice à Harbi au sujet des idées qu'on lui prête, parfois avec les meilleures intentions du monde, mais qui, en définitive, ternissent son image et trahissent les idées pour lesquelles il est mort⁴⁹⁹. La légende familiale, colportée

services publics et ne se fait pas aux *desiderata* de l'intéressé ou d'un claquement de doigts.

⁴⁹⁷ La valeur d'une telle arrière-base serait symbolique car, en premier lieu, se poserait la question de son caractère opérationnel.

⁴⁹⁸ Mogadiscio accepte de soutenir un front de libération de Djibouti à partir de 1969, avec beaucoup de réticences. (Cf. Entretiens avec Aden Roblé Awaleh, sur *Gros Plan*, RTD, 2003)

⁴⁹⁹ Certains membres de sa famille croient dur comme fer que Harbi n'a jamais été un pansomaliste.

ensuite par ses membres peu ou mal renseignés sur les enjeux politiques, a eu tendance à diffuser des propagands selon lesquelles Harbi serait revenu de ses égarements pansomalistes. En vivant parmi ses frères « somaliens » aux sensibilités claniques prononcées, fort éloignées de ses convictions personnelles, il aurait abandonné (au moins) le projet de rattachement de son pays à la Somalie. Un tel revirement ne ressort pas dans les propos tenus par l'homme à la fin de l'année 1959, ses ultimes déclarations publiques exaltent au contraire, sur le même ton, l'union des populations somali. Les archives disponibles, du moins celles qui sont en notre possession, ne corroborent pas cette version des choses. A la veille de sa disparition prématurée, si l'ancien VPCG ait fait le deuil d'une démarche, celle-ci concernait la rupture avec une indépendance nationale arrachée par les urnes. Un autre point de divergence avec ses camarades de la SYL résidait, vers la moitié des années 50, sur la place que devait tenir la CFS dans la création de la « Grande Somalie », l'ultime projet de sa vie. Alors qu'il prônait le regroupement de toutes les entités somali autour de son pays, ce n'est plus le cas à la fin de l'année 1959. La mission d'unir et de mener le projet d'émancipation du peuple somali, affranchi de toute domination étrangère, incombe désormais aux élites de Mogadiscio. C'est une évolution logique qui traduit la prise de conscience de Harbi de la réalité de rapports des forces entre son pays d'origine, aux ressources naturelles et humaines limitées, et les autres entités somali peut-être pauvres mais depuis longtemps libérées de toute aliénation coloniale.

De nombreuses sources françaises travestissent la date et le lieu de disparition de Mahmoud Harbi ainsi que le nom ceux qui ont commandité son assassinat⁵⁰⁰. Cela dit, il est aisé de deviner la raison pour laquelle l'indépendantiste djiboutien a été éliminé, à l'instar du Camerounais Ruben Um Nyobé⁵⁰¹ et d'autres

⁵⁰⁰ Version officielle : « Harbi Farah Mahamoud est maintenu en fonction, en application de l'article 91-8 de la Constitution du 27 octobre 1958, jusqu'au 29 avril 1959 ; à cette date, il est remplacé par M. Hassan Gouled. Il décède en mars 1960, victime d'un accident d'avion à Djibouti ». Espérons que, lorsque les autorités djiboutiennes lui en feront la demande, la France lèvera le secret entourant sa disparition.

⁵⁰¹ Président de l'Union des populations du Cameroun (UPC), il est assassiné par les services de renseignements français le 13/09/ 1958.

nationalistes africains disparus au même moment et dans les mêmes circonstances sous les coups agents du renseignement français⁵⁰².

5) Un dirigeant politique secret, complexe et pacifique

La conviction de l'ancien député reposait sur l'idée selon laquelle la sujétion coloniale interdisait tout développement de son pays⁵⁰³. En dépit de la condamnation par contumace dont il faisait l'objet, Harbi croyait encore, en août 1959, pouvoir préparer l'indépendance de la CFS avec la France et non contre elle. C'est suite à l'intransigeance de la puissance de tutelle qu'il est passé de la thématique de « décolonisation » à celle de « libération nationale ». La première se fait à l'initiative de la puissance coloniale, tandis que la seconde résulte de la volonté du peuple dominé qui désire mettre un terme à la sujétion.

Cependant, les rares propos belliqueux tenus par l'homme en décembre 1959, en réaction au général de Gaulle, ont-ils pu motiver son assassinat ? Ses espoirs, il est vrai, reposaient en priorité sur l'appui que le gouvernement de la Somalia pourrait lui fournir en matière de moyens de communication. Loin de se soucier, outre mesure, de l'organisation d'un hypothétique front armé, il réclamait pour mobiliser les « cinq Somalies » les supports et moyens de communication : *imprimerie, presse, radio*⁵⁰⁴. En jetant un regard rétrospectif sur ce qu'il a réalisé depuis le début des années 50, on note que l'homme a consacré une dizaine d'années à mener, d'abord la lutte syndicale pour améliorer les conditions de vie des travailleurs djiboutiens, ensuite il a tenté de libérer son pays du joug colonial. Dans le syndicalisme, remportant succès sur succès, tout lui a réussi. En politique, lui ont manqué des alliés locaux en mesure de s'approprier son message, des

⁵⁰² AMAE, Afrique-Levant (1953-1959) : Côte française des Somalis (Dossier 8 : Politique intérieure). Autre époque, autres mœurs...

⁵⁰³ Cf. M. Méker, *op.cit.*, p. 179. La détermination de vouloir libérer son pays du joug colonial ne faisait aucun doute chez Harbi. En revanche, les risques concrets qu'il représentait pour le maintien de la France dans la corne de l'Afrique manquaient de consistance. Son élimination paraît donc un acte disproportionné.

⁵⁰⁴ Lettre du consul de France à Mogadiscio, du 21 août 1969, *op.cit.*

partenaires régionaux pouvant garantir sa sécurité personnelle et le temps grâce auquel il aurait pu populariser ses idées.

Sur la France et le général de Gaulle, Harbi n'avait pas d'opinions arrêtées et préconçues. Celles-ci ont évolué avec le temps et les circonstances, comme en témoignent ses votes variables à l'Assemblée nationale et sa volteface au référendum de 1958. Le pragmatisme a toujours guidé ses actions, les décisions politiques qu'il a prises le confirment. C'est un instinctif qui a tenté de se saisir de l'opportunité en exploitant les événements internationaux et régionaux à son avantage. Lorsque son projet de libération nationale par les urnes a échoué au référendum de 1958, il a tenté de mettre en place une opposition parlementaire en misant sur ses victoires politiques futures. Des fois, évoquant les grandes figures nationalistes qui ont contribué à l'indépendance de leurs pays, il avouait à Méker l'admiration qu'il vouait à Simon Bolivar (1783-1830)⁵⁰⁵. Cette référence n'avait rien de fortuit puisqu'elle suggérait l'heureuse conjonction entre un héros national (Bolivar/Harbi) et un processus de libération nationale sublimant le destin un peuple éparpillé (Sud-Américains/ Somalis), victime d'une servitude coloniale de la part d'une ou des puissance(s) impérialiste(s) (Espagne/France -Grande-Bretagne).

Les anciens alliés de Harbi et la presse française ont accrédité l'idée selon laquelle le député était un dirigeant excité, irréfléchi, versatile. Un homme pressé aurait-il pu faire preuve de tant de retenue, de secrets et de modération durant presque huit ans (1952-1958) ? Au cours de son mandat, emporté par sa passion, a-t-il harangué le chef du territoire ou ses autres collaborateurs, en vantant les bienfaits de l'indépendance et stigmatisant les horreurs de la colonisation ? Non, il a gardé par-devers soi ses convictions politiques, et patienté en attendant le moment propice pour les rendre publiques⁵⁰⁶.

⁵⁰⁵ Surnommé « *le libertador* » en Amérique du Sud, il a participé de manière décisive à l'indépendance de Bolivie, Colombie, Equateur, Panama, Pérou et Venezuela.

⁵⁰⁶ Il « entendait mener son territoire vers l'indépendance par étapes progressives et sans heurts. Deux événements allaient précipiter son action : l'annonce du référendum constitutionnel de 1958, et l'approche de l'indépendance des Somalies italienne et anglaises, prévue pour l'année 1960 » (Oberlé et Hugot, *op.cit.*, p.144).

Un nationaliste somali, originaire de Djibouti

De toutes les fibres de son corps, Harbi se percevait en tant que responsable politique des « 5 Somalies » et non comme un obscur leader de la tribu issa, image dans laquelle l'administration a vainement tenté de l'enfermer. En même temps, l'homme n'était pas non plus un rêveur romantique prêt à sacrifier les intérêts de son pays sur l'autel de l'union, aussi sacrée que fût à ses yeux la nécessité de rassemblement de toutes les entités somali au sein d'un même Etat. Il faut rappeler que les divergences des points de vue avec ses collègues darod et issak dans le territoire, mais aussi avec les Gadaboursis assez impliqués dans ce mouvement transfrontalier, étaient à la source du conflit qui l'a obligé à s'écarter de la Somali Youth League au début des années 50. Tenir le rôle de la cinquième roue du carrosse n'était pas dans la nature de l'homme. Alors qu'Oberlé & Hugot notent bien le passage précoce de Harbi « *du mouvement revendicatif issa au nationalisme somali* », ainsi que sa prise de conscience « *de l' inanité des rivalités et de la lutte tribale entre Somalis* », ils oublient de mentionner les liens anciens, constamment actifs du politicien avec le mouvement pansomali de Mogadiscio. Les services du renseignement français, il est vrai, n'ont cessé de nourrir des soupçons apparemment justifiés sur ses liens avec les nationalistes. Dans sa conception de départ, en 1952, la mission pionnière de réaliser le rêve de la « Grande Somalie » revenait à son pays d'origine⁵⁰⁷. Dans quelle mesure un territoire de 23 200 km², peuplé au plus de 100 000 âmes, pourrait-il un tant soit peu influencer sur le destin de plusieurs entités infiniment mieux dotées en ressources humaines et naturelles ?⁵⁰⁸

Plus tard, sous l'égide du Front de libération de la Côte des Somalis (FLCS) se réclamant de lui, les idées du nationaliste

⁵⁰⁷ Harbi voulait « *annexer les autres Somalies* » au territoire de Djibouti (Cf. Ali Aref Bourhan).

⁵⁰⁸ Les « 5 » territoires revendiqués regroupent en théorie 3 millions d'habitants, répartis ainsi : Somalia (500.057 km² ; 1.500.000 habitants) ; Somaliland (137.600 km² ; 400.000 hab.), Ogaden-Haud/Ethiopie (500.000 hab.), Northern District Frontier/Kenya (80.000 hab.).

djiboutien se sont figées dans un schéma dogmatique, coupées de l'évolution des mentalités en cours dans le territoire⁵⁰⁹.

Mahmoud Harbi, un martyr parmi d'autres

Il existe une frappante correspondance entre la volteface de Mahmoud Harbi, vice-président du Conseil de gouvernement de Djibouti en 1958, et la résistance des sultans afar qui tentent en vain d'empêcher, entre 1928 et 1930, l'implantation des Français dans l'arrière-pays. La France devrait se contenter du sanctuaire qu'on lui a cédé, l'archipel de Djibouti, et ne pas créer des fortins dans les sultanats. Cette opposition leur vaudra le destin cruel des martyrs alors que leur stratégie fondée sur une diplomatie tortueuse consistait à user de simples intrigues politiques⁵¹⁰ en vue de perpétuer le *statu quo*. Dans les deux cas, ce sont les plus hautes autorités du pays qui, refusant toute complaisance, rejettent la sujétion coloniale.

Les premières résistances contre la domination de la France se sont déroulées dans l'arrière pays, plaçant en première ligne les dignitaires politiques afar⁵¹¹. Sur les frontières du sultanat de Gooba'ad, tantôt en s'alliant aux Issas tantôt aux Debnés sous prétexte de défendre les sujets français, les troupes coloniales étaient en butte entre 1928 et 1936 aux populations de Hanlé qui furent expulsées de leurs territoires après les heurts de 1935 à Morahtou⁵¹². A Tadjoura et à Rahayta, la mise au pas des sultans a pris plusieurs années, de 1928 à 1945, donnant lieu à une politique de répression, favorisée par les événements de la Seconde Guerre mondiale.

⁵⁰⁹ Ses héritiers s'enferment dans la rhétorique de la double revendication, indépendance et rattachement de la CFS à la République de Somalie. La crise politique de 1966-1967, sonnant le glas du pansomalisme, annonce le nationalisme djiboutien.

⁵¹⁰ Le rôle des sultans afar en CFS n'a pas encore fait l'objet d'études historiques.

⁵¹¹ Les années 1928-1945 marquent la déportation des trois dignitaires afar – sultan Ahmed Lo'oyta, sultan Hamad Habib et le vizir Hadji Ali – à Madagascar en 1930, la disparition du sultan de Gooba'ad (1930) et les massacres des civils dans la plaine de Hanlé (1928-1935) et la « pacification » des Kabbooba dans le mont Goda (1941-1942).

⁵¹² Nos sources actuelles indiquent qu'il y a eu du côté afar plusieurs centaines de victimes, pour un bon tiers les victimes étant originaire de la CFS.

Placée sous le signe de revendications politiques, la seconde résistance inaugurée par Harbi, avec l'assistance d'une minorité de Somalis, choisit la cité urbaine en tant que lieu de la dissidence par excellence. Aux résistances à caractère militaire du passé se substituent alors les revendications politiques de plus en plus populaires, de plus en plus vastes dans leur contenu, qui finiront par embrasser toutes les agglomérations du pays à partir de décembre 1975 – date à laquelle pour la première fois le gouvernement français admet enfin « *la vocation à l'indépendance de Djibouti* »⁵¹³. Par son caractère moderne et son contenu ainsi que par sa précocité, l'engagement de Harbi englobe dans son rêve d'indépendance l'intégralité du territoire djiboutien et toute la population du territoire. En cela, on peut le considérer comme étant le premier indépendantiste de Djibouti que ne remet pas en cause son pansomalisme militant.

6) L'après Mahmoud Harbi

Mahmoud Harbi disparu, le territoire retrouve, dès 1960, son calme habituel plus rapidement qu'on ne le pensait. Néanmoins, sa sortie électorale et politique a modifié le cours de l'histoire. Le processus de libération nationale qu'il a déclenché a abouti, malgré des avanies rencontrées et des avancées maintes fois contrariées, à l'émancipation de son pays. Entre 1958 et 1960, indice évident de la crise consécutive à son « non » au référendum, quatre vice-présidents, en y incluant Harbi (1957-1958), se sont relayés à la tête du gouvernement local : Hassan Gouleded (1958-1959), Ahmed Dini (1959-1960) et Ali Aref Bourhan (1960-1966).

Echaudées par le passé tout récent caractérisé par la volteface du vice-président Harbi, les autorités françaises concoctent de nouveaux plans pour le territoire et sa classe politique. La prédominance accordée aux Somalis dans l'accès aux services publics est remise en question, telle que l'avait pressentie dès 1952 le conseiller territorial Harbi, ayant résolu sa crise identitaire en tournant le dos au tribalisme. Les avantages superficiels concédés et non conquis par la lutte sont provisoires, disait-il, parce que

⁵¹³ Déclaration de Pierre Mesmer, Premier ministre français, décembre 1976.

l'autorité locale peut les retirer quand elle veut ou les octroyer à qui elle veut⁵¹⁴, sans consulter les intéressés. Dans la foulée des indépendances africaines, à la fin de l'année 1960, un mois après la disparition de Harbi, le député Hassan Gouled essaie en vain de plaider pour que la Côte française des Somalis soit dotée d'une autonomie politique plus large que celle de la Loi-cadre⁵¹⁵. Il n'obtiendra pas gain de cause car son camarade Kamil et lui ont commis, au mois de décembre 1959, une erreur politique bien naïve lorsqu'ils invitèrent leurs collègues de l'Assemblée locale à voter pour le *statu quo*⁵¹⁶. A Paris, la presse proche des milieux officiels prophétise⁵¹⁷ que de Gaulle ne pourra pas refuser ce changement... Mais la position rigide de la France, contre laquelle Harbi ne voyait pas une autre alternative que l'indépendance, est dictée par de nombreux facteurs. La moindre générosité sous forme d'une « *autonomie interne très poussée* »⁵¹⁸ ne risque-t-elle pas de précipiter les petits territoires d'outre-mer dans la voie de la décolonisation ? En outre, l'absence d'un véritable courant nationaliste et indépendantiste à Djibouti force la métropole à tempérer. Or les promesses politiques ne valent rien si on ne dispose pas, en cas de nécessité et au moment opportun, des leviers à actionner pour forcer la main de son interlocuteur. L'indépendance de Djibouti sera finalement obtenue le 27 juin 1977 sous la pression internationale et les manifestations du peuple djiboutien uni dans sa quête de liberté, sous la conduite d'une classe politique acquise à la France mais excédée par le népotisme et l'arbitraire de la gestion coloniale.

⁵¹⁴ Dorénavant, les faveurs coloniales, après 76 ans d'oubli (1884-1960), vont aller à la communauté afar. Le couronnement de cette politique date de 1963, lorsque Mohamed Kamil dépose, encouragé par le chef du territoire, une loi électorale similaire à celle du 19 août 1950, octroyant cette fois une sur-représentativité parlementaire et des facilités d'accès à l'emploi, aux Afars.

⁵¹⁵ « Mais n'est-il possible, d'ores et déjà, d'accorder à la Côte française des Somalis, en vertu de l'article 74, de franchises plus larges, une autonomie interne très poussée ? » questionne Hassan Gouled. Assemblée nationale, JORF, 2ème séance du 25 octobre 1960, p. 2787 (intervention de Hassan Gouled).

⁵¹⁶ Pour les amadouer les autorités de Paris – par le biais du ministre d'outre-mer en personne – s'étaient engagées à répondre positivement à la volonté de la population si celle-ci exprimait le désir de voir évoluer son statut.

⁵¹⁷ Marchés Tropicaux et Méditerranéens, 3 juillet 1959, *op. cit.*

⁵¹⁸ *Idem.*

CONCLUSION

« *Gicló abeyni rabaah, giclo ma baata* »

(Le combattant peut mourir mais la cause ne meurt jamais)

Proverbe afar.

Mahmoud Harbi a fait sienne, par conviction, une doctrine de libération nationale dont les grandes lignes ont été tracées par les dirigeants de la Somalia, à Mogadiscio. Porté par la passion d'agir, fidèle jusqu'au bout au dogme de la « Grande Somalie », son engagement s'appuyait sur l'art d'exploiter des opportunités en tirant le meilleur parti des occasions offertes. Outre la capacité à s'approprier un discours progressiste d'une radicale nouveauté dans une société régie par des règles tribales, alors qu'on le décrivait comme un « illettré », la passion d'unir un jour tous les territoires somali a gouverné sa vie politique. En guise de testament, Harbi n'a pas légué à ses éventuels héritiers un manifeste sur la décolonisation, mais la précocité de son message, exhortant le peuple à se libérer du joug colonial et des servitudes tribales, n'a pas perdu de son actualité.

Ce n'est pas tant les dix-huit mois de la vice-présidence de Mahmoud Harbi (juillet 1957 – octobre 1958) qui ont marqué l'histoire de Djibouti que leur épilogue. Partisan convaincu de la résolution des conflits par le dialogue, la thématique de la « libération nationale par la voie des urnes » a occupé le plus clair de son temps. A partir de décembre 1959, à la lumière de l'intransigeance du général de Gaulle s'opposant à toute idée d'évolution du statut des petits territoires d'outre-mer français, il ne s'illusionne plus sur les chances de succès d'une indépendance obtenue suite à un simple référendum populaire. Ses déconvenues

électorales (référendum de 1958 et députation en 1959) le poussent à se réfugier dans le pansomalisme⁵¹⁹. Cependant, même dans sa forme bénigne revêtue en Côte française des Somalis, sa quête était vouée à l'échec sous le poids d'un double désaveu. D'une part, une écrasante majorité d'électeurs afar et arabes rejetaient radicalement toute idée de rattachement de leur pays à une future République de Somalie. D'autre part, une fraction de ses frères somali, en particulier la majorité d'élus issa et leurs partisans, ne partageaient pas ses idées en 1958⁵²⁰.

La lutte pour la libération nationale du Cameroun a trouvé en Um Nyobé (1913-1958)⁵²¹ un héros national incontesté. Celle de l'indépendance congolaise a porté aux nues Patrice Lumumba (1925-1961), référence absolue⁵²² dans l'exaltation de l'unité d'un pays et d'un peuple meurtris par les excès de la colonisation belge. Dans le cas de la république de Djibouti, l'image du héros national accolée à Mahmoud Harbi fait l'objet de multiples controverses. Ses détracteurs lui reprochent de n'avoir pas été suffisamment patriotique et nationaliste (dans le sens premier du terme). Cependant, ne nous méprenons pas. En lui, les Somalis ont perdu un dirigeant d'envergure régional, voire international, habité par la passion de servir son peuple. Les Djiboutiens, quant à eux, ont dû faire le deuil d'une figure politique controversée certes, mais emblématique de leurs disputes identitaires stériles, entre clans, tribus, ethnies et nation. Les Issas, sevrés par l'absence de ce fils exceptionnel et doué pour les grandes visions, ont raté l'occasion de se hisser à la hauteur des acteurs qui font l'Histoire.

⁵¹⁹ L'irrédentisme somalien, très agressif à partir de 1960, contestait non seulement les frontières des Etats constitués, attitude légitime concernant la question du Haud et d'une partie de l'Ogaden, mais niait également l'existence des nationalités oromo et afar.

⁵²⁰ A un moment aussi critique, que son pire adversaire politique, Hassan Gouled en l'occurrence, sorte justement des rangs de sa propre communauté, en disait long sur la profondeur des rivalités qui traversaient la société somali.

⁵²¹ Leader de l'Union des Populations du Camerounais (UPC), il a popularisé la lutte de libération nationale dans son pays. Il a prit le maquis en 1955 et fut tué le 13 septembre 1958 par les troupes françaises.

⁵²² Jean Omasombo Tshonda, « Lumumba, drame sans fin et deuil inachevé de la colonisation », *Cahiers d'Études africaines*, XLIV (1-2), 173-174, 2004, pp. 221-261.

Les morts disposent, sauf exception, de sépulture. De part le monde, les nations modernes érigent des monuments à la gloire de leurs martyrs et héros nationaux. Or, dans sa patrie, l'indépendantiste Harbi ne bénéficie ni de l'une ni de l'autre⁵²³. Par voie de conséquence, le peuple djiboutien n'a nul endroit où se recueillir afin de lui témoigner sa reconnaissance. Cette absence mémorielle ajoute un défi et une épreuve supplémentaires dans une identité nationale, déformée, tiraillée entre deux aspirations contradictoires qui se disputent les rênes du pouvoir: le *tribalisme* issa et le *nationalisme* afar.

La lutte pour la libération nationale du Cameroun a trouvé en Um Nyobé (1913-1958)⁵²⁴ un héros national incontesté. Celle de l'indépendance congolaise a porté aux nues Patrice Lumumba (1925-1961), référence absolue⁵²⁵ dans l'exaltation de l'unité d'un pays et d'un peuple meurtris par les excès de la colonisation belge. Dans le cas de la république de Djibouti, l'image du héros national accolée à Mahmoud Harbi fait l'objet de multiples controverses. Ses détracteurs lui reprochent de n'avoir pas été suffisamment patriotique et nationaliste (dans le sens premier du terme). Cependant, ne nous méprenons pas. En lui, les Somalis ont perdu un dirigeant d'envergure régional, voire international, habité par la passion de servir son peuple. Les Djiboutiens, quant à eux, ont dû faire le deuil d'une figure politique controversée certes, mais emblématique de leurs disputes identitaires stériles, entre clans, tribus, ethnies et nation. Les Issas, sevrés par l'absence de ce fils exceptionnel et doué pour les grandes visions, ont raté l'occasion de se hisser à la hauteur des acteurs qui font l'Histoire.

Les morts disposent, sauf exception, de sépulture. De part le monde, les nations modernes érigent des monuments à la gloire de leurs martyrs et héros nationaux. Or, dans sa patrie, l'indépen-

⁵²³ Il n'existe pas de monument dédié à Ahmed Dini (1932-2004) : le véritable « père » de l'indépendance de Djibouti.

⁵²⁴ Leader de l'Union des Populations du Camerounais (UPC), il a popularisé la lutte de libération nationale dans son pays. Il a prit le maquis en 1955 et fut tué le 13 septembre 1958 par les troupes françaises.

⁵²⁵ Jean Omasombo Tshonda, « Lumumba, drame sans fin et deuil inachevé de la colonisation », *Cahiers d'Études africaines*, XLIV (1-2), 173-174, 2004, pp. 221-261.

dantiste Harbi ne bénéficie ni de l'une ni de l'autre⁵²⁶. Par voie de conséquence, le peuple djiboutien n'a nul endroit où se recueillir afin de lui témoigner sa reconnaissance. Cette absence mémorielle ajoute un défi et une épreuve supplémentaires dans une identité nationale, déformée, tiraillée entre deux aspirations contradictoires qui se disputent les rênes du pouvoir: le *tribalisme* issa et le *nationalisme afar*.

En 1967, la côte française des Somalis prit le nom officiel de Territoire français des Afars et des Issas (TFAI)⁵²⁷. A l'origine de ce changement, il y a eu l'escale du général de Gaulle qui provoque le 25 août 1966 des manifestations populaires. TFAI ? L'officialisation et la sacralisation de la *tribu* Issas dictaient l'éviction brutale du vocable *Somalis* des documents officiels, tout en procédant à un rafistolage puéril de la langue, de la culture et de l'histoire de cette nationalité dans le territoire⁵²⁸. A titre de consolation, une autonomie plus élargie⁵²⁹ fut octroyée à la colonie soumise à un troisième baptême forcé, avec changement de nom⁵³⁰. Celui-ci signait la seconde mort de Harbi dans la mesure où l'un de ses idéaux politiques appelant à l'éradication des réflexes tribaux, subissait un cuisant démenti.

La troisième mort, autoadministrée tel un poison, paraît un remède bien cruel. A l'indépendance de Djibouti, 1977, des dirigeants politiques⁵³¹ qui, par définition, avaient pour mission de construire un Etat-nation, ont commencé à infliger à leur peuple les

⁵²⁶ Il n'existe pas de monument dédié à Ahmed Dini (1932-2004) : le véritable « père » de l'indépendance de Djibouti.

⁵²⁷ Une monstruosité sémantique et une identité infamante que seule une société profondément aliénée était en mesure d'assumer sans révolte.

⁵²⁸ On a inventé la « langue » issa et l'« ethnie » issa : cette dernière création, fruit d'une aliénation réussie, a été adoptée par la majorité des Issas de Djibouti à partir de 1977. (Cf. O.O. Rabeh)

⁵²⁹ *Journal officiel du 4 juillet 1967* – rapports de M. Capitant (député) et M. Prelot (sénateur).

⁵³⁰ Territoire d'Obock et Dépendances (1862-1896), Côte française des Somalis (1896-1967) et Territoire français des Afars et des Issas (1967-1977).

⁵³¹ Ismail Omar Guelleh préside le pays depuis 1999 sous les signes du « tribalisme » étatique comme le faisait son prédécesseur et oncle Hassan Gouled, en concentration tous les pouvoirs entre ses mains. Il a modifié la constitution nationale en 2011 afin de pouvoir briguer un 3^e mandat illégal contre la volonté de ses concitoyens.

pires atrocités de l'histoire moderne. Livrée au clanisme et à la répression policière, puis à la guerre civile (1991-1994), l'unité nationale a volé en éclat ainsi que les institutions de l'Etat et emblèmes nationaux (drapeau, hymne, armée, police) que le peuple a fini par assimiler à tort ou à raison à des instruments mis au service de la tribu présidentielle. C'en était bel et bien fini des visions de grandeur et de gloire du peuple somali telles que l'apôtre de la « Grande Somalie » les avait imaginées et exaltées. Cette fois, la régression politique n'était pas imputable à une puissance étrangère !

Une lecture sereine et distanciée de l'histoire suffira-t-elle à cautériser des blessures béantes⁵³² dans la chair d'une nation dont certains membres ciblés, en raison de leur origine ethnique, ont été torturés et assassinés, d'autres atomisés en sous-clans tribaux, et que trente-six ans de dictature a rendu craintive dans leur ensemble ? Sans une révolution sociale portée par des partis politiques et la société civile, adossée à une transition démocratique pacifique et régulé sous l'égide d'un processus de réconciliation nationale, on ne voit pas comment la société djiboutienne pourrait conjurer le spectre d'une seconde guerre civile, ni de quelle façon la fracture entre Afars et Somalis pourrait être résolue⁵³³.

Peut-être, la solution à tous les problèmes épineux de la corne de l'Afrique réside-t-elle dans la création d'une Union économique englobant les quatre États de la sous-région (Éthiopie, Somalie, Érythrée, Djibouti) liés par la géographie, l'histoire et la culture ? Bien entendu une telle structure ne pourrait voir le jour que dans un espace démocratique débarrassé des régimes autoritaires. Cette Union rendrait possible le règlement pacifique de nombreuses frustrations politiques et sociales qui minent nos sociétés multi-ethniques, tout en offrant aux pouvoirs publics concernés l'occasion d'une mutualisation optimale de leurs ressources humaines et naturelles.

⁵³² Sans oublier les ravages de la drogue locale, le *khat*.

⁵³³ La question de partage des pouvoirs et celle de la citoyenneté pervertie par trois décennies d'une politique de peuplement, au profit des Issas, étrangers risquent d'empoisonner durablement la cohabitation entre populations autochtones.

POSTFACE

« Mahmoud Harbi (1921-1960), notre héros »
Abdourahman A. Wabéri⁵³⁴

Les premiers mois de l'année 2013 recèlent, pour le peuple djiboutien, un parfum particulier que les plus vieux ont connu dans leur prime enfance au cours de l'an 1958 – le parfum entêtant de la liberté si longtemps réprimée, désirée puis enfouie sous les cendres de la raison raisonnante. Ce passé nous semblait révolu à jamais, disparu des consciences. Il ne faut pas remuer le passé, répétaient les uns en surveillant du coin de l'œil leur propre ombre. Il n'y a eu jamais de Printemps arabe, c'est une lubie de journaliste, ressassaient les autres pour donner de l'étoffe à leur déni. Et pourtant le réel a fait son cinglant retour sur la scène nationale. Un retour ou plutôt une irruption fracassante... sous la forme d'une foule immense surgit de Balbala à Arhiba, d'Arta à Tadjoura. Le peuple est là, pleinement présent à lui-même. Souriant, gesticulant, vivant. Retrouvant vigueur et dignité.

Partout le même peuple chaque fois plus bruyant. Partout la même foule serrée vouant aux gémonies les faussaires et acclamant les hommes et les femmes qui se sont levés pour lui et contre la dictature djiboutienne. Elle est belle à voir cette foule buvant la vérité si longtemps tue. Charismatiques, les leaders se succèdent sur l'estrade, empoignent la foule, les uns plus exaltés que les autres. Ils sont enseignants, prédicateurs, politiciens ou membres de la société civile. Novices ou militants chevronnés comme le Dr Abbatté Ebou

⁵³⁴ Ecrivain Franco-Djiboutien, d'expression française, lauréat d'une dizaine de prix littéraires.

Adou, ils sont tellement en phase avec leur peuple qu'il leur est possible de lui donner corps, de lui prêter voix et visage. Non, il ne s'agit pas d'une rencontre fortuite, accidentelle. Au contraire, les Djiboutiens assistent à quelque chose d'inédit depuis 1977 (indépendance de l'ancien territoire français des Afars et des Issas), 1966 (escale mouvementé du général de Gaulle et manifestations populaires) ou peut-être faut-il remonter jusqu'à 1958 (référendum du 18 septembre). Il s'agit proprement d'une opération alchimique, une véritable fusion à caractère démocratique qui va perdurer tout au long de la campagne pour les élections législatives du 22 février 2013. Face à ce tsunami émotionnel aux allures de carnaval, les caciques du pouvoir ne font pas le poids. Ça s'entend, ça se voit surtout. Gestuelle mécanique, langue de bois, visages sombres, machine grippée par trente-six ans de mensonges. La campagne électorale laisse entrevoir les déchirures profondes qui strient le paysage national (Palais présidentiel d'Haramouss contre bidonville de Balbala, capitale contre province, nouveaux riches contre éternels damnés, etc.). Pris de panique, le tyran compte sonner la fin de la récréation. Ignore-t-il que l'essentiel est ailleurs et que plus rien ne sera comme avant ?

Tout soudain, le monde extérieur découvre l'envers du décor et le roi est nu. La République de Djibouti n'est plus ce charmant petit pays au nom exotique. Loin d'être stable ou paisible, elle est dirigée d'une main de fer par un dictateur sans foi ni loi qui a pris la succession de son autocrate d'oncle, Hassan Gouled Aptidon (1977-1999). D'aucuns apprennent que Djibouti abrite la plus grande base militaire française à l'étranger et la plus grande base militaire américaine en terres africaines. Avec l'argent du contribuable français et du contribuable américains sans oublier l'aide en provenance de la Communauté européenne et de divers donateurs, le régime autoritaire du président Ismail Omar Guelleh emprisonne, torture, exécute les citoyens djiboutiens dans le silence le plus complet. La presse étrangère n'est pas la bienvenue. Circulez, il n'y a rien à voir. Les plus récalcitrants sont priés de reprendre le premier avion sur le tarmac de l'aéroport d'Ambouli⁵³⁵. Du reste, la

⁵³⁵ Guy Benhamou, Arnaud Montebourg, *L'ambition à tout prix*, Stock, 2004. 300 pages. (Arnaud Montebourg, actuel ministre français du Redressement industriel en a fait l'expérience au mois d'octobre 1997).

communauté internationale gère des dossiers plus lourds, des crises plus urgentes à résoudre, lance avec jubilation l'agent de la propagande locale. Qu'importe ! Le changement viendra de l'intérieur. Le peuple djiboutien se redécouvre enfin.

Un homme aurait jubilé à la vue de ce peuple enfin debout. Prêt à découdre avec une dictature arrogante et dispendieuse. Si le Clément le lui avait permis, Mahmoud Harbi aurait eu 92 ans à l'heure où nous écrivons ces lignes. Et si le Généreux lui avait donné une bonne santé, il serait un auguste sage deux ans moins âgé que le vénérable et vénéré Nelson Rolihlahla Mandela. Et il aurait chaudement remercié de lui avoir donné l'occasion de renouer les fils de l'histoire, les fils brisés hier par le colon français et aujourd'hui par les sbires du despote, falsificateur de surcroît.

On pourrait croire que je me laisse emporter par mon inclinaison pour la fiction et que, par déformation professionnelle ou par nostalgie, je dénature le cours de l'histoire sans m'en rendre compte. Pourtant c'est bien le sentiment de continuité qui prédomine en lisant la précieuse biographie de Mahmoud Harbi concoctée par mon ami de vingt ans, Ali Coubba. L'historien passionné, le militant politique et le patriote jalousement amoureux de Djibouti ne font qu'une seule et même personne. Bosseur, courtois, pugnace comme peu de nos compatriotes savent l'être, Ali Coubba a commencé à fonder son projet autour de notre héros national de longue date. Ce portrait intime et politique de Mahmoud Harbi, le premier en son genre, n'est pas le fruit d'un caprice ou d'un calcul politique. Bien au contraire, il s'agit tout à la fois d'un don, un cadeau offert au peuple djiboutien, et d'un geste hautement politique qui vient combler le trou laissé béant depuis trente-six longues années. En cette œuvre fait suite à son ouvrage consacré à un autre père de la nation : Ahmed Dini.

À l'heure où le peuple djiboutien est engagé dans la lutte pour sa deuxième libération, l'ouvrage d'Ali Coubba arrive à point nommé. Mahmoud Harbi et ses compagnons ne sont pas morts, ils sont avec nous. Ils sont en nous. Le passé est inscrit dans le futur. Un dernier mot, deux plus exactement : Merci, Ali !

Washington (États-Unis), le 16 avril 2013.

DOCUMENTS D'ARCHIVES

ANNEXE N°1

CORRIERE della SOMALIA mercredi 8 Juillet 1959

(Après les déclarations du Général De Gaulle, Mahmoud [H]Arbi réaffirme la volonté d'indépendance et d'union des Somalis de Djibouti.)

"Je viens de lire dans le *Corriere della Somalia* les récentes déclarations du Général de Gaulle au cours de son voyage à Djibouti.

Et nous, en réponse à celles-ci, nous disons que la population de la Côte Française des Somalis ne renoncera pas à sa volonté d'indépendance et d'union avec les autres peuples de la Somalie.

Il est nécessaire que De Gaulle comprenne que dans l'intérêt de la paix on trouve une solution à ce problème à l'exemple d'autres pays qui après avoir dominé dans le passé certaines régions somalies ont compris le sens de ce mouvement dans le peuple somali.

De notre côté nous pouvons affirmer que nous sommes décidés à trouver (un) terrain d'entente avec la France pour adopter la solution qui pourra convenir aux deux parties.

Une réunion au sommet donnerait des résultats satisfaisants en garantissant les droits des deux pays et atténuerait la tension qui règne actuellement à Djibouti.

L'évolution spirituelle qui caractérise notre époque et les conséquences du renforcement des liens avec les autres peuples de l'Afrique Noire ont provoqué un profond changement dans la politique internationale en ce qui concerne les peuples non encore indépendants et les états insuffisamment développés.

Prenant en considération le fait qu'un article de la Charte des Droits de l'Homme impose aux nations membres de l'O.N.U de reconnaître le droit des peuples qui luttent pour leur propre indépendance, pour la justice et pour l'égalité nous conjurons la France de fixer sa politique sur une base solide en ce qui concerne cette partie de la Grande Somalie et de permettre à ce peuple de décider par lui-même de son avenir.

Les autres pays intéressés devraient eux aussi adopter une telle politique et renoncer aux ambitions qui menacent la paix dans cette partie de l'Afrique Orientale.

Sans aucun doute l'histoire portera témoignage de la force avec laquelle la volonté du peuple somali s'est exprimée afin de gagner sa liberté De plus le Référendum organisé par De Gaulle en 1958 fixe et reconnaît ce droit au peuple.

Il ne convient pas de rappeler ici ce que fut cette consultation, les violences et les illégalités commises à cette occasion pour brimer la volonté du peuple somali. Nous n'avons point l'intention d'évoquer le passé mais nous voulons que ces événements servent notre expérience et guident notre future politique.

Nous devons toujours nous souvenir que nous vivons à une époque où l'idéal nationaliste et la volonté du peuple doivent l'emporter sur l'autorité absolue.

Ce nationalisme somali qui s'est développé en dépit de la violence et de la servitude explose maintenant avec impétuosité devant tous les obstacles qui peuvent lui être opposés.

À la lumière des derniers événements internationaux, les puissances intéressées devraient tenir compte enfin de cette vérité et prendre en considération les principes du nationalisme africain et de la volonté de ces peuples à disposer d'eux-mêmes./.

ANNEXE N°2

Texte de déclaration de M. MAHMOUD HARBI et de ABDILLAHI ISSA à la suite Du Discours du général de Gaulle au sujet de Djibouti

(CORRIERE DEILA SOMALIA (9 juillet 1959)

EDITORIAL

D'un homme comme le Général De Gaulle dont le prestige international est indiscutable d'un homme dont on ne peut nier qu'il voulut donner un sens nouveau à la politique africaine de la France, d'un homme qui eut l'indiscutable mérite de savoir reconnaître et accepter le "NON" de la Guinée au référendum de septembre 1958, les Somalis de Djibouti et tous les Somalis de toutes les autres régions somaliennes n'attendaient pas un tel langage.

Au lieu de la compréhension et du réalisme politique pour lesquels il fut admiré, le Général De Gaulle n'a fait preuve cette fois-ci que d'intransigeance digne de la plus rigide des politiques colonialistes. La France, a dit le Général De Gaulle, est une fois pour toute à Djibouti et entend y demeurer. Elle y restera pour le peuple Somali et surtout parce que Djibouti géographique représente un point stratégique libre.

Ironie des mots ! Pour la sûreté de ce "monde libre" le Général dit aux Somalis de la "Côte" de renoncer à leur liberté, au droit sacrosaint que tous les peuples ont d'être indépendants libres et unis à leurs frères.

Et en échange de cette liberté abandonnée "une fois pour toute" au nom des intérêts français, au maintien d'une position stratégique qu'offre le Général De Gaulle ?

L'assistance de la France pour le bien-être et le progrès des Somalis de Djibouti !

Dans les circonstances présentes une telle assistance est nulle !

Le Général De Gaulle, en effet, oublie qu'aujourd'hui dans le monde le problème des rapports entre pays économiquement développés et pays sous-développés se pose différemment. Recevoir une aide ne signifie pas et ne peut signifier pour un pays sous-développé, accepter la servitude politique étrangère.

Donc si le Général De Gaulle veut parler du "Devoir humain" de la France à Djibouti il doit changer son discours.

Il doit dire que pour les hommes qui vivent dans cette petite mais importante région de la terre somalie il existe un droit, un droit humain justement que la France doit respecter : celui de choisir leur propre destin, de s'unir pacifiquement avec tous leurs frères somalis. De Gaulle a dit "vous avez manifesté votre volonté de demeurer unis à la France" mais pouvons-nous accorder un sens démocratique à ce référendum du mois de septembre qui donna à Djibouti comme/tant d'autre pays d'Afrique des résultats aussi massivement favorables à la France ? Nous n'étions pas présents nous ne fûmes pas observateurs et nous ne pouvons/ pas en parler en connaissance de cause.

Quoiqu'il en soit nous sommes du même avis que MAHMOUD ARBI qui disait hier que ce n'était plus le moment de polémiquer ou de récriminer contre le passé.

Ce qui compte est le présent !

L'article 88 de la constitution de la communauté Franco-Africaine le droit d'obtenir même la pleine indépendance s'ils en manifestent le désir. Djibouti ne jouit même pas de la semi-autonomie des autres membres de la Communauté : cette situation ne peut durer.

La France comme l'a précisé Mahmoud Arbi doit donner aux Somalis de la Côte une fois encore la possibilité de s'exprimer mais de s'exprimer librement sur leur propre avenir politique. On ne peut plus en effet tenter de faire croire au Monde que tandis que tous les Somalis veulent se réunir seuls, ceux de Djibouti, veulent demeurer les fils de la France.

Sans doute le Général De Gaulle n'a pas été informé correctement des termes exacts du problème Somali.

En fait, à Paris, on ressent une atmosphère nettement hostile à notre égard et favorable au contraire à certain pays qui exerce sa domination sur la terre somalie.

Le journal le Monde nous en donne encore une fois la preuve. L'officieux et autorisé journal continue à considérer l'indépendance de la Somalie comme *"un événement qui risque de bouleverser l'équilibre instable de l'Afrique Orientale"* et voit dans l'étoile à cinq branches qui éclaire notre drapeau une menace pour la paix.

Ce sont là des vestiges qui ne veulent s'effacer en dépit de toutes les assurances que nous avons données sur l'orientation pacifique de nos désirs. Si la France continue à manifester toujours autant

d'hostilité aux aspirations somalies elle assumera une très grande responsabilité.

Par contre, elle pourra au contraire – et elle le peut encore – réviser une attitude qui confine à l'absurde comme l'ont fait les autres pays coloniaux et ex-coloniaux qui avaient des intérêts dans cette partie de l'Afrique. Ils ont su les surmonter et la France nous l'espérons elle aussi saura accomplir ce qu'elle appelle son devoir humain.

Le Général De Gaulle est l'homme qui mieux qu'aucun autre doit comprendre cette nécessité inéluctable./.

ANNEXE N°3

Appel lancé par Mahmoud Harbi aux habitants de la CFS (le 20 décembre 1959)

"Habitants de Djibouti c'est votre compagnon de lutte qui vous salue ! Nous nous sommes opposés à la domination franco-éthiopienne en dépit des menaces, de la prison et des tourments.

Nous n'avons pas voulu des richesses que l'on nous a offertes pour mieux nous dominer.

Nous répondons courageusement « retournez chez vous nous ne serons plus Jamais vos esclaves". Vous avez vu comment la France a cédé votre terre à l'Éthiopie en déclarant pour se justifier qu'elle pensait ainsi développer l'économie du territoire mais la vente du port et du chemin de fer n'améliorera pas pourtant votre situation. Vous avez vu de vos yeux les officiers éthiopiens qui maintenant travaillent dans le port et leur nombre augmente de jour en jour.

La France a remis les rênes en d'autres mains - dans les mains de l'Éthiopie et d'accord avec celle-ci vous a dépouillé de vos droits. Toutes deux maintenant vous contraindront à suivre la triste voie qui fut celle de l'Erythrée.

La question n'est pas d'améliorer l'économie du pays mais bien de réaliser la politique expansionniste de Haïlé Sélassié et de la réaliser maintenant d'accord avec de Gaulle au(x) dépens du nationalisme somali.

Nous avons su que l'Assemblée a pris la meilleure position possible en rejetant à la majorité absolue ce traité colonialiste. Les députés ont choisi la voie de l'honneur et de la dignité nationale. Le Mouvement National Pan-Somali s'en félicite au nom de tous les Somalis.

L'année 1960 est proche ; c'est l'année au cours de laquelle le colonialisme abandonnera notre terre à jamais - c'est l'année de la souveraineté et de l'honneur – c'est l'année où de tous les points de la Somalie s'élèvera un cri de liberté et d'union.

Le temps durant lequel tous les fils de la Somalie ont vécu dans la faim et le désespoir est fini. Nous ne pourrions oublier ce que nous a fait souffrir le colonialisme qui durant soixante-dix ans a sucé notre sang.

Nous devons nous insurger contre le colonialisme et revendiquer nos droits sacrosaints.

Nous devons répondre à la force par la force à la menace par la menace.

Nous devons mourir pour la liberté ; de nos frères que la France opprime sans pitié.

Vous avez su que, nos frères dans le Haud ont déjà donné à l'armée éthiopienne une sévère leçon.

Faisant paître leurs troupeaux en paix ils ont été assaillis mais ils firent front et pour la sauvegarde de leur prestige, pour conserver leur dignité d'hommes ils luttèrent défendant, en même temps l'honneur de la patrie.

Nous sommes des martyrs, les martyrs de la patrie et nous ne devons pas craindre les armes de nos ennemis.

Nous sommes avec vous Somalis de Djibouti, vous nous trouverez à vos côtés d'ici peu de temps ! Insurgez-vous contre la France ! Faites confiance à Dieu !

Mahmoud Arbi
Mogadisque, le 20-12-1959
(In courrier de LAMBROCHINI)

ANNEXE N°4

Djibouti 1958 : L'homme du non

Par Maurice MÉKER

Gouverneur honoraire de la France d'Outre-Mer

Breveté de l'E. N. F. O. M. (Promotion 1932)

Djibouti, 19 septembre 1958, trois heures du matin. Non à la France, Non à de Gaulle, Non à la Communauté, NON, NON, NON. Dans la moiteur de la nuit tropicale, alors que je cherche un sommeil réparateur, après les rudes journées qu'impose la préparation du référendum, ces clameurs, poussées par quelques centaines de Somalis, s'élèvent de l'esplanade du port, vers les fenêtres du vieux Palais du Gouverneur.

Le député Mahmoud Harbi, vice-président du Conseil de Gouvernement de la Côte Française des Somalis, a débarqué, une demi-heure plus tôt, de l'avion de Paris. Plus sec et nerveux que jamais, ne perdant pas un pouce de sa petite taille, il a à peine effleuré de son regard vif et volontaire les personnalités venues l'accueillir, déclarant seulement qu'il rentre au pays pour faire voter NON, et planter le drapeau somali à Djibouti le 29 septembre. Après avoir annoncé qu'il tiendra, le soir même, une réunion publique sur la place Rimbaud, il a pris la tête d'un cortège de quelques centaines de partisans, et s'est dirigé vers le Gouvernement. Un petit retour en arrière n'est pas, ici, inutile, pour tenter de situer l'homme dans le contexte politique local.

La situation

Nommé Chef du Territoire et donc, en même temps, Président du Conseil de Gouvernement, en août 1957, j'avais pris, alors, une succession difficile. La Loi-cadre venait d'être mise en place. L'Assemblée territoriale avait, à l'unanimité, élu Mahmoud Harbi à la Vice-Présidence. Mais son principal adversaire, Hassan Gouled, ne pouvait admettre que, du fait du scrutin de liste majoritaire, il n'ait obtenu aucun siège pour ses quarante pour cent de suffrages ; et son opposition allait s'avérer impitoyable.

Mahmoud Harbi, de son côté, avait le triomphe insolent. Il tenait l'opposition pour quantité négligeable et ignorait systématiquement

le cadre légal de ses pouvoirs. Il avait beaucoup de mal à admettre que le Gouverneur, Président du Conseil de Gouvernement, soit contraint à plus de retenue et de rigueur réglementaire. La particule « Vice » lui collait à la peau.

Ajoutons que les « petits Blancs », hostiles, par tempérament, à toute évolution libérale et encouragés par certains « grands Blancs », tentaient de s'opposer par tous les moyens, et au besoin par la force, à la mise en marche de nouvelles institutions. Des tracts circulaient en ville, promettant le « poteau » à mon prédécesseur, accusé de « trahison », pour avoir, tout simplement, appliqué loyalement la loi. Je devais, moi-même, être attendu à l'aéroport par des « commandos » qui m'accueilleraient à coups de pierres. Rassurez-vous, il n'en fut rien, car les camarades en place, et notamment le regretté Marcel Senac, secrétaire général, avaient pris les précautions nécessaires.

Dès les premières semaines qui suivirent ma prise de pouvoir, j'avais pu, par des contacts patients et quelques mesures de clémence, ramener un calme apparent dans les esprits, tant européens qu'autochtones. Au prix d'une navigation difficile, au milieu de mille écueils plus ou moins naturellement placés sur ma route, mais avec, fort heureusement, la confiance et le soutien du Ministre de la France d'Outre-Mer Gérard Jacquet et de son Directeur de Cabinet, notre camarade Michel Soupault (Breveté de l'E.N.F.O.M, promotion 1938), le rodage des nouveaux mécanismes politiques et administratifs se fit sans incidents notables durant l'hiver 1957-1958. L'opposition était essentiellement accaparée par d'acharnées mais vaines tentatives d'obtenir l'annulation des opérations électorales, ce qui nous laissa un certain répit sur le plan du travail gouvernemental courant.

Durant toute cette période, Mahmoud Harbi fut pour moi, je dois le reconnaître franchement, un partenaire très loyal et efficace, bien que de caractère souvent difficile. Certains Ministres et beaucoup de fonctionnaires européens ne partageaient pas, je le sais, cette opinion. Et il est vrai que je dus, à de très nombreuses reprises, intervenir personnellement pour « rétablir le courant » dans des relations facilement perturbées, et parfois jusqu'à la rupture, souvent pour une simple question d'amour-propre.

Il n'était pas plus facile d'amener le Vice-Président au respect des textes réglementaires, que de faire comprendre à certains fonc-

tionnaires, habitués à l'omnipotence, la nécessité d'un nouveau partage des responsabilités. Mais il était rare que Mahmoud Harbi ne se plie pas à mon arbitrage dans ces sortes de conflits.

Mai 1958 amena, certes, un peu d'animation. Un « Comité de Salut Public » surgit à Djibouti, paraît-il menacé. On projeta de « kidnapper » le Gouverneur, jugé trop tiède par les uns (toujours les mêmes...) un soir qu'il montait chercher un peu de fraîcheur sur les hauteurs de l'Arta. Incident sans suite, bien que le nom de mon successeur supposé ait déjà circulé de bouche à oreille parmi les groupes de baigneurs sur la plage du Héron. Et l'époque du référendum arriva, dans une ambiance sinon très sereine, du moins raisonnable.

Qui était Mahmoud Harbi ?

Mais cette année de pouvoir avait encore développé, chez Mahmoud Harbi, son goût naturel de la puissance et de l'autorité sans partage. Pratiquement analphabète lors de son entrée dans la politique, il était, cependant, doué d'une vive intelligence, d'un sens aigu de l'observation et de talents oratoires lui procurant un pouvoir magnétique sur les foules.

En décembre 1957 il avait reçu de Nasser une invitation à venir au Caire, représenter la Somalie à une conférence des pays afro-asiatiques. Il vint m'en faire part, m'assurant qu'il n'irait pas, ce dont je rendis compte au Ministère de la France d'Outre-Mer.

Quelques jours plus tard, au cours d'une réception au Gouvernement, il aperçut un Officier de Renseignement qu'il connaissait, et vint m'aviser qu'il allait lui montrer le télégramme de Nasser et lui laissait croire qu'il se rendrait au Caire. Malgré mes conseils, il mit son projet à exécution, et le « renseignement de source sûre » fut transmis à Paris en dépit de mon démenti. Si bien que le jour de l'ouverture de la conférence, des journaux parisiens mentionnèrent le nom de Mahmoud Harbi parmi les participants. Réaction vigoureuse dans les milieux politiques, notamment dans le « Courrier de la colère » de Michel Debré. Demande d'explications télégraphiques de la part du Ministre de la France d'Outre-Mer, à laquelle je répondis en convoquant ledit Officier dans mon bureau..., où se trouvait déjà Mahmoud Harbi, tout heureux du bon tour joué au S. D. E. C. E., mais qui promet, tout de même, de ne pas recommencer.

Cet homme à la personnalité attachante, doué d'indéniables qualités politiques, eût pu faire une carrière remarquable, n'eût été son manque de culture, qui le fit buter sur l'écueil de sa métamorphose en « petit Roi ». Et ce fut là l'origine de sa perte.

De passage à Paris en juillet 1958, visiblement très impressionné par la position de Sékou Touré en faveur de l'indépendance immédiate de la Guinée, et sans aucune considération pour l'abîme séparant les deux Territoires sur le plan de l'évolution culturelle et politique, il annonça son intention de faire voter NON au référendum constitutionnel, par deux déclarations au « Monde » du 24 juillet et du 1^{er} août, dont la seconde, visiblement inspirée, tempérerait un peu la première, du moins dans la forme.

C'est à cette époque que, me trouvant à ses côtés dans la tribune officielle, à la revue du 14 juillet, aux Champs-Élysées, nous vîmes un jeune Algérien, participant au défilé de l'École des cadres d'Issoire, brandir un drapeau algérien, tiré de son blouson, au passage devant M. René Coty, président de la République. Mahmoud Harbi se pencha alors vers moi et me dit : « Bientôt la même chose à Djibouti... »

J'avais fait celui qui n'avait pas entendu, car toute discussion était, d'ores et déjà, inutile. Je m'étais aperçu, quelques jours auparavant, que toute tentative pour l'amener à une plus saine conception des choses semblait, au contraire, l'ancrer encore plus dans sa conviction d'avoir raison. C'est pourquoi je ne partageais pas l'émotion provoquée par ses déclarations, tant à Paris qu'à Djibouti. Je savais pouvoir faire confiance à la population du Territoire dans son ensemble, mais je savais aussi que rien, désormais, ne ferait fléchir Mahmoud Harbi dans sa détermination, et que la seule tactique payante serait celle de son isolement.

Je fis part de ma conviction au Ministre de la France d'Outre-Mer Bernard Cornut-Gentile, dont j'avais été le collaborateur direct lorsqu'il était Gouverneur Général de l'Afrique Occidentale Française. Il me dit sa totale confiance.

L'occasion du référendum s'offre ainsi à Mahmoud Harbi, du moins le pense-t-il, pour reconquérir sa majorité de 1957, largement entamée par l'exercice du pouvoir. Il croit le moment venu de jouer à l'homme providentiel, au « Bolivar de Djibouti », comme il me le dit un jour. Et, dans ce but, il va utiliser un savant mélange de basse démagogie et d'arguments reflétant une réelle intime conviction.

Jouisseur sachant, à l'occasion, jouer à l'ascète, utopiste capable, parfois, de beaucoup de pragmatisme, admirable comédien, aux accents de réelle sincérité, avec juste ce qu'il faut de fanatisme raisonné pour entraîner les foules orientales islamisées. Il est ouvertement matérialiste athée à Paris, et fréquente assidûment les mosquées à Djibouti, où il se réfère, en toutes occasions, au Coran ; il mène une vie de grand seigneur en Europe, avec maîtresses blanches et fréquentation des palaces ; il se transforme, sur les bords de la Mer Rouge, en un pèlerin des pauvres, appelant à la leçon de Gandhi. Tel est l'homme qui fait, le 19 septembre 1958, une rentrée fracassante au milieu de « son » peuple.

L'attaque

Dès l'aube, et sans même avoir dormi (mais avec du khat - chanvre indien - de quoi n'est-on pas capable ?), il se met à parcourir les rues de la ville, distribuant de l'argent aux enfants à toutes les portes, un gros bâton d'okal à la main, ou posé sur la nuque, selon l'attitude familière aux nomades, un « fouta » jeté sur son complet de bonne coupe parisienne.

C'est dans cette tenue qu'il vient me rendre visite dans le courant de la matinée, en me faisant remarquer, cependant, qu'il laisse son bâton à la porte de mon bureau : « pour que tu n'aies pas peur ».

Très tendu, mais sûr de lui, il me déclare d'emblée qu'il fera voter NON « comme Sékou » parce que, me dit-il, une fois l'indépendance acquise, « j'irai voir de Gaulle, qui me donnera tout ce que tu n'as pas pu, encore, obtenir : cale de radoub, bourses d'étudiants, fonds de chômage, nationalisation du chemin de fer, etc. »

Il ne me laisse pas placer une seule parole, ce qui serait d'ailleurs parfaitement inutile dans l'état d'exaltation où il se trouve. Faisant allusion à l'interview que j'avais accordée à Radio-Djibouti, le 14 août, à mon retour de Paris, afin d'apaiser le malaise provoqué par les déclarations qu'il avait faites à la presse parisienne, il prend congé et me tend la main en disant : « Mon Président, je suis au courant de ce que tu as dit, sans me demander mon avis. Mais je ne t'en veux pas, tu es fonctionnaire, tu dois obéir à de Gaulle, tu ne peux faire autre chose que de dire OUI, je sais que tu me comprends, on se retrouvera après le vote. »

Je ne devais plus jamais le revoir.

Dans la soirée, il tient la réunion promise, sur la place Rimbaud, en plein cœur de la vieille ville, devant à peine un millier de personnes, dont la moitié d'enfants. Il leur dit en substance : « NON, c'est le drapeau somali que je planterai ici le 29 septembre 1958. OUI, c'est le département, comme l'Algérie, et alors vous n'aurez plus de mosquées, plus de libertés, vous serez des esclaves. Je gagne huit cent mille francs par mois. Les Français m'ont offert quinze millions et un château sur la Côte d'Azur. J'ai refusé. Je voterai NON pour faire partir les Français. Et pourtant, je ne suis pas un bandit. Je suis le plus riche de vous tous, et cependant je dis NON. » Il va développer ce thème pendant toute la semaine, tant à Djibouti qu'à l'intérieur, et sans incidents notables. Il dépense de grosses sommes d'argent, notamment en achat de khat, qu'il distribue généreusement. L'origine de ces fonds n'a pas pu être clairement précisée.

Il achève sa campagne le 27 septembre, par une réunion au cinéma Odéon à Djibouti, où un magnétophone bien placé a permis d'avoir un enregistrement intégral de son discours en langue somalie. Il est d'une violence extrême, tous les thèmes sont bons :

- La guerre sainte : « Les grands marabouts nous ont dit que qui dit OUI et prêche le OUI est un infidèle. »

- La xénophobie : « Sachez que la France est le dernier des pays de ce monde. Si vous la suivez, les Français violeront nos femmes et vous aurez des enfants mulâtres. »

- Le racisme : « Pourquoi les Noirs sont-ils plus maigres et plus faibles que les Blancs ? Parce que les Français sucent votre sang. »

- L'appel à de Gaulle : « Ce n'est pas moi qui demande l'indépendance. C'est de Gaulle qui vous offre le choix entre l'esclavage et la liberté... Le Bon Dieu jugera celui qui vote OUI... »

Son ami Obsieh, qui a des attaches dans le territoire britannique de Somaliland, complète son argumentation en faisant appel au patriotisme pan-somali : « Si la Somalie française dit OUI, elle ne sera jamais indépendante dans l'Union somalie, qui se fera sans elle en 1960... »

Ce dernier argument était susceptible de porter car, à cette époque, la Grande-Bretagne avait rendu publique son intention de donner l'autonomie au Somaliland en 1960 ; elle ne cachait pas son appui au projet de Grande Somalie. Des agents de propagande, originaires du territoire voisin, étaient sans cesse repérés à Djibouti.

Mahmoud Harbi, dont j'avais pu juger, moi-même, de la popularité à Mogadiscio lors d'un voyage officiel que j'avais fait en sa compagnie en 1957, avait, d'ailleurs, imaginé de réunir un congrès de la Grande Somalie à Djibouti. À la suite d'un entretien avec notre camarade le gouverneur général Pignon, alors Directeur des Affaires Politiques au Ministère de la France d'Outre-Mer, il consentit, non pas à abandonner son projet, mais à en reporter la réalisation après le référendum... à une date où personne, du moins il en était convaincu, ne pourrait l'en dissuader.

La riposte

Parallèlement à cette propagande déchaînée, j'entreprends de dépassionner la campagne et, en multipliant les contacts de tous genres, de faire admettre les vanités et les dangers d'une indépendance immédiate pour ce Territoire si pauvre, tant en hommes qu'en ressources naturelles. Il s'agit également de faire comprendre que le OUI n'est pas, comme tente de le faire croire Mahmoud Harbi, « la départementalisation » et la stagnation, mais, au contraire, la perspective ouverte sur une évolution raisonnable, dans le cadre de la Communauté française, avec l'aide assurée de la Métropole. Tels sont les thèmes sur lesquels je demande aux Commandants de Cercles d'axer leur action auprès des populations.

De mon côté, il m'est relativement facile de faire admettre, par la majorité des dirigeants politiques, que l'inclusion de la Somalie française dans une fédération de Grande Somalie, rapporterait beaucoup plus à Hargeisha et à Mogadiscio qu'à Djibouti, dont la relative prospérité, si convoitée, avec le seul port moderne de la « Corne de l'Afrique » et le chemin de fer franco-éthiopien, constituerait, pour les anciens Territoires anglais et italien, aux ressources et à l'équipement insignifiants, un apport considérable. À l'occasion d'entretiens particuliers, je précise à mes interlocuteurs qu'au cours d'une audience qu'il m'avait accordée au mois de juin, en compagnie de notre Ambassadeur à Addis-Abeba, Jean Sauvagnargues, S. M. Haïlé Sélassié nous avait clairement laissé entendre que l'Éthiopie, se souvenant de l'étranglement du blocus de Pierre Laval, sur les armes, en 1936, ne tolérerait pas très longtemps une présence exclusivement somalie à Djibouti. Et effectivement, la veille du scrutin, le Gouvernement éthiopien me faisait discrètement

savoir, par son Consul Général à Djibouti, qu'une division éthiopienne stationnait au poste-frontière de Diré-Daoua. Si le NON l'avait emporté, entraînant l'indépendance immédiate, il est indéniable qu'elle eût fait parler d'elle.

Simultanément, je fais plusieurs tournées dans l'intérieur, à bord d'un vieux « Junker 52 » affecté au Chef de Territoire, avion qui tousse un peu, mais se pose partout. Avec l'aide des camarades qui m'entourent et notamment Marcel Senac, Guy Fenard, Henri Coindard, Jean Bergeron, Georges Devigne, Pierre Frier, Jean-Marie Jouve et André Lehr, dont j'apprécie, en ces circonstances, l'esprit d'équipe et la chaude camaraderie qui me permettent de « tenir le coup », et le dévouement sans défaillance des Capitaines Cortambert et Albospeyre, de mon Cabinet Militaire, je peux, ainsi, en quelques jours, prendre contact avec l'ensemble des populations de la brousse et apporter directement aux notables, autour d'un méchoui ou d'un verre de thé, les éléments d'un choix objectif.

Dans leurs sphères respectives, les colonels Bastian, Commandant Supérieur des Troupes, et Rebière, Commandant la base aérienne, et le commandant de la Marine Hinden, m'apportent une collaboration attentive, qui constitue un excellent exemple de fructueuse collaboration entre pouvoirs civil et militaire.

Le 26 septembre, je m'adresse, une dernière fois, à la population, sur les ondes de Radio-Djibouti, l'assurant de ma conviction que l'issue du scrutin ne fait pas de doute, la totalité des partis et groupements autorisés à participer à la propagande ayant proclamé le désir du Territoire de demeurer dans la Communauté française.

Répondant directement à Mahmoud Harbi, je précise, entre autres choses : « La Constitution est, en matière d'Outre-Mer, la plus libérale que la France ait connue... Je voudrais que vous compreniez bien que, si vous disiez NON dimanche, la France respecterait votre volonté. Ne croyez pas qu'elle vous supplierait de revenir sur votre décision... Porter le problème religieux, c'est de la part de ceux qui ont l'indécence de le faire, d'aucuns n'hésitent pas à dire. Et à Paris Bernard Côté-Gentile, dont la position personnelle sort très affaiblie du vote négatif de la Guinée, ne semble plus pouvoir résister aux fortes pressions dont il est l'objet. Son soutien n'est plus inconditionnel.

Or, en fait, Hassan Gouled n'avait apporté qu'un nombre infime de voix favorables, puisque les Somalis ne représentent que quarante

pour cent du corps électoral, que cinquante-trois pour cent d'entre eux ont suivi Mahmoud Harbi, et que la plupart des autres ont pu être influencés par les Ministres et Conseillers somalis qui s'étaient, à l'unanimité, moins deux, désolidarisés de Mahmoud Harbi.

La poussée qui a définitivement fait pencher la balance vers le OUI est due aux Danakils, lesquels ont obéi, en grande partie, à un réflexe d'autodéfense contre une éventuelle indépendance dominée par les Somalis. Hassan Gouled ne devait pas me pardonner d'avoir osé penser et dire cela. Il exige, pour lui seul, le bénéfice du succès.

Dès le 29 septembre, et selon la logique des choses, les Ministres, réunis hors de la présence de Mahmoud Harbi, me remettent une décision selon laquelle, fidèles à leur position en faveur du OUI, et après avoir pris connaissance du discours anti-français de l'Odéon, ils ne peuvent plus admettre de siéger en Conseil avec Mahmoud Harbi.

Je câble au Ministère de la France d'Outre-Mer pour proposer la destitution immédiate du Vice-Président, en précisant bien que, sur le plan psychologique, une telle mesure est indispensable, et qu'elle permettrait d'éviter un retour plein d'aléas, devant l'Assemblée Territoriale, que l'opinion publique ne comprendrait pas. Je répète ma demande à plusieurs reprises, en insistant sur l'urgence, car je vois la situation se dégrader rapidement. On me répond enfin, en me demandant de préciser les mesures que j'ai prises pour éliminer Mahmoud Harbi du pouvoir... Le dialogue de sourds commence... Il va durer trois longues semaines.

Je prends donc, moi-même, la décision de suspendre le Vice-Président, et tout paraît clair, beaucoup trop, probablement, aux yeux de certains, puisque la suite des événements va, malheureusement, confirmer mes craintes.

Mahmoud Harbi, comme je m'y attendais, clame bien haut qu'il tient son pouvoir du Gouvernement français, et que la suspension prononcée par le Gouverneur ne l'atteint pas. Il va encore une fois, mais ce sera la dernière, user de son pouvoir démoniaque pour retourner la situation en sa faveur.

Brandissant la menace, aussi bien du danger d'un Gouvernement dominé par les Danakils « vendus aux Éthiopiens », que d'une arrivée au pouvoir d'Hassan Gouled, il rameute les Somalis autour de lui et leur fait jurer fidélité au cours de la nuit du 29 au 30 septembre, qui fut aussi celle d'un record de consommation de khat. Le

30 au matin, il se présente au Directeur de Radio-Djibouti, et exige qu'on lui donne les moyens d'enregistrer une déclaration par laquelle, après quelques mots désagréables à mon endroit, il accorde son « pardon » aux égarés qui ont voté OUI, et les invite à se réunir autour de lui pour l'indépendance. Il précise qu'il restera auprès de la France, à condition que celle-ci reconnaisse la Grande Somalie, le drapeau bleu et l'étoile à cinq branches, figurant les Somalies française, anglaise, italienne, éthiopienne et kényane. Cet enregistrement ne fut jamais diffusé.

Le 2 octobre, les quatre Ministres somalis me remettent une lettre m'informant « ... qu'après avoir beaucoup réfléchi et discuté », ils me demandent de considérer comme nulle et non avenue leur déclaration du 29 septembre. Et voilà, une fois de plus, la logique occidentale en échec...

Le Gouvernement français n'ayant pas encore décidé de prendre la destitution du Vice-Président à son compte, je me vois contraint de convoquer l'Assemblée Territoriale en session extraordinaire pour, en principe, entériner l'élimination de Mahmoud Harbi de la scène politique, mais, ainsi que j'en rends compte à Paris, je ne me fais aucune illusion sur l'issue du débat.

Vote sans surprise : l'homme du NON se voit confirmer dans ses fonctions par quinze voix contre dix. Bien que le scrutin fût secret, il est aisé d'imaginer que les Somalis ont fait bloc contre les Danakils et les Européens. Le vieux réflexe racial a repris le dessus.

Le président Edouard Bats et le secrétaire Ali Aref annoncent, sur-le-champ, leur démission.

Dès lors, les événements se précipitent et vont s'envenimer, en grande partie du fait de la lenteur du Pouvoir central à apprécier la situation, dont je rends compte d'heure en heure, et à répondre à mes pressantes propositions.

La chute

Le 4 octobre, je prends un arrêté suspendant les membres du Gouvernement, dont trois ont déjà démissionné après le vote de confiance à Mahmoud Harbi, et je demande au Gouvernement français de prononcer, de toute urgence, la dissolution de l'Assemblée Territoriale, dont la physionomie ne correspond plus à l'opinion publique, telle qu'elle est apparue le 28 septembre.

Le dimanche 5 octobre, Mahmoud Harbi, qui vient de faire connaître son intention de fonder un « Parti de l'Istiqlal », annonce une réunion publique pour l'après-midi, au stade municipal. Sur la foi de renseignements qui me sont communiqués par la Sûreté et la Gendarmerie, j'en prononce l'interdiction. Mais quelques centaines de manifestants attaquent le service d'ordre, puis tentent de se regrouper dans la palmeraie d'Ambouli. Au cours des échauffourées, André Lehr (Breveté de l'E. N. F. O. M., promotion 1943), Adjoint au Commandant de Cercle de Djibouti, et un gendarme, sont légèrement blessés à coups de bâtons. Mahmoud Harbi qui est, paraît-il, assez sérieusement contusionné, va se faire soigner dans une clinique privée. Il n'en sortira que le 10 octobre, pour prendre l'avion de Paris.

Alors que tout se calme, en fin d'après-midi, je vois arriver dans la cour du Palais, un « panier à salade », d'où surgit, visiblement soucieux, le capitaine Krauth, commandant la Gendarmerie, me disant : « J'ai là un chargement délicat, et je viens demander vos instructions. » Il s'agissait des Ministres de l'Intérieur et du Travail, deux des quatre qui s'étaient reniés quelques jours avant, arrêtés en flagrant délit de voies de fait sur agents de la force publique et de port d'armes prohibées. Prises de contact avec le Procureur de la République, le Chef de la Sûreté, le Colonel commandant la base aérienne, nos camarades Jean-Marie Jouve et Jean Bergeron, commandant les Cercles de Djibouti et de Tadjourah-Obock. Deux heures plus tard, nos deux hommes, condamnés à deux mois de prison, sont embarqués, en pleine nuit, dans un Junker, et déposés à la prison d'Obock, sur l'autre rive du golfe de Tadjourah, afin d'éviter une tentative de prise d'assaut de la maison d'arrêt de Djibouti. Ajoutons, pour la petite histoire, que le Ministre du Travail devait être, le lendemain, condamné à quatre mois de prison, par le Tribunal d'Appel, pour émission de chèque sans provision.

Épilogue

Le calme le plus complet règne désormais dans la ville et sur l'ensemble du Territoire, mais l'horizon politique ne cesse de s'assombrir. J'insiste auprès du Département pour obtenir la dissolution de l'Assemblée et de nouvelles élections. Je propose l'adoption du scrutin proportionnel et une nouvelle répartition des sièges, afin

d'assurer une majorité dans laquelle les Danakils auraient une répartition plus conforme à leur place dans la vie réelle du Territoire. J'appelle l'attention du Ministre de la France d'Outre-Mer sur le fait que le nationalisme somali, endigué, certes, mais non disparu, et avec lequel il faudra désormais compter. J'en donne pour preuve l'exemple du Cercle d'Ali-Sabieh, région d'origine de Mahmoud-Harbi, peuplé en majorité de Somalis Issa, où le NON l'a emporté par deux cent cinquante-huit voix contre deux cent trente pour le OUI. Or, le 24 septembre, j'avais reçu le télégramme suivant, signé du Chef de village et de tous les Okal de la circonscription : « Au nom [de la] population Issa du Cercle, tous Okal Ali-Sabieh vous témoignent fidélité, attachement, et vous assurent qu'ils répondront OUI à la France. »

Le fait que les signataires n'aient été suivis qu'à moins de cinquante pour cent, constitue une manifestation du déclin de l'autorité morale de la Chefferie coutumière, et de l'attraction qu'exerce, sur les jeunes, le nationalisme pan-somali incarné par Mahmoud Harbi.

Je précise qu'il ne faut pas s'endormir sur les résultats du référendum, et qu'il serait indispensable de prévoir, dès maintenant, une évolution raisonnable, à long terme, du statut du Territoire, en la facilitant par une formation accélérée des cadres, et en préservant nos principaux intérêts économiques et stratégiques.

On ne me répond pas, on ne donne suite à aucune de mes propositions. On me refuse l'autorisation de venir, entre deux avions, expliquer la situation réelle, mais on convoque Hassan Gouled à Paris... Le pourrissement de la situation est indéniable. Il vaudrait mieux, dès ce moment, que je quitte le Territoire, car chacun se rend bien compte que Paris ne me soutient plus, et la belle confiance en la France, manifestée le 28 septembre, semble s'amenuiser, même chez nos amis les plus sûrs.

C'est là, entre le 10 et le 15 octobre, que se situe l'épisode tragique de la tentative de conciliation du sénateur Ahmed Goumane, qui arrive de Paris, avec, si on en croit ses déclarations, l'accord du Ministre de la France d'Outre-Mer, pour constituer un Gouvernement d'union. Je n'ai jamais pu avoir le fin mot de cette affaire, mais, là encore, on a perdu beaucoup de temps. Par contre, Ahmed Goumane y a gagné la certitude de n'avoir plus rien à faire à Djibouti pour le moment. Il part pour Mogadiscio, où il est, peu de

temps après, appelé à de hautes fonctions dans la nouvelle République de Somalie.

Le décret de dissolution de l'Assemblée est enfin signé à Paris le 21 octobre, jour où je quitte Djibouti, à la suite d'un télégramme mettant un point final à une situation excessivement pénible. On me prie de rentrer en Métropole, étant « appelé à d'autres fonctions », dont le Ministre « m'entretiendra, dès qu'il me recevra », et cela « sans mettre en cause les services rendus ». La formule est belle... J'attends encore l'audience du Ministre ; je n'ai revu le ciel africain que deux ans après, sous la bannière des Nations Unies. Comme une obsession, cette bannière est d'un bleu somali.

La morale de cette histoire

J'ai eu, depuis cette époque, dont je garde, malgré tout, de magnifiques souvenirs, la satisfaction d'apprendre que mon action avait porté ses fruits. La plupart de mes idées ont, par la force des choses, finalement triomphé, assurant au Territoire une survie que beaucoup croyaient impossible.

Jacques Compain, mon ancien de l'École, qui prit ma relève, a bien voulu m'en donner le témoignage : le virage a été pris en septembre 1958. Son exploitation aura procuré à ce pays un répit salutaire pour l'acheminement vers une autonomie qui n'eût été alors qu'un leurre tragique.

Mahmoud Harbi, mon loyal mais acharné adversaire, s'est volontairement exilé en Egypte, après de vaines tentatives pour faire renaître l'agitation. Il devait y disparaître, en 1960, dans un accident d'avion.

Hassan Gouled, ce nostalgique du pouvoir, au jeu assez ondulant, auquel je n'avais jamais accordé qu'une confiance mitigée, a pratiquement disparu de l'avant-scène politique. Il s'est illustré par le dépôt, dès 1960, sur le Bureau de l'Assemblée Nationale Française, d'un projet de loi accordant l'autonomie à Djibouti, après avoir, en Décembre 1958, déclaré à la tribune de l'Assemblée Territoriale : « Seul le statut de Territoire d'Outre-Mer correspond à nos possibilités. Je ne parlerai pas, évidemment, de l'indépendance, état pour lequel nous ne sommes pas mûrs... Donc, à l'en croire, on mûrit vite à Djibouti.

Par contre Ali Aref, auprès duquel le Président Bats et moi-même avions, en ces jours difficiles, trouvé le plus fidèle soutien, dont la prise de position fut d'un poids décisif, et qui eut le courage, le mot n'est pas trop fort, au soir du 21 octobre 1958, de venir m'accompagner à l'avion et de me donner publiquement l'accolade, accompagnée des mots qu'il fallait dire, Ali Aref tient fermement, depuis plus de dix ans, les rênes du Gouvernement.

Il a fallu, cependant, pour en arriver à la situation actuelle, que mes camarades Jacques Compain et René Tirant, qui me succédèrent, et ne furent guère mieux compris, vécussent des années harassantes, dans un climat politique déprimant. Il a fallu que le général de Gaulle, président de la République, lui-même, fut, en 1966, contraint, devant l'émeute, d'annuler son discours sur la place Ménélik, et que les bâtons d'octobre 1958 fussent remplacés par des armes à feu. La répression fit de nombreux morts.

Alors, seulement, notre camarade Louis Saget a pu, devant la pression des événements, donner enfin au Territoire un statut correspondant à ses aspirations et à ses possibilités. Tout se serait beaucoup mieux passé si le Pouvoir central avait fait une plus grande confiance à ceux qu'il avait, lui-même, chargés de le représenter : notre vocation était de connaître, de comprendre le Tiers-Monde, ses hommes et ses problèmes.

Gouverneur Maurice Méker
Breveté de l'E.N.F.O.M. (Promotion 1932)

Extrait d'un ouvrage en préparation :
« *Mémoires d'un défricheur. Le Temps colonial* », pp. 175 à 189.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

Sources d'archives

Pour biaisés qu'ils soient, les papiers de l'administration territoriale ainsi que les rapports d'ambassades et de consulats français à Addis-Abeba (Éthiopie) et à Mogadiscio (Somalia), renferment des renseignements inestimables. La plupart des déclarations de Harbi proviennent des sources coloniales. La brochure « *Djibouti 1958 : L'Homme du non* », apparemment extraite d'un ouvrage de Maurice Méker, chef du territoire de la CFS du 7 août 1957 au 22 octobre 1958, fournit des informations de première main sur la crise de 1958.

L'indigence des publications est telle que tout ouvrage écrit sur ce pays mérite un intérêt particulier.

À l'exception de deux dossiers relatifs aux années 1943 à 1952 axés sur la question politique dans la colonie, dont le dépouillement a été effectué par les soins du docteur Adawa Hassan au centre des archives d'outre-mer d'Aix en Provence (CAOM), nos archives proviennent du ministère des affaires étrangères (AMAE). Les notes et coupures de presse des années 1950 (*JORF*, *Le Monde*, *Le Populaire*, etc.) ont été récoltées au cours de la rédaction de notre thèse, *La politique française de 1957 à 1967* ; thèse soutenue à l'université de Reims – Champagne Ardenne en 1998.

Clichés

Les photographies des personnalités politiques proviennent des archives de l'Assemblée territoriale de la CFS.

Cartes de la CFS

Carte de la Côte française des Somalis et ses cercles administratifs, p. 58.

Carte des régions ethniques (Afars et Somalis) de la CFS, p. 201.

Bibliographie

Ageron (C.-R.), *La décolonisation française*, p.140, Armand Colin.

Ali Coubba, *Djibouti, une nation en otage*, L'Harmattan, 1993.

- *Ahmed Dini et la vie politique à Djibouti*, L'Harmattan, 1998, 235p.

- *L'Aleph-Ba-Ta. Récits de Tadjoura*. L'Harmattan 197 pages.

Ali Moussa Iyé, *Le verdict de l'arbre. Le xeer issa : étude d'une démocratie pastorale*, International Printing Press Dubai, 1989.

Aramis Houmed Soulé, *Deux vies dans l'histoire de la corne de l'Afrique : Mahamad Hafaré (1861-1902) et Ali Mirah Hanfaré (1944-...), sultans afars* - préface de Gérard Prunier, Centre Français des Etudes Éthiopiennes n°2, Addis-Abeba 2005, 137 pages.

Botbol (Maurice) et Absieh Omar Absieh, *Djibouti : Institutions politiques et militaires*, 1986, La Lettre de l'océan Indien (LOI).

Chaillet (Marcel), *Notes sur les 'Afar de la région de Tadjoura*, Académie des sciences d'outre-mer, 1980, 146 pages.

Césaire (Aimé), *Discours sur le colonialisme*,

Dubois (Colette), *Djibouti 1888-1967. Héritage ou frustration ?* L'Harmattan, 1997, 431 pages.

- *L'or blanc de Djibouti. Salines et sauniers (XIX^e-XX^e siècles)*, L'Harmattan, Karthala, 2003, 267 pages.

Dubois (C) et Pénel (JP), *Saïd Ali Coubèche, la passion d'entreprendre (Témoign du XX^e siècle à Djibouti)*, Union Club de Djibouti – Karthala, 2007, 405 pages.

- Fanon (Frantz), *Les damnés de la terre*, La découverte, 2002, 313 pages.
- Houssein Meraneh Mahamoud, *Dardaaran, Testament d'un nomade revenu des mers*, Éditions Menaibuc, 2005 (traduit et transcrit par Ali Moussa Iyé), 185 pages
- Jouint-Daguenet, *La République de Somalie*, L'Harmattan, 1996.
- La Côte française des Somalis, *Secrétariat général du gouvernement*, 29 avril 1961.
- Lacouture (Jean), *De Gaulle. 2. Le politique*, Editions du Seuil, 1985, 728 pages.
- Le Pount n° 2*, 1967, Docteur M. Le Bras, "Le problème du khat. Premiers aperçus sur le fléau social : le kat"; Docteur J. Guedel "Incidences médico-sociales de la consommation du kat en C.F.S." (pp. 17-37).
- Marseille (Jacques), « Colonisation, décolonisation et capitalisme (1880-1960) », P.47, in *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, année 1984, volume 4, numéro 4, p.39-48.
- Méker (Maurice), *Djibouti 1958 : l'homme du non*, École nationale de la France d'Outre-Mer.
- Morin (Didier), *Dictionnaire historique afar (1288-1982)*, Karthala, 2004, 304 pages.
- *Poésie traditionnelle des Afars*, Paris, editeur Peeters, 1997, 231 pages.
- Mouna-Hodan Ahmed, *Les enfants du khat*, Editions Sépia, 2002, 169 pages.
- Oberlé (Philippe) et Hugot (Pierre), *Histoire de Djibouti, des origines à nos jours*, Dakar, Présence africaine, 1985,
- Omar Osman Rabeh, *Djibouti, roue de secours d'... Éthiopie*, Ateliers Silex, 1986.
- Le Cercle et la Spirale*, Les Lettres Libres, 1984, 174 p.

- Pascal (Roger), "Le statut du Territoire français des Afars et des Issas. Après dix ans d'application", *Revue Juridique et politique - Indépendance et coopération*, n°1, janvier-mars, 1974, p. 68.
- Perville (Guy), *De l'empire français à la décolonisation*, Hachette, 1991, 239p.
- Rémond (René), *Notre siècle, de 1918 à 1991*, Hachette, 445 pages.
- Thompson (Virginia) et Adloff (R.), *Djibouti et la corne de l'Afrique*, p.93. Edit. R. Tholomier, (*Djibouti and the Horn of Africa*, traduit en français par R. Saint-Véran), Cagne sur mer - France, 1972.
- Saint-Véran (Robert), *À Djibouti, avec les Afars et les Issas*, Editions R. Tholomier, Gagnes sur Mer, 1977, 372 pages.
- Spencer Trimingham (J.), *Islam In Ethiopia*, Frank Cass et CO. LTD. 1965, 299 pages.
- Thompson (Virgina) et Adloff (Adloff), *Djibouti et la corne de l'Afrique*, p. 93. Edit. R.Tholomier, Cagne sur mer - France, 1972.
- Touchard (Jean), *Le gaullisme de 1940-1969*, Seuil, 1978, 379

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE.....	7
INTRODUCTION	11
CHAPITRE I	
Natif d'Ali-Sabieh (né en 1921 ?)	15
1) Date et lieu de naissance de Mahmoud Harbi ?	16
2) La scolarité française ?.....	22
3) Djibouti, une ville cosmopolite	25
4) Ancien combattant des Forces françaises libres (1940-1945) ?	28
CHAPITRE II	
Les premiers galons de leader (1946-1949)	31
1) Président du Club de la jeunesse somali et dankali (CJSD) en 1946 ..	32
2) Campagne de sensibilisation de l'ogaas Houssein (1932) et de l'ogaas Hassan Hersi (1945-1946)	36
3) Les événements de 1949 : guerre civile entre Issas et Gadaboursis	40
4) La Loi électorale du 19 août 1950 et ses conséquences	51
CHAPITRE III	
Président de la Somali Youth League (SYL).....	59
1) Programme de la « Somali Youth League »	59
2) Membres et activités de la Ligue à Djibouti	62
3) Raisons de l'insuccès de la Ligue à Djibouti	66

CHAPITRE IV

Harbi, le syndicaliste (1951-1956) 73

- 1) Le syndicalisme en CFS..... 73
- 2) Un grand leader syndicaliste (1950-1956) 75
- 3) Le(s) lionceau(x) de Mahmoud Harbi..... 80
- 4) Les « événements » du 14 mai 1956 82
- 5) Les raisons de l'émeute (mai et juillet 1956)..... 87

CHAPITRE V

La vice-présidence de Mahmoud Harbi (juillet 1957-octobre 1958). 91

- 1) Réalités politiques internationales, nationales, continentales et régionales..... 92
- 2) La loi-cadre : une nouvelle loi plus progressiste..... 94
- 3) Les premiers succès et échecs de Harbi dans la vie politique (1950-1952)..... 99
- 4) Député du territoire (1956) et vice-président du Conseil de gouvernement (1957)..... 102
- 5) Intrigues et partis politiques..... 104
- 6) La marginalisation du parti DIEST..... 110
- 7) Notoriété écrasante et nombreux alliés locaux..... 113
- 8) Une élection quasi « démocratique » 116
- 9) Les premiers partis politiques en CFS 118
- 10) Mahmoud Harbi : l'homme fort de la colonie 123
- 11) La neutralisation de ses adversaires politiques..... 127
- 12) La « domination » somali sur l'échiquier politique 132
- 13) L'avènement du général de Gaulle (mai 1958)..... 134

CHAPITRE VI

Mahmoud Harbi : « L'homme du non » 139

- 1) L'accélération des enjeux politiques..... 140
- 2) Le 14 juillet 1958 : « *Bientôt, la même chose à Djibouti...* » 142
- 3) « *L'indépendance que nous demandons...* » 145
- 4) Réactions des élus de la CFS 146
- 5) Le retour tardif de Harbi à Djibouti 149
- 6) Réaction de l'administration et de l'Assemblée territoriale..... 152
- 7) Les déclarations et « menaces » du général de Gaulle 158
- 8) La détermination du vice-président et ses arguments 160
- 9) Les résultats du référendum du 28 septembre 165

CHAPITRE VII	
La crise gouvernementale (octobre 1958).....	169
1) Mahmoud Harbi, conforté dans sa fonction de VPCG.....	170
2) Les explications du référendum par Hassan Gouled (Courrier du 9 octobre).....	174
3) Pratiques politiques en vigueur en CFS	176
4) Points forts et faibles de Mahmoud Harbi.....	180
5) Les arguments des autorités françaises	184
6) Le 11 décembre 1958 : statu quo	186
7) Raisons de l'échec de Mahmoud Harbi d'après M. Méker	190
 CHAPITRE VIII	
Poids et influence de l'Éthiopie et des pays arabes sur la CFS (1954-1960).....	201
1) L'empire éthiopien : pour le <i>statu quo</i> régional.....	202
2) Le port de Djibouti : le maillon faible.....	207
3) Le traité franco-éthiopien sur le chemin de fer (12 novembre 1959)	210
4) L'Égypte (1958-1959), alliée de Mahmoud Harbi.....	214
5) Les résultats du référendum de septembre 1958 vus d'Égypte	215
6) Influence de la langue et culture arabes	217
 CHAPITRE IX	
Exil à Mogadiscio (1959-1960) et disparition de Mahmoud Harbi (1960)	219
1) Les explications de Mahmoud Harbi sur l'origine de sa défaite (août 1959)	220
2) « Répondre à la force par la force »	224
3) La disparition prématurée de Mahmoud Harbi en septembre 1960 ..	227
4) Périple en Chine et en Europe de l'Est ? Organisation d'un front armé ?	231
5) Un dirigeant politique secret, complexe et pacifique	234
6) L'après Mahmoud Harbi.....	238
 CONCLUSION	241
 POSTFACE.....	247
 DOCUMENTS D'ARCHIVES.....	251
 SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE.....	273

La Somalie

aux éditions L'Harmattan

Dernières parutions

SOMALIES – De la démocratie pastorale aux conflits entre les clans

Une lecture sociojuridique

Abdi Muhyidin Ahmed, Lanna Michele, Palermo Giovanna

Cet essai approfondit les racines probables de la situation désastreuse de «l'enfer somalien». L'analyse ne se limite pas à une description de la situation aujourd'hui, mais revient sur le contexte de la croissance du pays, et notamment sur «l'idée d'état», une catégorie fondamentalement étrangère à la culture autochtone.

(Coll. *Harmattan Italia*, 19.00 euros, 160 p.)

ISBN : 978-2-296-55786-4, ISBN EBOOK : 978-2-296-50461-5

FAILLITE SOMALIENNE ET DÉVELOPPEMENT DE LA PIRATERIE : enjeu géopolitique majeur dans l'Océan Indien

Retby Pradeau Louis

Ce livre s'intéresse à la situation de la Corne de l'Afrique dans sa globalité en vue de dégager un ensemble de faits intrinsèquement liés, et de mieux comprendre le problème de la piraterie somalienne. Comment devient-on pirate au 21^e siècle ? Qui sont-ils ? Comment opèrent-ils ? Quels sont les moyens engagés pour lutter contre ?

(Coll. *Bibliothèque PEIRESC*, 16.50 euros, 166 p.) ISBN : 978-2-296-96547-8

L'HARMATTAN ITALIA

Via Degli Artisti 15; 10124 Torino

L'HARMATTAN HONGRIE

Könyvesbolt ; Kossuth L. u. 14-16
1053 Budapest

L'HARMATTAN KINSHASA

185, avenue Nyangwe
Commune de Lingwala
Kinshasa, R.D. Congo
(00243) 998697603 ou (00243) 999229662

L'HARMATTAN CONGO

67, av. L. P. Lumumba
Bât. – Congo Pharmacie (Bib. Nat.)
BP2874 Brazzaville
harmattan.congo@yahoo.fr

L'HARMATTAN GUINÉE

Almamy Rue KA 028, en face du restaurant Le Cèdre
OKB agency BP 3470 Conakry
(00224) 60 20 85 08
harmattanguinee@yahoo.fr

L'HARMATTAN CAMEROUN

BP 11486
Face à la SNI, immeuble Don Bosco
Yaoundé
(00237) 99 76 61 66
harmattancam@yahoo.fr

L'HARMATTAN CÔTE D'IVOIRE

Résidence Karl / cité des arts
Abidjan-Cocody 03 BP 1588 Abidjan 03
(00225) 05 77 87 31
ctien_nda@yahoo.fr

L'HARMATTAN MAURITANIE

Espace El Kettab du livre francophone
N° 472 avenue du Palais des Congrès
BP 316 Nouakchott
(00222) 63 25 980

L'HARMATTAN SÉNÉGAL

« Villa Rose », rue de Diourbel X G, Point E
BP 45034 Dakar FANN
(00221) 33 825 98 58 / 77 242 25 08
senharmattan@gmail.com

L'HARMATTAN TOGO

1771, Bd du 13 janvier
BP 414 Lomé
Tél : 00 228 2201792
gerry@taama.net

Mahmoud Harbi

(1921-1960)

Un nationaliste djiboutien ?

Qui est Mahmoud Harbi ? Le syndicaliste infatigable de la lutte ouvrière en Côte française des Somalis (CFS) qui, de 1950 à 1957, participe à tous les mouvements sociaux ; le député du territoire qui refuse de s'identifier à sa tribu en clamant « *je ne suis pas un Issa, je suis un Somali* » le vice-président du Conseil de gouvernement qui dit non au référendum proposé par le général de Gaulle et fraie la voie à l'indépendance de Djibouti... en vue de son rattachement à la future et improbable « Grande Somalie ». Certains voient en lui le premier nationaliste djiboutien moderne en ce qu'il prône la fin de la domination coloniale, tandis que d'autres le décrivent comme un apostat, un intransigeant et aventureux apôtre d'un pansomalisme voué à l'échec.

Quels que soient les buts qu'il s'assigne en disant non au référendum de 1958, Harbi pose pour la postérité les fondements du nationalisme djiboutien.

« *Il y a dans ce livre une scène admirablement restituée par Ali Coubba : celle où le jeune Mahmoud Harbi monte sur une table et harangue l'assemblée dont il souhaite l'investiture pour accéder à la présidence du Club de la jeunesse Somalie et Dankalie.* » Cassim Ahmed Dini

« *À l'heure où le peuple djiboutien est engagé dans la lutte pour sa deuxième libération, l'ouvrage d'Ali Coubba arrive à point nommé. Mahmoud Harbi et ses compagnons ne sont pas morts, ils sont avec nous. Ils sont en nous. Le passé est inscrit dans le futur.* » Abdourahman Wabéri



Ali Coubba, docteur en Histoire contemporaine et écrivain, exilé depuis plus de vingt ans en France, a publié entre autres un livre d'entretien avec Ahmed Dini, Ahmed Dini, la vie politique à Djibouti, 1998.

ISBN : 978-2-343-01364-0

28 €

